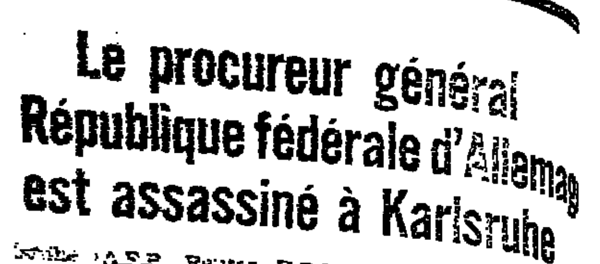
هكذا من الأصل


Le procureur général République fédérale d'Allemag est assassiné à Karlsruhe

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 013 — 28 PAGES — SAMEDI 9 AVRIL 1977

Le Maroc enverrait un contingent militaire pour soutenir le Zaïre

LIRE PAGE 28



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,65 ; Danemark, 3,50 kr. ; Espagne, 28 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 15 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les mesures de M. Carter contre l'utilisation du plutonium

UN LUXE AMÉRICAIN

La décision du président Carter d'arrêter le retraitement des combustibles nucléaires irradiés ainsi que le report du programme *de surrégénérateurs*, pour barrer la route à l'utilisation massive du plutonium, ouvrent-ils une *nouvelle ère dans la lutte contre* la prolifération des armes atomiques ? On peut en douter.

Il semble, en effet, qu'il soit déjà trop tard : le plutonium est aujourd'hui produit *par centaines* de kilogrammes dans tous les réacteurs nucléaires fonctionnant dans le monde. La crise énergétique mondiale est trop grave pour qu'il soit possible d'arrêter le développement des programmes électronucléaires. Et le retraitement — dont les procédés chimiques sont publics depuis plus de vingt ans — est à la portée *du plus grand* nombre. L'Inde l'a montré en faisant exploser en 1974 un engin nucléaire grâce au plutonium *obtenu à l'aide* d'un réacteur et du combustible fourni par le Canada.

M. Carter assure qu'il n'entend pas imposer sa politique à ses alliés. Il espère néanmoins qu'ils se joindront aux Etats-Unis pour empêcher d'autres pays d'acquérir des installations de retraitement. Aux efforts dé*ployés* par Washington pour empêcher la vente de telles usines par la France au Pakistan, et surtout par *l'Allemagne* au Brésil, on a mesuré à quel point cet « espoir » peut être inconsistant. Sans doute M. Giscard d'Estaing a-t-il donné satisfaction à Washington en mettant l'embargo sur de telles exportations à l'avenir : l'affaire conclue avec le Pakistan sera la dernière. Sans doute aussi la France ne sera-t-elle pas en mesure d'exporter *des surrégénérateurs* avant dix ans. Mais le conflit de doctrine apparu entre les politiques nucléaires de Paris *et de Washington* laisse entrevoir de nouveaux affrontements commerciaux lourds de menaces pour l'avenir de l'industrie nucléaire française.

M. Carter voit déjà en tout cas se dresser contre lui des alliés de toujours des Etats-Unis. Le gouvernement de Bonn a fait savoir, d'une part, qu'il livrerait au Brésil l'usine de retraitement promise, d'autre part, qu'il entendait s'en tenir, pour l'essentiel, au traité *de non-proliféra*tion qu'il a signé en 1969. Or ce texte affirme le droit inaliénable des parties d'accéder à *toutes les ressources* de l'énergie nucléaire civile.

Le Japon parait *particulièrement* touché : l'administration américaine bloque en effet la mise en route d'une usine de retraitement construite avec l'aide de la France. Comme ses partenaires européens, le Japon est pauvre en énergie et ne peut se payer le luxe d'un *programme* nucléaire qui négligerait le plutonium. Les pays qui n'ont pas, comme les Etats-Unis, de l'uranium et *du* charbon en abondance ne peuvent pas ne pas s'opposer aux projets, à la fois dispendieux sur le *plan éco*nomique et même dangereux sur le plan de l'écologie, de M. Carter. Il ne semble pas d'ailleurs que les Américains soient très heureux à l'idée de voir leur pays devenir une sorte de poubelle de la planète en accueillant les déchets d'autres pays.

***Le retraitement* est sans doute le nœud du problème, encore qu'il faudra bien un jour s'intéresser de plus près à l'enrichissement. Le progrès technique mettra probablement *bientôt*, en effet, ce dernier procédé à la portée d'un plus grand nombre ; or l'uranium très enrichi peut, lui aussi, permettre la fabrication d'une bombe. L'arrêt *total* du *retraitement* n'étant pas concevable, une ancienne idée de M. Kissinger ne peut que réapparaitre tôt ou tard, et M. Carter y a fait allusion jeudi : celle de la mise en place d'usines de retraitement fonctionnant sous contrôle international.**

La France ne compte pas modifier son programme nucléaire

Le président Carter, dans une déclaration publiée jeudi 7 avril, a annoncé deux décisions importantes concernant la politique nucléaire *américaine : les Etats-Unis* reportent « *sine die* » le retraitement des combustibles nucléaires irradiés et ajournent le développement de leur programme de surrégénérateurs afin de *limiter l'utilisation du plutonium*, et donc les risques de prolifération nucléaire.

Cette double décision, pour intérieure qu'elle soit, aura certainement des répercussions *internationales*. Le président américain n'a d'ailleurs pas caché son désir de convaincre ses partenaires sinon de le suivre, du moins d'adopter des positions voisines.

M. Carter s'est défendu de vouloir « imposer notre volonté aux pays tels que le Japon, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui ont déjà des usines de retraitement en *fonctionnement* ». Mais, *a-t-il poursuivi*, « nous espérons qu'ils se joindront à nous » pour promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale du danger de la prolifération des armes *atomiques*.

A Paris, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a relevé que ces dernières déclarations montrent que les décisions du président américain « s'appliquent aux Etats-Unis » et que M. Carter « n'entendait pas préjuger les moyens par lesquels d'autres pays satisferont à leurs besoins énergétiques ».

« Les milieux français, a-t-il ajouté, remarquent que le président Carter a largement tenu compte des observations présentées tant par la France *que par d'autres pays au cours des récentes consultations menées à l'initiative* des Etats-Unis. » La France parait déterminée, dans ces conditions, à poursuivre son programme nucléaire.

La décision prise par le président Carter, au nom de sa politique de non-*prolifération*, de mettre pratiquement « hors la loi » le plutonium parait au premier *abord logique : quelques kilo*grammes de plutonium suffisent en effet pour fabriquer une bombe atomique.

Toutes les centrales nucléaires produisent du plutonium. Celui-ci, quand on retire le combustible irradié du réacteur, se trouve mélangé à l'uranium non « brûlé » *et aux divers* déchets. *Le retrai*tement — qui serait un processus chimique des plus simples, si *ne se posaient* des problèmes de protection contre les rayonnements — permet d'éliminer ces déchets et de récupérer le plutonium et l'uranium. Bloquer le retraitement signifie donc arrêter la production de plutonium.

Cette mesure en entraine très logiquement une deuxième, l'arrêt du programme des surrégénérateurs. Ces réacteurs nucléaires, d'un type nouveau — que trois pays, la France (en coopération avec plusieurs pays, dont l'Allemagne fédérale), la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, continuent de développer, — ont, en effet, la particularité d'utiliser le plutonium comme combustible principal, et, grâce à la présence d'éléments « fertiles » d'uranium, de parvenir, tout en fournissant *de l'électricité, à produire plus de* plutonium qu'ils n'en consomment.

Les mesures annoncées jeudi par le président américain satisferont sans nul doute une bonne partie de *l'électorat* américain, qu'il s'agit aussi, n'en doutons pas, de préparer à une poursuite *du programme* nucléaire « classique ». Elles n'en soulèvent pas moins, dès à présent, une opposition nette dans certains milieux d'outre-Atlantique, industriels notamment : l'industrie nucléaire américaine exprime ouvertement son inquiétude — des placards publicitaires commencent à apparaitre dans la presse, — faisant notamment valoir qu'il est trop tard pour revenir en arrière, qu'on ne peut *« faire rentrer le diable dans sa boite »* ; *surtout*, elle conteste les études économiques concluant à la non-rentabilité du retraitement, sur laquelle l'administration Carter appuie aussi sa décision.

XAVIER WEEGER.

(Lire la suite page 2.)

L'actualisation du programme commun

L'élection de l'Assemblée européenne divise l'opposition et la majorité

Alors que M. Mitterrand propose à M. Marchais, qui n'en demandait pas tant, d'inclure la question de l'Assemblée européenne dans la liste des adaptations nécessaires pour actualiser le programme commun de la gauche, M. Chirac réaffirme, avec *plus de virulence que jamais*, les réserves et les exigences du R.P.R. à l'égard de ce projet.

Une autre source de difficultés pour la majorité et d'embarras pour l'opposition, surgit simultanément avec la relance par les radicaux et les centristes des projets sur la représentation proportionnelle.

A priori, les partis signataires du *programme* commun devraient se féliciter des initiatives radicales et centristes en faveur d'un retour au *système de la représentation propor*tionnelle : ils le réclament eux-mêmes depuis des années. Sur ce point au *moins*, le programme *commun était*, dès 1972, en avance sur l'actualité. Comme les socialistes, les communistes et les radicaux de gauche n'attendent pas de cadeaux, sinon empoisonnés, de leurs adversaires, ils sont plutôt tentés de voir un piège ou une manipulation dans les velléités qui s'affirment et qui sont censées aller au devant de leurs vœux.

La gauche est consciente du fait que le scrutin majoritaire, s'il la dessert dans un premier temps, en raison du découpage des circonscriptions législatives, peut, dans un second temps, majorer sa progres*sion*. Et, dans la gauche, le parti socialiste n'ignore pas que le système majoritaire privilégie sa position *de parti dominant. De ce point de* vue, les socialistes et les gaullistes ont des intérêts analogues. Sauf que les premiers sont implicitement sollicités par les partisans du retour à la proportionnelle, alors que les seconds peuvent se sentir menacés puisque, dans sa majorité, le R.P.R. reste attaché au scrutin majoritaire, considéré comme l'un des apports *essentiels de la Ve République*.

C'est grâce à lui que la majorité a tenu depuis 1958, mais c'est aussi grâce à lui que la gauche s'est coalisée. Le retour à la proportionnelle conviendrait mieux à la diversification de la *majorité* que préconise M. Chirac, et perpétuerait l'audience du courant néo-gaulliste, mieux servi par son implantation nationale que ses partenaires. Les *contradictions et les arrière-pensées* compliquent tout débat sur le mode de scrutin. En période préélectorale s'y ajoutent la peur et la passion. On voit mal ce que la majorité gagnera avec cette nouvelle pomme de discorde, alors qu'elle en a bien d'autres.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 9.)

Tout faire à la fois ?

Le programme commun de la gauche a été signé le 27 juin 1972. Le simple « écoulement du temps » suffirait à justifier son actualisa*tion, sinon sa refonte*. Sans parler de l'Europe.

En cinq ans, la situation *économique et financière*, intérieure et extérieure, et la situation politique, tant du côté de *la majorité* que du côté de l'opposition, ont profondément changé.

Aux réformes de structure inscrites dans le programme commun s'ajouteront, si la gauche arrive au pouvoir, des tâches de gestion qu'elle devra *assumer dans un mauvais* climat. Dès lors la question se pose de savoir si elle pourra *tout faire à la fois*.

Si la gauche gagne, ce sera à la suite d'un *fort courant* qui lui aura permis de franchir les quelques degrés qui lui *manquent pour dépasser net*tement la majorité absolue. Dans le même temps, le mouvement *revendicatif* se sera développé. Au lendemain de la victoire, le gouvernement sera politiquement, socialement, humainement obligé de satisfaire les revendications syndicales ; il pourra d'autant moins s'y refuser que les plus importantes *sont inscrites dans le pro*gramme commun (quarante heures et retraite à soixante ans *pour les hommes et cinquante*-cinq ans pour les femmes) ; il devra d'autant plus les satisfaire que, face à des adversaires qui ne s'inclineront pas devant leur *défaite*, il aura besoin du soutien populaire le plus actif, sans parler des épreuves électorales qui pourraient suivre.

Les uns, les plus optimistes, *espèrent que, comblés par la* victoire de la gauche, syndicats et salariés se contenteront pour *un temps des réformes de* structure ou des changements « qualitatifs » de la vie. Les autres pensent que le gouvernement ne pourra pas longtemps retarder les changements « quantitatifs » et qu'il devra les effectuer dans des conditions que la gauche ne pouvait prévoir en 1972.

***

En cinq ans, la situation *économique et financière s'est* singulièrement dégradée ou plus exactement s'est complètement inversée. D'excédentaire, la balance *commerciale* est devenue gravement *déficitaire* ; *le budget, qui était équilibré, ne l'est plus ; l'endettement exté*rieur, qui était léger, est aujourd'hui massif ; le chômage, sans être *négligeable, était* supportable ; l'augmentation des prix ne dépassait pas 6 % (1).

J. F.

(Lire la suite page 9.)

(1) Balance commerciale : 1971, + 4,5 milliards; 1976, — 20,5 milliards.
Prix : 1971, + 6 % ; 1976, + 9,9 %.
Budget : 1971, — 1,753 milliard ; 1972, + 1,767 milliard ; 1976, — 10 milliards.
Chômeurs : 1971, 365 800 ; 1976, 929 900.

Crise en Israël

Le retrait de M. Itzhak Rabin de la vie politique pose un délicat problème de succession

La décision de M. Itzhak Rabin de se retirer de la vie politique a suscité, jeudi soir 7 avril, une très vive émotion en Israël. Le premier ministre a justifié sa démission en invoquant les poursuites judiciaires qui seraient engagées contre sa femme et lui-même, accusés d'avoir violé les règlements concernant le contrôle des changes. On avait, en effet, appris dans la *journée de jeudi que M. et Mme Rabin* possédaient conjointement un compte dans une banque américaine, où figurait une somme de *10 000 dollars, et non 2 000 dollars, au seul nom* de Mme Rabin, comme celle-ci l'avait indiqué.

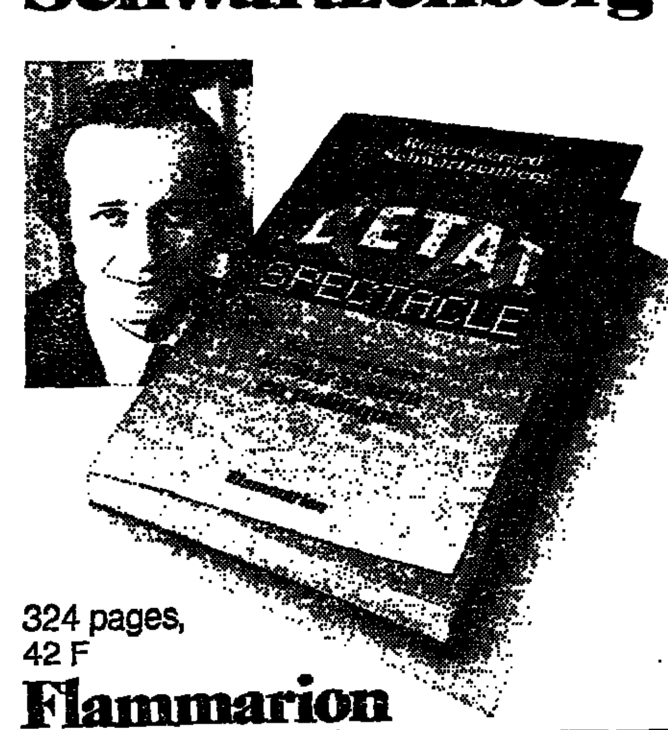
Un délicat problème de succession se pose dans la perspective des élections, prévues en principe le 17 mai, mais dont l'ajournement n'est pas exclu. Le comité central du parti travailliste, qui se réunira le dimanche 10 avril, devra choisir une autre personnalité que M. Rabin pour diriger la liste de ses candidats. Si M. Shimon Pères est désigné, le *parti de gauche Mapam risque de se retirer* de la coalition gouvernementale. Si c'est M. Ygal Allon qui est choisi, M. Pères et ses *amis politiques* pourraient quitter le parti travailliste.

De notre correspondant
ANDRÉ SCEMAMA

Jérusalem. — *Tel le Golem*, ce monstre d'argile de la vieille légende juive qui écrase ceux qui lui ont insufflé la vie, le vent de salubrité que M. Itzhak Rabin a fait passer sur son pays rongé par la corruption l'a emporté lui aussi. Brutalement, l'homme qui n'a pas empêché, s'il ne l'a pas voulu, qu'il y ait une affaire Yadlin, une affaire Ofer, une affaire Tsour et tant d'autres, voit son propre nom donné à une nouvelle affaire. On ne saurait sans doute mettre en parallèle les scandales qui ont éclaboussé le parti travailliste dans un passé *récent et celui qui a contraint*, la nuit dernière, M. Rabin à mettre un terme à une carrière politique *qui promettait d'être brillante*.

L'affaire a commencé par une révélation du correspondant à Washington du journal israélien *Haaretz*, qui a découvert, au début du mois, que Mme Léa Rabin, épouse du premier ministre, avait un compte dans une banque américaine. Mme Rabin a fourni une explication qui a paru plausible : ce compte avait été ouvert alors que son mari était ambassadeur aux Etats-Unis, poste qu'il a quitté en mars 1973, et la somme de 2 000 dollars qui s'y trouvait était un reliquat qui lui servait à ses achats personnels. Il avait été envisagé d'infliger une lourde amende à Mme Rabin et de clore le dossier.

(Lire la suite page 4.)



AU JOUR LE JOUR

Bavard ou irresponsable ?

M. Chirac considère-t-il que les parlementaires européens seront des « bavards irresponsables » parce qu'ils seront européens, parlementaires ou élus au suffrage universel ?

Son argument est qu'ils n'incarneront aucune souveraineté et ne seront pas appelés à déterminer ou orienter la politique des nations. Ce sont là, sauf erreur, des fonctions qui sont refusées au Parlement français par la Constitution de la Ve République, dont M. Chirac est en principe partisan.

Dès lors, si l'on doit considérer la déclaration de M. Chirac comme une prise de position sur le rôle du Parlement dans la république chiraquienne, on peut se demander si M. Chirac est irresponsable ou simplement trop bavard.

ROBERT ESCARPIT.

LE FRONT POPULAIRE VU PAR CLAUDE SANTELLI

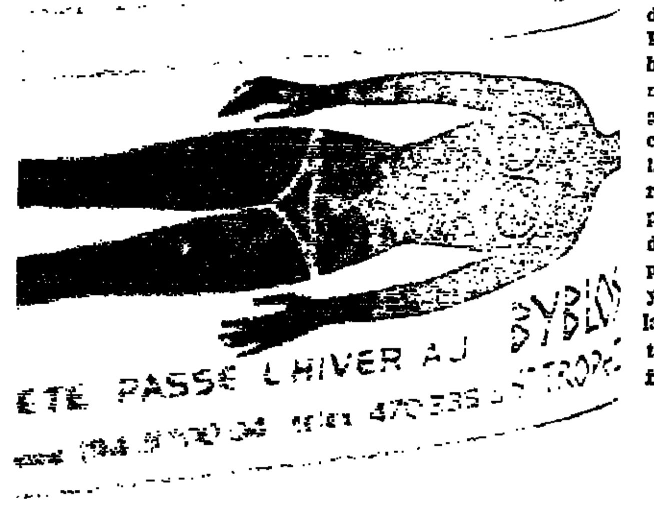
Les limites du lyrisme

C'était donc cela le Front populaire, *cette formidable secousse*, cet espoir soudain levé, ce vent de houle ; le peuple de Paris, le peuple de France au *rendez-vous* de mai 1936 ; ces millions de femmes et d'hommes, disait à peu près Laurent Salini au terme de l'émission de Françoise Verny et de Claude Santelli dans la série « La légende du siècle : 1936 ou la mémoire d'un peuple » ; ces millions d'hommes, de femmes vivant sous le joug, plaqués au sol ; ces humbles, ces pauvres, ces petits, enfin debout, le sourire *aux lèvres, le poing dressé en signe*, pas de colère, non, d'amitié, de dignité retrouvée.

Avant cela, préparant cela, les grèves des étudiants nationalistes contre les « métèques », traduisez : *les juifs ; la droite enterrant ses* morts au lendemain du 6 février. Et ce jour-là, à la Nation, à la croisée *des deux cortèges, la rencontre des* divorcés de Tours, les retrouvailles des frères ennemis, communistes et socialistes entraînés dans un même élan, les uns vers les autres, les scrupules des professeurs balayés par les travailleurs, mus par un impératif catégorique imposé par le peuple. Témoin bouleversé, bouleversant, M. Charles-André Julien nous le racontait à l'écran. Il était là, *il défilait au premier rang à côté de* Blum, « le Blum » comme l'appelait Maurras.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 21.)



AMÉRIQUES

LA DÉCISION DE M. CARTER DE CONTROLER L'UTILISATION DU PLUTONIUM

SANS VOULOIR « IMPOSER » SA VOLONTÉ

Le président américain espère que les autres pays « se joindront » aux États-Unis

De notre correspondant

Washington. — Fidèle à ses promesses électorales, M. Carter a annoncé, jeudi 7 avril, l'ajournement à une date non précisée du « programme commercial » de retraitement et de recyclage du plutonium. Cette décision, liée à celle de ralentir le développement des surrégénérateurs, s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement américain pour contrôler la prolifération du plutonium. Le président a qualifié celui-ci de « *particulièrement nocif* », comme étant à la fois radioactif et chimiquement toxique, mais surtout parce qu'il peut facilement servir à la fabrication d'armes nucléaires. Aussi bien, la décision concernant le programme américain s'appuie sur une initiative au plan international. M. Carter a déclaré qu'il avait pris contact avec les dirigeants du Japon, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne occidentale, pays utilisant le plutonium comme combustible nucléaire, en vue de réduire le danger de prolifération, les invitant notamment à s'abstenir d'exporter leur technologie de retraitement. Le président a souligné qu'il n'avait ni l'autorité ni le désir d'imposer sa politique à d'autres pays : « *Ils ont parfaitement le droit de poursuivre leur effort en matière de retraitement, mais nous espérons qu'ils se joindront à nous pour empêcher d'autres pays de développer cette capacité.* » A ce sujet, le département d'Etat a fait valoir que le gouvernement américain entend persuader ses alliés, donc faire pression sur des pays dont le président a admis qu'ils étaient obligés de retraiter le plutonium, faute de pouvoir disposer, comme les Etats-Unis, de charbon et d'uranium. Bref, on espère que l'attitude de Washington, qui renonce aux avantages commerciaux de la production de plutonium aura valeur d'exemple, et que les arguments américains seront pris en considération à la prochaine conférence de Londres.

Aussi bien, tout en annonçant qu'il se proposait d'augmenter la capacité de production d'uranium enrichi, utilisé dans les réacteurs « conventionnels », le président a déclaré qu'il soumettrait au Congrès une législation permettant au gouvernement américain d'offrir des contrats de fourniture d'uranium aux pays qui en ont besoin et de s'engager à procéder à des livraisons régulières. Washington entend ainsi rassurer ses « clients » et surtout dissuader ceux qui, dans la crainte de manquer d'uranium, seraient tentés de développer leurs propres surrégénérateurs. De même, le président envisage un programme international visant à développer d'autres types de surrégénérateurs employant d'autres combustibles (comme le thorium) que le plutonium. Une des autres options envisagées prévoirait le rachat, par les Etats-Unis, de tous les combustibles usagés dans le monde et d'en stocker les déchets. Une autre serait de créer un système international de stockage.

La nouvelle politique nucléaire a évidemment provoqué des remous dans les milieux politiques et industriels. Au Capitole, une grande majorité de démocrates et un certain nombre de républicains se félicitent de ces décisions présidentielles qui rejoignent les recommandations contenues dans divers projets de loi antiprolifération. Le changement d'orientation, dit-on, est conforme aux suggestions formulées dans une étude de la Fondation Ford, à laquelle le secrétaire d'Etat à la défense, M. Brown, et le sous-secrétaire d'Etat, M. L. Nye, avaient participé avant leur promotion, et qui concluait que le charbon et les réacteurs conventionnels devaient, à court terme, suffire aux besoins énergétiques des Etats-Unis. Cette étude avait été critiquée par les compagnies intéressées au développement des surrégénérateurs, Westinghouse, notamment, avait reproché à la Fondation Ford de surestimer les ressources américaines d'uranium.

Un surrégénérateur expérimental

Apparemment, le président Carter n'a pas entériné toutes les conclusions de la Fondation Ford. Loin de dédaigner l'énergie nucléaire, il en a souligné l'importance et les effets bénéfiques ; par ailleurs, à la lumière des explications données par le président et par ses experts, il est clair que la nouvelle politique n'implique pas un abandon définitif, mais une restructuration du programme des surrégénérateurs. Ainsi le prototype de Clinch River (Tennessee), dans lequel le gouvernement a investi 2 milliards 700 millions de dollars, n'est pas abandonné. Le président a indiqué qu'il continuerait de fonctionner « *sur une base expérimentale* », et les milieux officiels précisent qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Il est acquis cependant que le projet se concentrera sur la recherche de nouveaux types de surrégénérateurs, bref qu'il se maintiendra comme un organisme de recherche et de développement. Mais la décision de le transformer en prototype commercial — qui devait être prise en 1986, — est ajournée.

En ce qui concerne l'usine de retraitement de l'uranium de Barnwell (Caroline du Sud), M. Carter lui refuse le soutien fédéral demandé par le groupe des sociétés (Gulf Oil, Royal Dutch, Shell, Allied Chemicals) qui en ont assuré le financement. Du côté officiel, on indique que le chef de l'exécutif n'a pas le droit d'interdire à une entreprise privée de s'engager dans le retraitement du plutonium, mais on ajoute qu'il est douteux que l'organisme administratif chargé de donner les autorisations aille à l'encontre de la politique officielle.

Les premières réactions des milieux de l'industrie nucléaire sont négatives, notamment de la part de ceux qui craignent d'être directement affectées par le « coup de frein » porté aux programmes centrés sur l'usage du plutonium. De même les restrictions auxquelles les exportations nucléaires sont soumises risquent d'avoir des conséquences fâcheuses pour les fournisseurs américains. Ainsi Westinghouse et General Electric pourraient perdre des milliards de dollars si, comme le bruit en a couru, l'Espagne renonçait, en signe de protestation, à sa commande de sept installations nucléaires. En revanche, les milieux industriels, qui, sur la base de déclarations électorales, pouvaient craindre que le gouvernement Carter ne se détourne de l'énergie nucléaire, sont satisfaits de la relance de la construction des réacteurs conventionnels, pratiquement arrêtée depuis trois ans.

HENRI PIERRE.

L'ARTICLE 4 DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

L'article 4 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est ainsi rédigé :

« *Aucune disposition du présent traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les parties au traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles 1er et 2 du présent traité.*

» *Toutes les parties au traité s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer. Les parties au traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres Etats ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité, compte dûment tenu des besoins de région du monde qui sont en voie de développement.* »

Un programme en sept points

La déclaration faite, le 7 avril, par M. Carter sur l'énergie nucléaire est ainsi rédigée :

« *Il n'y a pas de problèmes plus difficiles à résoudre aujourd'hui que ceux qui sont liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire. De nombreux pays considèrent l'énergie nucléaire comme la seule chance réelle qu'ils aient, au moins dans ce siècle, de réduire leur dépendance économique à l'égard du pétrole importé, une source d'énergie dont l'approvisionnement est incertain, dont les prix augmentent, et qui finira par s'épuiser. Les Etats-Unis ont une importante source d'énergie domestique, le charbon, mais son utilisation présente des inconvénients et nous prévoyons que l'énergie nucléaire restera une part intégrante de notre production d'énergie.*

» *Les bénéfices à attendre de l'énergie nucléaire sont donc très réels et concrets, mais l'utilisation de celle-ci sur un plan mondial comporte le risque sérieux que les matériaux utilisés puissent être transformés pour fabriquer des armes atomiques.*

» *Nous avons fait un pas important pour réduire le risque de dissémination des armes atomiques grâce au traité sur la non-prolifération, par lequel plus de cent nations se sont mises d'accord pour ne pas fabriquer de telles armes. Mais nous devons aller plus loin : les Etats-Unis sont très préoccupés par les conséquences que pourrait avoir, pour tous les pays, un accroissement de la dissémination des armes nucléaires ou des explosifs. Nous croyons que ces risques seraient fortement accrus si se répandaient des technologies « sensibles » qui permettent un accès direct au plutonium, à l'uranium très enrichi ou à d'autres matériaux qui peuvent servir pour fabriquer des armes. La question que j'ai étudiée dès que j'ai pris mes fonctions a été de savoir comment on peut faire cela sans compromettre les bénéfices tangibles de l'énergie nucléaire.*

« *Nous étudions actuellement, de façon exhaustive, les questions portant sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous sommes arrivés à la conclusion que les graves conséquences de la prolifération, leurs implications directes pour la paix et la sécurité et de solides preuves scientifiques et économiques nous conduisent à prendre les mesures suivantes :*

» — *Un changement considérable de la politique intérieure américaine sur l'énergie nucléaire ;*

» — *Un effort concerté de tous les pays pour trouver de meilleures solutions à ces problèmes et aux risques que comporte un emploi accru de l'énergie nucléaire.*

» *J'annonce aujourd'hui quelques-unes des décisions*

» **1) D'abord nous ajournerons indéfiniment le retraitement et le recyclage à fins commerciales du plutonium produit aux Etats-Unis. Nous sommes parvenus à la conclusion, à partir de notre propre expérience, qu'un programme viable et économique en ce qui concerne l'énergie nucléaire peut être maintenu sans ce retraitement ni ce recyclage. L'usine de retraitement de Barnwell (Caroline du Sud) ne recevra ni soutien ni financement fédéral.**

» **2) Nous restructurons le programme américain de réacteur surrégénérateur pour donner une plus grande priorité à d'autres conceptions de surrégénérateur et pour retarder le moment où des réacteurs surrégénérateurs seront mis dans le commerce.**

» **3) Nous réorienterons le financement de la recherche nucléaire aux Etats-Unis et les programmes de développement pour accélérer nos recherches sur des cycles de combustibles nucléaires différents qui n'impliquent pas un accès direct à des matériaux susceptibles d'être utilisés à la fabrication d'armes nucléaires.**

» **4) Nous augmenterons la capacité américaine de production d'uranium enrichi de façon à permettre un approvisionnement adéquat et en temps utile en combustible nucléaire des Etats-Unis et de l'étranger.**

» **5) Nous proposerons les étapes législatives nécessaires pour permettre aux Etats-Unis d'offrir des contrats d'approvisionnement de combustible nucléaire et de garantir la fourniture de ce combustible à d'autres pays.**

» **6) Nous continuerons à mettre l'embargo sur l'exportation d'équipements et de technologies qui rendraient possible l'enrichissement de l'uranium et le retraitement chimique.**

7) Nous continuerons à discuter avec les pays exportateurs ou importateurs d'un grand nombre d'approches internationales et de méthodes de travail qui permettraient à tous les pays de réaliser leurs objectifs en matière d'énergie tout en réduisant le danger de dissémination d'armes nucléaires. Entre autres choses, nous explorerons la possibilité d'établir un programme international d'évaluation du cycle de combustible nucléaire destinés à développer d'autres cycles.

» **Nous étudierons une variété de mesures américaines et internationales destinées à garantir un approvisionnement en combustible nucléaire et un stockage du combustible usagé aux pays qui ont les mêmes objectifs**

» **Nous continuerons à consulter de très près un grand nombre de gouvernements en ce qui concerne les arrangements multilatéraux et bilatéraux les plus désirables pour permettre que l'énergie nucléaire soit liée de façon créative à des projets économiques pacifiques. Notre intention est de développer une plus large coopération internationale sur ce sujet vital grââce à des consultations internationales systématiques et complètes.** »

La France ne compte pas modifier son plan

(Suite de la première page.)

Là est en effet le nœud du problème. Renoncer au retraitement signifie renoncer à récupérer l'uranium qui reste intact, dans les charges de combustible usagé qui sort des réacteurs. Cela revient aussi à aggraver le problème du stockage de centaines, voire de milliers de tonnes de combustible irradié, ce qui soulève de grandes difficultés techniques : ce stockage ne pourrait se faire qu'en piscine, et les éléments combustibles ne sont pas conçus pour séjourner plus de quelques années dans l'eau. Surtout, ne pas faire de surrégénérateurs, c'est s'interdire de tirer parti de l'énergie récupérable à partir du plutonium. Ces deux mesures, estiment certains experts — et c'est la thèse françiases — entraîneraient, si elles étaient généralisées, la multiplication par cinquante des besoins en uranium : le recours au nucléaire comme solution de remplacement des combusticles fossiles perdrait alors tout intérêt.

La position d'un pays riche

On comprend que le président Carter, dans ses déclarations de jeudi soir, ait pu dire que les deux pays dont les conceptions étaient les plus proches des siennes dans ce domaine étaient le Canada et l'Australie : avec les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, ces deux pays détiennent, dans le monde « occidental », les plus grosses réserves d'uranium.

De plusieurs côtés, on fait valoir que la position américaine est celle d'un pays riche, tout à la fois en uranium et en combustibles fossiles — charbon notamment. Il semble que M. Carter ait surtout voulu se donner le temps de déterminer s'il n'est pas possible de découvrir une technique moins dangereuse — ce qui est rien moins que prouvé — du point de vue de la non-prolifération. Au cas où cela ne serait pas possible, les Etats-Unis pourraient parfaitement revenir au retraitement d'ici quelques années.

A Paris, on estime que le programme français ne sera nullement affecté par la position des Américains, qui devraient d'ailleurs fournir des assurances à ce sujet. La France, on le sait, est en pointe dans les deux domaines visés par M. Carter, avec l'usine de retraitement de la Hague qu'on pense devoir agrandir dans quelques années, et le surrégénérateur Super-Phénix de 1 200 MW dont la commande a été récemment passée.

Dans le cas où l'administration américaine chercherait à faire adopter, par ses partenaires internationaux, les mesures — pour l'instant limitées au monde intérieur — qu'elle venait d'arrêter, on s'attend, dans les milieux spécialisés français à une levée de boucliers de la part de certains pays, comme le Japon et l'Allemagne, que leur faible potentiel énergétique condamne à miser largement sur le nucléaire.

Tokyo, par exemple, est toujours en négociation avec la France et la Grande-Bretagne pour faire retraiter, dans les années qui viennent, quelque 3 700 tonnes de combustibles irradiés dans les usines de Windscale et de la Hague. Or ce contrat doit être soumis à l'approbation américaine car le combustible provient des Etats-Unis : on trouvera sans doute là une bonne indication quant à la volonté américaine d'« exporter » ou non sa décision, et d'imposer ses vues aux autres pays. Quand à la République fédérale, on sait à quelles difficultés elle se heurte, depuis plusieurs mois, de la part des Etats-Unis pour l'exécution de son contrat nucléaire avec le Brésil.

La prochaine réunion à Londres, du club exportateurs de technologie nucléaire et le « sommet » des pays industrialisés, qui se tiendront au début du mois prochain, également à Londres, permettront d'y voir plus clair.

XAVIER WEEGER.

● *Moitié moins de vols entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.* — Les liaisons aériennes entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis seront réduites de moitié cette année et deviendront bihebdomadaires, vient d'annoncer M. Serguei Pavlov, vice-ministre soviétique de l'aviation civile. Les liaisons sont assurées par la compagnie soviétique Aeroflot et la compagnie américaine Pan American. C'est en 1973, que les deux compagnies avaient décidé de doubler leurs vols et d'augmenter les services charters. M. Plaviov a déclaré que la partie américaine avait demandé cette réduction, « *prétextant que l'Aeroflot transportait plus de passagers que la Pan American* ». — (A.F.P.)

LES RÉACTIONS

A Bonn

Le « bon élève » contre le « grand frère »

De notre correspondant

Le gouvernement de la R.F.A. est d'avis que le traité de non-prolifération nucléaire, qui a été signé par une centaine de pays, a créé les « conditions morales, politiques et juridiques » *permettant de perfectionner la non-dissémination* « de façon efficace et convaincante ». *Cette position a été exprimée par M. Armin Gruenewald, porte-parole gouvernemental adjoint de la R.F.A., jeudi 8 avril, à Bonn,* « parallèlement » *aux déclarations du président américain Jimmy Carter contre le plutonium. Le porte-parole a ajouté que, selon Bonn, les programmes nationaux de production d'énergie nucléaire devraient être en harmonie avec le traité de non-prolifération.*

Bonn. — On remarque à Bonn que le nouvel avertissement de M. Carter survient quelques jours après que M. Helmut Schmidt ait clairement confirmé au gouvernement brésilien sa volonté de respecter le contrat nucléaire signé entre la République fédérale d'Allemagne et le Brésil. Aux termes de cet accord les Allemands s'engagent à construire, au côté de centrales nucléaires, une installation de retraitement de résidus nucléaires. Le gouvernement ouest-allemand, bien que surpris par ce nouvel accès de vertu de Jimmy Carter, s'efforce pourtant de trouver un compromis qui ne remettrait pas le marché en cause.

Un biais pourrait être trouvé sous la forme de contrôle international renforcé des opérations de retraitement effectuées au Brésil. Pour l'instant cependant Washington fait la sourde oreille à ces offres. Dans cette affaire, M. Helmut Schmidt est devenu l'allié objectif des industriels allemands qui craignent, au cas où cet accord germano-brésilien serait violé, une perte de confiance catastrophique envers les capacités de l'industrie allemande à respecter ses engagements.

En tout cas, le « grand frère » américain pourrait bien avoir des difficultés à remettre dans le bon chemin un « bon élève » allemand, en train de découvrir les servitudes et les grandeurs d'une sorte de « gaullisme germanique ». La semaine dernière encore, Theo Sommer, rédacteur en chef de Zeit et confident de M. Schmidt, réaffirmait, après Charles de Gaulle, que « *tout le monde avait été, était ou serait gaulliste* ». Pour le rédacteur en chef d'un journal qui a été l'un des pourfendeurs de l' « *égoïsme français* », et qui avait déploré l'anti-atlantisme de Paris, il y a là un virage pour le moins spectaculaire. Malgré toute leur compréhension pour les soucis de M. Carter en matière de dissémination de matières fissiles, les Allemands n'accepteront jamais une formule exclusivement américaine dans ce domaine « *Il n'est pas pensable que, après avoir cassé toutes les chances de créer une industrie aéronautique ou des armements autonomes, les Américains stérilisent aussi nos chances en matière nucléaire* », dit-on à Bonn.

Il reste que la réalité dépasse déjà les craintes. Les Etats-Unis et le Canada ont déjà contingenté les livraisons d'uranium enrichi à l'Allemagne fédérale, ce qui oblige les Allemands à se poser la question d'un éventuel arrêt des réacteurs expérimentaux actuellement en fonctionnement chez eux.

(*Intérim.*)

A Tokyo

Le Japon pourrait proposer à Paris et à Bonn de former un « front commun » contre Washington

De notre correspondant

Tokyo. — L'un des principaux alliés des Etats-Unis, lié par le traité de non-prolifération nucléaire et dépendant des Américains pour son approvisionnement en uranium enrichi, le Japon est directement concerné par la décision de M. Carter. On est certes sensible, à Tokyo, au fait que le nouveau président américain ait pris, apparemment, en considération la position nippone en déclarant qu'il ne s'opposerait pas à ce que l'Allemagne de l'Ouest et le Japon poursuivent leur propre programme nucléaire. La politique américaine n'en risque pas moins de compromettre sérieusement ce programme.

Les Japonais disposent d'une puissance nucléaire installée deux fois supérieure à celle de la France, par exemple. Ils ont treize centrales, certaines en cours d'achèvement, dont la capacité totale de production s'élève à 16 millions de kilowatts. Toutes sauf une, sont équipées de réacteurs achetés aux Etats-Unis ou construits avec une technologie américaine.

Estimant « *intolérable* » leur dépendance actuelle à l'égard des producteurs de pétrole, les Japonais se sont lancés dans un programme nucléaire ambitieux, axé sur une utilisation maximum de l'énergie contenue dans l'uranium ; mais cela suppose le retraitement du combustible irradié.

Tout en soutenant la politique américaine de non-prolifération des armes nucléaires, le Japon estime que les restrictions mises par les Etats-Unis à l'utilisation du plutonium sous prétexte d'éviter les risques de prolifération sont arbitraires. Récemment, devant la Diète, M. Hatoyama, ministre des affaires étrangères, s'est déclaré d'accord avec un député de l'opposition pour estimer que l'attitude adoptée par les Etats-Unis dans le domaine du retraitement des combustibles irradiés est en contradiction avec l'article 4 du traité de non-prolifération, qui garantit l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cette question n'avait été qu'effleurée au cours de la rencontre, en février dernier, entre M. Fukuda, premier ministre, et M. Carter. L'annonce de la nouvelle politique américaine en matière nucléaire conduit le Japon à prendre une position plus ferme. Dans l'immédiat, les Japonais vont s'employer à obtenir des Etats-Unis le feu vert pour la mise en route, prévue en juillet, de l'usine de retraitement de Tokaimura, construite en coopération avec la France. Le Japon a, en effet, signé avec les Etats-Unis, en 1958, un accord pour son approvisionnement en uranium stipulant que celui-ci ne doit pas être retraité sans l'assentiment américain.

D'autre part, le Japon entend apparemment proposer à la France et à la République fédérale de former un « *front commun* » contre les Etats-Unis lors de la rencontre « *au sommet* » des pays industrialisés à Londres. Les Japonais s'aperçoivent, en effet, qu'il leur est difficile de faire prévaloir leur point de vue dans des négociations bilatérales avec les Américains. Ils souhaitent donc provoquer une négociation multilatérale — laquelle ils pourraient profiter de la communauté d'intérêt qui existe entre le Japon et les pays européens.

PHILIPPE PONS.

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

États-Unis

M. CARTER NOMME SEPT NOUVEAUX AMBASSADEURS

Washington (*A.F.P., A.P.*). — Le président Jimmy Carter a nommé, jeudi 7 avril, sept nouveaux ambassadeurs. Ces nominations doivent être ratifiées par le Sénat. Les postes pourvus sont les suivants :

— Londres : M. Kingman Brewster, président de l'université Yale.

— Tel-Aviv : M. Samuel Lewis, diplomate de carrière, secrétaire d'État adjoint pour les organisations internationales.

— Bruxelles : Mme Anne Cox Chambers, originaire d'Atlanta (Georgie), président de la chaîne de journaux Atlanta Newspapers, *et dont le nom avait* été cité à propos du poste de Paris.

— Canberra : M. Philip H. Alston, juge à Atlanta (Georgie).

— Nairobi (et Seychelles) : M. Wilbert J. Lemeele, président *adjoint du programme Afrique et* Proche-Orient de la Fondation Ford.

— Téhéran : M. William H. Sullivan, ambassadeur à Manille.

— Mexico : M. Patrick J. Lucey, gouverneur (démocrate) du Wisconsin.

● M. TOM BRADLEY, MAIRE DE LOS ANGELES, a été réélu mardi 5 avril, a-t-on appris le 7, après dépouillement d'environ la moitié des bulletins de vote. M. Bradley est le premier maire noir d'une ville aussi importante (la troisième des États-Unis par la *population*). — (*A.F.P.*)

Uruguay

TÉMOIGNAGE

« *Je vous tuerai de mes propres mains...* »

Une soixantaine de réfugiés uruguayens ont été arrêtés au cours de l'année 1976 en Argentine. *Certains, comme Zelmar Michelini et* Hector Gutierrez, deux anciens parlementaires, ont été assassinés. D'autres ont disparu sans laisser de traces. La plupart semblent avoir été refoulés en Uruguay.

A la fin du mois de novembre 1976, les forces de sécurité annonçaient à Montevideo la découverte d'un « mouvement subversif » et *l'arrestation de soixante-deux personnes.* Quatorze d'entre elles, dont les noms étaient cités, avaient en fait été détenues au mois de juillet à Buenos-Aires. M. Enrique Rodriguez Larreta a partagé leur sort. Il révèle les dessous d'une *affaire qui en dit long sur l'internationalisation* de la répression dans le cône sud.

« *Si jamais vous parlez,* dit le général Amaury Prantl, *je vous tuerai de mes propres mains, dussé-je aller pour cela jusqu'en Cochinchine.* » Mais M. Enrique Rodriguez Larreta, *séquestré le 14 juillet à* Buenos-Aires *et libéré le 22 décembre à* Montevideo, n'est pas homme à se laisser intimider, même par le chef des services de renseignements *uruguayens* (SID). Il parle, et d'abondance, au risque d'exposer son fils et sa bru encore emprisonnés.

C'est en recherchant son fils, un ancien dirigeant étudiant, disparu le 30 juin à Buenos-Aires où il s'était *réfugié,* que M. Rodriguez Larreta a été pris dans l'engrenage de l'appareil répressif. Dans les jours qui suivent la disparition de son fils, il multiplie les démarches auprès des tribunaux, des autorités politiques, militaires et religieuses. Il va jusqu'à la Cour suprême. Un juge le décourage : « *On a enregistré six mille demandes d'*habeas *corpus !* » Un avocat devra en faire une de plus en sa faveur.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, des hommes armés forcent la porte et font irruption dans l'appartement *qu'il occupe à Buenos-Aires avec* Raquel, la femme de son fils. Les mains liées et les yeux bandés, ils sont jetés dans une auto. Quelques *minutes plus tard, ils se retrouvent* dans une grande pièce, avec une vingtaine de personnes. M. Rodriguez Larreta reconnaît la voix de son fils, de Margarita, la fille du *sénateur Michelini, assassiné au* mois de mai, de Gerardo Gatti et Leon Duarte, deux anciens syndicalistes... Tous les Uruguayens disparus au cours des jours écoulés sont là, rassemblés.

« Avec saint Pierre »

Des cris parviennent de l'étage supérieur. *Les geôliers — policiers* argentins et militaires uruguayens — vont et viennent, ramenant des corps meurtris. Le tour de Rodriguez Larreta arrive : on le pend par les *poignets, les bras retournés,* à quelques centimètres du sol. Entre deux décharges électriques, les questions fusent : sur ses *liens* avec le Parti de la victoire du peuple, sur ceux de son fils, de sa belle-fille. « *Nous allons vous laver la tête à tous.* » Les geôliers lancent des menaces à la cantonade en installant au milieu de la pièce une grande cuve qu'ils remplissent d'eau. Mario Roberto Santucho, le chef de la guérilla, vient d'être tué au cours d'un affrontement. Ils font lire le communiqué officiel à Manuela, sa sœur, qui se trouve parmi les détenus et se saisissent de Carlos, le frère du guérillero. Ils le pendent par les pieds au-dessus de la cuve et le plongent dedans. Une fois, deux fois, dix fois. Il meurt asphyxié.

Le 26 juillet, les prisonniers uruguayens sont embarqués à bord de camions. Au-dessus d'eux, sur des planches, les geôliers chargent le butin « *conquis, comme ils disent, sur le champ de bataille* » : livres, bicyclettes, machines à écrire, frigidaires, meubles, et jusqu'à des autos en pièces détachées. Les *camions s'ébranlent, dans le bruit* des sirènes, en direction de l'aéroport métropolitain de Buenos-Aires, aux bords du rio de La Plata. Un avion de l'armée de l'air uruguayenne *attend les passagers pour les transporter* d'un coup d'aile sur l'autre rive.

A Montevideo le traitement s'améliore. Pour M. Rodriguez Larreta du moins. Car, pour les autres, les interrogatoires et la torture continuent, sous la direction maintenant exclusive des militaires du SID. Le colonel Guillermo Ramirez, dont la présence avait été signalée à Buenos-Aires lors du meurtre du sénateur Michelini, et le commandant Gabazzo, mènent la danse.

Le 26 août, brusquement, le commandant change de ton : nous vous avons sauvé la vie, dit-il, aux *prisonniers éberlués ; sans notre intervention,* les Argentins vous auraient « *envoyés en haut jouer de la harpe avec saint Pierre* ». C'est pourquoi vous devez nous aider à justifier votre présence en Uruguay et vous prêter à un simulacre de tentative d'invasion armée. Si vous êtes d'accord, les tribunaux militaires vous infligeront des peines allant de *quinze à trente ans de réclusion.*

Les prisonniers refusent de jouer ce jeu. Le commandant menace d'abord de les réexpédier en Argentine, où, assure-t-il, ils seront passés par les armes. Puis de les tuer lui-*même. Mais ils tiennent bon car ils* sentent obscurément qu'une force extérieure contraint l'adversaire à négocier. *Finalement un accord intervient.*

A Shangrilà, une station balnéaire proche de Montevideo, l'armée a loué un pavillon meublé. Cinq des prisonniers y sont acheminés le matin du 23 octobre. Dans l'après-midi, la troupe investit la maison et procède devant les badauds à l'arrestation de la « *cellule subversive* ». Un officier lance : « *Il faut quand même râfler quelque chose, sinon ils vont penser que c'est du bidon.* » Simultanément, neuf autres « subversifs » se font arrêter dans des hôtels du centre de la capitale. Ce sont, en fait, des agents de renseignements qui avaient pris pension la veille sous de faux noms.

La représentation terminée, l'attitude des geôliers change. Les prisonniers autorisés à ôter cagoules *et bandeaux* peuvent enfin se voir et parler entre eux. On les autorise même à se promener dans les couloirs et le patio de la maison. Bientôt ils découvrent l'adresse : *1488, boulevard Artigas.* C'est le siège du SID.

Un « mouvement subversif »

A partir du 28 octobre, les forces de sécurité commencent à diffuser une série de communiqués annonçant la découverte d'un « *mouvement subversif* », et la détention de soixante-deux personnes. On leur prête les pires intentions et en particulier de préparer l'assassinat de plusieurs chefs militaires et dirigeants politiques. Sans pour autant — erreur *des rédacteurs du communiqué ?* — les accuser de possession d'armes à feu.

L'instruction du procès débute en décembre comme il était prévu. Tan*dis que ses compagnons d'infortune* sont condamnés à des peines de prison, les uns pour « *association subversive* », les autres pour « *assistance à l'association subversive* » *M. Rodriguez Larreta est remis en* liberté.

« *J'accuse,* dit-il, *les gouvernements argentin et uruguayen de violation de domicile, séquestre, refoulement, rapines, contrebande, falsification de pièces d'identité et d'actes officiels...* » Il s'arrête. Car malgré l'enquête qu'il a mené de part et d'autre du rio de la Plata, *après avoir été libéré, de nombreuses* questions restent sans réponses. Où sont Gerardo Gatti et Leon Duarte, torturés à Buenos-Aires et qui ne semblent pas avoir été transférés à Montevideo ? Où sont *les quelque* vingt Uruguayens dont trois enfants disparus en septembre et octobre à Buenos-Aires et dont on ne sait rien ? En train de « *jouer de la harpe avec saint Pierre* » ?

Propos recueillis par
PHILIPPE LABREVEUX.

Argentine

Assassinats, enlèvements et arrestations de journalistes se multiplient

Buenos-Aires (*A.F.P.*). — L'in*quiétude règne dans la presse* argentine après l'assassinat du journaliste Hector Ferreiros et la *disparition* de son *confrère* Edgardo Sajon.

Depuis quatre mois, les disparitions ou arrestations de journalistes se sont multipliées. En décembre dernier, tour à tour, Alfredo Frers, du quotidien allemand *la Plata Ruf*, Roberto Gallo, correspondant du *Jornal de Minas* de Belo-Horizonte, et Ricardo Bach Cano, directeur d'un quoti*dien d'opposition* de droite, ont été arrêtés, puis remis en liberté.

Auteur d'un magazine d'actua*lité télévisé, Roberto Vacca a été* enlevé et détenu seize jours par des civils armés. Peu après sa libération, *il a quitté l'Argentine.* Luis Fossatti, de la revue indépendante *Panorama*, disparu fin novembre, a été retrouvé criblé de balles.

Le 9 janvier, un collaborateur de l'agence d'information Noticias Argentinas, Ricardo Gelabert, a été emmené par des inconnus. Il a retrouvé la liberté six jours plus tard. Le 14 du même mois, le journaliste Horacio Novillo a été retrouvé assassiné à son domicile.

Au début du mois de mars, les *directeurs des revues el Raton de Occidente* et de *Emmanuelle* étaient enlevés dans les locaux *mêmes de leur entreprise, en plein* centre de Buenos-Aires, par un groupe de civils armés. Ils ont été relâchés après avoir été menacés de mort s'ils ne quittaient *pas rapidement le pays.*

Peu après, c'était au tour de M. Muchnick, responsable de la *revue Padres, d'être séquestré.* Des inconnus l'ont sommé de cesser d'« *empoisonner, par ses prédications, les familles argentines* ». Il avait, dans sa revue, publié plusieurs articles sur l'éducation sexuelle. *Padres* a cessé de paraître depuis.

Le jeudi 7 avril, enfin, alors que l'on enterrait Hector Ferreiros et que l'absence d'information sur le sort d'Esgardo Sajon encourageait les hypothèses les plus pessimistes, on apprenait l'arrestation *du directeur* d'un quotidien de l'intérieur, *la Provincia* de Mendoza.

Face à cette situation, l'Association des entreprises de presse argentine (ADEPA), pourtant prudente dans ses rapports avec le gouvernement, a exigé « *des garanties pour un libre exercice de la profession* ».

La peur règne chez beaucoup de journalistes argentins. Certains, plutôt que de prendre des risques, ont préféré abandonner les correspondances qu'ils entretenaient pour des quotidiens ou des revues étrangères ayant publié des jugements sévères sur l'Argentine. D'autres préfèrent s'abstenir d'écrire sur les thèmes *qui leur semblent trop brûlants.* « *La liberté de la presse existe,* déclare l'un d'eux, *mais je ne me risquerais pas à en faire usage.* »

ASIE

Inde

New-Delhi accentue son rôle de conciliateur au sein du mouvement des non-alignés

De notre envoyé spécial

New-Delhi. — La première *réunion* du bureau de coordination des pays non alignés depuis la conférence « au sommet » de *Colombo,* août 1976, a été ouverte, jeudi 7 avril, par le premier ministre, M. Desai. Quinze jours après son entrée en fonctions, le nouveau gouvernement a tenu ainsi à assurer les membres de ce mouvement de la fidélité de l'Inde à son égard.

Les nouveaux dirigeants indiens ne se font cependant guère d'illusions, au-delà des déclara*tions* de principe, sur la capacité des nations non alignées de résoudre leurs « contradictions », et de peser sur les affaires mondiales.

Ce réalisme conduit l'Inde à jouer, plus encore que *lors de la* réunion de Colombo, un rôle de conciliateur entre les diverses tendances du mouvement. Dans cet esprit, les Indiens auraient *souhaité que* les problèmes politiques — Afrique du Sud, Chypre, Proche-Orient, océan Indien, Sahara occidental, et maintenant Zaïre, — qui divisent les pays membres, *ne l'emportent* pas sur les préoccupations économiques communes, telles que la création d'un nouvel *ordre économique* international.

Les Iraquiens devaient présenter un « *programme d'action* » visant à faire appliquer avec plus de vigueur les résolutions politiques prises à Colombo, et identifiant le sionisme aux régimes racistes d'Afrique. De telles initiatives suscitent la réserve des nouveaux responsables indiens, plus mesurés dans leur soutien à la cause arabe que ne l'était le précédent régime. A propos des ventes d'armes et de l'océan Indien, la France va se trouver à nouveau sur la sellette à New-*Delhi, où l'on évoquera* sans doute aussi l'idée d'une démilitarisation de l'océan Indien avancée par le président *Carter. Celle-ci, se* demande-t-on ici, peut-elle être rapprochée du concept de « zone de paix » auquel ont souscrit les non-alignés ?

Le bureau examinera aussi l'état du projet de pool des agences de presse des nations non aligné. Le principal promoteur de ce pool, M. Yunnus, a disparu de la scène publique après la chute du régime de Mme Gandhi, et le nouveau gouvernement de New-Delhi est réservé à l'égard de ce projet.

En revanche, il plaide pour une coopération économique « *horizontale* » entre pays en voie de développement (ce qui implique une plus équitable distribution de la manne des pétrodollars entre ceux-ci). Enfin, s'il juge souhaitable un resserrement des liens économiques entre États non alignés, il est hostile à la tenue d'un « sommet » des pays du tiers-*monde, non seulement parce qu*'il s'agit d'une proposition du Pakistan, pays rival, mais aussi parce que, *à ses yeux, il est vain* de vouloir réunir un nouveau forum lorsqu'il en existe déjà plusieurs pouvant remplir la même fonction.

GÉRARD VIRATELLE.

PRIX « DÉCOUVERTE DU JAPON »

Fondée par Robert Guillain, l'Association de presse France-Japon, qui groupe des journalistes japonais en poste à Paris et des journalistes français, vient de créer un prix annuel, destiné à encourager les études sur le Japon dans tous les *domaines, journalistique,* politique, économique, culturel, scientifique, technique, *sociologique, artistique, etc.*

Le lauréat du prix « Découverte du Japon » recevra un billet d'avion Paris-Tokyo aller et retour. Il pourra être hébergé pendant le mois de juillet par la Maison franco-japonaise de Tokyo et des facilités lui seront offertes pendant son séjour.

Les candidats, de nationalité française, âgés de moins de trente ans, devront remettre au jury, au plus tard avant le 30 avril, un mémoire d'une centaine de lignes dactylographiées au maximum sur le sujet de l'étude ou de l'enquête qu'ils souhaitent mener ou poursuivre au Japon.

Le lauréat sera désigné avant le 1er juin

★ Renseignements : Association de presse France-Japon, *116,* quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 16.

DIPLOMATIE

Après la mise en garde de Washington sur la participation des Européens au gouvernement

M. Kanapa : un bon principe

M. Jean Kanapa, membre du bureau politique du P.C.F., a commenté, jeudi 7 avril, la déclaration du gouvernement américain sur l'entrée éventuelle du P.C. au sein de gouvernements d'Europe occidentale. Il note :

« *D'après sa déclaration, le gouvernement américain reconnaît que l'avènement d'un gouvernement de gauche avec des communistes est — je le cite — « un » problème qui doit être décidé par » le peuple et le pays concernés ». C'est bien, c'est très bien, et il faut souhaiter que les U.S.A. s'en tiennent à ce bon principe.*

» *Le gouvernement américain considère, par ailleurs, que les relations des États-Unis avec un gouvernement où s'exercerait une « domination communiste » en seraient affectées. Cela ne concerne évidemment pas la France démocratique pour laquelle nous agissons puisque, comme on sait, elle sera dirigée par un gouvernement de la gauche unie, les communistes y exerçant leurs responsabilités à égalité de droits et de devoirs avec les autres formations démocratiques (...).*

» *Quant à l'invocation de la tradition démocratique par la déclaration américaine, disons qu'elle est pour le moins déplacée. En matière de tradition, celle de l'impérialisme américain est longue et terrible.* »

Dans *l'Humanité* du 8 avril M. Serge Boucheny, sénateur communiste de Paris, qui vient de participer à un voyage aux États-Unis avec une délégation de la commission de défense et des armements de l'assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, souligne que c'était la première fois que des parlementaires communistes (il était accompagné, notamment, par deux membres du P.C.I.) participaient à une telle mission. Il ajoute, à propos de la nouvelle administration américaine :

« *Concernant les rapports avec l'Europe, une méconnaissance profonde, un dédain de la réalité de nos pays, amènent les dirigeants de Washington à traiter les États européens avec beaucoup de paternalisme. Les ambitions dominatrices sont fortes (...).*

» *Quant à la façon dont on considère la situation politique en France, il ressort de quelques conversations — pas de toutes, heureusement — que certains responsables U.S. ne s'habituent pas encore à l'idée que le gouvernement de la France, demain, sera celui que le peuple français se donnera.* »

M. CHIRAC : l'évidence.

M. Jacques Chirac, qui était l'invité, jeudi 7 avril, de la presse anglo-américaine, a commenté la prise de position américaine sur l'éventuelle participation des communistes à certains gouvernements, en Europe occidentale. Il a déclaré : « *La déclaration du président américain n'est guère que la constatation d'une évidence, à savoir que s'il y avait en Europe occidentale des gouvernements à participation communiste, cela poserait des problèmes.* »

● « *L'Unita* », *organe officiel du parti communiste italien,* affirme, vendredi 8 avril, que la prise de position du département d'État américain, publiée mercredi, sur la question de l'éventuelle entrée de communistes dans les gouvernements d'Europe occidentale, « *ne contient rien de nouveau* », mais est ambiguë. Le département d'État avait mis en garde les Européens contre les conséquences d'une « domination » des P.C. sur leurs gouvernements. Le terme qui était auparavant employé par MM. Ford et Kissinger était celui de « participation » des *communistes* dans ces gouvernements. (*Le Monde* du 8 avril.) — (*A.F.P.*)

LES LIENS SONT RÉTABLIS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET CUBA

Pour la première fois depuis dix-sept ans, une équipe américaine a été reçue à Cuba. Le rétablissement des relations sportives entre les deux pays *rappelle celles qu'avaient* renouées, en 1971, une équipe de pongistes des États-Unis avec la Chine (1). A Cuba, c'est par l'intermédiaire d'un match de basket-ball, sur une initiative de deux sénateurs américains et de l'université du Dakota du Sud, que l'événement s'est produit.

C'est avec beaucoup d'intérêt qu'a été suivie, aux États-Unis, la tournée universitaire. On y a noté la qualité de l'accueil des Cubains, l'ovation qui a accompagné les basketteurs américains (battus pour le premier match par 91 à 72) et le fait que Cuba a voulu donner un caractère officiel à la venue des Américains.

M. Belarminio Castilla, vice-premier ministre chargé des sports, et *M. Ramiro Valdes, membre du bureau politique du parti communiste cubain,* ont assisté à la rencontre.

La même volonté d'aller au-delà d'une simple rencontre sportive a été remarquée du côté américain. L'équipe de l'université du Dakota du Sud *était accompagnée par deux* sénateurs de l'État, MM. George Mac Govern et James Abourezk, qui ont précisément contribué à concrétiser le rétablissement de liens sportifs *entre les deux pays.* *Toujours aux* États-Unis, on remarque que les signes de normalisation des rapports avec Cuba se multiplient. L'interdiction faite aux touristes américains de *se rendre* à Cuba a été levée il y a un peu plus d'un mois et des négociations sont engagées pour traiter des problèmes de pêche.

Tout semble indiquer, du point de vue américain, que la tournée de l'université du Dakota du Sud pourrait avoir la même portée que celles des pongistes de Chine il y a six ans. La « diplomatie » du basket-ball a, au demeurant, été comparée à la « diplomatie » du ping-pong par le sénateur Abourezk. *pour la normalisation des rapports entre les deux pays* ». « *Quand on joue ensemble, on peut parler* », a-t-il dit.

FRANÇOIS JANIN.

(1) La première visite en Chine de M. Richard Nixon, président des *États-Unis,* avait eu *lieu* quelques mois plus tard, en février 1972.



PROCHE-ORIENT

Israël

Le retrait de M. Rabin de la vie politique pose un délicat problème de succession

(Suite de la première page.)

Mais, jeudi 7 avril, un autre journal, le *Maariv*, paraissant en fin de matinée, a fait de nouvelles révélations : les enquêteurs du ministère des finances ont établi que le compte était au nom du couple Rabin, et que, lorsque l'épouse du premier ministre a déclaré ne posséder que 2 000 dollars, les relevés bancaires indiquaient la somme de 20 000 dollars, dont 10 000 ont été retirés ultérieurement. Le relevé n'indiquait aucune rentrée de fonds après 1973, mais uniquement des sorties, ce qui écarte tous les soupçons qui auraient pu naître quant à l'origine de ces fonds.

Mme Rabin avait donc fait une déclaration inexacte aux enquêteurs, qui ont mis en doute sa bonne foi, et l'importance de la somme rendait l'intervention de la justice inévitable.

Le chef du gouvernement, qui a toujours demandé que la lumière soit toujours et totalement faite sur les délits dont se rendent coupables les personnages les plus importants du régime, ne pouvait pas prendre une autre décision que celle que, quelques minutes avant minuit, il a portée à la connaissance de son pays. Il a utilisé la télévision et la radio, à un moment où les Israéliens étaient agglutinés autour de leurs récepteurs, fêtant dans une joie indescriptible la victoire à Belgrade de leurs basketteurs, qui venaient d'enlever aux Italiens la Coupe d'Europe.

Les rires se sont figés et les verres ont été posés sur les tables lorsque, sur les écrans, est apparu inopinément M. Itzhak Rabin, vêtu de sombre et le visage grave. De sa voix de basse aux accents plus profonds que de coutume, il a appris à ses compatriotes qu'« *une fâcheuse et déplorable affaire* » le contraignait à renoncer à sa candidature aux prochaines élections, qu'il quittait sa charge de premier ministre et qu'il demanderait à ne plus bénéficier de l'immunité parlementaire afin de comparaître, aux côtés de sa femme, devant la justice.

Un véritable séisme

Pour trois millions d'Israéliens, ce télescopage de deux événements, l'un très heureux et l'autre poignant, avait quelque chose d'irréel et d'absurde. Des dizaines de coups de téléphone à la radio exprimaient la stupeur du public, qui, en général, avait une profonde sympathie pour cet homme qu'il venait de voir s'effondrer. Des femmes criaient, des larmes dans la voix, leur indignation devant « *les excès de la presse qui ne respecte rien* ».

Dans les partis politiques, l'affaire Rabin a fait l'effet d'un véritable séisme. Toute la stratégie électorale est à revoir à trente-neuf jours du scrutin. C'est d'abord chez les travaillistes que les décisions les plus urgentes doivent être prises. Théoriquement, c'est M. Shimon Péres, numéro 2 du parti, qui devrait occuper la place vacante du numéro 1. Mais, dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Ygal Allon a indiqué à des journalistes qu'il lui avait été suggéré d'assurer la succession.

Le problème est d'autant plus ardu que M. Rabin se heurte à une difficulté d'ordre constitutionnel. Le gouvernement qu'il dirige assure la transition jusqu'aux élections du 17 mai, et, de ce fait, aucun de ses membres ne peut le quitter. M. Rabin pourrait, semble-t-on, abandonner sa charge de premier ministre tout en restant au gouvernement.

On peut s'interroger sur les conséquences que pourrait entraîner, pour le parti travailliste, une compétition entre les divers courants qui le constituent. Le parti Mapam, associé aux travaillistes dans une liste commune, réunit, ce vendredi, ses instances supérieures. Le comité central du parti travailliste se réunira, pour sa part, dimanche.

Les partis d'opposition, de droite, du centre et de gauche, sont tous assez décontenancés par le vide qui s'est créé brutalement dans les rangs de la plus grande formation politique du pays, et se concertent fiévreusement.

Il est possible que, d'un commun accord, la plupart des partis, sinon tous, demandent que soit reportée de quelques semaines la date des élections.

Il paraît difficile que l'affrontement électoral puisse se poursuivre dans l'état actuel des forces en présence. Un réaménagement et peut-être même une redistribution de ces forces ne peuvent pratiquement pas être effectués dans des délais aussi courts. C'est ainsi que la liste la plus importante, celle du front ouvrier travailliste Mapam, semblait vendredi matin, pouvoir difficilement conserver sa composition après la démission de M. Rabin. Si M. Péres lui succède, le Mapam se retire. Et si c'est M. Allon qui est désigné dimanche prochain, il est fort possible que l'ancien groupe RAFI, avec MM. Péres, Dayan et plusieurs autres personnalités travaillistes, refuse de rester dans les rangs. Ceux-ci pourraient arguer que c'est le congrès du parti qui a désigné les deux premiers candidats, et qu'un autre choix du comité central serait entaché d'irrégularité. C'est, en tout cas, l'avis déjà exprimé par M. Itshak Lavon, ami de M. Péres, et qui est très populaire auprès des cadres du parti.

La situation était vendredi en fin de matinée extrêmement confuse, et il est difficile de prévoir les répercussions internationales du brusque retrait de M. Rabin.

Il est, en tout cas, évident que les initiatives tendant à une éventuelle réunion de la conférence de Genève devront être suspendues jusqu'à ce que le gouvernement israélien ait retrouvé l'équilibre que lui a fait perdre jeudi la tragédie personnelle de M. Rabin.

ANDRÉ SCEMAMA.

PORTRAIT

Le vainqueur de la guerre de six jours

C'est le 22 avril 1974 que M. Itzhak Rabin a cessé d'être un « commis », souvent brillant, de son pays pour en devenir le dirigeant. Ce jour-là, le comité central du parti travailliste l'a préféré à M. Shimon Péres, à une majorité de 44 voix. Il était arrivé douze mois plus tôt de Washington où il était ambassadeur de son pays, qui l'y avait envoyé avec l'auréole du vainqueur de la guerre de juin 1967.

Avant de devenir le chef suprême d'une armée qui, en six jours, a défait les forces égyptiennes, jordaniennes et syriennes, Itzhak Rabin a franchi pratiquement tous les échelons de la hiérarchie militaire. Il a pris les armes avant la création de l'Etat d'Israël dans les rangs du Palmach, groupe de choc de l'armée clandestine juive Haganah. Son chef s'appelle Ygal Allon lorsqu'il force, en 1948, le blocus de Jérusalem, assiégée par la légion transjordanienne, et dégage la ville où il est né, le 1er mars 1922.

Soldat de métier, Itzhak Rabin n'a qu'une très faible expérience politique, ce qui paraît séduire les vieux turbans du parti, qui redoutent les entreprises du général Dayan, lequel s'est un peu abusivement attribué la gloire de la fulgurante victoire de juin 1967. L'appareil du parti, tenu solidement par Mme Golda Meïr, MM. Pinhas Sapir, Rabinovitch, et d'autres personnalités moins connues à l'étranger, mise donc sur cet homme réservé, dont il font le chef du gouvernement. C'est alors que M. Itzhak Rabin, sorte de héros effacé et timide, reçoit son premier baptême du feu politique. Le général Ezer Weizman, qui a été le chef des opérations à son état-major lors de la guerre de six jours, devenu l'un des dirigeants du parti nationaliste Herout (l'un des groupes composant le Likoud), tente de torpiller cette désignation en révélant que, au début des combats, M. Itzhak Rabin a été victime d'une dépression nerveuse, qui l'a tenu longtemps éloigné de son quartier général. Cette attaque, jugée généralement avec sévérité, provoque sur l'opinion l'effet contraire à celui qu'escomptait le général Weizman : le gouvernement allait être dirigé, disait-on, par un combattant qui a conservé des réactions humaines compte tenu de l'extrême tension qu'avait provoquée la préparation d'une telle guerre.

Le patronage de l'appareil du parti finit par créer une situation assez paradoxale tout le long de la carrière politique du successeur de Mme Golda Meïr. Nouveau venu dans la politique, il symbolise le conservatisme et l'immobilisme, alors que son adversaire, M. Shimon Péres, vieux routier de la politique, qu'il pratique depuis 1948, est considéré comme l'homme du changement et de la contestation.

Un climat de confiance

Lorsque, l'été 1974, il succède à Mme Golda Meïr, il se trouve à la tête d'un pays encore mal remis du traumatisme de la guerre d'octobre 1973. Il parvient à rétablir un climat de confiance en menant des actions diplomatiques qui parachèvent les accords de dégagement avec l'Egypte et la Syrie, et des efforts, couronnés de succès, pour doter le pays d'une puissance militaire jamais atteinte à ce jour. Sous sa conduite, le pays voit diminuer considérablement le nombre des incidents de frontière, et il se plaisait à souligner que, durant toute l'année dernière, pas un seul soldat israélien n'était mort du fait de la guerre.

Les raids terroristes palestiniens contre des villages israéliens assombrissent cependant ce tableau, avec, notamment, les horribles tueries de Kyriat-Shmone, Maalot et de l'Hôtel Savoy à Tel-Aviv, et les attentats par engins piégés à Jérusalem. Mais son prestige remonte en flèche avec l'opération d'Entebbé, où il fait la preuve d'un courage hors du commun en prenant une décision qui aurait pu avoir des répercussions d'une effrayante portée si l'opération avait échoué. S'il peut présenter à ses électeurs un bilan somme toute positif sur le plan de la sécurité et de la diplomatie, il ne pourrait pas en faire de même dans le domaine de la politique sociale et économique, qui a abouti à un véritable naufrage.

M. Rabin restera, dans l'histoire d'Israël, comme le premier chef du gouvernement à avoir livré une chasse implacable à ceux qui tournaient la loi, et envoyé en prison un si grand nombre de personnages de haut rang... avant de comparaître lui-même devant une justice sourcilleuse, comme il l'a souhaitée.

A. Sc.

[Né à Jérusalem, en 1922, dans une famille de militants travaillistes, M. Rabin a fait ses études à l'école d'agriculture de Kfar-Tabor, en Galilée. Il s'enrôle très jeune dans l'armée clandestine du Yichow (la communauté juive de la Palestine, alors sous mandat britannique). Il participe, en 1941, à l'invasion de la Syrie par les forces alliées. Il gravit tous les échelons, d'abord dans la Haganah, l'armée juive, puis dans les forces régulières du jeune Etat d'Israël.

Durant la première guerre israélo-arabe, en 1948-1949, il est l'adjoint de M. Ygal Allon, qui commande les unités opposées aux Egyptiens. C'est à ce titre qu'il participe aux négociations d'armistice à Rhodes.

Après des études au collège d'état-major en Grande-Bretagne, il devient commandant du front nord puis chef des opérations (1960-1964). Chef d'état-major de 1964 à 1968, il mène avec brio l'offensive israélienne lors de la guerre de juin 1967. Six mois plus tard, il quitte le service actif pour devenir ambassadeur à Washington, où il restera jusqu'en mars 1973.]

« C'EST UNE FIN BIEN PÉNIBLE POUR MA CARRIÈRE »

C'est sur un ton empreint d'une poignante intensité dramatique que M. Rabin a annoncé à la télévision sa décision de se retirer de la vie politique.

« *J'ai le cœur lourd. Je crois que c'est une fin bien pénible pour ma carrière*, a dit le chef du gouvernement. *Mais la question de savoir qui est responsable de la détention illégale d'un compte bancaire aux Etats-Unis — ma femme ou moi — n'a aucun sens. Cette responsabilité est totalement partagée, moralement et matériellement, et je suis prêt à subir toutes les conséquences qui en découlent.* »

M. Rabin a déclaré qu'il n'invoquera pas son immunité parlementaire pour empêcher une enquête ou des poursuites judiciaires, ainsi que les suites logiques que celles-ci pourraient comporter.

« *Je croyais au début que le versement d'une très lourde amende suffirait à payer la faute que j'avoue avoir commise, mais le procureur général de la République* (qui est aussi conseiller légal du gouvernement) *a estimé qu'il ne suffirait pas en ce qui concerne Mme Léa Rabin. Comme nous sommes conjointement responsables, je dois en tirer les conséquences.* »

« *Je le regrette d'autant plus*, a dit M. Rabin, dont le visage impassible dissimulait une profonde émotion, *que je crois avoir rempli les trois grandes tâches de ma carrière de manière exemplaire. J'ai préparé l'armée pour la guerre de six jours, dont elle est sortie victorieuse. J'ai, lors de mon séjour à Washington comme ambassadeur d'Israël, développé les relations avec les Etats-Unis comme jamais auparavant. Enfin, durant les années où j'ai été chef de gouvernement j'ai tiré le pays de la dépression qui suivit la guerre du Kippour. Israël est aujourd'hui plus fort qu'il ne l'a jamais été, et n'avait jamais connu dans son histoire le calme sur les frontières qu'il a connu ces récentes années.* »

M. Rabin a refusé de répondre à la question de savoir s'il recommanderait M. Péres pour lui succéder. « *Le parti n'est pas basé sur des dynasties ou des hiérarchies. Il a ses institutions qui décideront* », a-t-il dit. — *(A.F.P.)*

UNE SÉRIE DE SCANDALES FINANCIERS

Une succession de scandales financiers ont éclaté depuis 1975 en Israël, dont voici les principaux :

● *En mai 1975*, M. Mikhail Tsour, directeur général de la société Israël Corporation Limited, dont M. Edmond de Rothschil est le président, est condamné à quinze ans de prison pour abus de confiance, fraude et prévarication. M. Tsour était, en outre, directeur de la compagnie de navigation Zim, et membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés nationales.

● *En octobre 1976* éclate l'affaire Yadlin. M. Asher Yadlin avait été désigné par le gouvernement comme directeur de la Caisse de maladie de la centrale syndicale Histadrouth. Il contrôlait un réseau d'hôpitaux, de dispensaires et de maisons de repos employant des milliers de personnes et brassant annuellement des sommes énormes. Il est arrêté le 18 octobre et inculpé de détournements de fonds, notamment au profit du parti travailliste, dont il était un des dirigeants. Le 22 février 1977 M. Yadlin est condamné à cinq ans et demi de prison pour concussion, après avoir plaidé coupable.

● *Le 3 janvier 1977*, le ministre du logement, M. Abraham Ofer, se suicide d'une balle dans la tête. Lié d'amitié avec M. Yadlin, le ministre était l'objet depuis quelque temps d'une campagne de presse. M. Abraham Ofer avait, comme M. Yadlin, fait sa carrière dans le secteur économique de la Histadrouth, la centrale syndicale contrôlée par le parti travailliste. Après l'arrestation de M. Hadlin, il s'était vu accusé, dans des articles de presse, de complicité dans certaines opérations reprochées au directeur de la caisse de maladie de la centrale.

POUR LA PREMIÈRE FOIS

M. Brejnev a eu un entretien avec M. Arafat

Moscou (A.F.P.). — M. Leonid Brejnev a reçu, jeudi 7 avril, au Kremlin, M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., qui était arrivé le 4 avril à la tête d'une importante délégation. M. Arafat s'était entretenu, mercredi, avec M. Gromyko. Le dirigeant palestinien a déjà fait dix visites en U.R.S.S., mais c'est la première fois que le secrétaire général du parti communiste lui accorde une audience officielle. M. Arafat a quitté Moscou vendredi matin.

Au cours de l'entretien de jeudi, rapporte l'agence Tass, M. Brejnev a dit que l'U.R.S.S. a toujours soutenu et soutiendra le peuple arabe de Palestine ainsi que les autres peuples du Proche-Orient qui « *luttent pour leur liberté, pour l'indépendance nationale et le progrès social* ».

Le secrétaire général du parti communiste soviétique, précise l'agence, a réaffirmé la politique de l'U.R.S.S. visant à un règlement global au Proche-Orient, dont « *l'élément inséparable doit être l'assurance des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, et de son droit à l'autodétermination, jusqu'à la création d'un Etat palestinien indépendant* ».

L'U.R.S.S., a également rappelé M. Brejnev, est « invariablement » en faveur de la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à la conférence de Genève.

M. Yasser Arafat, indique Tass, a, de son côté, réaffirmé que l'O.L.P. voulait lutter « *contre les menées de l'impérialisme et de la réaction, et renforcer ses liens d'amitié et de coopération avec l'U.R.S.S. et avec tous les pays de la communauté socialiste* ».

Une consécration

Cet entretien consacre le soutien soviétique à la cause palestinienne et à M. Yasser Arafat, quelques jours après la réélection de celui-ci à la tête du comité exécutif de l'O.L.P.

On remarque à Moscou que cette rencontre intervient au moment où le président Sadate vient de donner carte blanche au président des Etats-Unis pour organiser la conférence de Genève, sans même mentionner la coprésidence soviétique.

Ces discussions soviéto-palestiniennes ont lieu quelques jours avant la visite à Moscou du chef de l'Etat syrien, le président Assad, prévue pour le 19 ou le 20 avril. Elles renforcent enfin la position de l'U.R.S.S. dans les négociations que M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, doit entreprendre avec le ministre des affaires étrangères d'U.R.S.S., M. Gromyko, dans la première quinzaine de mai, à Genève.

Tout d'abord considérés comme des aventuriers, les Palestiniens ont progressivement trouvé grâce aux yeux de l'U.R.S.S., qui préférait, à l'origine, entretenir des relations avec les régimes progressistes arabes plutôt qu'avec les mouvements palestiniens, dont elle ne partage pas tous les objectifs.

La fin du nassérisme, l'orientation pro-américaine du président Sadate, et la poussée des forces conservatrices arabes, ont provoqué un rapprochement du Kremlin et de la résistance palestinienne, devenue elle-même moins intransigeante.

La volonté de réalisme manifestée par M. Arafat après la guerre d'octobre 1973, a abouti à une reconnaissance officielle de l'O.L.P. par les autorités soviétiques. En août 1974, l'U.R.S.S. a donné son accord à l'ouverture d'une représentation de l'O.L.P. à Moscou, et demandé la participation de cette organisation à la conférence de Genève « *avec les mêmes droits que les autres participants* ».

Liban

La pression s'accentue sur les localités du Sud tenues par les forces de droite

De notre correspondant

Beyrouth. — Avec la chute de Khiam, les forces conservatrices ont essuyé, le jeudi 7 avril, leur échec le plus important depuis le début de la guerre dans le Sud, en octobre 1976, et ne disposent plus, dans ce secteur de la frontière, que des deux localités de Koleya et de Marjayoun. La bataille pour le contrôle de Marjayoun a d'ailleurs commencé jeudi, et les informations en provenance du champ de bataille font état de l'imminence d'une attaque de grande envergure de la part des forces palestino-progressistes contre cette localité, dont la chute rendrait la situation du bastion conservateur de Koleya très précaire.

Surpris par l'ampleur de l'offensive lancée par leurs adversaires, les dirigeants du Front libanais, qui risquent de perdre, avec le Sud, leur carte maîtresse, menacent de reconsidérer leur acceptation des résolutions des deux « sommets » de Ryad et du Caire, qui ont mis fin à la guerre civile libanaise. Le secrétaire général du Front, M. Honein, a, en effet, mis en demeure, jeudi, les chefs d'Etat arabes de « *faire appliquer par la force les accords du Caire* » qui régissent la présence palestinienne au Liban, laissant entendre que, dans le cas contraire, le camp conservateur réclamerait l'« *internationalisation* » de la crise libanaise, la force de dissuasion arabe n'honorant pas ses engagements.

Cette menace voilée n'a pas, semble-t-il, eu beaucoup d'effet, car, le jour même, le porte-parole de la Saïka, qui a, pour la première fois, reconnu la participation de son organisation aux combats en cours, a déclaré qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu tant que la situation dans le Sud n'aura pas été définitivement « *normalisée* ».

En réalité, le Front libanais, malgré l'escalade politique dans laquelle il s'est engagé, ne dispose plus aujourd'hui que d'une marge de manœuvre très réduite. Placé dans une situation très difficile au Sud, où les pertes en vies humaines sont élevées, il ne peut procéder, à Beyrouth, à aucune action militaire pour alléger la pression exercée par ses adversaires et doit donc se contenter d'une mobilisation politique, dont les effets sont limités, du fait du contrôle établi par l'Etat sur les moyens d'information.

(Intérim.)

Libye

CINQ PERSONNES ACCUSÉES D'ATTENTATS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS PUBLIQUEMENT

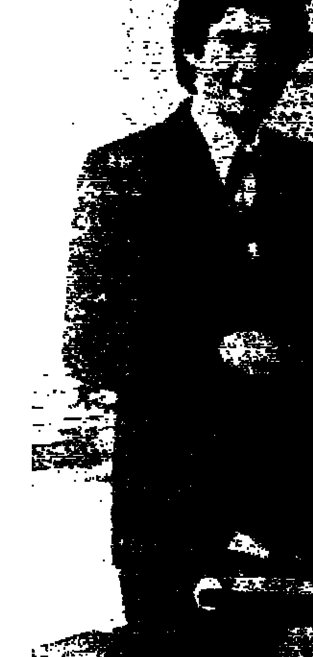
Tripoli *(A.F.P.)*. — Cinq personnes, dont un Egyptien, reconnues coupables de l'incendie d'une église à Benghazi et de deux attentats, l'un au port, l'autre contre une statue de Nasser dans la même ville, ont été condamnées à mort et exécutées, a annoncé jeudi 7 avril l'agence Arna. Il s'agit de MM. Ahmed Fouad As Sayed Fathallah, de nationalité égyptienne, Omar Almakhzoumy, Omar Ali Daboub, Mohammed Tayeb Ben Saoud et Abdussalam Abubaker Al Hashani.

Les sentences, précise l'agence de presse libyenne, ont été exécutées en public, sur les lieux où les crimes ont été commis. L'agence Arna ne précise pas la nationalité des autres condamnés à mort.

Un autre ressortissant égyptien, M. Hilmy Abdulmajed Mohammed Moubarak, a été condamné à quinze ans d'emprisonnement, et huit accusés dans cette même affaire ont été acquittés.

L'agence Arna souligne que « *la République arabe libyenne ne fait aucune différence entre les divers lieux de culte, et réserve des punitions sévères à ceux qui s'y attaquent, qu'il s'agisse d'une mosquée, d'une église ou d'une synagogue* ».

[Les exécutions annoncées par l'agence libyenne sont les premières dont il est fait état à Tripoli depuis la révolution de septembre 1969. L'agence égyptienne Mena avait annoncé le 3 avril dernier (« le Monde » du 5 avril), sans autre précision, que vingt-deux officiers libyens avaient été exécutés le 2 avril, mais cette information n'a pas été confirmée par d'autres sources.]



هكذا من الأصل

AFRIQUE

Tunisie

L'Union générale des étudiants réunit son vingtième congrès

De notre correspondant

Tunis. — En ouvrant, le jeudi 7 avril, à Bizerte, le 20e congrès de l'Union générale des étudiants tunisiens (U.G.E.T.), M. Mohamed Mzali, ministre de l'éducation nationale, a déclaré que le gouvernement et le parti destourien « *désirent sincèrement* » que l'association estudiantine « *retrouve son caractère démocratique* », et a assuré qu'aucun responsable politique « *ne se mêlera de ses affaires* ».

M. Mzali répondait ainsi aux critiques formulées depuis plus de six ans par la plupart des étudiants qui ont déserté l'U.G.E.T. parce qu'ils la *considéraient comme* non représentative et « inféodée » au pouvoir. Déjà, au cours de ces dernières semaines, le ministre de *l'intérieur, M. Tahar Belkhodja*, avait multiplié les appels aux étudiants pour qu'ils réintègrent l'organisation, leur assurant qu'ils *pourraient choisir « librement et démocratiquement »* leurs représentants ; il avait en outre reconnu publiquement que les deux précédents congrès ne s'étaient peut-être pas déroulés dans des conditions toujours régulières.

Malgré la multiplication es assurances officielles, le Comité universitaire provisoire (C.U.P.), organisation non reconnue officiellement, qui, depuis quatre ans, s'est donné pour tâche de suppléer à l'U.G.E.T., a appelé au boycottage du congrès. Selon ses porte-parole, de tendances politiques diverses, c'était au CUP « *majoritaire* » que devait revenir l'organisation de ce congrès, et non au comité préparatoire désigné l'an dernier parmi les membres de l'ancienne commission *administrative* de l'U.G.E.T.

Ils contestent, entre autres, la régularité de l'élection des quelque trois cents congressistes de Bizerte et réclament « *l'exercice effectif des libertés syndicales* », la libération des étudiants détenus et la réintégration de ceux qui ont été exclus de l'université.

Pour les autorités, l'attitude des dirigeants du CUP est essentiellement dictée par des raisons d'ordre politique et elle est révélatrice de leur volonté de maintenir une atmosphère d'agitation permanente à l'université.

(Intérim.)

Rhodésie

M. NKOMO REJETTE TOUT PROJET DE RÉFÉRENDUM SUR L'INDÉPENDANCE DU ZIMBABWE

M. Joshua Nkomo, l'un des dirigeants du Front patriotique du Zimbabwe, a rejeté, jeudi 7 avril à Londres, tout projet de référendum ou de conférence constitutionnelle en Rhodésie et a déclaré que les guérilleros étaient décidés à libérer leur pays par la force, « *le seul langage que comprend M. Ian Smith étant celui du canon.* »

M. Nkomo, qui doit rencontrer dimanche 10 avril le secrétaire au Foreing Office, M. David Owen, peu avant le départ de celui-ci pour l'Afrique australe, a déclaré *qu'il était « très sceptique »* sur les chances de toute nouvelle initiative britannique.

Pour sa part, l'évêque Abel *Muzorewa, président du* Conseil national africain du Zimbabwe, a demandé, jeudi, à la Grande-Bretagne d'organiser d'urgence un référendum en Rhodésie en vue de l'élection d'un « *leader national* » à qui le régime de M. Ian Smith remettrait tous les pouvoirs et qui constituerait un gouvernement de transition avant la convocation d'une conférence sur l'élaboration de la Conférence du Zimbabwe indépendant. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

Après la démarche de cinq ambassadeurs occidentaux

M. Vorster ne semble pas décidé à modifier sa politique en Namibie

De notre correspondante

Johannesburg. — « *Nous sommes prêts à discuter. Gardons à l'esprit cependant le fait que le Sud-Ouest africain appartient à ses habitants et que ceux-ci ont le droit élémentaire de résoudre eux-mêmes leur problèmes...* » Telle a été la réponse de M. John Vorster, premier ministre sud-africain, aux ambassadeurs britannique, américain, français, canadien et allemand (R.F.A.), venus, jeudi 7 avril, demander au gouvernement sud-africain de reconsidérer sa politique en Namibie *(le Monde* du 7 avril).

Les représentants des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité de l'ONU lui avaient remis une lettre dans laquelle leurs gouvernements « *font part de leurs vues sur un règlement aussi rapide que possible, internationalement acceptable et respectueux de la résolution 385 du Conseil de sécurité* ».

Dans cette résolution, le Conseil condamne l'occupation illégale par d'Afrique du Sud de l'ancienne colonie allemande, ainsi que l'application arbitraire de lois discriminatoires sur le territoire et la présence militaire sud-africaine. Il demande la fin de la politique des bantoustans, des élections libres sous le contrôle de l'ONU, le retrait des troupes sud-africaines, la libération des prisonniers politiques, l'abolition des lois répressives et le retour inconditionnel en toute sécurité des exilés politiques.

La réponse de M. John Vorster semble montrer que son gouvernement n'est pas décidé actuellement à remettre en question les travaux de la conférence constitutionnelle mise en place par l'Afrique du Sud à Windhoek. Les onze délégations métisses, blanches et africaines réunies dans cette ville depuis plus d'un an et demi viennent d'achever la rédaction d'un projet de Constitution et de gouvernement intérimaire qui devrait être présenté bientôt au Parlement du Cap. Cette Constitution met en place un gouvernement et une administration basés sur les différences raciales, ethniques et même tribales, et s'appuie sur les structures des bantoustans déjà créés à travers la Namibie.

Il appartiendra désormais au Conseil de sécurité de tirer la leçon des résultats de cette nouvelle démarche occidentale auprès du gouvernement sud-africain.

De son côté, le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Pik Botha, ancien ambassadeur à l'ONU et aux Etats-Unis, part en guerre contre les signes de discrimination, qui, dit-il, discréditent l'Afrique du Sud à l'étranger.

« *Si nous devons faire la guerre, faisons-la pour nos principes de base... Pour eux nous devons mourir. Mais je ne suis pas prêt à mourir pour l'application de l'« apartheid » dans un ascenseur* », s'est-il exclamé mercredi 6 avril au cours de sa campagne pour une élection partielle.

Nationaliste convaincu — adversaire du droit de vote pour tous, *défenseur de la politique* des bandoustans — le ministre est cependant présenté par la presse, tant afrikaan qu'anglophone, comme l'homme capable d'apporter une certaine détente dans les relations raciales.

Déjà il y a deux ans, M. Botha s'était engagé à la tribune de l'ONU, au nom de son gouvernement, à éliminer les discriminations raciales en Afrique du Sud. Depuis, les parcs ont été ouverts à tous et, petit à petit, les panneaux « *Blancs seulement* » ou « *Non-Blancs seulement* », disparaissent des postes. Les résultats sont cependant jugés insignifiants par un grand nombre de Sud-Africains.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

EUROPE

Espagne

L'interdiction du « Jour de la patrie basque » a surpris les milieux politiques

Les organisateurs maintiennent leur mot d'ordre

Toutes les organisations politiques basques, du centre à l'extrême gauche, qui appelaient à participer au « Jour de la patrie basque » (« Aberri Eguna ») du dimanche 10 avril, interdite mercredi par le gouvernement (« le Monde » daté 8 avril), ont décidé de maintenir leur appel à cette célébration, qui doit avoir lieu à Vitoria. Dans un communiqué publié jeudi soir 7 avril, dix-sept partis ou mouvements basques justifient leur décision en affirmant que « les raisons du gouvernement pour interdire l'« Aberri Eguna » sont peu crédibles et antidémocratiques ».

De notre correspondant

Madrid. — « *Surprise de dernière heure ! L'« Aberri eguna » est interdit* », pouvait-on lire, jeudi 7 avril en manchette du quotidien *Pueblo* (organe national des syndicats officiels). Les observateurs politiques croyaient, il est vrai dur comme fer que cette « *fête populaire* » organisée par le Parti national basque (P.N.B.), le Parti socialiste basque, le Parti communiste basque et le Parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.) serait autorisée.

Les dirigeants de ces quatre partis s'étaient réunis le 6 avril avec M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'intérieur, auquel ils avaient expliqué en quoi consistait cette manifestation : quelque cent mille personnes devaient effectuer une marche pacifique de 2,5 kilomètres dans Pampelune, portant comme seul emblème un « *Ikurrina* » (drapeau national basque) et une immense pancarte portant les mots : « *Liberté, amnistie et autonomie* » (les trois grandes revendications basques). A la fin de la marche, les participants devaient observer une minute de silence en souvenir des morts pour la liberté du Pays basque et se disperser après avoir entonné l'« *euzko gudari* » (hymne des soldats basques pendant la guerre civile). Pour maintenir le calme, les organisateurs avaient prévu un service d'ordre de quatre mille militants.

M. Martin Villa répondit aux dirigeants que d'autres organisations basques, qui se situent à gauche du P.C.E. (organisations qui constituent l'« *euzkad erakunda heritarra* ») avaient proclamé, ce 10 avril « journée de lutte » et qu'il craignait de possibles désordres. *L'« euzkad erakunda heritarra »* avait cependant fait savoir que cette lutte n'était pas synonyme de violence. M. Martin Villa décida d'interdire la manifestation après s'être entretenu avec le président Suarez.

Cet ordre gouvernemental a profondément irrité les partis basques, qui envisagent de retirer leur représentant, M. Jauregui (dirigeant du P.N.V.) de la commission de l'opposition chargée de négocier avec le gouvernement (le P.S.O.E. s'est retiré de cette même commission il y a plus d'un mois). Les leaders politiques basques interprètent l'attitude du gouvernement comme une discrimination à l'égard du Pays basque et considèrent que cette interdiction pourrait entraîner *de graves incidents*.

Le gouvernement, bien qu'il ait accéléré la libération des détenus basques — tous les prisonniers politiques condamnés lors du procès de Burgos ont été remis en liberté à l'exception des condamnés à mort, dont la peine a été commuée — ne pourra pas tenir la promesse faite à M. Jauregui que tous les prisonniers politiques seraient en liberté à la date du 10 avril.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

● *Cent trente-deux personnes ont été arrêtées* dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 avril à Las Palmas (Grande-Canarie). *Une trentaine des personnes* appréhendées seraient compromises dans des affaires de drogue. — *(A.F.P.)*

A travers le monde

Gambie

● SIR DAOUDA JAWARA continuera à gouverner la Gambie — petit Etat enclavé dans le Sénégal — pendant les cinq prochaines années. Son parti, le Progressive people's party (P.P.P.), a, en effet, obtenu aux dernières élections 27 des *37 sièges du Parlement (le Monde* du 5 avril).

Inde

● LE NOUVEAU GOUVERNEMENT INDIEN a décidé, jeudi *7 avril*, la formation d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur les « *abus de pouvoir et les excès* » commis quand *l'état d'urgence était* en vigueur. Cette commission, a précisé le ministre de l'intérieur, M. Charan Singh, devant la Chambre basse, sera dirigée par un juge, et donnera le résultat de ses recherches au bout de six mois, des rapports partiels étant publiés entre-temps pour permettre au gouvernement de prendre des mesures avant cette date. L'intervention de M. Singh a été accueillie par des huées sur les bancs du Parti du Congrès, désormais dans l'opposition. « *C'est de l'esprit de vengeance* », ont affirmé des parlementaires congressistes. — *(A.F.P.)*

Taiwan

● DES *MISSILES SOL-SOL* « GABRIEL » ont été achetés secrètement par Taiwan à Israël, a révélé le *New York Times*, dont le correspondant à Taipeh cite des sources américaines à Taiwan. Ces missiles sont destinés à équiper des navires de guerre, et leur achat fait suite au refus des Etats-Unis de vendre à Taipeh des avions et du matériel de guerre moderne, précise le quotidien américain.

Union soviétique

● M SERGE BOGOMOLOV a *été* nommé ambassadeur d'Union soviétique à Madrid. L'Union soviétique et l'Espagne avaient décidé, *le 9 février* dernier, de rétablir leurs relations diplomatiques interrompues depuis 1939. Agé de cinquante et un ans, entré dans la carrière diplomatique en 1948, M. Bogomolov a été en poste à Paris — où il fut premier secrétaire, — à Genève et à Washington. — *(A.F.P., A.P.)*

● TROIS MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME ont été arrêtés en Géorgie. Il s'agit de l'écrivain Zviad Gamsakhourdia, qui avait été exclu la semaine dernière du syndicat des écrivains de Géorgie pour propagande antisoviétique, de M. Viktor Rtchiladzé, ancien fonctionnaire au ministère georgien de la culture, et de M. Merab Kostova, musicologue.

EUROPE

Allemagne fédérale

L'assassinat du procureur général Buback est revendiqué par un « groupe d'action Ulrike Meinhof »

Un suspect a été arrêté

L'attentat de Karlsruhe, qui, jeudi matin 7 avril, a coûté la vie au procureur général Siegfried Buback et à son chauffeur, a été revendiqué par un « groupe d'action Ulrike Meinhof ». Un inconnu se réclamant de ce groupe a téléphoné à plusieurs reprises au bureau de l'agence de presse ouest-allemande D.P.A. à Bonn.

Le gouvernement fédéral, après une réunion extraordinaire convoquée dès jeudi après-midi par M. Genscher, vice-chancelier, a offert une prime de 200 000 marks (400 000 F) pour l'arrestation des auteurs de l'attentat. Un appel télévisé a été lancé à la population, l'invitant à aider la police, qui a lancé une gigantesque chasse à l'homme à travers le pays. Toutes les routes autour de Karlsruhe sont surveillées ainsi que les frontières avec la France. La police allemande a d'autre part sollicité le concours d'Interpol.

Un suspect dont l'identité n'a pas été révélée a été arrêté. D'autre part, la motocyclette ayant servi à l'attentat — une Suzuki 750 cm3 munie de fausses plaques — a été retrouvée abandonnée à proximité de l'autoroute Karlsruhe-Francfort. Les enquêteurs, qui ont retrouvé treize douilles sur les lieux de l'attentat, estiment que quatre personnes pourraient y avoir participé. Selon un témoin, l'auteur direct du crime serait une femme. Les mesures de surveillance ont été renforcées à la prison de Stamhein, où les trois accusés de la bande Baader-Meinhof (Andreas Baader, Gudrun Esslin, Carl Raspe) attendent la fin de leur procès.

L'ensemble des partis politiques ont condamné ce nouvel attentat. M. Willy Brandt, président du parti social-démocrate (S.P.D.), a estimé que « la brusque transformation de la violence en terreur pure concernait désormais chaque citoyen de la R.F.A. ».

De notre correspondant

Bonn. — Jusqu'à présent, les résultats de l'enquête pour retrouver les auteurs de l'attentat contre le procureur général Siegfried Buback n'ont guère donné de résultats. Il semble pourtant que la police se fasse déjà une idée assez précise de l'identité des terroristes. Le nom d'une jeune femme, militante d'extrême gauche, est fréquemment cité par des enquêteurs, qui paraissent certains d'aboutir tôt ou tard.

Cet assassinat soulève dans toute l'Allemagne une vague d'« *horreur et de consternation* » pour reprendre l'expression utilisée par M. Helmut Schmidt. M. Willy Brandt parle, quant à lui, d'« *attentat contre l'Etat démocratique* » et de « *passage brutal de la violence à la terreur pure et simple* ». Pour l'ancien chancelier, « *Il importe de mettre fin aux agissements de ceux qui sèment le vent pour pouvoir récolter la tempête* ». Ce sont là des propos d'une fermeté inhabituelle dans la bouche d'un homme plutôt porté à la modération. Après ce nouvel attentat, le climat général rappelle celui qui existait en Allemagne au plus fort des activités terroristes et au début du procès de Baader et de ses co-accusés de la prison de Stuttgart. La condamnation des idées et *a fortiori* des méthodes du groupe Baader-Meinhof est totale. Les appels à la riposte de l'Etat et à la répression se multiplient à nouveau dans le pays. Sur ce terrain, l'opinion rejoint celle du procureur fédéral assassiné, qui réclamait plus de rigueur dans le jugement des terroristes et se plaignait d'un manque de collaboration de la population contre les activités de l'extrême gauche.

Des souhaits récents de Siegfried Buback sont repris aujourd'hui par l'opposition chrétienne démocrate, qui demande de nouvelles lois et de nouvelles mesures plus sévères contre les extrémistes. Les plus conservateurs protestent contre le « laxisme » de la coalition social-libérale dans la lutte contre le terrorisme. Seules quelques voix, parmi les jeunes socialistes et les jeunes libéraux, invitent au sang-froid et rappellent qu'un Etat démocratique n'a pas à « *répondre aux provocations en perdant sa contenance et sa dignité* ».

C'est dire, en tout cas, que les avocats des terroristes présumés, actuellement emprisonnés en Allemagne, prêchent dans le désert lorsqu'ils demandent pour leurs clients de meilleures conditions de défense et de détention. L'attentat contre Siegfried Buback a, pour l'instant du moins, balayé tous les scrupules que pouvaient avoir les Allemands après le récent scandale des écoutes de la prison de Stammheim. Les dialogues entre prévenus du groupe Baader-Meinhof et leurs avocats avaient été, en effet, écoutés en totale violation de la loi allemande, et les détenus avaient commencé une grève de la faim pour protester contre ces agissements.

Trois jours avant sa mort, le procureur Buback avait lui-même fait le point sur la situation et l'importance de l'activisme politique en Allemagne fédérale. Pour lui, les disciples de Baader et de Meinhof se limitaient désormais à quelque deux cents personnes, mais prêtes à tout, et notamment au crime. Les événements ont donné raison au procureur fédéral, dont l'assassinat illustre en quelque sorte une nouvelle escalade dans le comportement des terroristes allemands. Aux prises d'otages, destinées à faire pression sur le gouvernement de Bonn et le contraindre à libérer Baader et ses codétenus, on semble préférer maintenant des crimes froidement décidés et exécutés.

Ces pratiques de plus en plus radicales révèlent *a contrario* la faiblesse des groupes extrémistes allemands qui s'abandonnent à des actions désespérées contre tout ce qui incarne la société et l'Etat bourgeois. Les Allemands, quant à eux, redécouvrent la peur après un an de relative quiétude, où il n'était pas rare d'entendre dire que « *la terreur et Baader, c'est bien fini* ».

(Intérim.)

UNE LONGUE SÉRIE D'ATTENTATS

Souvent attribués à la « bande » Baader-Meinhof, de nombreux attentats terroristes ont été commis en Allemagne fédérale au cours des cinq dernières années.

Début MAI 1972 : une série d'attentats contre le quartier général des forces américaines de Francfort et de Heidelberg font quatre morts et plusieurs blessés.

15 MAI 1972 : une bombe est lancée à Karlsruhe contre la voiture du juge fédéral Wolfgang Buddenberg, qui dirige l'enquête sur les membres du groupe Baader-Meinhof.

20 MAI 1972 : plusieurs bombes endommagent, à Hambourg, l'immeuble du groupe de presse Axel Springer, faisant dix-sept blessés.

10 NOVEMBRE 1974 : M. Günter von Drenkmann, président du tribunal de grande instance de Berlin-Ouest, est assassiné devant son appartement.

21 NOVEMBRE 1974 : une bombe explose devant le domicile d'un juge du tribunal de Hambourg, M. Gerd Ziegler.

30 NOVEMBRE 1974 : M. Walter Leisler Kiep, trésorier de la C.D.U. (démocratie chrétienne) échappe de justesse à une tentative d'assassinat.

7 DECEMBRE 1974 : une bombe explose dans la gare de Brême ; cinq blessés.

7 FEVRIER 1975 : M. Edwin Zdovz, vice-consul yougoslave à Francfort, est assassiné dans son garage.

27 FEVRIER 1975 : enlèvement à Berlin-Ouest du député de la C.D.U. Peter Lorenz.

1er JUIN 1976 : nouvel attentat contre le quartier général des forces américaines à Francfort, seize blessés.

18 JUIN 1976 : attentat visant l'avocat Klaus Jürgen Langner, défenseur de l'extrémiste Margrit Schiller ; un mort et cinq blessés.

26 FEVRIER 1977 : une bombe explose au siège de l'hebdomadaire d'extrême droite « National Zeitung » à Munich.

La « bande à Baader »

Groupant des extrémistes de gauche, la bande Baader-Meinhof inquiète — panique même — l'opinion en République fédérale depuis 1968. Arrêtés entre 1972 et 1974, plusieurs membres de cette « fraction de l'armée rouge », dont le procès s'est ouvert à Stuttgart le 21 mai 1975, ont à répondre d'un nombre de chefs d'accusation impressionnant : six attentats à la bombe ayant coûté la vie à quatre personnes ; cinquante-quatre tentatives de meurtre, des attaques de banques et des cambriolages de mairies. La bande avait, en particulier, revendiqué l'assassinat à Berlin-Ouest, le 10 novembre 1973, du juge Günter von Drenkmann et l'enlèvement, le 27 février 1975, du député de Berlin-Ouest Peter Lorenz.

Un détenu du groupe anarchiste, Holger Meins, devait mourir en prison le 9 novembre 1974, à la suite d'une grève de la faim. Ulrike Meinhof, condamnée à huit ans de prison, s'est suicidée, quant à elle, dans sa cellule le 9 mai 1976, mais la version de ce suicide donnée par la police a été contestée par l'extrême gauche. Suspendu depuis octobre 1975, le procès de Stuttgart avait donné l'occasion aux avocats des inculpés de dénoncer à plusieurs reprises les conditions d'incarcération particulièrement dures imposées à leurs clients (Jean-Paul Sartre et Heinrich Böll ont protesté à ce sujet). Ces mesures avaient précisément été décidées par le procureur général Buback, assassiné jeudi à Karlsruhe.

R.D.A.

LES COMPLICES DE TENTATIVES DE FUITE DU TERRITOIRE NATIONAL RISQUENT LA PRISON A VIE

Berlin (*A.F.P., Reuter*). — La détention à vie pourra être prononcée en R.D.A. contre ceux qui facilitent la fuite de personnes du territoire national. Pour ce délit, l'ancien code prévoyait au maximum deux ans de prison. Un texte de loi adopté jeudi 7 avril par la Chambre du peuple (Parlement) à Berlin-Est prévoit des aggravations de peines contre ceux qui « diffament » l'Etat, ou « jettent le discrédit » sur les institutions.

La nouvelle loi précise, d'autre part, que les mineurs ne pourront plus être condamnés à mort ni à la prison à vie.

Depuis que le contrôle des voitures occidentales utilisant les routes de transit est-allemandes entre Berlin-Ouest et l'Allemagne de l'Ouest a été assoupli en 1972, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et accusées d'avoir embarqué des Allemands de l'Est avec l'intention de les faire sortir clandestinement de R.D.A. — (*A.F.P., Reuter.*)

Grande-Bretagne

LA BIÈRE ET LE CRICKET ÉCHAPPERONT AU SYSTÈME MÉTRIQUE

Londres (A.P.). — Selon le calendrier mis au point par le gouvernement, la Grande-Bretagne abandonnera d'ici à 1982 ses miles, acres, quarts et livres pour les kilomètres, les hectares, les litres et les kilogrammes.

Mais, en raison de la vive opposition des ménagères, le ministère des prix et de la consommation a décidé le maintien de la pinte, unité de mesure utilisée pour la bière et pour le lait. Ce ne sera que sur le papier, a affirmé un haut fonctionnaire, que la pinte équivaudra à 568,3 millilitres...

En dehors de la pinte et du terrain de cricket qui restera long de « 22 yards », le pays aura complètement adopté le système métrique d'ici à quatre ou cinq ans.

Après l'entrée dans le Marché commun, le système de mesures auquel Londres était resté fidèle constituait un handicap de taille par rapport à ses partenaires du continent. La décimalisation de la monnaie avait été adoptée le 15 février 1971.

A VIENNE

Les conversations intercommunautaires sur Chypre se sont terminées sans résultat

De notre correspondant

Les conversations intercommunautaires sur l'avenir politique de Chypre ont pris fin, jeudi 7 avril, à Vienne. Un communiqué commun constate l'absence totale de progrès.

MM. Tassos Papadopoulos et Umit Suleyman Onan n'ont pas réussi, affirme ce texte, à « surmonter le fossé considérable » *qui existe entre leurs positions respectives, tant sur l'aspect territorial du problème qu'en ce qui concerne la question constitutionnelle. Des entretiens exploratoires doivent reprendre à Nicosie « vers la mi-mai », afin de préparer une nouvelle réunion des négociateurs dans la capitale autrichienne.*

Ankara. — La sixième phase des conversations intercommunautaires chypriotes, qui s'est achevé mercredi 7 avril à Vienne, sans aucun progrès sensible, avait été suivie dans la capitale turque avec un certain détachement. Certes, on tient à préciser que la nouvelle rencontre entre les représentants turcs et grecs chypriotes a été « *utile* » et que même de « *légers progrès* » ont été enregistrés, comme le note, par exemple, le quotidien *Tercuman*, proche du pouvoir. Selon ce journal, le principe de la liberté de circulation aurait été adopté, mais il ne peut préciser à partir de quel moment il serait appliqué.

Personne ici n'attendait un résultat spectaculaire de ce qu'on appelle un « exercice diplomatique », comme on se plait à le noter du côté turc. Tout au plus, se félicite-t-on que le dialogue ait été maintenu et que les thèses respectives des deux parties aient été exposées avec plus de clarté qu'autrefois.

Les pourparlers intercommunautaires reprendront vers la mi-mai à Nicosie, sous l'égide du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, à Chypre. Mais pour espérer quelques résultats il faut sans doute attendre les élections de juin en Turquie. Un gouvernement fort et homogène aurait les coudées plus franches que le cabinet actuel, dont le vice-président, le professeur Erbakan, du parti du salut national, rappelait mercredi encore qu'il était hostile à toute concession dans l'île. Le chef du parti républicain, M. Ecevit, pour sa part, a déclaré qu'il lui faudrait étudier rapidement et sérieusement la possibilité d'une solution du problème chypriote s'il revenait au pouvoir.

ARTUN UNSAL.

POLITIQUE

LA QUERELLE SUR L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

M. Chirac : je veux bien qu'on élise le Parlement européen au suffrage universel mais à condition qu'il n'ait aucun pouvoir

Le maire de Paris n'est pas investi d'une mission politique de nature différente de celle des autres maires des grandes villes. L'Hôtel de Ville de la capitale n'est pas une place forte en vue de la conquête de l'Elysée. Ces mises au point, M. Jacques Chirac les a faites jeudi 7 avril, à l'intention des membres de la presse anglo-américaine à Paris, dont il était l'invité.

Le maire de Paris, qui a bien l'intention d'accomplir son mandat de six ans jusqu'à son terme, a saisi l'occasion qui lui était offerte pour faire d'autres mises au point sur la gestion de la capitale dans les années passées. « *Il faut savoir*, dit-il, *qu'en 1958 Paris se trouvait dans une situation désastreuse. M. Michel Debré fut le premier à créer un budget d'équipement pour la Ville de Paris, afin de moderniser la capitale. Depuis 1960, les efforts indispensables ont été faits, avec un coefficient normal d'erreur qui existe dans toute action humaine, et qui a conduit à la construction des halles de La Villette ou de la tour Maine-Montparnasse. En 1973, Georges Pompidou a considéré que cette politique avait atteint ses objectifs, en matière d'infrastructures et de logements notamment. C'est lui qui, au cours d'un conseil interministériel et contre l'avis du ministre des finances de l'époque* (M. Valéry Giscard d'Estaing), *a pris la décision d'interrompre la politique du béton à Paris.*

» *C'est lui, et lui seul, qui a donné les instructions nécessaires dans ce sens, interdisant la construction des tours. De plus, Georges Pompidou fut le premier homme d'Etat à aborder, au cours de son voyage aux Etats-Unis, les problèmes de l'environnement.* »

Dès lors, l'ancien premier ministre s'étonne que ces problèmes aient été « *découverts pendant la campagne électorale* », et il note que « *ceux-là mêmes qui, au sein de la majorité, avaient approuvé toute la politique suivie à Paris manquent aujourd'hui de sérieux en la contestant soudain* ».

« La médiocrité générale »

Le maire de Paris a été longuement interrogé sur la situation politique française en général. Selon lui, la victoire de la gauche conduirait à l'aventure, mais la majorité peut encore l'empêcher et récupérer ces « *voix qui lui ont fait défaut, non par conviction à l'égard du programme commun, mais par déception à l'égard de l'action majoritaire* ». Encore faut-il que la majorité soit unie et se donne des objectifs communs. M. Chirac déclare :

« *Une des grandes erreurs de la stratégie politique suivie depuis trois ans, et à laquelle je m'étais opposé, était de vouloir ramener tout le monde dans le même moule. Une telle attitude conduit certes à s'adjoindre des personnalités qui sont heureuses d'exercer des responsabilités ; mais elle a surtout conduit la majorité à perdre des électeurs.*

» *Cette idée fixe de certains pseudo-stratèges selon laquelle les centristes et les radicaux devront être satellisés par les républicains indépendants doit être abandonnée. Il y a en France des courants politiques de nature différente ; chacun doit pouvoir s'exprimer, certes, dans le cadre d'une certaine loyauté, mais sans être muselé par des éléments extérieurs à lui.* »

Ainsi, pour M. Chirac, il existe un courant radical important qui doit pouvoir s'exprimer en tant que tel, bien que « *la médiocrité générale de ceux qui incarnent le radicalisme fait que le mouvement s'est morcellé et qu'il n'en reste plus rien* ».

M. Chirac estime qu'il faut donner à chaque courant les moyens de s'exprimer : « *Alors, les différentes composantes retrouveront leurs électeurs et l'on pourra reconstituer un pluralisme organisé.* » Quant à la date des élections législatives, le président du R.P.R. rappelle qu'il était partisan de provoquer des élections anticipées en juin ou en septembre 1976, pour trois raisons : « *d'une part, parce que lorsque l'on est contesté dans le pays, il faut revenir devant les électeurs pour s'assurer que l'on est bien légitime, d'autre part, parce que nous sommes dans une situation d'hypothèque politique qui bloque les investisseurs et l'économie ; enfin, parce que, la France ayant besoin d'un redressement économique, il fallait d'abord faire les élections, puis, fort d'une volonté nationale réaffirmée, entreprendre le redressement, et non l'inverse. Mais seul le président de la République peut décider de la dissolution de l'Asemblée nationale, et, comme vous le savez, je n'ai pas été suivi* ».

« Des bavards irresponsables »

Le président du R.P.R. a été interrogé aussi sur le projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel. « *Dans l'état actuel des choses*, affirme-t-il, *le R.P.R., qui ne se divisera pas sur cette affaire, n'est pas disposé à approuver ce texte.* » Le maire de Paris poursuit : « *Il nous faudrait des garanties réelles pour nous associer à une réforme qui ne serait à nos yeux qu'une réformette destinée à masquer l'incapacité de nos dirigeants à construire l'Europe* ».

Il souligne : « *Devant cette incapacité à résoudre les problèmes concrets de l'Europe, qui n'a de chance de préserver sa civilisation face aux totalitarismes de droite et de gauche que si elle est unie, on voudrait nous jeter de la poudre aux yeux. Je veux bien qu'on élise le Parlement européen au suffrage universel, mais à condition que cette assemblée n'ait aucun pouvoir. Car la réunion de bavards irresponsables ne fera pas progresser les choses. Il faut aussi que tout le monde vote ensemble et que le mode de scrutin retenu écarte une représentation régionale, qui, pour nous, serait dangereuse. Enfin, il faut savoir dans quelles conditions cette assemblée serait appelée à se réunir.* »

Les hommes politiques allemands espèrent réduire l'influence des partis communistes

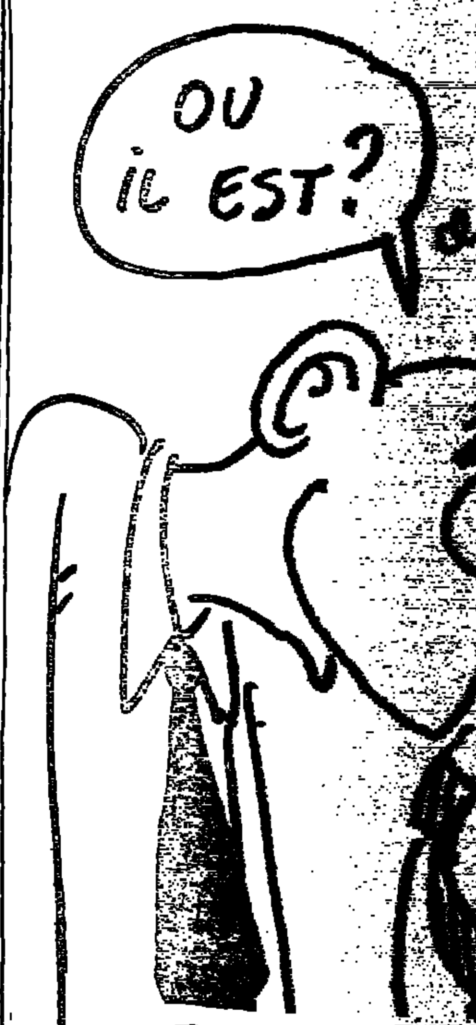
Dans un communiqué publié mercredi 6 avril, M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, demande au président de la République, qui doit tenir le 12 avril prochain une réunion de presse sur les problèmes de politique étrangère, ce qu'il pense d'une déclaration de M. Willy Brandt, selon laquelle « le futur Parlement européen doit devenir une constituante ». Il ajoute : « La gravité de ces propos ne peut échapper à personne. Ils explicitent clairement les objectifs profonds des promoteurs de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. » Notre correspondant à Bonn analyse ci-dessous l'attitude actuelle des hommes politiques allemands au sujet de l'Europe.

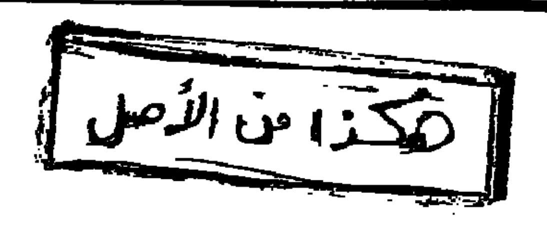
De notre correspondant

Bonn. — Les Allemands n'abordent pas avec une attitude défensive la question de l'élection du Parlement européen au suffrage universel et la mise en place d'une « assemblée constituante », comme l'a dit M. Willy Brandt. En raison de son poids démographique et économique, l'Allemagne de l'Ouest ne risque pas en effet d'être étouffée ou stérilisée dans une telle assemblée. C'est là une analyse qui encourage Bonn à militer sans réserve pour une Europe politique. En outre, tous les partis allemands insistent sur la nécessité de l'engagement européen de la République fédérale allemande. La démocratie chrétienne de MM. Helmut Kohl et de Joseph Strauss espère que la future assemblée permettra de combattre le socialisme et le communisme sur un terrain plus vaste. Les sociaux démocrates et M. Willy Brandt espèrent aussi constituer avec le parti de M. François Mitterrand, notamment, une force qui, par le biais européen, diminuera l'influence des partis communistes en Europe.

Les milieux sociaux démocrates de Bonn évoquent déjà avec insistance un « programme commun » des gauches européennes qui, pour le moment, exclut les communistes.

Bonn a intérêt à s'arrimer solidement à une Europe des Neuf sans laquelle la prospérité économique du pays serait compromise. La R.F.A. commerce pour l'essentiel avec les pays d'Europe occidentale. C'est vital pour un Etat dont le quart des activités dépend des exportations. Tout récemment, devant un groupe de journalistes étrangers, le chancelier Schmidt définissait l'Europe comme un choix prioritaire de son pays, qui n'avait pas seulement des motifs économiques. Les conflits récents de Bonn avec l'administration Carter, à propos notamment de la vente d'équipement nucléaire au Brésil, incitent M. Schmidt, réputé atlantiste, à devenir plus européen. D'où l'expression nouvelle d'une sorte de fuite en avant européenne de la République fédérale d'Allemagne. (*Intérim.*)





هكذا من الأصل

…TIQUE

…ELLE SUR L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

… je veux bien qu'on élise … au suffrage universel … qu'il n'ait aucun pouvoir

« Des bavards …

… hommes politiques allemands espèrent réduire l'influence des partis communistes

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE DÉBAT SUR LA SIDÉRURGIE AURAIT LIEU LE 19 AVRIL

Vendredi matin 8 avril, au cours de la séance consacrée, à l'Assemblée nationale, aux questions orales sans débat, et sous la présidence de M. Andrieux (P.C.), M. Depietri (P.C., Moselle) se félicite que *« le gouvernement ait été contraint d'accepter un débat sur la crise de la sidérurgie »*. Il y voit *« l'aboutissement de dix ans de lutte des élus communistes »*. Il dénonce *« l'alliance étroite du gouvernement et des patrons de l'acier, les profits scandaleux d'une poignée de privilégiés, le choix imposé aux jeunes de la région : militaire ou chômeur »*. Il évoque *« la mort d'une région froidement préparée par le gouvernement et le patronat »*. « *La crise actuelle*, affirme-t-il, *rend plus que jamais nécessaire la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie, proposée par le groupe communiste.* »

M. Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, annonce que le débat sur la sidérurgie, accepté mercredi par le premier ministre, devrait avoir lieu le 19 avril, si la conférence des présidents en décide ainsi. Il réaffirme la volonté du gouvernement « de maintenir une sidérurgie forte et de sauvegarder les régions de la Lorraine et du Nord ». Il dénonce « le procès d'intention fait au gouvernement, un mauvais procès car bâti sur des accusations fausses ». Il précise : *« Il est faux de dire que la profession peut agir à sa guise, faux de dire que 20 000 licenciements sont prévus (il ne faut pas confondre réduction et suppression d'emplois), faux d'affirmer que l'on veuille démanteler l'outil de production. Il est inadmissible que l'on puisse laisser penser dans cette enceinte que nous voulons brader à un pays voisin (la R.D.A.) notre sidérurgie. »*

Après avoir rappelé les données de la situation, notamment le contexte mondial, puis les actions menées par le gouvernement, il déclare : « On ne peut pas dire que ce problème soit laissé au fil de l'eau par un gouvernement qui n'a cessé d'encourager la concertation. » Puis il conclut : « La voie de la facilité, celle que vous proposer, n'est pas la voie qui convient mais celle de l'adaptation et de l'effort. Des sacrifices seront nécessaires. Le partage des efforts est donc la voie qui sera proposée au Parlement. »

« Les Lorrains en ont marre », affirme M. Depietri, qui ajoute : *« Le président de la République vous a invité à vous rendre dans les régions. Venez donc visiter les régions de Jœuf, de Moyeuvre, afin de regarder les déserts économiques dont le gouvernement est responsable. Les Lorrains veulent sauver leur région. Les municipales l'ont montré. Ils gagneront la bataille. »*

Les députés renforcent la protection des marins en cas de licenciement

Jeudi 7 avril, l'Assemblée nationale examiné, sous la présidence de M. Nungesser (R.P.R.), le projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime en ce qui concerne la résiliation du contrat d'engagement.

Ce texte étend aux marins les dispositions de la loi du 13 juillet 1973 relative à la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée et la loi du 3 janvier 1975 relative aux licenciements pour cause économique.

Un marin lié à un armateur par un contrat d'engagement à durée indéterminée ne pourrait désormais être régulièrement licencié, c'est-à-dire non réembarqué, que lorsque une procédure comportant la convocation, l'audition et l'information de l'intéressé aura été respectée, et à condition que les causes du licenciement soient réelles et sérieuses. Les nouvelles mesures s'appliqueraient aux marins justifiant chez le même armateur d'une ancienneté de service d'au moins un an, dont six mois d'embarquement.

M. Brocard (R.I.), rapporteur, déclare : *« Ce texte entend renforcer la protection sociale des marins, mais, si l'intention est louable, le dispositif retenu n'est pas, en revanche, à l'abri des critiques. Ce texte long et complexe est ambigu, voire contradictoire. Afin de le rendre plus clair et simple, nous proposons de rendre ces dispositions applicables à l'ensemble des marins, qu'ils soient ou non « stabilisés » par des conventions collectives, c'est-à-dire liés à leurs armateurs par un contrat permanent. Cette loi de progrès social*, indique-t-il, *bénéficiera essentiellement aux 14 000 marins non stabilisés. »*

Pour M. Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, *« il ne serait pas équitable de priver les marins de la protection dont bénéficient les autres travailleurs »*. Ce projet a donc deux objectifs :

1) Apporter aux marins du commerce et de la pêche des garanties aussi proches que possible de celles dont bénéficient les autres salariés en matière de licenciement ;

2) Pour ce faire, introduire dans le code du travail maritime les dispositions du droit commun en n'y apportant que les modifications strictement nécessaires afin de tenir compte des particularités de l'exercice de la profession de marin.

Dans la discussion générale, M. Le Pensec (P.S., Finistère) regrette que le gouvernement n'ait pas réalisé *« l'indispensable grande toilette du code de travail maritimes »* et se soit contenté, *« sous la pression des armateurs »*, d'une réforme *« timide, insuffisante et ambiguë »*. Il énumère les limites d'un texte que son groupe s'efforcera d'améliorer.

Pour M. Cermolaccé (P.C., Bouches-du-Rhône), la modernisation du code maritime est *« une nécessité indispensable »*. « *Mais*, ajoute-t-il, *elle ne peut se concevoir en dehors de la participation effective des organisations syndicales et professionnelles.* » Il conclut : *« Ce projet est loin d'être une grande réforme. Pour ce faire, il conviendrait de doter notre pays des navires nécessaires ; de lutter contre les pavillons de complaisance et de mettre fin à l'anarchie et au gaspillage. »*

Enfin pour M. Gabriel (app. R.I., Saint-Pierre-et-Miquelon), *« ce texte équilibré, qui a eu l'approbation de tous les syndicats de marins, arrive au bon moment »*.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide notamment :

— De rendre applicables aux entreprises d'armement toutes les dispositions de la loi sur le licenciement pour cause économique, y compris celles relatives à l'intervention des délégués du personnel ;

— D'appliquer toutes les dispositions du projet reprises de la loi de 1973, à l'ensemble des marins ; marins titularisés ou stabiliés dans leur emploi, qu'ils soient ou non embarqués, marins non stabilisés lorsqu'ils ont déjà une certaine ancienneté au service de l'armateur qui les licencie. Le non-renouvellement du contrat d'engagement maritime à durée indéterminée doit être, dans ce dernier cas, assimilé à un licenciement ;

— D'accorder aux marins licenciés, dans le port le plus proche, une période rémunérée pour chercher du travail ;

— De permettre au juge de proposer la réintégration du salarié injustement licencié. Cette disposition ne bénéficiant, toutefois, qu'aux seuls marins stabilisés. La gauche dénonce ce qu'elle estime être *« une discrimination inadmissible »* ;

— De faire bénéficier de la loi les marins titulaires de contrats conclus pour service à bord de navires armés à la navigation côtière et à la pêche au large lorsque le propriétaire est embarqué comme membre de l'équipage sur le navire qu'il exploite.

Au cours de la discussion, M. Cermolacce devait dénoncer l'article concernant le licenciement d'un marin mis par l'armateur au service d'une filiale étrangère, estimant qu'« *il pouvait permettre au patronat maritime français d'embarquer des marins étrangers* ».

L'ensemble du projet de loi ainsi modifié est adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant.

PATRICK FRANCÈS.



Centristes et radicaux croient encore à la volonté de M. Giscard d'Estaing d'instituer la représentation proportionnelle

Moins de onze mois avant les élections législatives, *une question demeure posée* : le président de la République a-t-il l'intention de modifier la loi électorale et d'introduire la représentation proportionnelle dans le mode de scrutin ? C'est depuis mai 1974 et l'élection présidentielle, en fait, que cette question est en suspens : lors de la campagne électorale, la proportionnelle, la « R.P. », fit l'objet de discussions et, semble-t-il, d'engagements oraux entre le candidat Valéry Giscard d'Estaing et ses nouveaux alliés centristes — jusque-là d'opposition. Les échecs électoraux répétés de la majorité depuis cette date, ainsi que le renforcement de l'union de la gauche ont contribué récemment à rouvrir le débat. Au sein de la majorité essentiellement.

Au cours des dernières semaines et surtout depuis les élections municipales, les prises de position *se sont multipliées. Tour à tour*, MM. Jean Lecanuet, Jacques Barrot (C.D.S.), Gabriel Péronnet (parti radical), Eric Hintermann (Fédération des socialistes-démocrates), Olivier Stirn (Mouvement des sociaux-libéraux) ont pris position, et à plusieurs reprises, en faveur de la proportionnelle. Et cela alors même que quelques mois plus tôt certaines de ces personnalités, notamment M. Lecanuet, avaient paru abandonner l'espoir d'une réforme électorale, le président de la République semblant, de son côté, avoir renoncé à un tel projet.

Qu'à nouveau des propositions voient le jour — la dernière en date étant celle qu'a annoncée jeudi le comité directeur du parti *radical — ne tient pas seulement* à une prise de conscience provoquée, au sein des partis, par l'échec subi lors des élections *municipales. Il faut sans doute* voir dans ces initiatives renouvelées la manifestation d'un souhait présidentiel discrètement transmis *aux états-majors* des *formations* de la majorité.

Deux faits avaient dans un premier temps attiré l'attention. D'une part, la rapidité avec laquelle M. Olivier Stirn avait présenté comme une des revendications premières de son tout neuf M.S.L. l'introduction de la R. P. dans le système électoral. Les liens entre les initiatives de M. Stirn et les vœux de M. Giscard d'Estaing ne sont pas mystérieux : la prise de position du secrétaire d'Etat était vite apparue comme ce qu'il est convenu de nommer un « ballon d'essai » présidentiel. D'autre part, nombre de responsables politiques avaient été frappés par la manière ambiguë dont M. Poniatowski, au lendemain des élections municipales, avait éludé, devant les caméras de la télévision, une question sur la réforme électorale. S'il avait voulu laisser penser que tout était possible en ce domaine, le ministre de l'intérieur n'aurait pas répondu autrement que par la formule traditionnelle : *« La question n'est pas actuellement posée »*, dont il usa ce soir-là.

« Trucage et passe-passe »

A n'en pas douter, l'Elysée et le gouvernement s'interrogent. La question est même étudiée par le cabinet présidentiel, puisque M. Jean Serisé en est saisi, et puisque certains proches du président consultent, depuis quelques semaines, des responsables politiques sur ce sujet. L'idée d'une réforme électorale n'est donc pas abandonnée. Elle avait semblé l'être lorsque, après une première série de déclarations « exploratoires » de responsables centristes et radicaux, M. Jacques Chirac avait déclaré, le 27 mars, devant le comité central : *« La grande majorité d'entre nous est hostile à la représentation proportionnelle, car elle y voit une transformation du régime, ne serait-ce que sur le plan de la stabilité gouvernementale. En outre, intervenant après un échec électoral et avant une consultation qui sera décisive, une transformation du mode de scrutin apparaîtra comme un trucage aux yeux des électeurs, comme une sorte de tour de passe-passe. »*

La prise de position du président du R.P.R. était apparue comme une réponse négative à ceux qui spéculaient sur une évolution des gaullistes en ce domaine. Comme nul ne semblait concevoir que la majorité aborde, divisée, un tel débat, l'affaire paraissait réglée. Or tout se passe comme si elle ne l'était pas.

Non pas que M. Giscard d'Estaing ait décidé de proposer une réforme électorale sans se soucier de l'avis des gaullistes sur la question (l'arithmétique parlementaire pourrait le lui permettre, puisque la gauche est, elle aussi, favorable à la R.P.), mais plutôt parce que le président de la République conserve l'espoir d'une modification de l'attitude du R.P.R.

La proportionnelle est-elle, autant qu'on le dit, contraire à la doctrine gaullienne ? M. Alain Peyrefitte, nouveau ministre de la justice et ancien secrétaire du parti gaulliste, a posé la question quelques heures seulement avant son retour au gouvernement. Il a même commencé à apporter une réponse négative en déclarant, le 29 mars : *« Le général de Gaulle lui-même n'était pas hostile à la proportionnelle. Il m'a dit un jour : un mode de scrutin doit durer quinze ans. Il dépend des circonstances. »*

Les responsables, et surtout les élus du R.P.R., sont-ils unanimement hostiles à la proportionnelle ? Ce n'est pas certain. Dans les milieux centristes, on se livre en ce moment à des calculs et à des pourcentages. Ainsi estime-t-on à une trentaine le nombre des *députés gaullistes* dont la situation électorale, compromise par le courant dont bénéficie la gauche, serait rétablie par l'introductio nde la proportionnelle. Tel élu battu dans sa circonscrip*tion trouverait le salut plus sûre*ment à la tête d'une liste départementale.

Estimations

Ce pourcentage des députés R.P.R. qui auraient tout intérêt à se déclarer proportionnalistes est associé à une estimation de ce que pourraient être les résultats de la majorité actuelle, si le R.P. était en *vigueur et compte* tenu des dernières municipales. Le conclusions varient selon les auteurs des calculs, mais la plupart font apparaître *que* la *coalition* gouvernementale perdrait moins qu'avec le système présentement en vigueur. Si l'on considère, en outre, que certains gaullistes font campagne depuis longtemps déjà pour le R.P. (notamment M. Bernard Pons, ancien ministre et député du Lot, qui serait justement parmi ceux qu'une réforme électorale sauverait), on comprend que ni à l'Elysée ni dans les rangs centristes on n'ait abandonné le projet.

M. Giscard d'Estaing et le gouvernement — on dit que M. Barre est favorable à la réforme — ne peuvent toutefois guère prendre directement l'initiative d'une entreprise qui risque d'être mal accueillie par une fraction des élus qui les soutiennent. Aussi, les démocrates sociaux et les radicaux devront-ils faire les premiers pas. Ils soumettront des propositions de loi au Parlement. C'est ce qu'a annoncé le parti radical, c'est ce que vont faire les socialistes hors programme commun qu'anime M. Éric Hintermann (ceux-là suggèrent une application de la proportionnelle dans le cadre régional). Quant *aux centristes* de *M. Lecanuet*, ils avaient déposé une proposition de réforme électorale dès 1973 et les sénateurs réunis à Strasbourg *le 4 avril sont* revenus à la charge.

Il serait bien étonnant que toutes ces soudaines bonnes vo*lontés n'aillent* pas, *en fait*, au devant des désirs du chef de l'Etat et que, dans toutes ces propositions, n'en apparaisse pas une qui finalement reprenne les grandes lignes de la doctrine qui aura peu à peu été forgée à l'Elysée.

Restent quelques incertitudes. D'abord, les jours sont comptés et les sessions parlementaires — il en reste deux — sont brèves. Il ne sera pas facile, si la réforme est décidée, d'échapper aux reproches de ceux qui dénonceront la « combine » de dernière heure. Ensuite, le résultat n'est guère assuré. Ce n'est pas la proportionnelle qui sauvera l'actuelle majorité si la gauche est majo*ritaire dans le pays*. De même, il n'est pas évident que la vertu « libératrice » de la représentation proportionnelle sur les socia*listes par rapport aux communistes* (ils n'auront plus besoin les uns des autres pour être élus) soit aussi rapidement sensible que l'espèrent ceux qui attendent un retour du P.S. à une stratégie de troisième force : les victoires récentes ont en effet renforcé la dynamique de l'unité.

Enfin, dans la mesure où cette idée de réforme est conçue par le président de la République et les non-gaullistes de sa majorité, elle comporte un autre risque pour ses promoteurs. La proportionnelle s'applique au niveau départemental ou régional, mais elle a aussi une *dimension* nationale plus accusée que le scrutin majoritaire. Ce sont, à un degré plus élevé, les partis — *grands et petits*, — *leurs états*-majors et leurs leaders nationaux, qui sont impliqués le jour du vote, alors que le scrutin d'ar*rondissement fait la part belle* aux notables locaux. Or, dans l'actuelle majorité, quel chef de file a la meilleure image nationale de battant, et de gagneur ? M. Jacques Chirac. Combien d'élus giscardiens préféreraient ne pas avoir à brandir l'effigie du chef de l'Etat plus qu'il ne serait décemment nécessaire pour partir à la bataille de 1978 ? Beaucoup. Le rééquilibrage de la majorité en faveur des R.I. et des centristes ne serait donc pas si évident que certains l'espèrent. Ce n'est sans doute pas là la moindre des incertitudes que doivent surmonter M. Giscard d'Estaing et ses conseillers .

NOËL-J. BERGEROUX.

Le parti radical charge ses députés de déposer une proposition de réforme électorale

Le comité directeur du parti radical, réuni dans la matinée de jeudi 7 avril, place de Valois, a décidé qu'un congrès de la formation aurait lieu du 14 au 16 mai à Paris.

Le choix de la capitale était combattu par certains membres de la direction, qui proposaient que la manifestation ait lieu à Toulouse. La décision en faveur de Paris satisfait M. Jean-Jacques Servan-Schreiber et ses amis. Certains radicaux considèrent d'ores et déjà que le député de Meurthe-et-Moselle pourrait être candidat à nouveau à la présidence de son parti. Il semble bien toutefois que M. Gabriel Péronnet et M. Michel Durafour soient à l'heure actuelle, également sur les rangs.

De précédents prises de position

Au terme de ses travaux le comité directeur a adopté une motion dans laquelle il rappelle ses précédentes prises de position en faveur de la proportionnelle (notamment lors des congrès de Lyon et de Vichy en novembre 1975 et en novembre 1976). Il ajoute :

« Le parti radical-socialiste n'a cessé de rappeler cette nécessaire modification de la loi électorale, d'autant plus nécessaire que le régime s'est présidentialisé. Aujourd'hui, fidèle à ces engagements, le parti radical donne mandat à ses parlementaires, singulièrement à ses députés, de prendre dès maintenant toutes les initiatives nécessaires pour que soit déposée et discutée d'urgence une proposition de loi électorale instituant, au plan départemental, la représentation proportionnelle. »

Les débats des dirigeants radicaux ont eu lieu dans une atmosphère parfois tendue. Etaient notamment présents, outre MM. Péronnet et Jean-Jacques Servan-Schreiber, MM. Michel Durafour et Pierre Brousse, anciens ministres, et Mmes Françoise Giroud, ancienne secrétaire d'Etat, et Jacqueline Nebout, ancienne secrétaire générale. La question de la réintégration de Mme Nebout dans ses *fonctions* de secrétaire générale a été l'occasion de vifs échanges. Parce qu'elle était candidate sur une liste patronnée par M. Jacques Chirac, alors que la fédération radicale de Paris soutenait M. d'Ornano, Mme Nebout avait dû, le 28 janvier, *« remettre son mandat de secrétaire général entre les mains du président et du bureau national du parti »*. Elle est depuis lors devenue adjoint au maire de Paris.

Après débat, le comité directeur a décidé, par cinquante-huit voix contre quarante-trois, que la question de cette réintégration ne figurerait pas à l'ordre du jour et qu'elle serait réglée lors du prochain congrès. Auparavant, on avait entendu M. Durafour lancer : *« Je préfère avoir été battu en combattant qu'élu en trahissant ! »*

Commentant devant la presse les travaux du comité directeur, M. Gabriel Péronnet a déclaré à propos de l'attitude de son parti au sein de la majorité : *« Nous sommes des alliés loyaux, mais nous ne sommes ni muets ni dociles. »* Il a dit sa déception à propos du report de la taxation des plus-values sur les valeurs mobilières : *« La pire des choses en politique, c'est de prendre une position et de ne pas s'y tenir. Quand on a pris une décision, on la suit. »*

● *MM. William Montels*, membre du comité directeur des radicaux de gauche, et Jean-Louis Testud, ont annoncé qu'ils donnaient leur démission de la formation présidée par M. Robert Fabre pour rejoindre le Mouvement des radicaux libéraux créé pr M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Pour justifier sa décision, M. Montels fait état de l' *« écrasement des radicaux de gauche par les socialistes et les communistes »* et du résultat *« négatif »* enregistré par le Mouvement de M. Robert Fabre aux élections municipales. La direction du M.R.G. signale que M. Montels a été exclu avant le scrutin municipal.

● *M. Daniel MacDonald*, ministre canadien des anciens *combattants, séjourne actuellement* en France pour participer à la cérémonie du souvenir au Mémorial canadien de Vimy le 9 avril. Cette cérémonie solennelle marquera le soixantième anniversaire de la bataille de Vimy où, le 9 avril 1917, plus de onze mille Canadiens payèrent de leur vie la conquête de ce point stratégique du front ouest.

POLITIQUE

L'ACTUALISATION DU PROGRAMME

M. Mitterrand ne paraît pas disposé à élargir les discussions à d'autres organisations politiques ou syndicales

Lorsque au lendemain de l'élection présidentielle de 1974 se posa le problème de l'actualisation du programme commun, la direction du parti socialiste ne fit rien pour accélérer le travail des trois groupes d'étude mis en place à cette intention. M. François Mitterrand ne souhaitait pas rouvrir une négociation dans un contexte qui pouvait favoriser les surenchères. Aujourd'hui, l'échéance des élections législatives pesant sur le débat politique, le premier secrétaire accepte de discuter à nouveau du texte élaboré en juin 1972.

M. Mitterrand, en acceptant très rapidement la proposition de M. Marchais, a voulu éviter de laisser le P.C.F. développer une campagne le faisant apparaître comme le meilleur défenseur du programme commun. De plus, le premier secrétaire ne voulait pas se présenter en juin devant le congrès de son parti en ayant paru ignorer la nécessité de la réactualisation, alors que le CERES fait campagne au sein du P.S. pour que le programme commun soit complété.

Dans sa réponse, M. Mitterrand rappelle les propositions avancées par son parti depuis cinq ans et surtout depuis 1974. Il accepte ainsi, au passage, de préciser les délais de mise en œuvre du programme commun. Toutefois, sur ce point, en rappelant que, lorsqu'il était le candidat commun de la gauche à l'élection présidentielle, il avait déjà proposé un calendrier, il laisse entendre que ses propositions avaient été acceptées à l'époque par les trois partis de gauche.

Sur le fond, les suggestions du premier secrétaire vont relancer, pour l'essentiel, deux débats : les nationalisations et la construction européenne. Pour ce qui concerne les nationalisations, le P.S. reste toujours hostile à l'augmentation de leur nombre et préfère recourir à des prises de participation. En revanche, il est disposé à « rendre à la nation » ELF-ERAP et le C.E.A. et précise que les nationalisations déjà inscrites dans le programme commun seront réalisées « dès la première session de la prochaine législature ».

Pour l'intégration européenne, M. Mitterrand demande une nouvelle fois au P.C.F. d'accepter l'élection au suffrage universel de l'Assemblée de Strasbourg. A cela, il ajoute l'adhésion du Portugal à la C.E.E. On connaît l'hostilité des communistes français au premier point. Sur le second, outre le peu de sympathie qu'ils portent à M. Mario Soares, les communistes sont soucieux d'éviter tout renforcement du courant social-démocrate au niveau de la C.E.E.
Or l'adhésion du Portugal aurait aussi cette conséquence.

D'ailleurs, M. Georges Marchais, dès le 1er avril, avait précisé que, pour la politique étrangère et en particulier l'Europe, peu de modifications seraient apportées au programme commun. Les différences de vues sur ce sujet se perpétueront donc, ainsi que l'a confirmé jeudi M. Charles Fiterman.

On peut enfin noter que dans sa réponse à M. Georges Marchais le premier secrétaire du P.S. n'évoque pas la possibilité d'élargir les discussions aux syndicats et à d'autres formations politiques. Seule, sans doute, la C.G.T. accepterait de discuter d'un programme politique, et elle appuierait le P.C.F. pour faire élargir le champ des nationalisations. Quant aux formations politiques susceptibles d'être invitées aux négociations, elles se limitent au P.S.U. et aux gaullistes d'opposition, mais les dirigeants du P.S. restent sceptiques sur leur représentativité.

THIERRY PFISTER.

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Georges Marchais — et dont un double a été transmis à M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche M. François Mitterrand écrit :

« Le bureau exécutif du P.S. estime, comme vous, que la proximité des élections législatives et la perspective pour la gauche de l'emporter et d'assumer les responsabilités du gouvernement justifient une rencontre prochaine des trois formations signataires du programme commun de gouvernement. J'ai, à cet égard, exprimé le souhait que cette rencontre ait lieu à la fin de ce mois ou au début de mai, selon vos convenances.

» Les résultats des dernières élections municipales l'ont montré : face à une droite divisée et sans projet, l'union de la gauche est désormais majoritaire. Le programme commun de gouvernement constitue le ciment de cette union.

» Il nous permettra en cinq ans de nous attaquer aux injustices et aux incohérences du système actuel et d'engager la transformation qui donnera au projet socialiste tout son sens : changer la vie.

» Depuis 1972, date de la signature du Programme commun, l'économie française s'est globalement affaiblie. Nos réserves en devises ont baissé de moitié, le chômage, l'inflation et l'endettement de l'État ont plus que doublé. L'aggravation de la crise du capitalisme, l'emprise croissante des firmes multi-nationales, les conséquences néfastes des politiques conservatrices menées en France, le simple écoulement du temps, rendent évidente l'opportunité d'une mise à jour de ce programme.

» Le parti socialiste, de son côté, a engagé depuis longtemps cet effort d'actualisation. En ma qualité de candidat commun de la gauche à l'élection présidentielle, puis au nom du parti socialiste, j'ai été conduit à proposer un calendrier détaillé pour son exécution. Enfin notre formation a participé, comme vous le savez, aux groupes de travail créés à l'initiative de nos trois partis.

» Nous ne pouvons donc qu'être favorables à une discussion qui aura pour objet de relier les propositions du programme commun aux faits tels qu'ils se présentent aujourd'hui. Il nous semble que cette discussion pourrait notamment :

1) Prendre acte des points acquis tels que : le droit de vote à dix-huit ans ; l'interdiction par la loi des discriminations raciales et antisémites; la réunion de la conférence des Etats pour la sécurité et la coopération en Europe ; le règlement politique de la guerre du Vietnam ; l'entrée des deux Allemagnes à l'ONU ; la reconnaissance de la République démocratique du Vietnam et du Cambodge ; la suppression du secrétariat de la présidence de la République aux affaires africaines et malgaches.

2) Adapter aux réalités nouvelles, tout en évitant de déclencher des déséquilibres incontrôlables, un certain nombre de mesures économiques et sociales : ainsi conviendra-t-il de revaloriser en priorité, par rapport à nos propositions initiales, le SMIC, le minimum vieillesse et les prestations familiales.

3) Tenir compte des modifications du contexte en des domaines tels que : la législation sur le divorce et l'avortement ; la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles annexes ; le statut de Paris ; le statut de l'audiovisuel ; les dispositions évoquant des pays où, en 1972, s'exerçaient des dictatures ; la révision des accords de Yaoundé II ; le statut des départements et territoires d'outre-mer (qui devraient faire l'objet d'un chapitre qui leur soit propre dans la partie consacrée aux institutions).

4) Intégrer dans le corps du texte l'annexe au programme commun sur les problèmes économiques et sociaux .

Au-delà de cette mise à jour, vous le soulignez vous-même, la question de la refonte ou de la renégociation du programme commun ne se pose pas. Le programme commun n'est pas un document de circonstance, mais un engagement solennel souscrit entre nous et pris devant les Français, qui, en nombre sans cesse croissant, l'approuvent.

Cependant, à la lumière des événements survenus depuis 1972 et pour les trois domaines (libertés, politique extérieure, économie) à propos desquels ont été précisément constitués les groupes de travail, le Parti socialiste souhaite marquer son attachement aux lignes d'action suivantes, conformément aux principes définis par le programme commun :

● *Sur le plan des libertés.*

» L'adjonction au preambule de la Constitution d'une charte des libertés :

» La suppression de toutes les discriminations qui subsistent dans notre législation et dans nos pratiques, notamment à l'égard des femmes ;.

» La mise en œuvre du droit à la différence, en particulier pour les minorités culturelles ; la protection des travailleurs immigrés et la reconnaissance de leurs droits civiques ;

» La stricte application et donc le nécessaire contrôle des accords d'Helsinki quant à la libre circulation des hommes et des idées ;

» Une décentralisation immédiate des structures administratives et politiques ainsi que le développement des pouvoirs de contrôle des travailleurs dans les entreprises ;

» L'encouragement dans notre pays à la liberté d'entreprendre, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

● *Sur le plan de la politique extérieure.*

» L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, en application du traité de Rome, afin de démocratiser les institutions du Marché commun, et ce conformément à la vocation internationale du socialisme ;

» L'adhésion du Portugal à la Communauté économique européenne ;

» Le renforcement de la coopération internationale par des mesures propres à garantir la détente et à donner sa pleine signification au traité d'amitié avec l'U.R.S.S. ;

» La participation positive de la France au dialogue Nord-Sud dans une conception novatrice des relations du tiers-monde et des pays industriels.

● *Sur le plan de l'économie,* où le programme commun est plus actuel que jamais dans la phase contemporaine de la crise du capitalisme, les réformes de structures qu'il contient doivent être appliquées dans toute leur ampleur. Les nationalisations, notamment, devront être soumises au vote du Parlement dès la première session de la prochaine législature ;

» S'agissant du secteur public et de son extension, trois données nouvelles sont apparues depuis cinq ans :

» D'une part, le gouvernement a entrepris la dénationalisation ou le démantèlement de certaines entreprises publiques. C'est le cas d'Elf-Erap et du C.E.A. Ces instruments essentiels du développement économique et social seront rendus à la nation.

» D'autre part, certaines entreprises figurant sur la liste des nationalisations à réaliser ont été cédées partiellement, ou en totalité, à des intérêts étrangers ; l'urgence de leur intégration dans le patrimoine national sera réaffirmée.

» Enfin, l'Etat a consenti des prêts considérables à des entreprises privées telles que Peugeot-Citroën, Sacilor ou Usinor, sans entraîner, comme on le constate dans le Nord et en Lorraine — la réaction de la population de Thionville est exemplaire à cet égard, — ni création d'emplois, ni contrôle accru, ni réorganisation de la production dans un sens plus conforme aux besoins du pays. Des prises de participations publiques pouvant être majoritaires, réunies dans le cadre de la Banque nationale d'investissement, seront réalisées immédiatement dans ces entreprises. Cette mesure, prévue par le programme commun pour la sidérurgie et le pétrole, a l'avantage de réaliser une appropriation sociale sans étatisation et sans que, par le rachat total du capital, les contribuables français paient le prix des erreurs de la gestion capitaliste.

» D'une façon générale, nous considérons que l'on ne peut pas séparer le principe de la nationalisation de son contenu démocratique, envisagé, par nous socialistes, dans la perspective de l'autogestion de façon à éviter toute forme d'étatisation et tout risque de bureaucratie.

Nous nous permettons d'indiquer enfin que notre Parti a proposé diverses initiatives qui pourraient utilement compléter ce dispositif par :

— La création de 150 000 emplois publics (dans les secteurs sociaux, culturels et éducatifs) et de 60 000 emplois pour les collectivités locales.

— La réduction progressive à 38 heures de la durée hebdomadaire du travail.

— La modification de l'assiette des cotisations sociales pour favoriser les créations d'emplois.

— L'indexation d'un livret A de Caises d'Epargne par famille.

— Le lancement d'un grand emprunt de 20 milliards pour financer les investissements productifs dans le cadre d'une restructuration de notre industrie.

— La création d'un impôt sur les fortunes supérieures à 2 millions de francs (200 millions d'anciens francs) à un taux de 0,5 à 2 %.

— La mise en œuvre d'un plan financier de sauvegarde des universités.

— La définition d'une politique écologique de protection des équilibres naturels et de lutte contre les pollutions.

— Le développement de sources nouvelles d'énergie et la mise en œuvre d'un plan d'économie et de meilleure exploitation de nos ressources nationales.

L'ensemble de ces mesures sera chiffré et intégré dans les équilibres financiers globaux du programme commun.

En vous adressant cette réponse, nous avons voulu apporter, d'une façon qui ne prétend pas être exhaustive, notre contribution au débat qui nous réunira bientôt. Il nous semble que, sur le plan d'une bonne méthode, le comité de liaison de la gauche pourrait se saisir dès maintenant de diverses propositions qui nous seront soumises.

Tout faire à la fois ?

(Suite de la première page.)

Dans ces conditions, et si coûteux qu'il puisse être, le programme commun n'aurait sans doute pas eu, il y a cinq ans, de graves effets inflationnistes.

Tout porte à croire que dans moins d'un an les équilibres fondamentaux (balance commerciale, budget, prix, salaires) ne seront pas rétablis. Le premier ministre a d'ailleurs toujours affirmé qu'il lui fallait dix-huit mois à deux ans. De cette nécessité, le président aurait dû conclure à celle d'élections anticipées.

De ce constat, la gauche, quant à elle, devrait tirer deux conclusions, deux autres nécessités : celle d'établir en temps utile un inventaire de l'héritage qu'elle recevra et celle de prévoir dès maintenant un calendrier de l'action gouvernementale. Elle ne pourra tout faire à la fois.

*

Or, c'est dès la première session de la prochaine législature, c'est-à-dire dans les trois mois suivant les élections, que les nationalisations devraient être votées. M. Mitterrand le réaffirme dans sa lettre à M. Marchais. Le programme commun parlait d'un seuil minimum dès le début de la législature.

L'Etat sera-t-il en mesure de nationaliser valablement dans les trois mois « l'ensemble du secteur bancaire et financier » ? Tant pour des raisons de financement que d'efficacité, la prise de « participations publiques pouvant être majoritaires » n'est-elle pas souvent préférable à la nationalisation ? Le programme commun la prévoyait déjà pour la sidérurgie et le pétrole, le parti socialiste veut l'étendre à l'automobile. Est-ce indispensable au « franchissement du seuil minimum » ? Alourdissant d'un côté son programme, la gauche ne devrait-elle pas l'alléger d'autre part ? La liste des entreprises à nationaliser ne devrait-elle pas être révisée ?

Il est une disposition à la fois inutile et dangereuse à supprimer : « Au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public ou nationalisé, le gouvernement pourra le proposer au Parlement. » Introduite non par les communistes (2) mais par les socialistes, elle n'ajoute rien aux droits des travailleurs, qui sont toujours libres de demander ce qu'ils veulent. Elle risque en revanche de provoquer un conflit entre les syndicats et le gouvernement ou le Parlement. Elle offre surtout un argument fallacieux mais inespéré aux adversaires de la gauche qui, omettant de citer la fin de la phrase, ne se lassent pas d'y voir la preuve de l'extension illimitée et arbitraire des nationalisations et, pour un peu, des « soviets partout ».

*

Enfin, l'alternance. Elle est garantie dans les textes, tous les textes. « Si la confiance du pays était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir pour reprendre la lutte dans l'opposition », dit le programme commun. A quoi la majorité d'aujourd'hui objecte que le gouvernement de gauche peut être débordé par les gauchistes ou conduit, à la suite d'échecs possibles, à des mesures de plus en plus autoritaires. Les éléments de la majorité les plus déterminés à ne pas jouer le jeu en viennent même à refuser l'alternance à ceux qu'ils soupçonnent de ne pas vouloir ou pouvoir la respecter. C'est en somme une version politique de la guerre préventive.

A quoi les partisans de la gauche répliquent que c'est faire injure aux socialistes, sous-estimer leur volonté et leur force. Dans la présentation du programme de son parti, M. Mitterrand écrit : « Le parti socialiste déclare solennellement qu'il ne trouvera pas ailleurs que dans le suffrage universel le fondement de son pouvoir et qu'il ne participera à aucune coalition politique qui ne prendrait pas l'engagement de quitter le pouvoir si les partis de la coalition étaient désavoués par le corps électoral. »

Une nouvelle rédaction du chapitre sur les libertés s'impose. Pour l'alternance, elle pourrait s'inspirer de ce texte, de ce serment.

J. F.

(2) Cette disposition ne figure pas dans le programme du parti communiste. Elle a été introduite dans celui du parti socialiste à l'initiative des amis de M. Guy Mollet puis du CERES.

Les sondages

« BAISSE » DE M. BARRE MONTÉE DE M. CHIRAC ET INQUIÉTUDE ACCRUE FACE AU CHOMAGE

Publiés vendredi 8 avril, les résultats du sondage mensuel « Figaro - SOFRES sont défavorables pour MM. Giscard d'Estaing et Barre, favorables pour MM. Mitterrand et Chirac, et révèlent une inquiétude croissante des personnes interrogées face au chômage.

D'un mois à l'autre, les personnes satisfaites de l'action du premier ministre « chutent » de 49 % à 41 %, lors que les personnes mécontentes passent de 40 % à 47 %.

En ce qui concerne la politique économique et sociale, le président de la République subit une perte de confiance accrue. Dans ce contexte, 71 % des personnes interrogées jugent la lutte contre la hausse des prix inefficace (contre 59 % au mois de mars), 39 % considèrent que le chômage est leur principal sujet d'inquiétude, devant l'inflation (37 %) et la violence (12 %). De plus, 65 % d'entre elles jugent le climat social « mauvais » (contre 59 % le mois dernier).

En revanche, M. Mitterrand recueille 56 % d'opinions favorables, au lieu de 54 % en mars, alors que la cote de M. Chirac augmente de sept points : il « fait » 39 % de « satisfaits ».

Le sondage mensuel « France-Soir » - IFOP confirme l'érosion de la cote de popularité du chef de l'Etat et du premier ministre : 43 % des personnes interrogées sont mécontentes de M. Valéry Giscard d'Estaing (contre 40 % au mois de mars), 42 % sont satisfaites (contre 45 %). M. Barre obtient 39 % d'opinions favorables (au lieu de 42 %) et déplaît à 45 % de Français (au lieu de 42 % le mois précédent).

LE PROGRAMME COMMUN ET L'EUROPE

Dans sa version actuelle, le programme commun de gouvernement indique en ce qui concerne la Communauté économique européenne :

« *Le gouvernement aura à l'égard de la C.E.E. un double objectif :*

» — *D'une part, participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires ;*

» — *D'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social. (...)*

» *Les représentants français à l'Assemblée de la Communauté seront désignés proportionnellement à leur importance dans le nouveau Parlement national. Il en sera de même pour la représentation française au Conseil de l'Europe. L'Assemblée de la Communauté, appelée à voter annuellement le budget, doit pouvoir en contrôler l'exécution.* »

M. FITERMAN : le P.S. fait ressortir un point de désaccord.

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a commenté jeudi 7 avril au micro de R.T.L. la lettre de M. Mitterrand. Il a déclaré :

« *En premier lieu, le parti socialiste semble vouloir fixer des limites restrictives dans certains domaines. C'est particulièrement net pour ce qui concerne les nationalisations. Par ailleurs, il est vrai que — ainsi que François Mitterrand le rappelle — des groupes d'études de nos trois partis ont eu des discussions et qu'il a proposé en 1974 un calendrier d'exécution du programme commun.*

» *Mais cette proposition avait été faite par le premier secrétaire du parti socialiste lui-même et non en commun, et elle date d'il y a deux ans.*

» *Quant aux groupes d'études, il se sont livrés à des travaux intéressants mais généraux qui doivent être précisés, poussés plus à fond.*

» *En second lieu, il faut noter que la lettre du parti socialiste fait ressortir un point de désaccord sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Cette mesure est dangereuse pour les travailleurs, pour la France ; elle ne figure pas dans le programme commun et ne correspond pas à son esprit. Nous y sommes donc résolument opposés.*

» *Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de clore la discussion avant qu'elle ait eu lieu. (...) Si nous sommes évidemment d'accord pour que le comité de liaison se réunisse au préalable afin de préparer les choses, il est évident qu'il ne peut se substituer à la rencontre au sommet car c'est à ce niveau — étant donné l'importance du sujet — que doit être prise la décision d'engager la mise à jour et que doivent être fixées les modalités et les échéances du travail.* »

LES NATIONALISATIONS

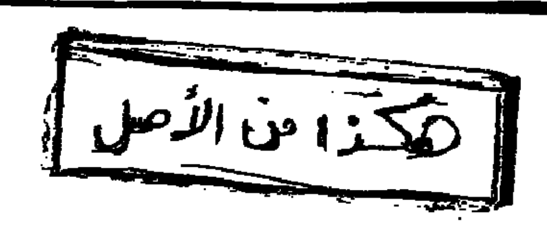
Le programme commun de gouvernement prévoit la nationalisation de l'ensemble du secteur bancaire et financier et de neuf groupes industriels : Dassault, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc, I.T.T.-France, Thomson-Brandt, Honeywell-Bull, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Compagnie générale d'électricité (C.G.E.).

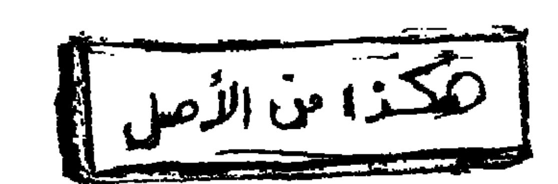
Depuis que le programme commun a été rédigé, deux de ces groupes ont vu leurs structures se modifier considérablement. Roussel-Uclaf est passé au début de 1974 sous le contrôle de la firme allemande Hoechst, et Honeywell-Bull s'est fondu dans un ensemble C.I.I.-Honeywell-Bull associant étroitement capitaux français d'origine publique et privée et capitaux américains.

Evoquant le sort qui sera fait à ces deux groupes, M. Mitterrand dans la lettre qu'il a adressé à M. Marchais écrit : « *L'urgence de leur intégration dans le patrimoine national sera réaffirmée* » Le principe de la nationalisation de ces deux groupes est donc réaffirmé même si les conditions de l'opération ont changé.

Depuis, les communistes ont demandé la nationalisation du groupe Peugeot-Citroën, constitué en 1976 avec l'aide des pouvoirs publics, puis pour résoudre la crise qu'elle traverse celle de la sidérurgie. M. Mitterrand vient de leur faire savoir officiellement que les socialistes étaient hostiles à cette opération et préféraient se borner à des prises de participation de l'Etat dans ces deux secteurs.

Rappelons à ce propos que le programme commun prévoyait, outre les nationalisations déjà citées, des prises de « *participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires* » dans la sidérurgie et le pétrole (Usinor-Vallourec, Wendel-Sidelor, Schneider, Compagnie française des pétroles-C.F.R.-Total). L'automobile n'était donc pas citée.





...DU PROGRAMME ...

...tiques ou syndicale...

THIERRY PFISTER.

LES NATIONAL...

COMMUN

La majorité et l'opposition divisées

(Suite de la première page.)

Un autre orage la menace avec le projet de loi sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel. On connaît bien les réserves et les exigences formulées par le R.P.R. sur les pouvoirs, le fonctionnement et le mode d'élection de cette Assemblée. M. Chirac y met une hargne à les défendre qui n'a d'égale que celle de M. Debré. C'est lui qui, désormais, parle avec mépris d'une « réformette » traduisant l'incapacité des dirigeants à construire l'Europe ; qui affirme qu'une réunion de « bavards irresponsables » ne fera pas avancer les choses ; qui déclare n'accepter d'Assemblée élue au suffrage universel que si elle n'a aucun pouvoir !

Le président du R.P.R. recourt à une tactique de forcing qui lui est familière et qui, comme toujours, devrait déboucher sur l'épreuve de force. La majorité ne conservera ce qui lui reste de cohésion que si quelqu'un cède : soit M. Giscard d'Estaing en offrant les garanties exigées par le R.P.R., soit M. Chirac, en se pliant aux engagements pris avec les partenaires européens. Sinon, il faudra trouver une autre majorité européenne, qui existe, à cheval sur la ligne de partage actuelle.

M. Mitterrand veut-il prévenir cette menace de division de la gauche, ou faire pression sur le parti communiste, ou couper court à certaines velléités au sein de son parti ?

Toujours est-il que, lui aussi, pratique le forcing en mettant à l'ordre du jour des discussions sur l'actualisation du programme commun le problème européen. M. Marchais avait expliqué, en rappelant la divergence de fait sur cette question entre les signataires du programme, qu'il n'envisageait que peu de modifications à ce chapitre. Le P.C. préfère s'en tenir au « statu quo ».

En prenant le risque de faire douter de la capacité de la gauche à proposer une politique européenne homogène, le premier secrétaire du P.S. espère-t-il obtenir une évolution du P.C. ou veut-il réaffirmer l'originalité de son parti sur ce point ? La seconde hypothèse paraît la plus opportune d'une part parce qu'elle prépare la prise de position des élus socialistes sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, d'autre part parce qu'elle impose la thèse de la majorité du parti contre celle de la minorité du CERES (plus proche, sur ce point, du P.C.) avant le congrès de juin.

M. Chirac estime qu'il ne peut céder sur l'Europe comme il ne pouvait céder sur Paris et qu'il tient là un nouveau moyen d'affirmer le poids du R.P.R. M. Mitterrand pense que vis-à-vis du P.C., l'exigence européenne, donne toute son authenticité au P.S. L'Europe sert, au moins, à affirmer en France une diversité politique que la bipolarisation tend à réduire.

ANDRÉ LAURENS.

M. Peyrefitte : nos institutions permettent de prendre des décisions fermes et courageuses

« Nous sommes à nouveau en pleine « débandade », déclare M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, qui, dans un entretien que publie l'hebdomadaire *Paris-Match* daté du 15 avril, compare la situation actuelle à celle qui existait en 1972, lorsque Georges Pompidou lui avait demandé de prendre la tête de l'U.D.R. *« Actuellement, la situation est encore plus difficile*, estime M. Peyrefitte. (...) *Déjà, des fonctionnaires s'interrogent, prenant des assurances auprès de ceux qu'ils croient être les vainqueurs de demain. Ce phénomène de « débandade » est une constante en France. »* Faisant remonter le « phénomène » à Vercingétorix, le ministre de la justice en cite plusieurs exemples récents (des barricades de janvier 1960, à Alger, à la crise de mai-juin 1968), pour conclure : *« Il faut aujourd'hui arrêter ce début de débandade que rien ne justifie. »*

« La Constitution a donné au président et au gouvernement des moyens d'agir dans les périodes difficiles », rappelle M. Peyrefitte. S'il estime que l'application de l'article 16 de la Constitution n'est pas nécessaire, *« car nous n'en sommes pas là, Dieu merci ! »*, le ministre souligne que *« des décisions fermes et courageuses doivent pouvoir être prises. Nos institutions le permettent. L'intérêt du pays le justifie »*.

M. Peyrefitte rapporte un propos du général de Gaulle selon lequel *« le mode de scrutin devrait changer tous les quinze ans »*. *« Maintenant que l'élection du président au suffrage universel est admise par tous les Français, on pourrait, me semble-t-il, introduire une certaine dose de proportionnalité sans mettre en danger les institutions »*, déclare le ministre, qui voit là un moyen de remédier à *« la division des Français en deux blocs antagonistes (...) du haut jusqu'à la base (...). Ce système finit par devenir absurde. »* Le garde des sceaux souligne que l'introduction de la représentation proportionnelle, comme l'élection du *Parlement européen* au suffrage universel, sont, à ses yeux, des questions *« mineures »*. *« Ce qui est important*, précise-t-il, *c'est de savoir dans quelle société nous vivrons demain. »*

Quant à son avenir personnel, M. Peyrefitte indique que 1978 pourrait être l'année de son retour à *« l'occupation (qu'il) aime le mieux : celle d'écrire »*. *« Mais cela ne veut pas dire que j'y serai conduit par notre échec électoral !* ajoute-t-il. *Cela pourrait se produire aussi après notre succès. »*

Le Sénat ratifie plusieurs accords internationaux

Le Sénat a ratifié, jeudi 7 avril, plusieurs conventions internationales conclues entre le gouvernement français et des gouvernements étrangers, souvent depuis de très nombreuses années. Au début de la séance, M. PINTON, sénateur du Rhône (gauche dém.), a protesté contre les habitudes qui conduisent à accepter de tels délais pour soumettre des accords internationaux à l'approbation du Parlement. Ont ensuite été votés les projets de loi « *autorisant l'approbation* » des conventions suivantes :

— Accord franco-congolais du 1er janvier 1974 sur les « droits fondamentaux des nationaux » (rapporteur : M. Ménard, ind.). *« Pour 4 000 Congolais qui se trouvent en France*, a précisé M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, secrétaire d'État aux affaires étrangères, *8 000 de nos nationaux résident dans la République du Congo. »*

— Deux conventions de La Haye, de décembre 1973, concernant l'application des législations sur les *« obligations alimentaires »* des anciens conjoints (rapporteur : M. BOSSON, Un. cent.).

— Protocole de Trêves, du 28 novembre 1974, sur la canalisation de la Moselle (M. JAGER, Un. cent.).

— Avenant du 16 octobre 1974 à la Convention de *Montréal sur* l'aviation civile (Mme ALEXANDRE-DEBRAY, ind.).

— Accord général de 1949 et protocoles additionnels de 1952, 1956 et 1961, sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe. *« Pourquoi avoir attendu vingt-huit ans pour soumettre au Parlement la ratification de ces textes ? »* demande Mme ALEXANDRE-DEBRAY, rapporteur.

Réponse de M. TAITTINGER : *« Il n'y a pas délai, il y a refus. En 1950, le gouvernement français a refusé de ratifier, pour des raisons fiscales. A-t-il eu tort ? Il se peut. Du moins s'agissait-il d'une politique consciente et méditée. Aujourd'hui nous vous demandons d'autoriser la ratification ; mais nous regrettons toujours qu'il y ait immunité fiscale, c'est une question de principe. »*

— Accords internationaux sur le blé et sur le cacao (M. PIERRE GIRAUD, P.S.), en vue de régulariser le commerce de ces produits. — A. G.

● *M. Bertrand Motte*, président du Centre national des indépendants et paysans, écrit dans le numéro de mai du journal de sa formation : *« Il n'y a que deux moyens de clarifier la situation : ou bien la majorité revoit totalement sa stratégie interne, qui a conduit ceux qui devraient être unis au doute, à la division et à la défaite ; ou bien, le président met les électeurs au pied du mur, par la dissolution de l'Assemblée nationale, après une réforme électorale que nous avons demandée de longue date. Une dissolution rapide et brutale serait, certes, à la limite de la politique du pire, mais elle serait plus conforme à l'intérêt de la France qu'une paralysie de douze mois. »*

L'ÉVOLUTION DU P.C.F.

POINT DE VUE

Jean Elleinstein et l'Union soviétique

par JEANNETTE THOREZ-VERMEERSCH (*)

J'AI lu dans *le Monde* du 9 mars dernier, les déclarations de Jean Elleinstein, membre du parti communiste français et directeur adjoint du Centre de recherche marxiste, à la rédaction de la revue *Repères*, éditée par la gauche du parti socialiste, à propos de la politique de détente internationale pratiquée par l'Union soviétique.

M. Elleinstein prétend que « *la politique de détente extérieure soviétique est fondée sur deux préoccupations* ». « *La première*, dit-il, *est la peur que la détente ne provoque, à l'intérieur de l'Union soviétique et des pays liés avec elle, des difficultés internes et des modifications substantielles du système politique. Le deuxième aspect de la politique soviétique de détente, c'est sa volonté de renforcer ses positions dans un certain nombre de pays qui n'appartiennent pas au monde socialiste, mais dont les liens sont plus ou moins étroits avec lui.* »

Pour appuyer son « argumentation » sur le premier point, Elleinstein a coutume de dire que la révolution socialiste se serait produite dans un pays arriéré (*ce qui n'est* pas tout à fait faux), connaissant un régime autocratique (ce qui est vrai), et que, en conséquence, Lénine et le parti communiste de l'Union soviétique auraient sous-estimé le phénomène démocratique. Ce qui est entièrement faux.

S'il est vrai que le développement *industriel fut plus tardif et plus lent* dans la Russie tsariste que dans les pays de l'Europe occidentale et, surtout, qu'aux États-Unis, il n'en est pas moins vrai que la Russie, pays essentiellement agricole à la veille de la révolution, était aussi un pays industriel (mines, sidérurgie, métallurgie, textile, etc.), qu'il y avait *un prolétariat industriel nombreux. La classe ouvrière* fut l'âme de la révolution socialiste, laquelle ne fut pas le fait d'une minorité agissante comme certains le prétendent parfois, mais le soulèvement d'un peuple entier, ouvriers, paysans, intellectuels, progressistes.

La Russie a eu ses penseurs, ses savants, ses littérateurs progressistes pré-marxistes. Le « manifeste communiste » parut en russe pour la première fois en 1860 et une deuxième édition parut, préfacée cette fois par Marx et Engels, en 1882. La Russie avait son parti social-démocrate, que Lénine parvint à gagner à la théorie marxiste-léniniste bien avant la révolution de 1917. Elle avait connu bien antérieurement de nombreuses révoltes paysannes, puis une tentative de révolution sociale, saluée par Jaurès, en 1905, et enfin une révolution démocratique bourgeoise en février 1917, qui fut conduite jusqu'au bout et plus loin, jusqu'au triomphe du socialisme.

Loin de sous-estimer la démocratie, Lénine lui a consacré de nombreux ouvrages. Dans son livre *l'État et la Révolution*, il écrivait en août 1917 : « *Développer la démocratie jusqu'au bout, rechercher les formes de ce développement, les mettre à l'épreuve de la pratique, etc. voilà l'un des problèmes fondamentaux de la lutte pour la révolution sociale.* » Il écrit aussi en novembre 1918 dans *la Révolution prolétarienne et le Rénégat Kautsky* : « *La démocratie bourgeoise, tout en constituant un grand progrès historique par rapport au Moyen Age, reste toujours — et elle ne peut pas ne pas rester telle en régime capitaliste — une démocratie étroite, tronquée, fausse, hypocrite, un paradis pour les riches, un piège et un leurre pour les exploités, pour les pauvres. C'est cette vérité élémentaire, élément essentiel de la doctrine marxiste, que le « marxiste Kautsky » n'a pas compris.* » Et il ajoutait plus loin : « *Les chefs corrompus par l'opportunisme ont continué à vouer un culte à la démocratie bourgeoise en l'appelant « démocratie » en général.* »

Il y a évidemment une divergence *profonde entre la conception d'Elleinstein*, qui écrivait dans *le Monde* du 26 octobre 1975 : « *La démocratie et les libertés ne sont pas bourgeoises* » (par exemple, la liberté d'entreprise !) et celle de Lénine, qui a toujours considéré, avec Marx et Engels, qu'il n'y a pas de liberté de démocratie, d'État, abstraits, pris en soi, en *dehors des rapports sociaux, des* rapports de classe. Ce qui n'a jamais signifié que les communistes pourraient être indifférents aux formes du pouvoir du capital. Ils ont eu et ils ont toujours l'occasion à travers le monde de prouver qu'ils défendaient avec ardeur et courage la démocratie, même bourgeoise, *même tronquée*, contre la forme la plus barbare du pouvoir du capital, le fascisme.

Le socialisme supporte avec succès la comparaison avec le régime capitaliste, bien que les travailleurs de France ne soient pas toujours à même de comparer, car, si la presse française consacre régulièrement de nombreuses pages à quelques « dissidents » anti-socialistes et propagateurs de guerre froide, elle est avare d'informations sur l'évolution sociale, culturelle, dans la vie de 250 mil*lions de citoyens soviétiques et de* ceux des autres pays socialistes.

Même avec ses contraintes dues à la période de transition du capitalisme au socialisme et du socialisme au communisme, à la lutte des classes à l'échelle mondiale, la démocratie socialiste est mille fois plus démocratique pour la grande masse *du peuple que* la plus « libre », la plus « démocratique » des républiques bourgeoises.

En réalité, la révolution d'octobre 1917 et le système socialiste ont ouvert une ère nouvelle dans *l'histoire* de l'humanité, celle de la victoire sur l'exploitation de l'homme par l'homme, d'un peuple par un autre, l'ère de la victoire sur l'oppression sociale, raciale, nationale, sur la misère et la guerre, produits des sociétés de classes antagonistes, l'ère d'une *phase* nouvelle de la *démocratie, la démocratie prolétarienne*, socialiste, supérieure à celle du monde capitaliste, jusqu'au jour où, dans la société *communiste*, la *nécessité* fera place à la liberté.

Quant au deuxième aspect de la détente dont parle Elleinstein, outre qu'il s'agit d'une accusation grossière, il y a là une injure grave et gratuite à l'égard de l'Union soviétique, mais aussi à l'égard des pays qui entretiennent avec elle de bons rapports, en insinuant que ces rapports pourraient être fondés sur autre *chose que l'intérêt mutuel, l'indépendance* dans la paix.

Curieusement, il ne vient pas à l'idée de l'« éminent » historien que le gouvernement soviétique pratique une politique de détente internationale tout simplement parce qu'il veut la paix, parce que le peuple soviétique a payé tragiquement de son sang, de sa subtance, les frais de la guerre effroyable déclenchée par les hommes sécrétés par le « monde libre occidental », Hitler et Mussolini. Le peuple soviétique a payé cher la victoire qui permet aujourd'hui à Jean Elleinstein en toute « liberté » de prêter des motifs odieux *à la politique de paix de l'Union* soviétique. L'U.R.S.S. a besoin de la paix pour conduire à bien la construction du communisme, pour développer davantage le bien-être *social, culturel, pour l'épanouissement* de la démocratie socialiste.

Par simple honnêteté intellectelle; peut-être faudrait-il, lorsque Elleinstein *parle* de la *politique* de détente de l'Union soviétique, plutôt que l'interpréter de façon abusive, se référer à ses multiples propositions de détente, de désarmement, de coexistence et de compétition pacifique, de paix.

Jean Elleinstein est peut-être un « *nouveau communiste* », un « *eurocommuniste* », mais il n'invente rien de nouveau. Il retourne au bon vieux temps (il est vrai que la mode est rétro) où la bourgeoisie présentait le communisme sous l'aspect d'un *moujik le couteau entre* les dents et répétait que le communisme c'est la guerre. En calomniant la politique de détente de l'Union soviétique, Elleinstein porte l'eau au moulin des fauteurs de tension internationale, de guerre froide.

Mais l'histoire a jugé. Les peuples de l'U.R.S.S. sont maîtres de leur immense pays, de *leur* État *multinational*. Ils surmontent victorieusement les unes après les autres toutes les difficultés rencontrées sur un chemin inexploré. Quant aux travailleurs du monde « libre », ils ont toujours la liberté de demeurer les serviteurs du capitalisme, même moderne, avec son cortège de *misère sociale, physique et morale*. Libres de produire de fabuleux profits capitalistes, de payer les frais de la course aux armements présidée par les cercles les plus rétrogrades, les plus bellicistes du monde impérialiste, libres de voir les partis communistes, les mouvements démocratiques interdits, leurs droits économiques, *sociaux, politiques, nationaux* bafoués. Les classes ouvrières des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale, d'Italie, de France, d'Espagne, du Japon ou encore les catholiques irlandais sont « libres » de conjuguer le verbe « être libre » à tous les temps, et surtout hors du temps et des rapports sociaux.

Heureusement pour la cause de la paix, le socialisme est devenu un système mondial dont le rôle grandit dans l'arène internationale, le mouvement de libération des peuples *autrefois* opprimés par *l'impérialisme* s'amplifie tandis que s'affirme, dans les pays capitalistes, la conscience prolétarienne, que grandit le mouvement ouvrier et démocratique. Ces trois forces immenses du vingtième siècle sont devenues telles que leur union, leur action conjuguée rendront toujours plus invincible la cause de la paix, de l'indépendance des peuples.

Que la paix soit assurée, que se développe la compétition entre les systèmes socialiste et communiste dans le cadre de la coexistence pacifique, et, là encore, l'histoire jugera.

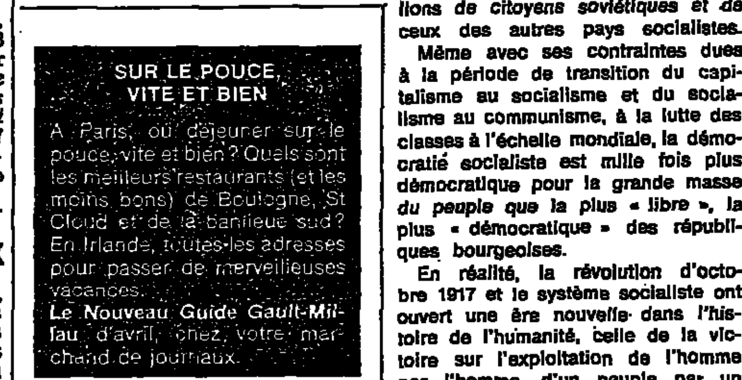
(*) Parlementaire honoraire, membre du P.C.F.

« JEANNETTE »

Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, ce fut d'abord « Jeannette », née à Lille, le 26 novembre 1910, entrée à l'usine de tissage à douze ans, au parti communiste à dix-huit. A vingt-trois ans, elle rencontre Maurice Thorez, secrétaire général du parti, dont elle deviendra la compagne, puis l'épouse en 1947, après avoir eu trois fils de lui, Jean, Paul et Pierre.

Responsable au niveau national des Jeunesses communistes, l'une des fondatrices de l'Union des jeunes filles de France, après la guerre qu'elle a passée en U.R.S.S. aux côtés de Maurice Thorez, elle entre au comité central et, en 1950, au bureau politique. Oratrice passionnée, très attachée à l'U.R.S.S., elle a une grande influence au sein de la direction du P.C. surtout pendant la maladie et l'absence de Maurice Thorez, soigné par les Soviétiques : elle est alors son agent de liaison avec Paris. Elle a siégée dans les deux Assemblées constituantes, puis à l'Assemblée nationale jusqu'en 1958 et au Sénat jusqu'en 1968.

Cette année-là, le comité central du P.C. désapprouve l'intervention militaire en Tchécoslovaquie ; la veuve de Maurice Thorez se désolidarise de cette prise de position et donne sa démission du bureau politique et du comité central. Cette décision devient irrévocable, malgré les pressions qui sont exercées sur elle, et le comité central en prend acte le 21 octobre 1968. Depuis, Mme Thorez-Vermeersch s'est abstenue de prendre position publiquement mais elle est toujours membre du parti communiste français.



PUBLICATION JUDICIAIRE

PARIS - 17e Chambre - 25 mai 1976

Attendu... que François GENOUD a cité... Alain MOREAU et Dominique CALZI... pour les entendre déclarer... coupables du délit de diffamation publique envers particulier... en raison de deux passages... figurant... au livre intitulé « B... comme BARBOUZES »... qu'il convient de retenir comme diffamatoires l'ensemble des passages incriminés... que le nommé Alain MOREAU ne rapporte pas la preuve de la vérité des faits diffamatoires, qu'il n'a pas valablement excipé de sa bonne foi... Que le Tribunal constate que le délit de diffamation publique envers particulier est établi...

PAR CES MOTIFS, le Tribunal... déclare Alain MOREAU en tant qu'auteur principal et Dominique CALZI en tant que complice, coupables du délit de diffamation publique envers particulier...

POUR EXTRAIT - Maîtres A. MECILI et SOLARO-LAPORTE.

LE « CENTRALISME DÉMOCRATIQUE »

M. Paul Laurent : le parti révolutionnaire n'a qu'une politique

Le débat sur le « centralisme démocratique » se développe au sein du parti communiste. La revue des intellectuels du P.C.F., *la Nouvelle Critique*, publie sur ce sujet dans son numéro d'avril un entretien avec M. Paul Laurent, membre du secrétariat du P.C.F., chargé de l'organisation du parti et donc, à ce titre, de la mise en œuvre des règles du « centralisme démocratique ».

Dans cet entretien, M. Paul Laurent commence par définir la notion même de « centralisme démocratique ». Il note :

« Il se définit par une double pratique : d'abord celle d'une discussion, d'une confrontation large et démocratique des opinions entre tous les adhérents du parti et la participation de tous à l'élaboration de sa politique. Et, en second lieu, cette idée que les décisions prises, une fois la discussion terminée, doivent être appliquées par tous. »

M. Paul Laurent ajoute :

« Pour comprendre cela, il faut partir de l'idée que le parti communiste n'est pas un club où s'affrontent des opinions fondamentalement opposées. (...) Ce qui fait la différence essentielle entre le parti révolutionnaire et les autres, c'est la transparence de sa politique, c'est la clarté de ses prises de position. Quand on voit ce qui se passe dans d'autres partis — et l'on peut sur ce plan prendre la comparaison avec le parti socialiste, — il est invraisemblable que le parti communiste défende en même temps devant les masses trois opinions différentes sur la question de l'élection au suffrage universel du Parlement européen. C'est une question décisive pour la crédibilité du parti révolutionnaire. Il n'a qu'une politique. (...)

» Lorsqu'il s'agit d'orientations stratégiques, il n'est évidemment pas question de remettre en cause les choix, mais la réflexion pour l'approfondissement de ces problèmes n'est pas arrêtée par la décision du congrès. Le débat peut et doit, au contraire, être nourri dans la suite pour gagner en force, en clarté. »

Interrogé sur le problème des exclusions — et notamment sur le cas de M. Garaudy, qui a rompu avec le P.C.F. en 1970, — M. Laurent indique :

« Tout le monde se rappelle que la bourgeoisie a tenté d'assimiler certains départs ou certaines exclusions avec une espèce de politique répressive, mais le fait que quelqu'un, qui n'est plus communiste, ne soit plus dans le parti communiste, ça n'a aucun rapport avec une quelconque politique répressive. Il faut enlever un peu le côté passionnel qui a pu, pendant un temps, peut-être en partie d'ailleurs de notre fait aussi, entourer telle ou telle discussion qui est allée jusqu'à la séparation du parti d'un ou de plusieurs camarades. »

M. Paul Laurent conclut en soulignant que la vie démocratique interne du P.C.F a évolué au cours des dernières années. Il fait en particulier remarquer qu'*« on en est venu aussi à l'idée que pour vraiment discuter, pour vraiment participer à l'élaboration, il fallait tout savoir, et par conséquent le problème de donner toutes les informations aux militants a grandi considérablement en importance, s'est accélérée aussi la rapidité de la circulation des idées »*. *« Il y a*, ajoute-t-il, *une différence qu'on peut voir et qui est très liée à une évolution du style du parti, de sa direction, de ses militants, c'est l'idée que ne pas tout dire sous le prétexte que telle information pouvait alimenter telle ou telle campagne de l'adversaire disparaît de la pratique politique du parti. »*

L'évolution n'est cependant pas que le fait du seul P.C.F. M. Paul Laurent note, en effet : *« Il y a peut-être aussi le sentiment que dans certains reproches qui nous étaient adressés, il y avait un fond de vérité. Ils ont attiré l'attention des communistes sur la manière dont ils traitaient leurs problèmes et se comportaient en certaines circonstances. »*

★ « La Nouvelle Critique », avril 1977, 89 pages, 20 francs.

RELIGION

PAQUES, VICTOIRE SUR LA MORT

La pierre du tombeau

par HENRI FESQUET

Par quel paradoxe Pâques, fête de la victoire du Christ sur la mort, et donc fête de l'avenir de l'homme, est-elle devenue une fête du passé? Sceptiques, nos contemporains ressemblent à ces Athéniens auxquels saint Paul prêchait « la résurrection des morts » et qui se moquaient de lui en disant : *« Là-dessus nous t'entendrons une autre fois ! »* (Actes XVII, 22 à 34).

Pâques nous renvoie surtout à notre enfance. Les jeunes « faisaient leurs Pâques » dans leur paroisse émoustillée par le printemps ; ils se mettaient en quête d'œufs coloriés cachés dans le jardin. Adolescents, ils écoutaient avec ferveur les récits de la Passion et de la Résurrection. Devenus étudiants, c'est surtout dans l'épisode de saint Thomas l'incrédule, résolu à palper les plaies de Jésus, qu'ils se reconnaissaient.

Depuis... Depuis rares sont ceux qui ont étudié ces textes scripturaires à l'aide des acquisitions de l'exégèse et de la théologie modernes. Si tant de baptisés sont devenus plus ou moins incroyants ou indifférents, n'est-ce pas, pour une part, parce que l'Eglise a tardé à présenter la Résurrection comme un mystère plutôt que comme un miracle? Comme un signe plutôt que comme un fait historique comparable aux autres? Comme une nourriture spirituelle plutôt que comme un phénomène biologique? Comme un enseignement sur notre propre nature d'homme et une invitation à la conversion du cœur plutôt que comme un dogme monolithique que l'on est sommé de croire et un événement coupé de tout lien existentiel avec le présent.

La foi naïve du charbonnier s'est volatilisée. Sous peine de disparition, la foi adulte requiert l'interprétation. Paul Ricœur l'a dit d'une manière saisissante : *« Nous sommes les enfants de la critique et nous ne pouvons croire qu'en interprétant. »* (1). Il revient donc à chacun, pour peu qu'il en ait envie, d'aborder le récit de la Résurrection tel qu'il est présenté dans l'Evangile comme une matière à réflexion et à investigation ; de ne pas le recevoir, si l'on peut dire, comme un produit fini, mais plutôt comme un point de départ. S'il est une occasion où les sciences historique et exégétique, où les sciences humaines et la philosophie doivent entrer en jeu, c'est bien dans ces textes fondateurs du christianisme dont on peut tirer de multiples enseignements. Leur lecture naïve n'est pas sans fruits mais elle est insuffisante.

Le chrétien d'aujourd'hui revendique à bon droit la liberté de se forger lui-même une opinion motivée. Etre un homme de foi, ce n'est pas laisser son intelligence à la porte de l'église et abandonner au curé le soin de penser à sa place : c'est se poser sérieusement la question de la légitimité du refus de croire. Le doute méthodique est un meilleur chemin vers la foi que le « oui » préjudiciel. La foi n'est pas un système de pensée, une idéologie, mais une attitude d'esprit et un comportement, une adhésion motivée à un être. Cet être, Jésus, n'a pas écrit lui-même un *seul* ouvrage ; il a confié à ses amis le soin de transmettre ce qu'il a dit et ce qu'il a fait. En s'en remettant à des hommes faillibles et limités, le Christ ne convie-t-il pas implicitement tous ceux qui se réclameront de lui à entrer progressivement dans son message, à l'apprécier selon leurs capacités et non à le recevoir passivement? Ce n'est pas sans intention que le Christ s'est exprimé si souvent en paraboles. Les paraboles et les symboles n'ont de sens que pour ceux qui veulent se donner la peine d'en trouver la clef.

Des textes à décrypter

L'Eglise catholique a entendu cette invitation en attachant une grande importance à la tradition ; c'est-à-direà l'effort des croyants pour déployer le contenu initial de la Révélation. Mais ce travail n'est pas, de droit, l'apanage de certains clercs mandatés. Tout homme est incité à y collaborer.

Quel historien raisonnable pourrait avancer que le christianisme a été édifié sur une supercherie ou sur une illusion? Comment traiter à la légère l'expérience que les premiers chrétiens ont eu de la Résurrection? Ce serait rendre incompréhensible le succès foudroyant du christianisme. Mais la question reste entière de la nature de cette expérience. Les textes de la Résurrection ont évidemment besoin d'être décryptés, situés et analysés. Des centaines d'exégètes et de théologiens s'y sont déjà attelés sans épuiser cette tâche toujours à recommencer.

En deçà de cet effort auquel il ne peut avoir accès que par personnes interposées, le chrétien moyen se doit de considérer que la Résurrection n'est pas un événement en soi et pour soi. Elle est exemplaire ; elle est le gage de la résurrection des hommes. Le Christ est le maillon initial d'une chaîne indéfinie. Le « comment » de la Résurrection — qui demeure mystérieux — importe moins que le pourquoi et le pour qui. Ce qui est arrivé au Christ accule à se poser la question de notre propre survie, de la vraisemblance de notre propre victoire sur la mort.

Si la mort n'est pas le dernier mot de notre existence, nous voici promis à un état inimaginable échappant au temps comme à l'espace. Le terme même de Résurrection est profondément inadéquat, car il tend à matérialiser un phénomène qui, précisément, fait éclater la matière... L'horreur de la mort et le besoin incoercible de trouver un sens à la destinée humaine constituent le soubassement humain de la foi chrétienne, et sont aussi le bien commun de tout homme. Ce n'est pas le christianisme qui a inventé ce désir. Mais il lui a donné corps ; il a fait de ce rêve une « réalité ». Le christianisme est une utopie qui a réussi. Toutes les religions en sont plus ou moins là.

L'Evangile apprend que l'homme est l'artisan de son avenir. Le chrétien n'est pas entre les mains de son Dieu comme un objet, mais comme un collaborateur. Une déplorable imagerie a déformé la manière de concevoir la survie : au nom même de sa foi, le chrétien devrait s'interdire toute représentation de son avenir. La foi n'informe pas sur le contenu de cet avenir et sur ses modalités. Elle parle seulement de bonheur et de souffrance. Les chrétiens seraient bien inspirés de faire un peu plus souvent état de leur ignorance et un peu moins de leur certitude.

La foi n'est pas, à sa racine, un savoir — les théologies ne sont que des échafaudages, — elle est une remise. Le chrétien s'en remet à un homme qui s'est dit fils unique de Dieu, qui a remplacé la « morale fermée » ou d'obligation par une « morale ouverte » ou d'aspiration, et qui s'est posé en médiateur suprême et en sauveur du monde. Il a affirmé être le vainqueur du mal et de toutes les servitudes. Aucune porte ne lui résiste : il est le maître de l'impossible. Si l'expression évangélique *« rouler la pierre du tombeau »* n'est pas, pour certains, à prendre au pied de la lettre, elle exprime pour le moins la toute-puissance du ressuscité sur la défaite de la mort. Toute-puissance qui n'a rien d'un exploit magique ou miraculeux, mais qui témoigne de la force de l'esprit et de l'amour.

Illusion ou réalité ?

Comment décider que les miracles de la vie de Jésus sont tous des faits historiques? Comment savoir si le *cadavre* de Jésus est ou non la matière première de son corps glorieux? Le débat se poursuit entre chrétiens intégralistes et chrétiens libéraux. Mais est-il si important? Le cœur de la foi n'est pas dans ces croyances secondes, si excitantes qu'elles soient pour l'intelligence de la foi. Il est dans la certitude que l'humanité est personnellement et collectivement promise à une destinée supérieure et à un épanouissement total et mystérieux.

L'athée matérialiste voit dans cette affirmation une illusion, sans être, bien sûr — pas plus que le croyant — en mesure de la prouver. Foi pour foi, laquelle est la plus mobilisatrice? La question est peut-être mal posée. Les chrétiens n'ont pas l'exclusivité de l'amour et de l'imagination créatrice qui transforment le monde. Ils peuvent même faire de leur foi un opium. On ne le sait que trop. Il reste que l'homme semble incapable de vivre sans transcendance.

Quand il s'y essaye, il s'invente de nouveaux messies.

(1) La foi se définit comme un acte de l'intelligence et de la volonté entraînant l'adhésion raisonnable à des vérités révélées. Il ne s'agit pas d'un assentiment aveugle puisqu'il est basé sur des raisons. Toutefois si ces raisons inclinent à croire, elles sont insuffisantes pour expliquer l'acte de foi. Il y a un saut à franchir. En ce sens, la foi est un don de Dieu.

« Il faut la liberté d'expression dans l'Église »

déclare Mgr Riobé

Dans une interview exclusive accordée fin février, avant son entrevue avec Paul VI, au journal chrétien *Paris Onze* (1), Mgr Guy Riobé, évêque d'Orléans, explique le sens de sa prise de position en faveur des eucharisties domestiques, des communautés de base et l'ordination d'hommes mariés publiée dans *le Monde* du 16 février sous le titre « L'Eglise est invitée au courage ».

« Il faut la liberté d'expression dans l'Eglise, a-t-il déclaré. *Comment prétendre libérer les autres, si soi-même on n'est pas un homme libre, un évêque libre ? (...)*

» Cette prise de position, à laquelle vous faites allusion, m'a demandé beaucoup. Qu'importe ce que l'on pensera de moi, les critiques ou les approbations. Ma question est de chercher comment, évêque, je peux être serviteur d'une Eglise transparente à l'Evangile. Que je le veuille ou non, je suis au carrefour de beaucoup de souffrances et aussi de beaucoup d'espérances. Je suis appelé à partager beaucoup de situations de laïcs, de prêtres, et il arrive un moment où je ne peux pas garder cela pour moi. Tous ces gens me disent ce qu'ils vivent, mais ils ne peuvent pas le crier.

» Je regrette que dans cet article, paru dans le Monde, *on se soit trop exclusivement arrêté à la possibilité d'ordonner prêtres des hommes mariés. Ce n'est qu'une partie de mon « point de vue » ; j'ai lié cette question à la vie des communautés. Quand on vit l'espérance qu'apportent la naissance et la croissance de tant de petites communautés, elles doivent être sûres de l'appui actif qu'elles réclament de nous. C'est la vie même des communautés qui réclame qu'on puisse, en toute clarté, se poser la question de l'ordination d'hommes mariés. Pouvoir rouvrir le dossier serait un signe extraordinaire de confiance.*

» J'ai posé cette question, non seulement pour la France, mais aussi pour certaines Eglises d'Afrique. De toutes façons, cette ordination d'hommes mariés, et cette liberté de l'amour ne pourraient que rendre plus éclatant et plus signifiant le témoignage donné par des prêtres ou des laïcs qui consacrent à Jésus-Christ et à leurs frères une vie de célibat. Il n'y a, de ma part, aucune altération du célibat consacré, bien au contraire, mais il faut qu'il soit libre.

» Est-ce que j'ai l'impression d'être un évêque seul ? Non, car jamais je ne fais un geste public — qui d'ailleurs me coûte, car ce n'est pas dans mon tempérament — sans être avec des croyants, laïcs ou prêtres. (...) »

(1) *Paris Onze* est un journal qui paraît cinq fois par an, publié par un groupe de chrétiens — catholiques et protestants, prêtres et pasteurs — du 11e arrondissement. Pour obtenir le texte intégral de l'interview de Mgr Riobé, envoyer 2 F (en timbres) à : Journal *Paris Onze*, 181, rue de Charonne, 75011 Paris.

Après la rencontre judéo-chrétienne de Venise

L'ÉGLISE CATHOLIQUE RENONCE A TOUT PROSÉLYTISME A L'ÉGARD DES JUIFS

Le Saint-Siège a publié, le 6 avril, et après six jours de réflexion, le communiqué officiel du Comité international de liaison entre l'Eglise catholique et le judaïsme, qui s'était réuni à Venise du 28 au 30 mars, sur le thème « Mission et témoignage de l'Eglise ».

Le document contient deux idées essentielles :

1) L'Eglise reconnaît le dessein de Dieu dans l'actuel judaïsme ;

2) Elle s'engage donc, solennellement, à renoncer à tout prosélytisme à son égard.

L'Eglise, est-il précisé, reconnaît *« la permanence du judaïsme dans le plan de Dieu »*. En annonçant à tous *« le nom du Dieu unique »*, elle se sent « *très proche* » du judaïsme, elle en admet la légitimité divine. La conversion n'est absolument plus une fin dans ses rapports avec les juifs. Est-elle proscrite pour autant? « *Non, si un juif insiste spontanément pour se convertir* », a précisé un membre ecclésiastique catholique du comité.

De source proche de la Curie, on fait remarquer que le communiqué est, en fait, l'exposé d'un débat au sein du comité qui s'est déroulé surtout autour du rapport du professeur Tommaso Federici, expert catholique. Le comité est consultatif et n'engage que lui-même, jusqu'à nouvel avis, ajoute-t-on.

Le Mouvement eucharistique des jeunes a rassemblé 3 500 « témoins aînés » à Nantes

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — *« On n'est pas venu pour apprendre, mais pour expliquer... »* Cette phrase d'un adolescent de treize ans, lycéen à Clermont-Ferrand, résume bien l'esprit dans lequel s'est déroulé à Nantes, du 3 au 6 avril, le rassemblement national des « témoins aînés » du Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ), qui réunit quatre-vingt mille jeunes de neuf à dix-neuf ans.

Ces trois mille cinq cents garçons et filles, âgés de treize à quinze ans, venus des quatre coins de la France, ont décidé de témoigner, à partir de leurs expériences personnelles, de leurs actions quotidiennes et concrètes, que le *« chemin de la paix »* est une voie possible.

Ils avaient invité à leur séance plénière deux grands témoins : Mgr Lucien Bardonne, évêque de Châlons et président du comité épiscopal France-Amérique latine, et Michel Quoist, prêtre écrivain, qui jouit d'une grande popularité dans le mouvement. Ce dernier n'a pas caché ses sentiments : *« La paix, c'est bien gentil, mais... ce qui se passe dans le monde n'est pas à la dimension pacifique des jeunes réunis ici. J'ai vu des choses horribles en Irlande, en Corée... Le pouvoir de l'homme peut se révéler destructeur, si un extraordinaire amour ne vient pas le sauver... »*

Dans le même esprit, Mgr Bardonne a axé son discours sur l'Amérique latine, expliquant comment la paix est vécue là-bas : *« Certes, il y a des guérilleros, mais la violence est préalable aux guérilleros. La première violence est de vivre dans la pauvreté, la misère, l'absence de travail, l'absence de liberté. »*

Etre une voix, témoigner pour la paix, tel a été le vœu proclamé par ces jeunes en guise de remerciement à ces deux témoins, dont chaque mot fut acclamé avec force.

HERVÉ LOUBOUTIN.

L'OCCUPATION DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

La meilleure réponse

Conférence de presse organisée, mercredi 6 avril, par quelques prêtres et laïcs de la paroisse de Saint-Séverin-Saint-Nicolas-du-Chardonnet, autour de leur curé, l'abbé Pierre Belliégo. Les journalistes accourent, de Paris, de province et même d'Allemagne. La télévision belge installe ses projecteurs, plante ses caméras.

Nouveau rebondissement dans l'affaire de l'occupation de Saint-Nicolas? Révélation des propriétaires légitimes sur la stratégie qu'ils adopteront si les occupants n'ont pas évacué les lieux à la date fixée par le tribunal de Paris? Nouvelle escalade dans cette querelle de rites qui tourne en guerre de religion? Les journalistes en seront pour leurs frais.

« Nous vivons le temps du silence, annonce calmement un abbé Belliégo souriant. *Au-delà des péripéties que nous connaissons, nous nous apprêtons à vivre un événement autrement important : la semaine sainte. »*

« Malgré l'épreuve que constitue l'occupation d'une de nos églises paroissiales, a dit l'abbé Belliégo — qui avoua que, s'il ne s'était agi que de lui, il aurait choisi d'être *« pacifique jusqu'au bout »*, sans faire appel à la justice, — *cette semaine sainte ne sera ni une parenthèse, ni une évasion, ni un refuge. »* Elle sera, au contraire, *« au cœur de notre problème, le temps fort de foi qui nous permettra de retrouver »* la source première du » véritable esprit chrétien », *selon l'expression de Pie XII restaurant la veillée pascale en 1951 »*.

Sans être un coup de théâtre monté pour détourner les regards de l'église occupée ou pour faire concurrence aux rites de l'ancienne liturgie de saint Pie V, cette insistance particulière sur ce qui a toujours fait la renommée de l'église Saint-Séverin, même avant le concile — à savoir les efforts de rendre la liturgie plus intelligente, plus belle, plus priante, — n'est-elle pas la meilleure réponse possible, la plus évangélique, à ceux qui s'obstinent à s'enfermer dans le passéisme?

ALAIN WOODROW.

ÉDUCATION

Les lycéens de la Jeunesse étudiante chrétienne veulent améliorer les conditions de vie dans les établissements scolaires

De notre correspondant

Montpellier. — Une rencontre nationale de la Jeunesse étudiante chrétienne (J.E.C.) vient de se tenir pendant trois jours à Montpellier. Elle s'est surtout attachée à définir des propositions pour la vie dans les lycées. Les délégués se sont prononcés contre la réforme Haby. Ils ont décidé de combattre pour améliorer les conditions de vie dans les établissements scolaires, en collaboration avec les divers mouvements de l'enseignement et les syndicats : au cours d'une « table ronde », ils ont confronté leurs opinions avec des représentants de la C.F.D.T., du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN), affilié à cette centrale, et du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), affilié à la Fédération de l'éducation nationale.

Les délégués ont souligné des problèmes de sécurité et d'horaires rencontrés par les élèves : ils jugent les horaires trop rigides et ne laissant pas de temps de détente entre les périodes de travail scolaire.

Certains lycéens, et parmi eux les Jécistes, essaient d'ailleurs d'améliorer leurs conditions matérielles de vie (sécurité, gratuité des études, effectifs des classes). Mais les lycéens se plaignent aussi de ce qu'on ne leur accorde pas la possibilité d'animer leurs établissements : les « foyers » restent très peu nombreux.

Les participants ont défini trois « axes » de travail : les conditions de vie proprement dites (rôle des délégués, internat, sports, règlement intérieur) ; la participation des lycéens aux différentes activités organisées à l'intérieur des établissements (pédagogie, foyers socio-éducatifs, journaux lycéens, libre expression), et l'ouverture de l'école à la vie de tous les jours (chômage, loisirs, vie civique). Enfin, une étude particulière a été consacrée à la foi dans la vie quotidienne.

Un organisme lyonnais d'enseignement des langues a déposé son bilan

De notre correspondant régional

Lyon. — Le directeur de l'ADIF (Association pour la diffusion de l'enseignement des langues vivantes) devra enlever, le 29 avril prochain, en principe, la plaque de cuivre fixée à l'entrée d'un des hôtels particuliers cossus de la place Bellecour, à Lyon (1), dont cet organisme occupe un étage. Un dépôt de bilan effectué le 28 janvier dernier par le président de l'ADIF, après délibération du conseil d'administration et un jugement déclaratif de limitation de biens prononcé le 15 janvier par le tribunal de grande instance de Lyon, rendu irréversible l'échéance.

Qu'adviendra-t-il alors du personnel de l'ADIF, au total quatre-vingts personnes dont soixante enseignants, pour la plupart des professeurs certifiés? Les discussions engagées pour étudier une reprise des activités de l'ADIF par d'autres organismes de même nature n'ont pas abouti. Au-delà de ce problème social, c'est en fait le sort de beaucoup d'autres entreprises de formation permanente qui se trouve posé.

Constituée en 1963 avec, en particulier, le soutien moral et financier de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, l'ADIF, par ses objectifs — étude de nouvelles méthodes et matériel pédagogique d'expression, formation d'enseignants et naturellement application de ces enseignements — faisait alors figure de pionnier.

Ayant fait reconnaître un caractère professionnel à l'étude des langues que l'éducation nationale s'obstine à considérer comme un enseignement « culturel », elle accueille des stagiaires de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) et de l'Agence nationale pour l'emploi, comme des cadres étrangers appelés à travailler dans des sociétés ou des services français établis dans leur pays. Troisième volet de ses activités, la formation des travailleurs migrants (généralement dans le cadre de stages en entreprise), représente près de quatre mille stagiaires par an et un chiffre d'affaires de 5 millions de francs.

Le déficit actuel de l'ADIF — 130 000 francs en 1975, sans doute 150 000 francs en 1976, n'est dû, selon les indications connues, à aucune légèreté dans la gestion. Pour le directeur, M. Garnier, il est d'abord imputable à la disparition de certaines ressources. En 1972, le comité régional de la formation professionnelle et de l'emploi a retiré à l'ADIF le droit de percevoir la taxe d'apprentissage, qui lui avait rapporté 505 000 F en 1972 (2). En 1975, le transfert au Fonds d'action sociale des subventions, prévues pour la formation professionnelle des travailleurs immigrés, et des conditions plus restrictives d'attribution en ont retardé le versement : au début de 1977, l'ADIF n'avait pas encore reçu les 120 000 francs accordés pour 1975. Enfin, la revalorisation des salaires des professeurs certifiées a accru de 20 % entre le 1er janvier 1976 et le 1er janvier 1977 les charges salariales de l'ADIF, affirme M. Garnier, la rémunération des professeurs étant indexée sur les barèmes de l'éducation nationale.

Les progrès de l'enseignement public

Mais, convient M. Garnier, la situation de l'ADIF a été aggravée par le développement spectaculaire de la concurrence. D'un côté, la loi de 1971 a fait se multiplier les organismes de formation permanente. Certains chefs d'entreprise ont ensuite acheté eux-mêmes du matériel pédagogique et engagé des professeurs : *« La crise économique aidant, ils ont tiré profit de l'existence d'un sous-prolétariat intellectuel qu'ils ont payé à des tarifs inférieurs parfois de 50 % à ceux de l'ADIF »*, déplore M. Garnier. Dernière concurrence, celle de l'enseignement public, toujours un peu lent à démarrer, avec les missions de formation continue des quatre universités de l'académie (Lyon I, Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne) ; les seize groupements d'établissements de l'académie (dont neuf dans le Rhône) (3).

En rénovant ses méthodes, l'université a acquis une *« crédibilité »* auprès des chefs d'entreprise, dit-on à la Délégation académique à la formation continue (DAFCO). Actuellement, 40 % des sommes versées à l'« extérieur » par les entreprises pour les dépenses de formation continue (la moitié du total) vont au secteur privé, et 10 % au public, *« mais notre objectif est d'atteindre 30 % dans deux ans, et nous avons les moyens d'y parvenir »*, dit-on à la DAFCO. C'est donc autant de conventions qui vont échapper désormais aux organismes privés.

BERNARD ELIE.

(1) L'ADIF possède des services de formation à Paris et à Marseille, une antenne à Bourgoin-Jallieu (Isère) et des activités d'alphabétisation à Grenoble. Son siège social est 5, place Jean-Jaurès à Lyon.

(2) En application de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle.

(3) L'académie comprend les départements de l'Ain, du Rhône et de la Loire.

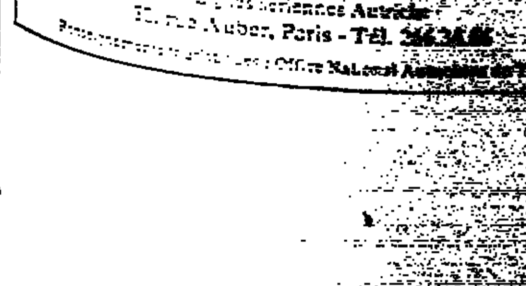
LES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS DANS L'AUDIOVISUEL SOUHAITENT FAIRE RECONNAITRE LEUR QUALIFICATION

Les stagiaires et les responsables permanents des stages de formation de professeurs à l'audiovisuel de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et des différents établissements concernés (centre national et centres régionaux de documentation pédagogique, écoles normales, etc.) viennent de constituer un Groupe de réflexion sur les fonctions de formateurs en audiovisuel (1).

Dans une lettre adressée au ministère de l'éducation ils demandent que la spécificité de leur travail soit reconnue. Ces responsables de formation en audiovisuel, enseignants à l'origine (instituteurs, P.E.G.C., certifiés, agrégés), ont acquis une qualification technique et pédagogique supplémentaire (pédagogie des adultes et de l'audiovisuel, travail interdisciplinaire, manipulations importantes) qui n'est pas prise en compte pour leur rémunération et leur avancement. Au contraire, n'exerçant plus dans un cadre strictement scolaire, ils ne bénéficient plus d'avancement au choix et perdent certains indices et indemnités de leurs corps d'origine.

(1) 9, rue de la Côte-Saint-Louis, 92380 Garches





Le Monde du tourisme et des loisirs

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

EXISTE-T-IL UNE AUTRE FAÇON DE PRENDRE SES VACANCES ?

AVANT qu'on ne se mette à parler sérieusement de « vacances vertes » et de « tourisme en espace rural », la campagne, c'était surtout le domaine des résidences secondaires, dont un grand nombre d'ailleurs n'avaient pas été acquises à des fins de loisirs mais étaient devenues, par le jeu des héritages, des maisons de famille. Et, à cette époque, partir en vacances, c'était généralement aller passer, parents et enfants, quelques semaines le plus souvent au bord de la mer, parfois à la montagne, mais assez rarement parmi les bois et les champs.

L'animation, les animateurs ? Des mots qui n'existaient pas. Nos parents étaient-ils donc plus intelligents que nous (ou moins paresseux de corps et d'esprit), qui savaient si bien organiser leur emploi du temps tout seuls, s'inventer des excursions ne figurant dans aucun dépliant illustré — et tarifé — occuper joyeusement leurs soirées et même tuer le *mauvais temps les jours de* pluie ?

Les temps ont changé. Aujourd'hui, la plupart d'entre nous préfèrent s'en remettre entièrement à autrui. Aux animateurs, donc, d'inscrire chaque matin sur le panneau disposé à cet effet dans tout établissement qui se respecte la liste détaillée des réjouissances qu'ils ont concoctées, des promenades qu'ils se proposent d'encadrer, le thème de la soirée-débat, et celui du dîner costumé qui la précédera...

Et à d'autres, désormais, le soin d'imaginer nos vacances qu'on ne saurait plus concevoir nous-mêmes, et des vacances « complètes », comprenant transport, hébergement, nourriture, distractions, temps de réflexion et temps de farniente... La campagne n'a pas su échapper à la règle. Sitôt mise à la mode, et prisée d'un public toujours plus friand de retrouvailles avec la nature, la voilà revendiquée par le « système ». Si les générations qui nous ont précédés savaient encore l'apprécier simplement pour ce qu'elle est, se mettre à son rythme et s'en accommoder, la nôtre prétend *s'y ennuyer désespérément*, pour peu qu'on n'y ait pas mis en place, avant notre arrivée, tout un ensemble de passe-temps, sans quoi il serait présomptueux de prétendre la vendre.

Une tâche délicate

Ainsi sont nés les nouveaux loisirs. La lente promenade en roulotte ou en char à bancs, la descente des cours d'eau à bord d'un « house-boat » les randonnées *pédestres, cyclistes ou équestres*, les séjours à thème scientifique (géologie, botanique, astronomie, etc...), voire la participation aux travaux agricoles du fermier devenu aubergiste, et, enfin, l'artisanat — sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, les responsables s'interrogent. Le succès que connaît cette campagne remise au goût du jour grâce à l'adjonction des mille et une façons de s'en servir, les conduit à définir sans plus attendre une politique. Et la tâche n'est pas aisée : il convient en effet d'orchestrer tout un ensemble de données.

M. Michel Morin, directeur du service d'étude et d'aménagement *touristique de l'espace rural* au secrétariat d'Etat au tourisme, dit les difficultés que rencontrent ceux à qui incombe d'organiser pour l'avenir ce vaste territoire en s'attachant à donner satisfaction à tout le monde, visités et visiteurs. « *Une réorientation des esprits est notre premier souci. Car les populations rurales, qui manifestent généralement plus d'indifférence que de véritable hostilité vis-à-vis des aménageurs, ont d'abord besoin d'être bien informées. Il faut leur faire prendre conscience du fait que, si le « tourisme vbert » représente un apport économique non négligeable, cet apport deviendra très vite beaucoup plus intéressant lorsqu'elles consentiront à jouer le jeu. et à en prendre la maîtrise.* »

« *Au chapitre des financements, il faudra parvenir, d'autre part, à grouper dans une seule « caisse » les aides publiques encore éparses — et, partant, assez inefficaces, — qu'elles viennent du ministère de l'agriculture, des départements, de la jeunesse et des sports, ou des budgets d'intervention des régions (au titre de l'équipement). De même, il va falloir s'attacher à regrouper dans une seule et même structure administrative tous les prestataires de services dont les actions disparates sont trop dispersées, sans coordination.* »

L'étalement, clef du succès

Une fois cette indispensable « machinerie » technique et administrative en place, les choses devraient — si chacun y met du sien — suivre un cours normal. A la condition, toutefois, que l'étalement des vacances devienne réalité. « *Si nous avions un jour une structure « à l'irlandaise » et des séjours sur toute l'année, au lieu d'une période de vacances qui commence le 15 juillet pour s'achever avec le mois d'août, la tâche serait autrement surmontable !* »

L'heure est venue d'aménager, mais en ménageant et les hommes et les sites. Le « tourisme vert » doit être à la fois non seulement une source de bienfaits pour les citadins, mais aussi un facteur essentiel de développement du milieu rural. Il doit être d'abord un tourisme de qualité, savamment dosé et savamment élaboré.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Dessin de PLANTU.)

A CHAMPLITTE

Le musée d'un paysan

LUI qui avait dû quitter l'école à dix ans pour s'en aller garder les vaches, lui qui ne savait rien de ce qu'il y avait dans les livres, le voici, à soixante-six ans, conservateur du musée départemental d'histoire et de folklore de Champlitte, en Haute-Saône. Dès avant guerre, Albert Demard s'inquiétait à l'idée de voir s'évanouir un jour les souvenirs de la vie rurale. « Je guettais les antiquaires, *raconte-t-il*, et au fond de moi-même je me disais alors : ils vont tout nous embarquer ! »

Les séquelles d'une fièvre de Malte, qui lui interdisaient de s'exposer au grand soleil, servent ses desseins. Il devient « agent de ville ». La mairie qui l'emploie a élu domicile dans un château mi-Renaissance mi-Louis-XV. Maintenant qu'il a un pied dans la place, Albert Demard nourrit l'espoir de s'approprier quelques soupentes pour y installer un musée. On se range à ses vues. Aussitôt, il part en campagne « sans vélo, les Allemands me l'avaient pris » pour ramasser, ici et là, les « pièces à conviction » d'un monde finissant : de l'écuelle à la charrue, du sabot au bonnet d'âne...

Avec un petit pécule — 15 000 francs anciens par an — quelques dons et « beaucoup de baratin », il joue les brocanteurs en tournée. « Certains paysans comprenaient où je voulais en venir et me cédaient gracieusement des objets devenus inutiles ; d'autres me prenaient pour un Américain et essayaient de faire monter les enchères », *dit-il. En 1957, il ouvre ses trois premières salles. Le musée de Champlitte, élevé, il y a trois ans, au rang de « musée pilote », en compte aujourd'hui une bonne vingtaine.*

Tout a été remonté dans le vieux château : l'échoppe du barbier, « qui rasait en mettant deux doigts dans la bouche de son client », *la boutique de l'épicier, avec au mur une réclame pour le savon de la Bonne Mère — l'acheteur de cinq morceaux recevait en prime... un bénitier ; l'école de village, équipée d'un « fauteuil à fessée » à un seul accotoir qui permettait au maître d'avoir justement les coudées franches pour corriger les cancres, la salle de bistrot début de siècle avec son orgue de Barbarie et son phono d'Edison qui braille encore* le Chant du départ...

Pas de libertés avec l'histoire...

Pour replacer ses objets en situation, Albert Demard a suivi à la lettre les inventaires après décès dressés par les notaires. Méticuleux à l'extrême, il s'exaspère de voir « la Marie » bousculer l'ordre établi lorsqu'elle fait le ménage. Pas question de prendre un tant soit peu de libertés avec l'histoire. « Cela n'aurait plus rien d'authentique », *affirme-t-il.*

Pour autant, le conservateur de Champlitte n'a pas suivi les instructions de ces messieurs des Arts et traditions populaires à Paris. « J'étais un paysan et je le suis resté, *insiste-t-il*. J'ai créé ce musée comme j'ai vécu : à ma guise. » *Une sorte de « musée sauvage », étonnamment vivant, dont les personnages paraissent s'être absentés momentanément.*

Toutes les vieilles gens du pays, Albert Demard les a à l'œil. Avant que leur mémoire défaille, il les immortalise sur son magnétophone, les fait parler d'abondance. Lui signale-t-on qu'un agriculteur des alentours s'apprête à labourer son champ avec une charrue archaïque, tirée par deux paires de vaches, il se précipite pour fixer sur la pellicule « une des dernières scènes de la vie de montagne ». *Afin que rien ne meure...*

JACQUES DE BARRIN.

★ Le musée de Champlitte est ouvert de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h., tous les jours, sauf le dimanche matin et le mardi. Prix d'entrée : 4 F pour les adultes, 2 F pour les enfants.

LOOPINGS EN PÉRIGORD

ON peut aussi avoir des idées. Les Baléares, le Mexique, facile et tentant. Mais le petit aérodrome de Condat-sur Vézère... Organiser là-bas, en Dordogne, des séjours de trois semaines, s'engager à dispenser vingt heures d'instruction, faire passer le brevet de pilote en fin de stage, c'est une entreprise autrement plus aléatoire, qui demande dès le départ une solide confiance en soi, et la conviction qu'en projetant dans la fabrication d'un programme de loisir ses passions et ses fantasmes on ne « volera » pas inévitablement à la faillite.

« *Je suis persuadé du contraire* », explique Daniel Feldzer, l'organisateur de ce produit insolite. « Ce sont de tels séjours qui répondent de plus en plus au goût des gens ; le temps libre doit être actif. Bronzer sous les palmiers n'est plus satisfaisant. » Depuis dix ans il cherche ainsi de nouvelles formules : séjours équestres, voyages en roulotte, house-boats pour la flânerie au fil de l'eau. Et le succès l'encourage à « monter » des produits toujours plus originaux : stages super-8, promenades « préhistoriques » dans la vallée de la Vézère. « J'ai dans mes cartons des dizaines de projets, mais je ne peux pas les *commercialiser* : *il faudrait* investir un important budget de promotion, ce qui ne serait rentable pour des produits artisanaux. » Le tourisme rural est *encouragé*, certes, mais il lui manque l'organisation qui permettrait de faire connaître *ce qu'on fabrique dans ce domaine.* « Les vendeurs sur catalogue ne savent pas proposer l'insolite à la clientèle, ils sont formés par les organisateurs puissants pour « vendre » l'exotisme, le lointain... qui rapporte davantage. » Et pourtant quoi de plus exotique qu'une passion partagée ?

La petite piste de l'aérodrome privé de Condat, posée sur la colline, avec ses deux hangars, sa tour de contrôle et son restaurant — l'un des meilleurs de la région — où les aviateurs se retrouvent, c'est tout un monde. Guy Boissière, membre de l'aéroclub, entrepreneur de travaux publics, a prêté ses engins pour construire l'aire d'envol, Fabry, un ancien pilote de ligne, consacre son temps à l'instruction des futurs pilotes, M. Lhomond, le président de l'aéroclub, petit industriel de la région, dépense sans compter pour la gloire du club. L'aérodrome, ouvert depuis l'an dernier, a enregistré cinq mille *mouvements. On y vient en curieux* de tout le pays, et, déjà, une douzaine d'élèves suivent des cours pour passer leur brevet du premier *degré. Cent trente-cinq* francs l'heure de vol ; à ce prix, des ouvriers, des agriculteurs se sont inscrits.

Pas de bénéfices...

« Cette piste en pente c'est dangereux ? ». « Au contraire ça freine ». « Les avions sont-ils en bon état ? ». « Les révisions sont faites régulièrement à l'aéroport de Brive. » Au restaurant, déjà, les conversations *portent* sur *l'histoire du petit terrain.* Le gars qui s'est posé en catastrophe à qui un Mirage avait arraché une roue en *plein vol ; la fille qui avait atterri* là en croyant être à Toulouse... On parle Jodel, Rallye, Beechcraft... autour de la soupe au lard. Et on *ne manque pas de faire* chabrol.

« C'est en me rendant là-bas par hasard, explique Daniel Feldzer, pilote lui-même, que j'ai eu l'idée de monter ce séjour. Ici, à Paris, c'est toute une histoire pour apprendre à voler. On y passe ses week-ends ! On change chaque fois d'instructeurs, cela revient cher, et il faut au moins un an pour obtenir son brevet. »

« A Condat, on ne fait pas de *bénéfice*, souligne M. Boissière, c'est pour l'aviation que nous avons *créé tout ça, pour faire partager ce* qu'on aime. » En effet, les aéro-clubs sont, la plupart du temps, aux mains des grandes firmes — Robin, Fenwick — ou de grands organismes — comme le Touring-club de France — et ils font leurs prix, souvent élevés. « Quand on est mordu on est donc obligé de « militer ». Chez nous les heures d'instruction nous coûtent de l'argent, nous rattrapons avec les baptêmes de l'air. Tout le monde ici peut apprendre à piloter. »

Sur la piste, en double commande, au côté du « professeur » Fabry, le plombier de Montignac décolle en crabe. Encore quelques leçons et il sera « lâché ». Il appartiendra à la « confrérie » de ceux qui, d'aérodromes en aérodromes — il y en a quatre cents sur le territoire national, — se connaissent, se retrouvent. Ceux qui partagent la volupté de se laisser porter par une veine de vent, qui ont vécu les mêmes émotions, traversé des « ciels de curé » ou « appelé leur mère ». « Condat ça *vaut bien la Costa-Brava, avouez!* »

Certes, mais pour réussir un tel « montage » Daniel Feldzer a dû devenir un spécialiste de l'idée saugrenue, l'artisan du séjour bizarre. Ses mille petites trouvailles ont fini par lui constituer une force, et par lui éviter d'être *écrasé par le rouleau compresseur* des puissants fabricants qui ne voient pas plus loin que le profit, et qui, bien souvent, taillent leurs *produits aux mesures de la paresse* et de la facilité. Pris dans un système où mieux vaut construire des « vacances-types » pour « vacanciers-types », celui qui voudrait faire découvrir ce qu'il aime est donc condamné à avoir « de l'imagination à revendre ».

Mais quand, sur le petit aéroport de Condat, M. Lhomond, aux commandes de son avion, demande à la tour l'*autorisation de décoller*, quand il lance : « Attachez vos ceintures », et que, tirant sur le manche à balai, il s'élève au-dessus de la Vézère ; quand, emporté par sa passion, il grimpe dans l'immense manège du ciel, comment ne pas préférer aux froids ordonnateurs de « séjours touristiques » ces artisans de loisirs généreux et amicaux ? M. Lhomond heureux vaut aussi le détour.

CHRISTIAN COLOMBANI.



TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

CANNES

LE SAINT YVES *** N.N., 49, boulev. d'Alsace. Jardin. Parking proximité Croisette, tennis, piscine. T. 38-65-29

FREJUS PLAGE

IL ETAIT UNE FOIS * N.N. Rue Frédéric-Mistral - Tél. : (94) 95-33-65 95-88-39

NICE (06)

HOTEL GOUNOD ***, 3, rue Gounod, annexe du Sofitel. Confort, calme.

MENTON

HOTEL MODERNE ** N.N. Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-87.

HOTEL DU PARC *** N.N. Près mer et casino, plein centre. Parking. Gd parc.

Montagne

ST-PARDOUX-LA-CROISILLE

19320 (Corrèze)
HOTEL BEAU SITE **. Cure d'air. Etang privé. Calme. Envoi dépliant.

Mer

ILE DE JERSEY
(Iles Anglo-Normandes)

Les heures passent bien vite dans ce petit Etat indépendant (20 km sur 10 km, 75.000 habitants) ancré à 20 km des côtes de Normandie et rattaché à la Couronne d'Angleterre.

Dépaysement total, douceur de vivre, voilà pour l'ambiance. Ensoleillement remarquable, fleurs à profusion, immenses plages de sable fin, campagne ravissante, petits ports de pêche, une capitale, Saint-Hélier, extrêmement vivante : voilà pour le cadre. Les distractions sont innombrables et le shopping détaxé vous fera rêver : cashmere, shetland, parfums, disques, tabac, argenterie...

Dans cette oasis de paix et de beauté, les hôtels de très grande classe voisinent avec de charmantes petites pensions.

A 70 minutes de Paris-Orly Sud, Jersey vous attend dès demain. Tout y est doux : la nature, les gens... et les prix.

Pour documentation en couleurs, écrivez, en timbrant à 1,40 F, à : Office National du Tourisme, Service France, LM 4, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars près Terminal Invalides). Compl. refait neuf. Toutes ch. av. bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité. 705-35-40.

Allemagne

KOLN (COLOGNE)

HOTEL CALLAS AM DOM centre, tout près de la gare centrale, moderne, prix modérés et spéc. le week-end. Hohestrasse 137. Tél. 235044-5.

FRANKFURT

PARKHOTEL, 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél. 1949/611/230571 TX 04-12808.

Suisse

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA, 1re catégorie. Une semaine forfaitaire de ski dès 520 FS. Piscine couverte. Télex 74232.



Châteaux Hôtels indépendants

Yvelines

78270 ROLLEBOISE

CHATEAU DE LA CORNICHE ***
Tél. (1) 479-81-24

Val-de-Loire

45140 ORLEANS (Loiret)

AUBERGE DE LA MONTESPAN ***
Tél. (38) 88-12-07.

41120 OUCHAMPS

(Loir-et-Cher)
RELAIS DES LANDES ***
Tél. (54) 79-03-61

37400 AMBOISE

(Indre-et-Loire)
CHATEAU DE PRAY ***
Tél. (47) 57-23-67.

Normandie

61230 GACE (Orne)

HOSTELLERIE LES CHAMPS ***
Tél. (33) 35-31-45.

Bretagne

56410 ERDEVEN (Morbihan)

CHATEAU DE KERAVEON ****
Tél. (97) 52-34-14.
Envoi gratuit et dépliant

TOURISME

A CONCHES, DANS L'EURE

Ces fours d'où sortent les vitraux...

Il y a mille façons d'aborder un terroir, selon ses goûts, l'humeur du moment. Le hasard guide les pas du plus grand nombre. D'autres ont besoin d'un prétexte. Qu'il faut savoir renouveler.

Ainsi le mystérieux pays d'Ouche, dans l'Eure, passe pour le domaine réservé de La Varende. Ses personnages y naissent tous, gentilshommes ou manants. Pourtant, un homme de haute stature, à l'image de l'écrivain dont il était de sept ans l'aîné, a conçu et réalisé à Conches, chef-lieu de canton au bord du Rouloir paisible, une œuvre de maître verrier qui vaut d'être mieux connue. D'autant que la découverte se fait sur le terrain. Double agrément.

François Décorchemont, en effet, né en Ouche de parents eux-mêmes artistes, y travailla jusqu'à la veille de sa mort, en 1971, à la création de vitraux destinés pour la plupart à des monuments — églises, chapelles, mairies — du département. D'où vient l'originalité, pour visiter l'Eure, d'un circuit « associant dans un même hommage, aux prestigieux monuments du passé, l'œuvre contemporaine du grand maître verrier ». A la différence de son voisin La Varende, le talent de cet artiste chaleureux et modeste qui avait conservé intact à un âge avancé l'enthousiasme de sa jeunesse (il eut pour condisciple aux « Arts déco » Waroquier), au lieu d'être contenu dans des livres, aussi évocateurs soient-ils, s'inscrit, bien lisible, dans le paysage.

Un talent bien particulier, puisque Décorchemont est considéré comme l'inventeur de la pâte de verre — ses premiers essais datent de 1903, — matériau qu'il n'a pas cessé de vouloir rendre toujours plus dur.

« *La pâte de verre qu'il colorait donnait de belles transparences et, selon les oxydes employés, changeait de ton aux différentes heures du jour* », dit Mme Décorchemont, qui, à Conches, sur rendez-vous (tél. 34-21-03), fait visiter les fours d'où est sortie toute l'œuvre de son mari.

La notice éditée par l'Union départementale des syndicats d'initiative de l'Eure, avec le concours de l'association Les amis de François Décorchemont, recense une trentaine de monuments pour lesquels l'artiste a exécuté des vitraux. On ne peut les citer tous. Voici quelques églises à visiter. A chacun d'organiser son circuit, carte routière en main, en commençant à Paris par l'église Sainte-Odile, porte Champerret. Le maître de Conches-en-Ouche y réalisa, de 1934 à 1937, à la demande de Pierre L'Ermite, 300 mètres carrés de verrières, ensemble monumental dans lequel figurent « en gloire » les saints du Moyen Age et, dans la partie basse, les ouvriers qui placèrent les vitraux, le curé qui les commanda, Mme Décorchemont, sa fille et l'artiste lui-même, en mendiant tendant une sébile. Car si sainte Odile assura sa notoriété, elle ne lui procura pas l'aisance...

Le talent et la foi

De là découle pourtant une belle litanie de vitraux pour les sanctuaires de l'Eure : au nord-est, aux confins du Vexin, dans la grande église d'Etrépagny, la verrière du transept sur le thème du *Pater* ; à l'église de campagne de Ménesqueville, sur le thème de la flore et de la faune du Cantique des cantiques.

Autour de Conches (vitraux de la mairie et de la chapelle de l'hospice), les églises de Berville-la-Campagne, Saint-Denis-d'Augeron et Champ-Dolent, où se trouvent les dernières œuvres de Décorchemont achevées alors qu'il était dans sa quatre-vingt-dixième année. A Vernon, la verrière de l'hôtel de ville ; à Pacy-sur-Eure, trois grands vitraux du chœur ; à Acquigny, un vitrail dédié à sainte Cécile, au tympan de la porte d'entrée, exécuté un an après Sainte-Odile de Paris.

A l'ouest, dans la région de Pont-Audemer, Saint-Pierre-de-Cormeilles et surtout Beuzeville, dix-neuf vitraux dont l'orchestration savante va du bleu de Chartres à l'or, en passant par le rouge flamboyant (à remarquer spécialement la verrière de saint-François-d'Assise, patron de l'artiste). Et puis encore : La Bonneville, Breuilpont, Gaillon, Igoville, Menneval, Mesnil-sur-l'Estrée, Muids, Pont-Saint-Pierre, Seez-Mesnil...

L'inventaire ne s'arrête pas là. La liste est longue des églises où François Décorchemont a apporté, avec un talent robuste d'imagier populaire, le témoignage de sa foi. Avec, comme le souligne Régine Pernoud dans *Lumière du Moyen Age* : « *Cette sincérité dans la vision intérieure et l'observation extérieure, avec la fidélité dans l'expression, et cette faculté de fondre en un tout harmonieux, l'inspiration et la méthode, le génie et le métier.* »

Et ce n'est pas le moindre paradoxe, à une époque qui veut vivre son histoire sur un rythme sans cesse plus accéléré, que de saluer la réussite d'un art qui se réclame des temps lointains que l'on appelle « obscurs ».

Tout en flânant dans un département aimable qui n'a pas choisi pour rien le nom d'une de ses plus jolies rivières...

PIERRE-JEAN DESCHÊNES.

★ Union départementale des S.I. de l'Eure : chambre de commerce, 27000 Evreux.
Les Amis de François Décorchemont : secrétariat du Musée des arts décoratifs, rue de Rivoli, 75001 Paris.

CHIFFRES

Double record pour le Japon

Dans un sens comme dans l'autre, c'est-à-dire en nombre de sorties et en nombre d'entrées de voyageurs, le Japon a battu des records en 1976. En effet, 2,8 millions de touristes japonais ont quitté leur pays l'an dernier — soit 15,7 % de plus qu'en 1975 — tandis que 881 203 voyageurs y venaient, marquant une augmentation de 12,9 %.

Les préférences des Japonais vont d'abord aux Etats-Unis (916 000 touristes), puis à Taiwan (434 000), la Corée du Sud (403 000), Hongkong (348 000), et la France. Juste retour des choses, ce sont les Américains qui s'inscrivent en tête des visiteurs de l'empire du Soleil Levant (881 203), suivis par les Coréens, les Formosans et les Britanniques.

Un million d'Australiens en voyage

En 1976, plus d'un million d'Australiens se sont rendus à l'étranger. Un chiffre important, lorsqu'on sait que l'Australie compte 13 millions d'habitants, et qu'en 1970 c'est seulement 352 000 d'entre eux qui avaient quitté le sol natal.

Avec 29,6 %, c'est l'Asie qui l'emporte dans les destinations choisies, suivie par la Nouvelle-Zélande avec 23 %, l'Europe ne représentant que 17,8 % de leurs suffrages.

Le porte-monnaie du touriste allemand

Les touristes ouest-allemands ont dépensé 22,5 milliards de marks à l'étranger l'an dernier, soit 7,6 % de plus qu'en 1975, indiquent les stastistiques établies par la Commerzbank de Düsseldorf. Dans le même temps, les dépenses des touristes étrangers venus visiter l'Allemagne de l'ouest progressaient de 15,2 %.

L'étude note que la Grèce est en passe de devenir l'une des destinations favorites de nos voisins d'Outre-Rhin : ils y ont dépensé 60 % de plus qu'en 1975 l'année passée (247 millions de DM). Mais l'Italie, avec 4 050 millions de dépenses, la Suisse (2 203 millions), l'Autriche (5 090 millions) et la France (1950 millions) restent elles aussi très prisées des Allemands.

La Sodexho fait ses comptes

Seconde entreprise du genre, derrière Jacques Borel, la Sodexho (société d'exploitation hôtelière) sert actuellement quelque trois cent mille repas par jour dans des restaurants d'entreprise (65 %), des hôpitaux et cliniques (14 %), des cantines scolaires (12 %), et des restaurants de chantiers.

Dans un chiffre d'affaires global de 534 millions de francs pour l'exercice 1975-76, le marché français représente 80 %, mais la Sodexho étend désormais son rayon d'activités à la Belgique, l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Espagne, l'Ecosse, le Gabon, l'Arabie Saoudite, l'Irak et la Guyane.

M. Pierre Bellon, P.-D. G. de la société — dont les effectifs sont passés de 2 612 personnes en 1972 à 7 170 cette année — n'a pas de secrets : « *Notre vocation ? Contribuer à l'amélioration de la vie collective... Si le repas est bon, équilibré, servi avec le sourire, l'ouvrier sera plus détendu, le foreur moins nostalgique, l'élève plus attentif, le malade plus optimiste...* »

Les Françaises et leurs vacances

Sur les 19 360 000 Français de plus de quatorze ans partis en vacances durant l'été 1976, 10 millions étaient... des Françaises. Les femmes représentaient donc 51,6 % des partants, les hommes 48,6 %.

Ces données, relevées dans le dernier numéro de *Tourisme, Vacances, Loisirs*, bulletin d'information du secrétariat d'Etat au tourisme, ont été calculées à partir de divers sondages effectués par des organismes comme la Caisse nationale des allocations familiales (C.N.A.F.), le Centre de recherches, d'études et de documentation sur la consommation (CREDOC), etc.; etc.

GLAISE AUX DOIGTS

C'est par milliers que, chaque année désormais, des personnes désirent s'inscrire à des stages d'initiation artisanale et d'expression artistique, ou de perfectionnement. A moins d'être servi par le hasard — ou par la chance — comment découvrir le stage susceptible de répondre exactement aux aspirations de chacun ?

Les cahiers de la Vie créatrice *présentent près de trois cents fiches d'information personnalisées, périodiquement remises à jour ou renouvelées. Y sont clairement indiqués tous les renseignements (prix, activités, objectifs du stage et ambiance dans laquelle il est pratiqué, dates, durée, mode d'hébergement, stages agréés pour la formation permanente, etc.).*

Les deux premiers cahiers recensent les stages de province, classés par départements. Les stages de Paris et de la région parisienne seront présentés dans un troisième cahier complémentaire à paraître ultérieurement.

★ La Vie créatrice, 9, place Saint-Liphard, 45130 Meung-sur-Loire. Envoi des cahiers nos 1 et 2 : 20 F + 2,75 F d'affranchissement par chèque ou C.C.P. (8033-48 Paris) ou timbres-poste de moins de 5 francs, à l'ordre de Marc Augeard.

INQUIÉTUDE CHEZ LES HOTELIERS DE LA COTE

« Nous ne sommes pourtant plus ce que vous croyiez ! »

LES grands hôtels niçois ont connu un hiver noir. En décembre dernier, ils ont *« tourné » au tiers de leur capacité*, devant une Promenade des Anglais devenue un champ de désolation. Le Méridien vacille, écrasé sous le poids d'un loyer annuel de 6,5 millions de francs, et va céder ses deux étages supérieurs au casino Ruhl déjà installé dans ses sous-sols. Le Westminster et le West-End sont peu à peu désertés. Il n'est pas jusqu'au prestigieux Negresco qui ne prenne de plein fouet la tourmente : *« En 1925, cinq mille clients dans l'année assuraient 75 % de l'occupation; aujourd'hui, il en faut soixante mille*, constate son propriétaire, M. Paul Augier. *Dans le même temps, la durée moyenne du séjour sur la Côte d'Azur est tombée de trois semaines à deux jours un quart.* » Et après un automne plus réjouissant, les hôtels cannois connaissent à leur tour, depuis le début de l'année, un « creux » inquiétant.

Un simple coup d'œil dans les majestueux halls rococo, où l'on n'a pas lésiné sur le marbre, les tentures et les lustres monumentaux, suffit à illustrer le bien-fondé des lamentations des hôteliers. Il est bien révolu, l'âge d'or des nababs aux innombrables concubines, des richissimes aristocrates fin de race et des chevaliers *d'industrie prodigues*, des veuves fortunées dévorées par la passion du jeu et des glorieux décadents sombrant avec panache dans la ruine. De nos jours, la clientèle frileuse des petits retraités et celle, pressée, des hommes d'affaires détournent leurs regards de la baie des Anges.

Des causes conjoncturelles et structurelles se conjuguent pour expliquer cette désaffection. La baisse du dollar est la dernière en date, mais elle a porté un sévère coup de grâce en chassant les derniers magnats des rivages azuréens. *Auparavant, le mouvement* s'était amorcé dans d'autres catégories d'estivants par la concurrence des pays neufs et chauds. Une politique de tarifs aériens intérieurs prohibitifs et le développement des charters et des tours-opérators ont gravement compromis le tourisme métropolitain : aujourd'hui, un voyage à Athènes avec séjour d'une semaine ne coûte pas plus cher qu'un aller-retour Paris-Nice ! Aussi ne faut-il pas s'étonner de la ponction opérée sur le marché français par des pays tels que la Tunisie, la Grèce ou la Turquie, et que la ferveur des clients étrangers est bien loin de compenser : les Italiens ont fui depuis le début de la crise que traverse la péninsule, les Allemands recherchent des climats plus chauds que celui de la Côte d'Azur, et l'effort de promotion en direction des Scandinaves n'a pas encore porté ses fruits. Seuls les Belges et les Suisses demeurent un tant soit peu fidèles à la région.

Les « nouveaux riches »

Autres facteurs de désertion des hôtels, la concurrence des résidences secondaires — on en compte 60 000 dans la région — qui concerne précisément la clientèle traditionnelle des grands hôtels, et celle des sports d'hiver, qui emmène vers les cimes les amoureux du mimosa.

Mais les hôteliers comme les dirigeants régionaux du tourisme portent aussi une lourde part de responsabilités dans la situation actuelle. La Côte d'Azur a été depuis quelques années le siège d'une inflation hôtelière qui, faute d'élargissement du marché, conduit aujourd'hui à un partage de plus en plus étriqué de la clientèle. Dans le département des Alpes-Maritimes, 50 hôtels ont vu le jour en deux ans — dont 3 de luxe et 20 trois étoiles — et, pour la seule année 1975, on recense 1 419 créations de chambres. Dans le secteur de Nice, on a ouvert 2 000 chambres en trois ans pour la plupart des trois ou quatre étoiles, et l'arrivée du Méridien, avec ses 400 chambres, a été un *facteur sérieux de rupture d'équilibre*, encore aggravé par la création à peu près contemporaine de quelques hôtels de moindres dimensions, comme l'Aston Masséna ou le Frantel…

Enfin, le dernier reproche, mais non le moindre, s'adresse aux « fabricants » locaux de vacances, qui n'ont pas su « vendre » la Côte d'Azur. Trop longtemps on a cru que le climat, la mer et le confort suffiraient à attirer à jamais des flots de touristes et qu'il n'était pas nécessaire de chercher à en séduire davantage. *« La Côte d'Azur paie le prix de sa passivité*, constate M. Augier. *Elle a joué le monopole du soleil. Avec le « jet », elle a perdu ce monopole. »*

Il faut donc drainer au plus tôt vers la région une *clientèle* de remplacement. Du côté de l'étranger, on lorgne vers les « nouveaux riches » : Japonais et Arabes ont représenté l'an dernier respectivement 10 et 12 % du volume d'occupation des hôtels des Alpes-Maritimes.

Pour assurer une activité régulière, d'aucuns songent aussi à attirer en nombre croissant vers ces rivages agréables des congrès qui constituent un pactole non seulement pour l'hôtellerie, mais pour quantité d'activités locales. Le nombre des congrès organisés à Nice est passé de 92 en 1967 à 270 en 1976, et à Cannes de 57 à 91 ; Nice a enregistré l'an dernier 194 000 journées-congrès et Cannes 293 000. Toutes dépenses confondues, ces congrès ont représenté une injection directe de 30 millions de francs dans les Alpes-Maritimes. Mais, si Cannes et Antibes sont dotées de bonnes structures d'accueil, Menton et Grasse manquent d'hôtels. Enfin, à Nice un obstacle s'oppose à la progression de cette activité : l'absence d'un grand palais des congrès au cœur de la ville, celui qui existe sur le Paillon se révélant *excentré et désuet*.

La force de frappe touristique

La profession hôtelière doit aussi se réformer. Elle y sera aidée indirectement par les pouvoirs publics qui pourtant, il n'y a pas si longtemps, poussaient à la construction d'établissements trois ou quatre étoiles de 300 à 400 chambres : aujourd'hui, le commissariat au plan préconise un développement de petits hôtels deux étoiles d'une trentaine de chambres, formule non viable sur la Côte d'Azur, compte tenu du coût de revient.

Le standing n'en devra pas moins être revu. Dans les grands hôtels niçois, on admet aujourd'hui que *les clients sont*, dans leur majorité, moins sensibles qu'avant à des services superflus. Beaucoup d'entre eux, désormais, acceptent de porter leurs bagages, de séjourner dans des chambres plus petites. Illustration parfaite de la réussite des hôtels moyens : le Novotel de Saint-Laurent-du-Var a terminé l'exercice 1976 avec un taux d'occupation de 92 %. La rentabilité par employé y est de 14 000 F, contre 7 000 à 8 000 F au Négresco ou au *Méridien*. La formule de l'avenir réside peut-être dans cette hôtellerie trois étoiles nouvelles normes qui offrent souvent un confort plus important que bien des quatre étoiles de luxe datant du début du siècle.

Enfin, un gros effort reste à accomplir par ceux qui prétendent vivre du tourisme pour changer l'image de marque d'une Côte d'Azur qui, dans bien des esprits, demeure encore l'apanage des princes et autres « *monstres* sacrés ». Depuis l'an dernier, un « forfait Côte d'Azur » entend démontrer qu'on peut y séjourner à des tarifs abordables. L'an prochain, un effort sera entrepris auprès des compagnies aériennes *pour qu'elles consentent des tarifs* spéciaux aux voyageurs du troisième âge. Et à présent, après avoir vendu son soleil, la Côte d'Azur va tenter de vendre son potentiel culturel : de Saint-Tropez à Menton, on dénombre rien moins que vingt-trois musées, dont certains prestigieux.

Certains responsables niçois du tourisme voudraient créer un Festival du ballet qui pourrait avoir lieu en juin, c'est-à-dire avant ceux d'Aix-en-Provence et d'Avignon. A l'instigation du Syndicat des palaces (25 établissements *quatre étoiles* et palaces en France) vient de se constituer une Association du tourisme et des loisirs qui abordera ce problème au niveau de la région Provence-Côte d'Azur, et tentera pour la première fois une *mise en valeur touristique* de l'ensemble d'un patrimoine qui, d'Avignon à Menton, compte parmi les plus riches du pays. *« Ce que nous essayons de mettre sur pied, c'est une force de frappe pour défendre notre région »*, conclut M. Augier.

JAMES SARAZIN.

La Loire... en marche

« *UN avenir lourd de menaces* », « *Une spectaculaire dégradation* » : ces titres pessimistes se lisent dans la presse et peuvent étonner ceux qui se souviennent que la Loire fut, au siècle dernier, le premier département français à s'industrialiser. Mais à quelque chose malheur est bon : naguère réputée pour ses fumées d'usine et ses crassiers, la Loire est en passe de devenir l'un des départements les plus verts de France, et pas seulement à cause de ses joueurs de football.

Oui ! Après avoir été le chef de file en matière de chemin de fer et d'exploitation du charbon, la Loire reste dans le peloton de tête : peut-être pas pour la création d'emplois nouveaux, mais sûrement pour le renouveau des… sentiers et de la marche à pied.

Grâce à l'action menée par le Comité départemental de tourisme (1), la Loire peut, en effet, servir d'exemple. Outre un calendrier qui comporte chaque dimanche *des rallyes et des raids disséminés* aux quatre coins du département (et même sur ses franges dans les Monts du Lyonnais, situés, eux, dans le Rhône), le Comité a résolument engagé une véritable propagande en faveur de la marche à pied. Pour s'en convaincre, il suffit de passer un soir un coup de fil depuis une quelconque localité, même située hors de la région, et de demander le programme d'un rallye organisé trois jours plus tard dans le Pilat ou les monts du Forez ; le lendemain matin ce programme vous parviendra à votre domicile aux frais du comité…

Et, en fait de rallyes, il ne s'agit pas de petites organisation : qu'il s'agisse des « Gorges de la Semène » ou de « La randonnée des sapins », le moins réputé d'entre eux rassemble à *chaque édition* des centaines de randonneurs — et de randonneuses — de tous âges. A Saint-Jean-la-Bussière, en janvier, le plus jeune participant portait allègrement ses cinq ans sur les 25 kilomètres du parcours et *980 personnes prirent part* à la randonnée.

« Renards » et « futurs bedonnants »

Certains raids accueillent même par cars entiers des participants venus de tous les coins de France et même des pays voisins : ainsi *Thiers-Roanne, 56 kilomètres*, avec des passages en pleine nuit à plus de 900 mètres d'altitude, le premier dimanche de décembre, rassemble de 1 500 à 2 000 « courageux » selon les années, selon les intempéries en fait… Quant à Le Puy-Firminy, avec ses 72 kilomètres et son relief tourmenté, les spécialistes le considèrent *comme* le raid le plus difficile du genre : prudents, ses organisateurs en donnent le départ à 0 heure, le troisième dimanche de décembre, afin que les moins entraînés (qui ne sont pas les moins méritants !) puissent arriver tard dans l'après-midi.

On chercherait en vain à Saint-Etienne, à Firminy, à Rive-de-Gier, à Roanne et dans la bourgade d'une certaine importance la maison des jeunes et de la culture ou l'association sportive qui ne possède pas son groupe pédestre. Le nom de certains *clubs est à lui seul tout un programme*, tels « Les futurs bedonnants », de Saint-Etienne ou « Les renards », de Saint-Jean-de-Toulas… Mais le plus célèbre est sans doute le « G.M.R. », le Groupe montagnard roannais, *l'organisateur* de Thiers-Roanne : 150 adhérents, dont une centaine au moins chaque fin de semaine sont sur le sentier, soit pour marcher, soit pour organiser, c'est-à-dire flécher, ravitailler, secourir.

Outre les excursions organisées, la Loire se prête admirablement à la promenade individuelle ou en petits groupes, en particulier sur les sentiers de petite et de grande randonnée du parc naturel régional du Pilat. Pour les « individuels », le comité a mis sur pied un « Tour pédestre de la Loire » : 500 kilomètres à parcourir en moins de cinq ans ; tous les lauréats reçoivent une médaille !

Ainsi, dans la Loire les sentiers resurgissent du passé comme il nous a été donné l'occasion de le voir lors de la récente « Marche des sapeurs-pompiers de Firminy ». Et pendant que nous redescendions vers la vallée de l'Ondaine, un de nos compagnons devisait même, nostalgique : *« Ici, on n'a plus de boulot, mais on a des sentiers… »*

MICHEL DELORE.

(1) 12, rue Gérentet, 42000 Saint-Etienne. tél. (77) 32-15-39



TOURISME

clin-d'œil

Du soleil sur les panneaux

PARMI les instruments du rituel démocratique, les plus longs à amortir sont sans doute les panneaux électoraux. Bon an mal an, ils ne servent que deux ou trois fois et passent le reste du temps dans des resserres municipales en attendant les prochaines consultations !

En confiant ces panneaux aux enfants de sept à douze ans, Radio-France et Michel Tauriac ont voulu transformer provisoirement les supports des programmes politiques en chevalets.

En effet, les futurs électeurs ont été conviés à peindre collectivement, par groupe de neuf, des fresques de 6 mètres de longueur, c'est-à-dire sur six panneaux placés côte à côte, et inspirées d'un quatrain à composer sur le thème : la nature, l'arbre, la rivière.

Malgré les vacances et, dans bien des cas, l'absence des enseignants, les enfants, dans plus de 80 % des départements, ont choisi de montrer qu'ils étaient à la fois peintres et poètes. Dans de nombreuses communes, on s'est mis au travail et, le 15 avril, à Paris, on verra débarquer plus de deux mille gosses apportant les œuvres sélectionnées qui mobiliseront sur la place du Centre Georges-Pompidou mille quatre cents panneaux électoraux.

Déjà, le département du Cantal a fait savoir qu'il fournirait les repas des jeunes artistes. Ils seront servis par les Auvergnats de Paris en costume régional et la fête enfantine promet d'être des plus réussies. Le samedi 16 avril, à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre, les enfants seront invités à peindre en public et, toujours par groupe de neuf, d'autres fresques évoquant leur village, leur ville ou leur région. Ces œuvres seront jugées et récompensées comme celles qu'ils auront apportées par un jury qui compte parmi ses membres Picart le Doux, Jean-Christophe Averty, Pierre Seghers et Lorjou.

Déjà des sélections ont eu lieu le 2 avril à l'échelon communal et l'on commence à recevoir des chefs-lieux des départements de gentils poèmes comme celui de Jean-Michel, dix ans, de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), qui écrit :

« Regarde mon ami, le soleil brille ce matin
Regarde mon ami, ouvre tes yeux et vois
Le manteau de feu dont s'est revêtu le bois
Entends le murmure de la source parmi les pins. »

Les meilleurs poètes et les meilleurs peintres recevront des prix « écologiques », tels que bicyclette et articles de sports. Le syndicat des grainetiers donnera à tous des sachets de graines, qui permettront de faire fleurir dans les jardins familiaux des primevères et des œillets.

Quant aux communes participantes, elles recevront, elles aussi, de quoi agrémenter leurs squares, peupler leurs bassins et leurs rivières de poissons — rouges ou comestibles. L'Office national des forêts ajoutera deux cents arbres à ces cadeaux utiles.

Ainsi, les enfants, qui, spontanément, ont décidé de participer à ce grand jeu, donnent aux adultes un exemple à retenir. Les déclarations si sincères qu'elles soient, prônant la protection de la nature et le bon combat écologique, ne sont souvent qu'intentions pieuses et pas toujours désintéressées.

Il me paraît symbolique que les panneaux électoraux, où furent et seront placardées tant de bonnes et séduisantes formules qui, les urnes vidées, deviennent lettres mortes comme les feuilles qu'on ramasse à la pelle chaque automne, servent enfin à une entreprise éducative de cette ampleur.

C'est aussi cela l'éducation civique !

MAURICE DENUZIÈRE.

VÉCU

LE TAHONGA-MATRAQUE

Me trouvant sur les Champs-Elysées, je choisis de prendre un verre au bar du P.L.M.-La Boétie, dénommé le Tahonga. Musique douce, lumière tamisée, piano-cocktail, mais on ne s'y bouscule pas... Lorsque nous consultons la carte, premier étonnement : tous les rafraîchissements sont tarifés au prix minimum de 17 francs, exception faite de... l'eau minérale, dont le prix est seulement de 11 francs (je suppose qu'il s'agit d'un quart...) ; perplexes, nous commandons un jus de fruit à 17 francs.

Deuxième étonnement : lors de notre arrivée, une charmante hôtesse s'est enquise de nos manteaux et les a doctement posés dans le vestiaire... Cet acte (qui réclame une qualification fort poussée et des années d'expérience) m'a coûté lors de mon départ un « centime additionnel et obligatoire » de 5 francs, soit environ 15 % de nos deux consommations. Au total, 39 francs pour deux jus de tomate et deux vestiaires.

Troisième étonnement, mais plus tardif : la rue de Rivoli est-elle à vingt minutes pédestres des Champs-Elysées ou à quelques millions d'années-lumière ?

CHRISTIAN FOURNET
Neuilly.

POINT DE VUE

L'organisation des Centres de vacances

CONTRE LA TYRANNIE TATILLONNE

LE tourisme social repose en *grande* partie sur une organisation du tourisme rural. C'est ce qui fait son charme.

A quelque milieu qu'ils appartiennent, les enfants et adolescents sont, par milliers, les bénéficiaires d'une hospitalité (classes de neige, colonies de vacances) dont ils se félicitent, et dont on n'apprend pas sans surprise que, loin d'être aidées, ces structures d'accueil populaire se trouvent, depuis peu, en butte à des mesquineries ridicules (1).

La législation n'est pas en cause, quoi qu'on prétende, mais bien une conception des choses qui en méconnaît à la fois la lettre et l'esprit. « *Librement organisés* », les centres le sont *en effet en* vertu d'une volonté démocratique qui ne laissera pas (du moins l'espère-t-on) vider de son contenu l'organisation réputée libre, responsable qu'elle est du gîte et du couvert. Ils ne sont d'ailleurs ni clandestins ni incontrôlés : *déclarés à leur* ouverture, l'Etat y peut faire opposition si la réglementation ne s'y trouve pas observée « d'une manière générale » (arrêté interministériel du 20 mai 1975, art. 19) ; en cours de fonctionnement, si une insuffisance vient à être constatée, elle donne lieu à des « remarques ou recommandations » (art. 30) ; y a-t-il un danger réel pour les mineurs ? Alors une fermeture peut être décidée selon une procédure à respecter (art. 32), et dans des cas limitativement énumérés (art. 33). En principe, donc, « *la personne physique ou morale qui organise l'hébergement* » est protégée de l'arbitraire ; ses droits seront respectés ; responsable, elle ne se trouve pas *a priori* déconsidérée.

S'il en va autrement dans la pratique, si « *l'inquiétude et le mécontentement* » se font jour, si les responsables de centres sont au bord « *de la révolte ou du découragement* » (pour emprunter à la presse locale ses expressions), c'est qu'une mentalité se trouve à l'œuvre, assez ingénue, le cas échéant, pour *faire confidence* des préjugés qui l'inspirent. L'aveu est édifiant, et nous avons vérifié que l'interview n'a pas été démentie.

Donc, au dire d'un nouveau venu, la Savoie aurait le plus grand besoin de « cet acharnement soudain à remettre les choses en ordre » dont il se fait gloire. A l'entendre, tout n'aurait été auparavant que « dérogation », là où pourtant les documents administratifs n'en portent nulle trace. « *Si on ne dit pas qu'avant lui la préfecture avait donné l'habitude de fermer les yeux, c'est cela que ça veut dire.* » Quand les ouvrira-t-on, en haut lieu, sur des abus parés de zèle et truffés de simplismes ?

Au-delà de l'insinuation désobligeante pour une administration dont rien n'atteste le laxisme antérieur, la confession de l'inquisiteur met à nu le ressort de son unilatéralité. D'un côté, en effet, le grief n'est pas concevable : aux maires qui d'aventure se plaignent (« *les moniteurs laissent tout faire* »), il réplique : « *Le personnel est de qualité* », se trouvant diplômé ; « *il a suivi les stages réglementaires* ». Voilà prononcé le mot magique. S'il y a, *d'un côté, les réglementaires*, il ne peut y avoir de l'autre que les fautifs.

« Le lien d'une spéculation »

En vain l'arrêté du 20 mai 1975 prévoit-il que les centres seront organisés indifféremment par des *personnes physiques ou morales*. L'inspecteur est d'un autre avis : il déplore que « *la personne physique remplace de plus en plus la personne morale* ». Entendez que le tourisme rural se développe à partir des ruraux, que les Savoyards ne cèdent pas la place à d'autres, réputés « *socio-éducatifs* », *et qu'ils organisent* eux-mêmes, chez eux, l'accueil des mineurs. Parce qu'ils ne peuvent se désintéresser de l'équilibre budgétaire, on leur impute des intentions lucratives, à réprimer. Arrive-t-il que tels d'entre eux mettent en cause *les modalités* d'un contrôle, notoirement arbitraire, l'*inspecteur* n'entrevoit qu'une explication : ce sont « les plus avides ». Le moraliste se double d'un économiste, également improvisé, car voici en effet l'étonnante trouvaille : les colonies de vacances seraient « *le lieu d'une spéculation* », dont les détenteurs de portefeuilles ne *s'étaient pas avisés, et que, grâce* à lui, « *l'administration tend (désormais) à refréner* », en réduisant systématiquement les effectifs. Tant pis pour ceux qui ne pourront pas venir, et qui sont loin d'avoir chez eux parfois, dans l'entassement des H.L.M., le confort qu'on leur offre à la montagne. Une seule affirmation justifie cette politique, à la fois anti-économique *et* antisociale, elle le remplit d'aise, et nous avons droit à son énoncé en toutes lettres : « *Le règlement, c'est le règlement* ». A croire que ses victimes sont effectivement coupables d'y manquer...

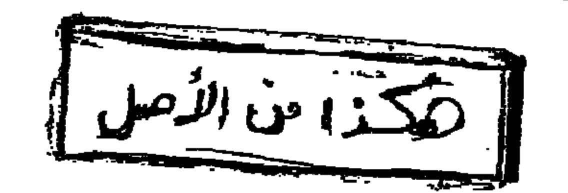
Attentif à ne rien cautionner d'équivoque, l'organisme qui, dans le cadre du service de tourisme rural de la chambre d'agriculture, *promet* la qualité, *encourage* les efforts, publie les catalogues, etc., ne peut que déplorer cette conjugaison, administrativement réussie, de l'incompétence et de la partialité — telle que l'a reconnue un élu parmi les plus modérés de notre département. D'où *notre protestation contre* des procédés qui sont ceux de la schizophrénie fascisante plus encore que du caporalisme : « visites » nocturnes dont on se vante auprès d'un maire, « rapports » truffés d'inexactitudes, « formulaires » *dont le texte, même* vierge, est gros de confusions, d'empiètements et d'ingérences. Tout cela traité en conciliabule, les directeurs de centre se trouvant comme par hasard tenus à l'écart (en dépit des directives officielles), lorsqu'un conclave les *pénalise* au nom de l'enfance supposée malheureuse... On voudrait pouvoir hocher la tête et s'en tenir là, tant ces foucades sont dérisoires, mais elles se traduisent, à l'occasion, par des accidents graves dont il faudra honnêtement se préoccuper d'*indemniser* le préjudice. A l'ivresse du zèle, on n'enlève pas son permis de nuire ?

Il est vrai que « *l'arbitraire, la tyrannie tatillonne, le despotisme imbécile, sont à ce point répandus en France qu'on n'y prête plus attention* » (2), sauf si l'on a la chance de pouvoir comparer. Puissent-ils épargner la Savoie ! C'est notre vœu.

F. GABORIAU,
président de « Savoie-Collectivités ».

(1) La presse régionale s'en est faite l'écho (*Vie nouvelle, Dauphiné libéré*) et c'est elle que nous citerons.

(2) P. Viansson-Ponté, *le Monde* du 13 avril 1975.



tauromachie

Demi-dieux en Camargue

LA tauromachie est une mythologie, où face au dieu Mythra les demi-dieux pullulent. Certains sont même à part entière : c'est toute une panoplie, une tapisserie d'attributs, de merveilles et de légendes, et jamais Mercure n'y surgirait sans ses ailes aux pieds, Vulcain sans son marteau, Minerve sans son casque. Un taureau de Miura ne saurait être qu'assassin, le cape de Chicuelo ensorcelante, la muleta de Bienvenida sans pli, l'épée d'Ortega foudroyante. Et je sais des gens qui, pour voir Rafael el Gallo, l'incomparable, entrouvrir seulement sa cape aux profondeurs de grotte, ont sillonné pendant des mois l'Andalousie. Et qu'importe qu'ils n'aient aperçu Rafael que blotti derrière les barrières : un dieu caché n'en est pas moins divin...

De ces toreros de légende, fugaces et marqués du double signe du baroque et du sacré, il n'en reste plus que deux : Curro Romero, de Séville, et Rafael de Paula, de Jerez. A l'un comme à l'autre, il arrive de n'esquisser qu'un geste, de toute une saison saccagée de désastres : mais ce geste-là est le plus beau, le plus magique, le plus profond. Suspendu dans le temps. Et pour cette seconde-là, qui dure des années, les fous qui couraient jadis après le miracle attendu du Gallo ou de Cagancho, ces fous-là restent éveillés, comme en l'an mil, les amoureux de la comète .

De temps à autre, Curro et Rafael se retrouvent sur la même affiche, au Puerto de Sainte-Marie, à Cadix, à Jerez : alors, de Château-Thierry, de Quimper, de Munich, de Manchester, quelques illuminés prennent la route, en quête du miracle : avoir vu un « quite » de Romero, une « rebolera » de Paula, c'est assez pour une saison. On peut rentrer à la maison écouter ses 33 tours ou soigner ses tulipes.

Ce dimanche précisément, Simon Casas dont la carrière de torero fut un peu courte, mais qui entame une carrière d'impresario que l'on souhaite heureuse, avait convié les deux toreros-miracles dans les petites arènes de Méjanes, en Camargue. A leurs côtés, devait paraître le jeune Roberto Piles, élève nimois de Luis-Miguel Dominguin, dont on attend depuis trois ou quatre ans qu'il confirme les grands espoirs mis en lui par ce maître, et pas mal d'autres. Les taureaux étaient de bonne maison : Rocio de Camara. On prit la route, mi-confiants, mi-sceptiques, par cet été de fin d'hiver qui régnait encore là-bas. La comète passerait-elle ?

Les quatre dimensions

On en a vu la queue. C'est à Piles qu'échurent les deux meilleurs adversaires : il en tira parti avec allant et grâce, avec fermeté aussi, et sans vulgarité. Un peu froid, mais élégant, et bien dans la note de la casa Dominguin qu'illustre si bien Angel Teruel, il a plu, et doit être revu. Torero - dessinateur, plutôt que musicien, torero à deux dimensions, il devra en acquérir une troisième, en conquérant l'espace après avoir trouvé la ligne. Mais il a de l'allure, du trail, une sorte de style ; et un peu de cette gravité sans laquelle la mise à mort des taureaux n'est qu'une mauvaise action.

La troisième dimension, il y a longtemps que Curro Romero et Rafael de Paula y ont inscrit leur art fragile et profond. Le problème, pour eux, c'est d'entrer ou de rentrer dans la quatrième, celle où le temps et l'espace se confondent. Celle où règne ce que l'on appelle, chez eux, le « duende », cette grâce-inspiration qui est, comme chez les jansénistes, accordée par le plus arbitraire des dieux. Et fugitive...

De Paula vit d'abord sortir du toril une bestiole infime, dont l'humeur capricante se prêtait mal aux déploiements majestueux de sa cape et de sa muleta : en pointillé il dessina quelques gestes qui rappelaient le magicien évasif qu'il est peut-être. Et puis, avant d'assassiner lugubrement un cinquième taureau qui avait, lui, ce qu'il faut pour envoyer un demi-dieu à l'hôpital, il montra quelques secondes ce qu'une main d'artiste peut faire d'une pièce d'étoffe : au centre de l'arène, appelant le taureau, il l'enveloppa dans trois véroniques sans limite ni poids, ni rime, ni raison, d'où il eût mieux valu, pour sa gloire, qu'il ne sortît jamais...

Alors, Curro ? On n'attendit pas longtemps l'instant de grâce : avant que le premier Rocio de Camara s'éteigne comme une chandelle dans le mistral, il l'avait reçu dans une corbeille de bras arrondis et fluides, dans un ploiement soyeux de gestes et de postures typiques d'un style où Murillo peuple d'angelots rondelets un ciel mystérieusement lourd. Le voilà bien dodu lui-même, notre Curro, « enveloppé », comme disent les sportifs. Mais c'est le propre des poètes que leurs rondeurs s'appellent du galbe, et le poids qu'ils prennent de l'ampleur.

On croyait en avoir assez vu avec ces quelques instants d'apesanteur. Il fallut que le quatrième taureau, blessé contre un barrière, posât d'assez curieux problèmes techniques pour que ce nonchalant sorcier témoigne d'une surprenante application, affiche un métier, une conscience que firent souvent oublier ses inspirations, ou ses paniques.

On le vit, au long des barrières, « traiter » ce singulier adversaire avec la minutie dominatrice que l'on prête plus volontiers à Paco Camino. Et quand il glissa ses formes arrondies entre la barrière et les cornes de la bête, en un défi peu banal, saint François, son patron, pourrait dire s'il y avait alors plus de 10 centimètres entre la hanche de Curro la corne pointue, d'une part, et de l'autre les planches...

Pascal dit quelque part qu'il n'admire chez un homme une vertu que s'il trouve en lui l'excès de la vertu inverse. Chez Curro Romero, admirons-nous d'autant mieux le poète aux paniques brutales qu'il lui arrive d'afficher quelque témérité ?

JEAN LACOUTURE.

Plaisirs de la table

Un pas de quatre

Une oasis inconnue rue de Berri

Ne cherchez pas dans les guides ce restaurant de l'Hôtel Lancaster, ce palace de poche. Ne le connaissent que quelques hommes d'affaires du quartier qui veulent déjeuner au calme, devant un petit jardin-patio agréable l'été, d'un menu « autour d'un plat » à 60 francs, ou à la carte. La charrette des hors-d'œuvre, le buffet froid classiques se doublent de « suggestions » du jour (j'ai goûté des saint-jacques au safran et la sole aux cèpes, parfaits, avant de simples côtes d'agneau). On se croirait en province (une province chic !) ou dans un club anglo-saxon distingué. De temps en temps cela repose !

(7, rue de Berri (8e), téléphone 359-90-43.)

Une auberge provinciale avenue Secrétan

Provinciale non pas seulement parce que morvandelle mais par son éthique, si je puis écrire. M. Gacon, en cuisine, madame surveillant la salle (et le petit salon propice aux échanges de secrets d'affaires ou politiques), la carte bon enfant, l'atmosphère de « chez soi » d'autrefois, bref tout concourt ici à notre plaisir.

Plaisir de se régaler d'un fromage de tête ou d'un judru d'Arleuf, ou encore d'un véritable jambon cru du Morvan, mais aussi des terrines « maison » et de moules de bouchots (marinières ou à la crème). Plaisir de trouver *ici le rare saultpiquet des Amognes*, le steak « morvandiau » (échalote et moutarde), l'estouffade du pays mais aussi la fricassée de veau aux morilles, des saint-jacques au vermouth, un beau plateau de fromages, des desserts « gentils », dont une mousse au chocolat au citron vert. Et une très belle cave sélectionnée par M. Gacon.

(Auberge morvandelle, 46, avenue Secrétan (14e), tél. 607-98-52. Fermé samedi soir et dim.)

Re-salut les copains !

Renaissant de ses cendres (après incendie) le bistrot de la rue de Verneuil et du bon Paul Forgerit n'est plus reconnaissable. C'est — presque — une petite salle d'élégance que le jeune cuisinier-patron Mars et sa bien jolie femme nous ont mitonnée là. Et la cuisine de ce garçon de qualité (mais modeste) qui, le premier, créa une terrine de légumes (qui reste, à sa table, inégalée — 14 francs) et servit un râble de lapin aux anguilles (34,50 F) souvent copié ; sa cuisine, donc, est de qualité. Les œufs brouillés à l'oseille, la terrine de homard aux asperges, la lotte pochée aux grisets, un pain de veau à l'orange en sont les expressions majeures. Son veau vient du Périgord, son andouillette de Jargeau est digne de l'A.A.A.A.A. (Elle est servie avec une purée de haricots rouges.)

Voilà que l'on peut revenir *saluer ces Copains. Et comme* ils sont à deux pas de Constant (26, rue du Bac), excellente occasion d'y aller acheter l'un de ces thés sélectionnés, remarquables et, certains, rares !

(44, rue de Verneuil (7e). Tél. 261-26-61.)

De la ferme à l'assiette

Les restes, les résidus, les eaux grasses d'un restaurant bien organisé, qu'en faire sinon élever des cochons, à la campagne ? Les porcs donnent du fumier qui fait bien pousser les légumes. C'est ainsi qu'a *commencé* Martin Cantegrit, restaurateur parisien devenu fermier dans l'Eure. Ses vaches donnent un lait dont il fait son beurre. Il tue le cochon (j'ai mangé l'autre jour une côte *de porc maison aux choux de* Bruxelles du jardin, remarquable !). Et son pain venant de Poilâne est lui aussi « de campagne » et de bon blé. Ah ! ce Poilâne grillé avec ce beurre demi-sel baratté de la veille ! Le Récamier devient une maison... « écologiste », en quelque sorte !

Le tartare de bar, la blanquette de joues de raie, les saint-jacques à la nage peuvent suivre l'œuf Toupinel, les concombres à la menthe, le foie gras. Et précéder *le chou farci, le bourguignon* ou le foie de veau à l'auvergnate, les quatre purées (d'épinards, de céleri, de navets, de marrons) avant un très beau plateau de fromages et les petits fours « maison ». Belle cave, notamment de bourgognes.

(Le Récamier, 4, rue Récamier (7e). Tél. 548-86-58. Fermé dimanche.)

LA REYNIÈRE.

La bouteille du mois

SAINT-ÉMILION DES COTES

DE plus en plus de restaurateurs, avec raison, refusent d'inscrire le beaujolais à leur carte, pour le double crime de médiocrité et de prix abusif. C'est le cas de Paul Chêne (123, rue Lauriston (8e), tél. 727-63-17), qui se refuse d'être chef pour s'intituler « cuisinier », et chez qui on mange admirablement une cuisine de toque noire, pérenne, sereine et savoureuse, et qui a remplacé son beaujolais par un vin de l'Hérault, un saint-saturnin presque trop juvénile mais d'une belle franchise.

A ceux qui voudraient l'imiter, je proposerai aujourd'hui un saint-émilion de Côtes. L'appellation saint-émilion, on le sait, s'adresse à des vins de cette *commune et d'alentour. A l'entour*, l'étiquette doit préciser la commune ou l'origine, par exemple : Saint-Georges - Saint-Emilion ou Sables - Saint-Emilion. Mais, sur la commune même, les amateurs distinguent le vin des graves et ceux des côtes (suivant le terrain). Le vin de graves est certes plus fin, tout en finesse et d'un bouquet particulier qui fait, par exemple, le château Cheval-blanc un égal *des grands du classement de* 1855. Cela ne diminue pas les mérites des vins de côtes, généreux, corsés et bien charpentés généralement.

C'est le cas de ce clos trimoulet, dans le millésime 1975, qui est, on le sait, une grande année dans les rouges de bordeaux. Et ne dites pas qu'il demande à vieillir ! Certes, si vous en oubliez une bouteille en fond de coin de cave, il ne *sera pas mal dans quelques* années, mais, nous, comment et où serons-nous ? Alors quelque âpreté et rudesse de jeunesse il ait, buvons-le vite ! Il coule, gouleyant comme un beaujolais du beau temps et il a cette sincérité qu'on ne lui retrouve plus que rarement.

Je ne connais rien de ce M. G. Appollot, son propriétaire à Saint-Emilion. Je pense qu'il n'a rien à voir avec celui du château Trimoulet, son voisin, aux vins renommés. Il n'importe. Voilà, messieurs les restaurateurs, un vin digne de votre carte courante.

L. R.

GOUTÉ

Le nez dans la moutarde

JE sais bien qu'il n'est moutarde que de Dijon... mais il s'agit ici d'une formule plutôt que d'une patrie, et la moutarde d'Orléans garde son ancienneté. Celle de Paris aussi sans doute !

Grimod de La Reynière célébrait la moutarde et les vinaigres du célèbe Maille, qui dut « son talent à l'étude des sciences chimiques, et une partie de sa célébrité au commerce des gens de lettres ». *Son magasin était situé rue Saint-André-des-Arts, tandis que sur la rive droite, rue Simon-le-Franc, se révéla dans le même temps M. Bordin.*

Avec Raymond Oliver, l'autre midi, devant un pot-au-feu, nous avons ainsi « tasté » les moutardes au cerfeuil, à l'estragon, au vinaigre de cidre, au citron vert, à l'orange... J'en oublie.

Nous avions aussi des condiments, dont des pousse-pierres préparés comme des cornichons, bien amusants mais aussi bien agréables. Mais, avec ces plates-côtes ce fut, pour mon goût, la moutarde au citron vert qui « tenait » le mieux son rôle d'entraîneuse. Tandis que la moutarde au paprika, me semble-t-il, a un autre rôle à jouer. Avec les viandes froides. — L. R.

philatélie

N° 1480

FRANCE : série « Europa 1977 ».

Pour cette année, la C.E.P.T. (Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications) a retenu le thème « Paysage ou site », avec libre choix à chaque pays. — Vente générale le 25 avril.

VILLAGE PROVENÇAL

1,00 F, bistre rouge, bistre et bleu. Tirage : 20 000 000 d'exemplaires.

PORT BRETON

1,40 F, bleu-noir, brun et vert. Tirage : 10 000 000 d'exemplaires.

Les dessins et gravures ont été réalisés par René Quillivic.

Impression en taille-douce : Atelier du timbre de France.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « premier jour ».

— Le 23 avril, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

— Le 23 avril, de 14 heures à 17 heures et le 24 avril, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au palais de l'Europe, à Strasbourg. — Oblitération grand format illustré, sans la mention « premier jour ».

FRANCE : « Horticulture ».

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Société nationale d'horticulture, un timbre commémoratif sera émis, ainsi que le stipule le programme. Vente générale le 25 avril.

1,70 F, rouge, bistre clair et brun.

Tirage : 8 000 000 d'exemplaires.

La maquette est d'Huguette Sainson, gravée par Jean Pheulpin.

La mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 avril, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire installé à la Société nationale d'horticulture de France, 84, rue de Grenelle, Paris-7e. — Oblitération « premier jour ».

— Le 23 avril, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

FRANCE : RETRAITS DE TIMBRES.

Au cours du mois de mai, à trois dates différentes, de nombreux timbres seront retirés de la vente des guichets des bureaux de poste :

Le 6 mai :

— 1,40 F ; Accélérateur de particules, émis le 22 octobre 1976.

— 1,00 F + 0,20 F ; Anna de Noailles, émis le 6 novembre 1976.

Le 13 mai :

— 1,10 F ; Douane, émis le 27 novembre 1976.

— 1,20 F ; Bicentenaire des Etats-Unis, émis le 15 mai 1976.

Le 20 mai :

— 0,80 F + 0,20 F ; « Sainte Barbe », sculpture de l'église de Brou.

— 1,00 F + 0,25 F ; « Sibylle Cimmérienne », sculpture de la même église. Ces deux timbres formant la série Croix-Rouge (en feuilles et en carnets), émis le 20 novembre 1976.

— 1,45 F ; Musée de l'Atlantique, émis le 4 décembre 1976.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 82100 Castelsarrasin, du 21 au 25 avril. — Dix-neuvième foire-exposition.

⊙ 06000 Nice (Palais de la Méditerranée), du 21 au 24 avril. — Troisièmes Journées dentaires internationales.

⊙ Le 23 avril, à l'occasion de la première liaison vidéotransmission de la Société française de production et de la création audiovisuelles, avec le concours de la direction générale des télécommunications, dans les cinq villes suivantes fonctionnera un bureau de poste temporaire :

03200 Vichy, cinéma Tivoli ;
63500 Issoire, cinéma Le Médiéval, ancienne route de Brioude ;
63200 Riom, cinéma Le Rex, 24, rue Hellenie ;
63300 Thiers, cinéma Le Monaco, 10, rue Denis-Papin ;
63000 Clermont-Ferrand, cinéma Alpha 1, 10, rue Fontgiève.

⊙ 80000 Amiens (Musée de Picardie), le 23 avril. — Dixième anniversaire du Groupement philatélique picard.

⊙ 92400 Courbevoie (stade municipal, 7, boulevard Aristide-Briand), les 23 et 24 avril. — Cinquième anniversaire du cercle philatélique Alfred-de-Vigny.

⊙ 68000 Colmar (terrain militaire, route nationale 422), le 23 avril. — Journée d'information par le Général commandant la 7e division.

⊙ 19100 Brives (mairie), le 23 avril. — Exposition philatélique « Abbé Jean - Bouyssonie ».

⊙ *03200 Vichy (salle des fêtes), les* 23 et 24 avril. — Vingt-septième Congrès régional des sociétés philatéliques du Massif Central.

⊙ 34000 Montpellier (Parc des expositions), les 28 et 29 avril. — Salon Antiquaires-Brocante.

ADALBERT VITALYOS.

Mode

Le « Cardin nippon »

DEUX nouveaux créateurs japonais ont débarqué (avec d'importants moyens) pour obtenir la consécration de Paris. *Jun Ashida*, couturier de la princesse impériale Michiko depuis dix ans, est considéré comme un « Cardin nippon », qui réussit à innover en demeurant dans la tradition de la coupe bien équilibrée. Ses grands manteaux-capes étonnent parfois sur des knickers bouffants, et des panneaux-chasubles se détachent sur le devant de manteaux réversibles droits. Ses robes du soir en soie façonnée de tons vifs constituent à elles seules une garde-robe grâce aux effets à transformations qu'elles permettent. Enfin sa technique de « teinture à nœuds » offre des impressions d'une subtile originalité.

Ikeda Takao, lui, surprend par les couleurs vibrantes qu'il utilise et son non-conformisme échevelé : il ne craint pas d'enrouler des cache-nez autour... des séants, ses blousons descendent jusqu'au ras des bottes, et ses chaussettes montent jusqu'aux reins, en laissant les pieds nus ! Tout cela en tricot aux points géants, décidément une spécialité au pays du Soleil levant.

Christian Aujard ne verra pas le succès de sa collection d'hiver. Il est mort des suites d'un accident de cheval, à trente-six ans, il y a déjà un mois. Son épouse et collaboratrice, Michèle, a pris la relève et dirige la maison de la rue d'Hauteville. Le style Aujard se caractérise par une belle souplesse, à base de grandes vestes ou de chemises courtes à basques portées sur des jupes amples. Sous des houppelandes et des kimonos ou encore des vestes trois-quarts, il avait imaginé des robes à ceinture corselet étranglant la taille comme en 1900, effet encore accentué par des manches gigot et une collerette. Ses tissus sont doux : mohairs, étamines de laine, mélanges cachemire et soie, velours côtelé, gabardine changeante et taffetas, en tons écrus, rouge chambertin, bleu canard ou vert sapin.

Jean-Charles de Castelbajac propose une ligne à capuche en différents tons de jersey, à superposer en robes ou en manteaux, selon les longueurs — et la façon choisie de les porter.

Anne-Marie Beretta atteint les limites du volumineux avec son manteau de cocher tombant jusqu'aux chevilles, et bientôt aussi long que large. Ses robes du soir sont à smocks, en satin de soie tomate, citron ou chocolat, couvertes de blousons marine, s'arrêtant aux hanches.

Jean-Claude de Luca imagine une chasseresse un rien vénitienne, en robe au-dessus du genou, sous un manteau-blouse ou une grande cape, chaussée de bottes à la mousquetaire, en tissus moelleux, choisis en savants dégradés ou en camaïeux de beiges, de bleus doux et de gris.

Issey Miyake enroule avec maestria ses vêtements autour du corps, dans une profusion de couleurs fortes, avec du noir. Ses canadiennes géantes en « ultrasuède » (une chanoisette synthétique dont nous reparlerons) sont doublées d'acrylique ton sur ton : anthracite, vert vif, chameau ou violet. Elles sont à carrure basse et ample, et portées sur des collants et chandails à côtes énormes, et des jupettes « pagne ». Ses tricots deviennent à volonté toutes sortes de vestes et de manteaux, tandis que des capes rondes de drap noir s'ouvrent sur des robes de jersey de soie bicolore.

Dans le style « garde-robe capsule » qui est peut-être celui de l'avenir, *Angelo Tarlazzi* taille, fronce et « volante » les jerseys de laine et d'angora de Véron en merveilleuses housses, à la fois robes et manteaux, à porter avec de grands châles carrés dans une couleur contrastante. Des tuniques descendent en pointe sur des jupes froncées, de petites collerettes molles se nouent sur des robes de crépuscule, et des robes à smocks ou des fourreaux dénudent les épaules pour le soir.

NATHALIE MONT-SERVAN.



DE LUCA : ensemble houppelande et grande robe blousante en camaïeu de beige et de marron, à jambes « gommées » par les bottes à revers et les collants.

AUJARD : modèle pour le crépuscule, en étamine de laine unie, à camisole taillée large et resserrée à la taille avec basques, portée sur une jupe molle.

JAUNET : le style « chasse » à la ville : canadienne à grand col rond sur tricot à côtes, jupe écossaise et chaussures lacées à talons bas.

MIYAKE : manteau-robe noir et chameau, en tricot géant, enroulé autour du corps et blousant sur les hanches par un lien noué.

TARLAZZI : manteau et cape en souple jersey de laine et d'angora, coupé au carré en volants étagés sable et pruneau.

(Croquis de MAROQ.)

« Coco » pas morte

TRÈS longtemps attendue, la première collection de prêt à porter *Chanel*, signée par Philippe Guibourgé, se révèle d'emblée un grand succès auprès des acheteurs américains et de la presse internationale. Et ce malgré les craintes légitimes, qu'en cette période de « mode évasion », un style si marquant ne paraisse figé, une fois en dehors des fameux salons de la rue Cambon.

Or il n'en est rien. En effet, Guibourgé retourne aux sources de la première époque Chanel, aux années 25-30, où sur les planches de Deauville Coco découvrait le confort et la liberté des jerseys, des chandails et des pantalons de flanelle.

Il a réussi une silhouette gracieuse et contemporaine, seyant à toutes les femmes (dont l'impact ne peut que redonner du tonus parisien à notre façon de nous habiller), en reprenant les tailleurs et les manteaux de tweeds gansés, les vestes et les cardigans de tricot, les jupes écossaises à ampleur basse modérée, les pantalons de jersey, tout cela orné de boutons dorés au chiffre de la maison, de ceintures à chaînes comme les sacs matelassés et les autres détails qui en dévoilent l'origine... aux initiés.

Les mêmes thèmes aparaissent en imprimés de soie et en velours pour le crépuscule et le soir, ainsi qu'une belle série de robes de jersey noir, des tuniques de mousseline sur pantalons et des robes qui virevoltent à la marche.

Cette garde-robe complétée de ses accessoires sera lancée, à la rentrée, dans quatorze villes, à travers les Etats-Unis, à des prix de haut de gamme justifiés par l'importance de la main-d'œuvre, la qualité des tissus, les doublures de soie, les finitions. En effet, le fabricant parisien Mendès a monté des ateliers spéciaux pour cette « cellule Chanel » appelée, sans aucun doute, à un grand avenir et que les Françaises espèrent porter bientôt, sans passer, pour ce faire, par New-York Dallas ou Atlanta.

N. M.-S.



Maison

Meubles peints

EMBELLIR de modestes meubles en les peignant de couleurs vives a donné naissance à un art populaire commun à la plupart des pays d'Europe. Les paysans-artisans de jadis occupaient les journées d'hiver à décorer les bois d'essences simples comme le sapin ou le hêtre de dessins très coloriés. De la Scandinavie aux pays méditerranéens, de la Bretagne à la Bohême, les meubles peints ont une histoire dont les influences sont diverses mais les origines toujours rurales.

En France, actuellement, de jeunes artisans ont pris la relève des anciens. Certains s'inspirent des traditions régionales ; d'autres s'inventent un style, mais tous utilisent la peinture pour exprimer la joie des couleurs.

Françoise Thibault a été l'une des premières à proposer — à Paris — des meubles faisant revivre cet art populaire. Elle expose, dans deux boutiques en vis-à-vis, du mobilier dans la lignée de diverses provinces et dont les prix s'échelonnent entre 1 300 et 3 500 francs. D'Alsace viennent des armoires décorées d'après des dessins anciens ; de Normandie, une bonnetière et des bahuts, peints dans des bleus foncés et ornés de bouquets comme ceux figurant sur les coffres de mariage d'antan ; de Savoie, des commodes et bahuts dont le bois blond sert de fond à des grosses fleurs délicatement peintes.

Une petite pièce en alcôve sert d'écrin à la présentation d'un ensemble de meubles originaux, peints dans un style naïf très personnel : un paysage de montagne s'étend sur les deux battants d'une armoire et les portes d'un bahut sont transformées en fenêtre, au travers de laquelle on aperçoit la campagne.

A Montparnasse, chez *Gaëtane Méry*, une commode à trois tiroirs montre sa façade décorée d'un gros bouquet et son plateau orné d'un grand losange très coloré, dans le style typique autrichien. Une table de nuit ancienne a été entièrement peinte en gris perle avec un tableautin naïf disposé sur sa porte (650 F). Un coffre peint dans un camaïeu de rouge a son couvercle agrémenté d'un panier fleuri. Une artisane savoyarde a teinté de vert clair le bois d'une huche à pain qu'elle a décorée d'une seule fleur à longue tige (260 F). Elle a créé également une mini-écritoire ornée d'un bouquet, un petit banc et des miroirs.

Dans le Marais, une équipe de jeunes (trois architectes et un peintre) vient de s'installer à l'enseigne *La Compagnie du désert occidental*. Mais, plus qu'une simple enseigne, c'est le manifeste d'une volonté de création, en réaction contre un certain « design » impersonnel, mais aussi contre toute réminiscence du passé.

Leurs meubles peints sont le reflet de leur fantaisie et d'une utopie pour « un luxe à la portée de tous » (ou presque, car ces modèles ne sont encore réalisés qu'à très peu d'exemplaires).

Une banquette à montants sur un seul angle, en bois peint rouge vif, est décorée sur toutes ses faces de motifs noirs. Un coffre bas, tout noir, a sa façade ornée d'une composition peinte à la main (2 400 F). Un baroque fauteuil à ras du sol est entouré de panneaux de bois peint, à dessins géométriques encadrés de baguettes.

Dans le petit atelier installé au fond de la boutique s'élaborent des projets de meubles et de vêtements (dont les plis couvrent harmonieusement le corps) conçus pour former un ensemble cohérent d'un mode original de vie.

JANY AUJAME.

★ Françoise Thibault, 1, rue Bourbon-le-Château, 75006 Paris.
Gaëtane Méry, 17, rue Delambre, 75014 Paris.
La Compagnie du désert occidental, 19, rue des Rosiers, 75004 Paris ; de 14 h. à 20 h., sauf le lundi.

UN ARTISANAT POUR UNE VILLE

Une récente émission télévisée de FR 3 a mis à l'honneur un ébéniste de Revel, lauréat du concours « *Artisan la Vertu* ». René Daide est l'un des cent douze artisans ébénistes que compte cette petite ville située près de Toulouse. Chacun y a sa spécialité : reproductions de pièces de musée (comme la commode de style transition qui valut au Revélois le prix décerné par le ministère de l'artisanat), mais aussi meubles dessinés et réalisés en marqueterie ou en bois sculpté.

Avec les artisans qui exercent des métiers complémentaires de l'ébénisterie (bronziers, vernisseurs, laqueurs, tapissiers, etc.), ce sont plus de six cents personnes qui se consacrent au meuble dans la petite ville de Revel. Ces artisans se sont groupés pour présenter, au cœur de la cité, une exposition permanente de leurs œuvres. Mais ils éprouvent de grandes difficultés à maintenir vivace cet art authentique du travail manuel du bois. Faute de clients. — *J. A.*

★ Syndicat national de l'ameublement, 11, rue Jean - Moulin 31250 Revel.

● *Pour mijoter longuement des recettes à l'ancienne, un ustensile électrique comprenant une cocotte en Pyroflam et un appareil à mijoteur de 300 watts à thermostat (« Cocotte mijoteuse 2000 », I.T.T. - Electroménager, 330 F) ;*

Animaux

En famille

IL est habituel de voir une femme qui se promène avec son chien être vêtue d'un manteau de fourrure. L'observation est intéressante : elle montre qu'il ne suffit pas de posséder, et d'aimer, un animal familier pour prendre conscience des problèmes de la protection de la nature et de la faune.

Pourtant, le fait d'acquérir un chien ou un chat, surtout lorsque l'on est citadin est une démarche quelque peu « écologique ». L'animal de compagnie apparaît en effet comme une parcelle de nature qui, dans l'univers étouffant des villes ou des banlieues, permet de garder un certain contact avec le monde vivant.

Pour les personnes âgées notamment, le chat ou le chien est souvent à la fois le dernier ami et l'ultime rempart contre la solitude. Divers types de frustrations, sociales, professionnelles ou familiales, peuvent conduire à l'achat d'un animal ; la possession d'un dogue allemand, par exemple, sera le signe d'un certain désir d'impressionner ses semblables.

Près de sept milliards de dépenses par an

Véritable fait de civilisation, la vogue de l'animal de compagnie est particulièrement forte en France. On estime que notre pays héberge sept millions de chiens et huit millions de chats (sans compter les chats errants...).

L'INSEE s'est récemment livré à une enquête sur le pourcentage de propriétaires d'animaux à l'intérieur de diverses catégories professionnelles dont le tableau ci-dessous donne un résultat.

Cette pénétration des animaux de compagnie dans les foyers a des répercussions très variées. Elle a suscité la naissance d'industries spécialisées, car elle représente un marché énorme.

Selon le professeur Guy Queinnec, de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, les Français dépensent chaque année 6 milliards de francs pour la nourriture de leurs chiens et de leurs chats. On doit y ajouter les 600 millions de francs que représentent les soins vétérinaires, le toilettage, les accessoires (souvent inutiles, voire grotesques), la presse spécialisée, etc. Au total, la valeur économique de l'animal de compagnie est donc de quelque 7 milliards de francs.

Autrement dit, bien des gens ont intérêt à ce que cette vogue s'amplifie. Or, malheureusement, cet afflux d'animaux familiers, si réjouissant et sympathique à première vue, a son revers de la médaille.

Il entraîne, par exemple, une surconsommation alimentaire : combien de bœufs sont-ils abattus pour nourrir nos compagnons ? Et la viande de baleine pendant longtemps est entrée dans la composition des aliments préparés.

Et puis, cette surpopulation animale, entretenue par les commerces spécialisés et leur publicité, est responsable d'une situation dramatique. Trop de gens achètent un chien ou un chat comme un jouet, un gadget qu'on abandonne quand il a cessé d'amuser.

Aussi, les refuges ou les fourrières sont-ils débordés par les animaux qui leur sont confiés, tandis que les sociétés de protection ne savent plus où donner de la tête. Enfin, on estime que quatre cents chiens et chats sont, chaque jour, « euthanasiés » en France.

D'un côté donc, le chenil propre, accueillant, aseptisé, où d'adorables chiots font fête au visiteur ; et, de l'autre, le refuge sordide, antichambre de la mort.

Une série de mesures s'imposent donc pour mettre fin à cette situation, à commencer par la limitation des naissances et le contrôle du commerce des animaux.

Une autre conséquence de l'abondance des bêtes est le grand nombre de déjections qui souillent les trottoirs de nos villes. Plus grave encore, la possession d'un animal est un encouragement certain à utiliser sa voiture en ville, les transports en commun n'étant pas très accueillants pour les chiens.

	Cadres supérieurs et professions libérales	Patrons (industrie et commerce)	Cadres moyens, ouvriers spécialisés	Employés, ouvriers	Agriculteurs	Retraités, inactifs
Chien	28 %	46 %	30 %	33 %	66 %	26 %
Chat	19 %	24 %	22 %	25 %	53 %	24 %

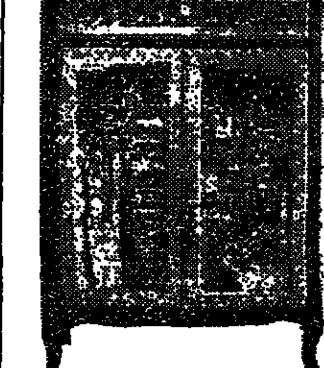
Depuis le remplacement des poinçonneurs par des portillons, les animaux pénétraient un peu trop dans le métro, où ils ne sont pourtant pas bien gênants. Aussi a-t-on vu récemment apparaître, sur les portillons, des macarons rappelant que les chiens ne sont pas admis dans le métro, sauf les chiens d'aveugles (et encore à certaines heures seulement...).

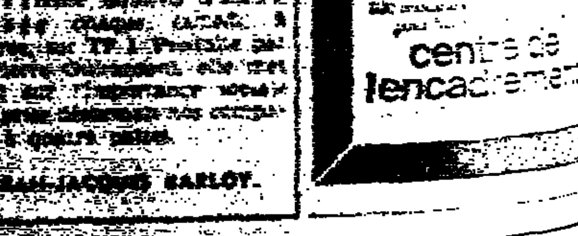
Les divers problèmes posés par les animaux de compagnie se retrouvent dans l'émission de télévision « Trente millions d'amis », diffusée chaque samedi, à 18 heures, sur TF 1. Produite par Jean-Pierre Guirardoni, elle met l'accent sur l'importance sociale qu'ont prise désormais nos compagnons à quatre pattes.

JEAN-JACQUES BARLOY.

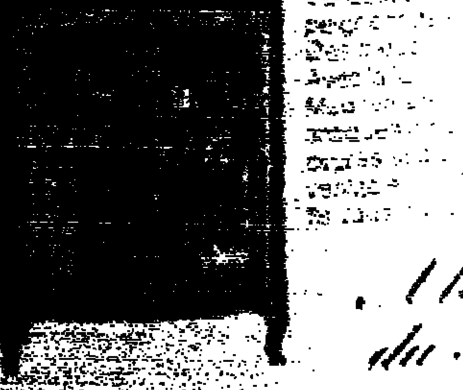












Hippisme

Envoi de fleurs

LONGCHAMP et ses fastes. Le coup d'envol est pour Jimmy Goldsmith, nouveau copropriétaire — par *Agrisurane* et silos de maïs interposés — de *l'Express*, et qui encourageait la race chevaline bien avant la diffusion de la pensée française. Mais voyez comme le destin est obstiné : il ne peut acquérir que la moitié des parts du Prix de Ferrières. La photo donne *dead-heat* entre son *Mad Captain* et *President*, un pensionnaire du *jeune entraîneur Olivier Douieb*, dont c'est la semaine de gloire : sa pouliche, *Sanedtki*, est allée, la veille, gagner les Mille Guinées Trial Stakes à Ascot, le plus anglais des champs de courses anglais.

L'Angleterre se venge : il suffit de considérer la cadence à laquelle le barman du pesage retourne s'approvisionner dans sa réserve pour se convaincre que nous sommes aujourd'hui dans le plus a n g l a i s des Longchamp. Débordements hippiquement justifiés : les propriétaires d'obédience anglo-saxonne vont gagner quatre courses sur sept, une cinquième étant l'apanage d'une écurie allemande. France, ton turf f...t le camp !

Dans le Prix Juigné, nous avons même un doublé anglais, le cheval de Sir Charles Clore, propriétaire de la grande firme de bookmakers William Hill (quelque cinq cents officines dispersées sur le territoire britannique), devant céder le pas à celui de son fils, Alan. La famille n'étant pas de celles où la voix du sang fait taire toutes les autres, quelque cacophonie pourrait l'atteindre.

Messages génétiques

Prix de Fontainebleau. Voici le moment attendu : celui de la rentrée de *Blushing Groom*, champion, l'an passé, de la génération montante. On est d'abord déçu : il n'a pas grandi. Il paraît petit à côté de plusieurs de ses adversaires, notamment *Water Boy* et *Air Peruvian*. Mais s'il n'a pas pris de taille, la croupe s'est épaissie, l'épaule s'est musclée, le poitrail a éclaté. On devine une extraordinaire densité d'énergie contenue, sous la robe éclatante, héritée de son père, *Red God* (Dieu rouge). Outre l'influence de celui-ci, les anciens ne peuvent manquer de déceler, dans la petite taille bien sûr, mais aussi dans la tête aux larges naseaux, au regard flamboyant, aux petites *oreilles pointées vers l'avant, celle* du grand-père, maternel, *Wild Risk*. Quelle aventure génétique admirable restitue, à un quart de siècle de distance, chez ce poulain, et chez celui-là seulement, la flamme, l'élégance, le courage du *grand-père, remodelés — et pourtant* toujours identiques — par l'apport du Dieu rouge. La journée est celle de ces messages génétiques posthumes : nous verrons tout à l'heure gagner, dans le prix Greffulhe, un *Rex Magna qui, avec sa silhouette soulevée*, sa robe noire, son chanfrein busqué, est le vivant portrait de son père, mort quelques semaines après l'avoir engendré. Dans ce cas aussi, le destin a su ménager ses effets : quelle habileté consommée de dramaturge que choisir le dernier fils, engendré après quelque deux cents autres, pour le parer de tous les traits du père, disparu depuis quatre ans, quand ils se révèlent.

Mais la vraie scène est la piste. Y voici *Blushing Groom*. Dès l'entrée de la ligne droite — car ce petit cheval ne se réfugie pas dans les tactiques étriquées — il fausse compagnie au peloton. Oreilles couchées et crinière flamboyante dans le vent de la course, il est *vraiment ce dieu rutilant qu'a* invoqué son père. Il bat *Water Boy* de trois longueurs. Il l'avait devancé de la même distance l'an passé. Sa supériorité n'a donc pas diminué entre ce qui était la fin de l'enfance et ce qui est, *maintenant, le début de l'adolescence*. Là est l'important. On pouvait craindre — et personnellement, nous le craignons — qu'il ne fût qu'un « deux ans ». Il ne l'est pas. Dès lors, tout lui est permis, déjà promis, et le rouge héritage paternel *peut, sans attendre, incliner* au pourpre.

Amyntor abasourdi

Rex Magna est d'un autre style: moins éclatant et spectaculaire. Qu'il ait besoin d'un compagnon d'écurie, en l'occurrence *Amenti*, pour assurer un train soutenu, sapant les forces des autres, indique assez qu'il compte sur sa puissance beaucoup plus que sur une pointe de vitesse finale. Mais cette puissance-là en laissera pantois *plus d'un. En tout cas*, elle abasourdit *Amyntor*, qui était un des grands espoirs de l'année, et qui se trouve relégué à huit longueurs.

Encore est-ce peu à côté des vingt longueurs (un écart que nous n'avions jamais vu afficher à Longchamp) qui, dans le Prix de Barbeville, séparent *Bucksin de Sagaro. Ledit Bucksin en était* réduit, voilà six mois, à aller gagner une avoine sans gloire au Croisé-Laroche et à Angers. C'est la troisième révélation, soudaine et sensationnelle, signée Penna. Nous avons applaudi aux deux *premières, qui s'appellent Crow* et *Cherwo*. La troisième nous laisse mitigé. Elle est admirable d'un point de vue technique, détestable dans l'éthique des courses, pour autant qu'il en subsiste une : on n'engage pas une Ferrari dans les rallyes de voitures de tourisme, même au prétexte de la mieux roder. De tels biais, de la part d'une écurie qui a les moyens de viser droit, ne font, cher ami Penna, qu'alimenter le climat de suspicion dont, l'an dernier, vous disiez souffrir, et dont nous pou*vons attester qu'en effet il vous* torturait. L'habileté, comme l'élégance, gagne à être discrète et la plus grande peut consister à feindre de ne pas être.

Nous n'avons pas cité *China Sun*, le vainqueur du premier *quarté dominical. C'est que sa* victoire à lui n'a aucune importance. Le vrai vainqueur, en l'occurrence, a été la Société d'encouragement. Un rapport de 327 000 francs pour 5 francs ; les courses « faisant » à nouveau la manchette des journaux : voilà une percutante réplique aux ambitions grandissantes du Loto. Hubert de Chaudenay peut se frotter les mains. Pour ajouter peut-être à sa légitime satisfaction, nous terminerons sur un mot qu'il lit rarement dans cette chronique (d'autres, il est vrai, l'en accablent) : bravo...

LOUIS DÉNIEL.

Jeux

échecs — N° 704

L'INTUITION DE TAHL

(Memorial Keres, Tallinn, 1977)

Blancs : V. UNZICKER
Noirs : M. TAHL

Défense sicilienne.

1. é4	ç5	20. Ta4	Dç6
2. Cf3	d6	21. Dd3 (p)	Cg4 !
3. d4	ç×d4	22. Ta-a1	Cé5 !(q)
4. C×d4	Cf6	23. Dh3	T×f1+! (r)
5. Cç3	a6	24. T×f1	Dç4 ! (s)
6. Fé2	é5	25. Td1	Tf8 !
7. Cb3 (a)	Fé7 (b)	26. Fg1 (t)	Tf6
8. 0-0 (ç)	Fé6	27. Td4	Dç5 ! (u)
9. f4	Dç7 (d)	28. Ta4 (v)	Tf1 !
10. a4(é)	Cb-d7(f)	29. D×é6+	Rh8(w)
11. Fé3	0-0	30. Cé2 (x)	Df2 ! ! (y)
12. Rh1	é×f4 (g)	31. D×é7	h6 ! (z)
13. T×f4 (h)	Cé5	32. D×d6	D×é2 (aa)
14. a5 (i)	Ta-ç8 (j)	33. Dç5	Cg4 !
15. Cd4	Tf-é8	34. Abandon (ab).	
16. Tf1(k)	Cç4 !(l)		
17. C×é6	f×é6		
18. F×ç4	D×ç4(m)		
19. Fd4(n)	Tf8 !(o)		

NOTES

a) La réponse courante, supérieure à 7. C×ç6 et à 7. Cf3.

b) Si 7..., Fé6 ; 8. f4, Dç7 ; 9. g4 !

c) Sur 8. Fg5, la réplique 8..., C×é4 ! assure aux Noirs l'égalité ; par exemple, 9. C×é4, F×g5 ; 10. *C×d6+, Ré7 ou 9. F×é7, C×ç3* ; 10. F×d8, C×d1 ; 11. T×d1, R×d8 ; 12. T×d6+, Rç7.

d) Une position clé de la D dans cette variante : défense du pion central é5 et contrôle de la colonne ç et notamment de la case ç4.

e) A considérer est 10. Dd3, menaçant 11. f5 et récupérant la case *ç4 : si 10..., b5 ; 11. Dg3, 0-0 ; 12. f5*, Fç4 ; 13. Fh6, Cé8 ; 14. F×ç4 et les Blancs dominent la case d5 tout en conservant de belles perspectives sur l'aile - R. Si 10..., é×f4 ; 11. F×f4, Cç6 ; 12. Dg3, 0-0 ; 13. Ta-d1, Ta-d8 ; 14. Rh1, Rh8 ; 15. Cd5, F×d5 ; 16. é×d5, Cé5 ; 17. Cd4 ! avec un meilleur jeu.

f) *La menace de bouclage de l'aile - D par a4-a5 n'effraye pas les Noirs.*

g) Il est temps de donner au C-D la case é5.

h) Préférant jouer sur la colonne f avec la T à la reprise 13. F×f4 qui abandonnerait la diagonale g1-a7. Après 13. F×f4, Cé5 suivi de Ta-d8 et de Tf-é8, les Noirs tiendraient *solidement leur position.*

i) Est-ce ou non un temps de perdu ? Dans la partie Karpov-Polugaïevsky (Tournoi des Candidats de 1974), la suite 13..., Tf-é8 ; 14. Cd4, Cé5 ; 15. Cf5, Cg6 ! ; 16. Tf1, Ff8 ; 17. Dd4 !, Cé5 ; 18. Fg5, Cf-d7 ; 19. Ta-d1, Cç5 ; 20. C×d6, F×d6 ; 21. D×d6, D×d6 ; 22. T×d6, Fd7 ! ; 23. b3, Fç6 ; *24. Ff3, f5 ! ; 25. Fé3, C×é4 ; 26. F×é4*, f×é4 ; 27. h3, Ta-d8 aboutit à la nullité.

j) 14..., Cf-d7 et 14..., Tf-é8 sont également jouables.

k) Sur 16. Cf5, les Noirs répondent par 16..., Ff8.

l) A l'issue de cette première phase, les Noirs ont atteint un objectif, l'occupation de la case ç4, que les Blancs ne peuvent tolérer.

m) Menace le pion é4.

n) Si 19. Dd3, Cé5 !

o) Et non 19..., é5 ; 20. Ta4 !, Dç6 ; 21. Fg1. La T-R passe *sur la colonne* ouverte. On reconnaît là la profondeur de la vision de Tahl, sensible aux plus infimes possibilités tactiques.

p) Cette légère imprécision (21. Fg1 était préférable) est immédiatement comprise par les Noirs, dont le saut du C révèle l'étrangeté de la *disposition des pièces blanches* (Ta4 - Tf1).

q) Nouveau passage d'un C sur la case é5, sans craindre le pion doublé : si 23. F×é5, d×é5 avec la menace 24..., Fb4 ou 24..., Fç5 et 25..., Fd4.

r) Et non 23..., Dç4 ; 24. Tf-d1.

s) Et cette occupation opportune de la case ç4 justifie toute la stratégie de la variante, tout en menaçant le R blanc.

t) Pare 26..., D×d4. 26. Rg1, Tf6 ; *27. Dh5 était à envisager.*

u) Attaquant le pion a5.

v) Si 28. b4, Dç6 et les Blancs ont encore aggravé leur position. A nouveau la T-D se retrouve sur a4 mais les Noirs ont vu très loin.

w) et non 29..., Rf8 ; 30. Df5+ !

x) Seule défense du mat.

y) Et non 30..., D×ç2 ; 31. D×é7, h6 ; 32. Dé8+, Rh7 ; *33. Cg3.*

z) Superbe sang-froid : si 32. Dé8+, Rh7 ; 33. Dh5, g6 !

aa) Menace 33..., T×g1+ ; 34. R×g1, Dé1 mat.

ab) Si 34. h3, Cé3 !

ÉTUDE

V. TIAVLOVSKY (1962)

BLANCS (5) : Rh4, Fd7 et f8, Pg6 et h5.

NOIRS (4) : Rd3, Cd4, Pa2 et f7.

Les Blancs jouent et font nulle.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 703
A. OLMUTSKY. 1960.

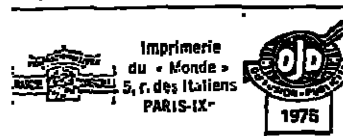
(Blancs : Rd8, Fa5, Cb6. Noirs : Rd4, Fç6, Pa3 et é7. Nulle.)

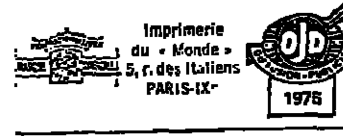
Si 1. Fb4?, a2 ; 2. F×é7, Ré5 ; 3. Cd7 +, F×d7 ; 4. Ff8, Rf6!

1. Ca4!, F×a4 ; 2. Fb4, a2 ; 3. F×é7, Ré5 ; 4. Ff8, Rf6 ; 5. Fb4!, a1=D ; 6. Fç3+!, D×ç3. Pat.

CLAUDE LEMOINE.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

bridge — N° 701

L'AVANTAGE DE LA COULEUR

Dans cette donne d'un tournoi *de présélection, le petit chelem* à sans atout était plus difficile à réussir que le grand chelem à Trèfle.

Nord : ♠ A ♥ 10 7 6 5 ♦ R D 7 6 ♣ D 8 6 4
Ouest : ♠ R D 10 2 ♥ D V 3 ♦ V 10 8 4 ♣ 7 2
Est : ♠ V 9 6 5 4 3 ♥ 9 8 2 ♦ 9 2 ♣ 10 5
Sud : ♠ 6 7 ♥ A R 4 ♦ A 5 3 ♣ A R V 9 3

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A SANS ATOUT et le GRAND CHELEM A TREFLE contre toute défense ?

Réponse :

Au contrat de 6 SA, il y a deux possibilités (en plus du cas de dame valet de cœur secs) : trouver un partage à carreau ou bien un squeeze à cœur-carreau. Ce squeeze est complexe pour deux raisons : 1) la « rectification du compte » (qui consiste à laisser faire une levée aux adversaires *pour préparer le squeeze*) est exclue, puisque les piques adverses sont affranchis. Il faut donc employer un squeeze « à retardement » dans lequel *on rend la main à la fin* quand le joueur à squeezer a défaussé sa « carte de sortie » : 2) ce squeeze ne peut fonctionner ici que sur l'adversaire qui défausse avant Nord. Il est donc nécessaire qu'Ouest ait au moins quatre carreaux et quatre cœurs ou dame valet...

Voici la solution :

Le déclarant (J.-C. Drieu) tire ses cartes maîtresses jusqu'à :

Nord : ♥ 10 7 6 ♦ R 7
Ouest : ♠ 10 ♥ D V ♦ V 10
Sud : ♠ 8 ♥ A 4 ♦ 5. ♣ 9

Sur le dernier trèfle, *Ouest doit jeter son dernier pique* et le mort le 7 de carreau. Sud tire alors l'as de cœur et rejoue cœur pour affranchir le dernier cœur.

Si Sud avait déclaré SEPT TREFLES, *comment Sud aurait-il joué ?*

Après avoir coupé son second pique, Sud termine dans cette position :

♥ 10 ♦ R 7
♥ 4 ♦ 5 ♣ 9

Sur le 9 de trèfle, le mort *défausse le 10 de cœur* (s'il n'est pas devenu maître) et il fait le reste si les carreaux sont partagés ou si la main qui est gardée à carreau a quatre cœurs (car le 4 est une menace) ou dame valet de cœur comme c'était le cas.

Le danger invisible

Certains coups sont à la fois si simples et si subtils qu'il est difficile d'en comprendre le mécanisme. Un exemple typique est *cette donne jouée par Gérard* Desrousseaux dans la sélection de 1967 qu'il avait remportée avec le regretté Georges Theron. Une victoire que dix ans plus tard il vient de renouveler avec le jeune Thiery de Sainte Marie.

Nord : ♠ D 8 ♥ A V 9 7 3 ♦ D 10 6 4 ♣ V 4
Ouest : ♠ 2 ♥ R 6 5 ♦ R 9 2 ♣ R 10 8 7 5 2
Est : ♠ A 9 4 ♥ 8 2 ♦ A V 8 7 5 3 ♣ A 6
Sud : ♠ R V 10 7 6 5 3 ♥ D 10 4 ♦ — ♣ D 9 3

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	—	1 ♦	1 ♠
2 ♣	2 ♥	passe	2 ♠
3 ♣	3 ♠	4 ♣	4 ♠
passe	passe	contre	passe

Ouest entame le 2 de carreau pour le valet d'Est. *Comment Desrousseaux, en Sud, propose-t-il de jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Il est normal sur « 1 carreau » de dire seulement « 1 pique ». En effet, avec une couleur majeure de sept cartes, il n'y a *pas toujours intérêt à faire un* barrage, surtout quand on peut soutenir deux autres couleurs. Nord peut avoir lui-même une grande longueur à cœur ou à trèfle et, en sautant à « 3 piques », on l'empêche de l'annoncer. D'autre part, en écoutant les enchères adverses, Sud peut arriver à savoir si la manche à pique est un bon pari.

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

L'invraisemblable parade (n° 672). — « *J'ai été surpris de ne pas voir mon nom figurer dans les remarques des lecteurs sur cette parade*, écrit Maillard. *Ma lettre vous est-elle parvenue ?* »

Quand de nombreux lecteurs font la même observation, il est malheureusement impossible de les citer tous.

Agonie à Marbella (n° 679). — « *Si Est*, écrit Perot, *contre-attaque cœur au lieu de pique, c'est fichu.* »

La contre-attaque à cœur ne change rien.

scrabble — N° 6

UNE CADETTE QUI A DU TEMPÉRAMENT

Bordeaux a été une des dernières grandes villes françaises à pratiquer le duplicate : c'est depuis cette année seulement que les scrabbleurs locaux se réunissent régulièrement à l'hôtel Aquitania *pour disputer des tournois avec (pour combien de temps encore ?) une fantaisie débridée qui fait de leur club l'antipode de certains temples du scrabble où officient les joueurs belges. La partie jouée le 10 mars a montré que certains néophytes bordelais savent allier le talent à la bonne humeur.*

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	A T I A E ? N			
2	F E I E N D O	AI(M)MANTE (a)	H 8	64
3	V I E R C E C	INFEODE	15 B	116
4	C E + I Z D S N	CREVAI	11 D	22
5	G A L I S E N	SCINDIEZ	9 F	84
6	A X ? P S E L	SANGLIEZ (b)	M 2	88
7	B M H P K E E	EXPL(O)SAI (c)	B 8	98
8	B E K P + T A E	H(O)ME (d)	12 A	30
9	E E P + D A E Y	BASKET (e)	F 7	37
10	B J T L A E N	DEPAYSEE (f)	2 H	102
11	B E L N + R O H	JETA (g)	8 L	74
12	B L + A E W R U	HERON (h)	A 4	42
13	L A U + R U T I	WEBER	O 1	51
14	L R U U + M V I	JETAI	L 8	24
15	M U U + Q E O F	AVRIL	K 2	16
16	F M O U + G U R	QUE (i)	B 2	25
17	G M U + L S E A	FOUR	M 12	19
18	M + S T L U T U	ELAGUES (j)	5 A	27
19	L M T U + M N O	TUS	13 D	26
20	M M T + R S U O	LURON (k)	15 K	18
21	M M O R T + O I	LUS	6 M	22
22	M O R décomposé	MITRON (l)	4 H	18
23		INFEODER	15 B	12
24		HEM'	4 A	10
25		*HO*	A 12	7
26				
27			TOTAL	1 032

Le dictionnaire de référence est le P.L.I. (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales *par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot* commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté faute de voyelles ou de consonnes.

RESULTATS

1) F. Eymard 919 (89,05 %).
2) D. Duprat 879 (85,17 %).
13) (sur 27) 737 (71,41 %).

NOTES

(a) 18 scrabbles possibles, dont voici les plus difficiles : ANATI(D)E-ANATI(F)E - EN(F)AITA-AI(L)ANTE - A(M)ANITE-(M)AINATE - TAENIA(S). (b) Cinq scrabbles « secs » : AIGNELS-ALGINES - ALIGNES-LEASING-SIGNALE. Autres scrabbles plaçables : INEGALES-GLAISENT (70) ; ENSILAGE-ANTIGELS (72) ; SIGNALEZ (88). (c) EXP(U)LSAI même score ; meilleur coup sans scrabble : AX(A)SSE en 2 I (68). (d) Coup pour paresseux : EH en A 7 (30). (e) PEKAN en 4 I : 33. Avec ses deux lettres d'appui, BASKET est nettement au-dessus *du panier !* (f) PAYE en N 1 : 47. (g) JABLENT en A 2 : 113. C'est un coup que les Bordelais trouveront enfantin, quand ils auront fait quelques parties de plus. (h) Meilleur que HERBE en O 1 (39). (i) HOUQUE en 4 A : 32. (j) Beau coup technique, *meilleur que MUERAS en 15 J* (24). Il y avait un scrabble difficile : GAULAMES en O 7 : 82. (k) Autres coups à 18 points : DOT (J 9) ; *TOLU* (J 11) ; MOTO (13 J). (l) DITO en J 9 fait un point de plus.

PENTASCRABBLE
de Daphné Schœnhals (Barbezieux)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot devant passer par l'étoile rose.
E U E G E N L - Z I R C L E E - D P S ? H O A - K U T E E N M - E N F I A S N -

Solution proposée : plus de 750 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 5
475 points.

R E N O U E(R)A I
E T A
(M)E T
E T A
T E L
T *R* I
R A T
E S E R I N E S

(Le deuxième S de ESERINES est sur l'étoile rose.)

Pour résoudre ce problème, il fallait faire bonne chère avec peu d'argent : rien n'est moins simple que de faire un gros score avec des lettres toutes simples. Au premier tirage, il fallait choisir entre INSERES, RESINES, SEREINS, SIRENES et SEINES ; au troisième : entre 11 scrabbles « secs » et 60 en huit lettres ; au cinquième : 18 secs et 123 en huit lettres !

● *Les championnats par paires de Paris*, ouverts à tous, sauf aux paires formées de deux premières séries, auront lieu à l'hôtel P.L.M.-Saint-Jacques, le dimanche 1er mai 1977, à 14 heures (deux séances). Ce genre d'épreuve est beaucoup moins « stressant » que les tournois individuels, les deux partenaires *pouvant se concerter* pour trouver la meilleure solution à chaque tirage.

MICHEL CHARLEMAGNE.

(Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à l'intention de M. Michel Charlemagne, FFSc, 8, rue Maurice-Delafosse, 92000 Boulogne.)

JUSTICE

LE SCANDALE FINANCIER DES « FLANADES »

Cinq personnes ont été, au cours du mois de mars, inculpées d'escroquerie ou d'abus de confiance, dans le cadre d'une première information qui précédait celle du scandale financier du centre commercial régional des Flanades à Sarcelles (Val-d'Oise), apprenait-on, jeudi 7 avril, en fin de soirée. Il s'agit de Mme Lanielle et de MM. Sauger, Phoebé, Dorecki et Hérain. Seul ce dernier est détenu. Aucune inculpation n'a encore été prononcée pour la seconde des deux affaires, qui ne sont pas sans lien.

5,40 ou 80 millions ?

LA CAISSE DES DÉPOTS ET SES FILIALES

La Caisse des dépôts et consignations, fondée en 1916, fonctionnant sous le contrôle absolu de l'État, est le premier établissement financier de France, avec un bilan dépassant largement 300 milliards de francs. Recueillant notamment les dépôts des caisses d'épargne, elle est la grande dispensatrice des prêts aux collectivités locales.

A partir de 1954, et sous l'impulsion de son directeur général M. François Bloch-Lainé, elle fonda une série de filiales pour aider au développement du pays. La première en date fut la Société centrale immobilière (S.C.I.C.), dont l'objet fut la construction de logements sociaux d'un niveau supérieur aux H.L.M. Animée par son président actuel, M. Léon-Paul Leroy, elle a construit en vingt ans plus de trois cent mille logements, d'une valeur globale de 23 milliards de francs à fin 1975. Elle a ainsi servi non seulement à combler une lacune — les promoteurs s'intéressaient peu à la construction sociale, — mais aussi à jouer le rôle de secteur témoin, contribuant à améliorer la productivité et à industrialiser des méthodes qui n'avaient guère évolué jusqu'alors. Parmi ses réalisations figure notamment l'ensemble de Sarcelles, décrié par certains, mais dont le confort parut miraculeux aux mal-logés de l'époque.

La S.C.I.C. a de nombreuses filiales, dont la Compagnie immobilière de la région parisienne (CIRP), qui a joué le rôle de promoteur dans la construction du centre commercial des Flanades. — F. R.

Vingt-quatre heures après la révélation d'une importante escroquerie commise au détriment de la CIRP (Compagnie immobilière de la région parisienne), filiale de la SCIC (Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations), à propos de la mise en exploitation du centre commercial régional des Flanades de Sarcelles (Val-d'Oise), les interprétations de la nature et les estimations de l'étendue du préjudice subi demeurent radicalement divergentes.

On s'en tient à la CIRP, qui n'est donc qu'une sous-filiale de la Caisse des dépôts et consignations, à la thèse de difficultés créées par le remboursement de dix à quinze prêts d'un montant total compris entre 4,8 et 5,5 millions de francs. On y fait aussi remarquer avec insistance que la Caisse des dépôts et consignations proprement dite ne saurait être mise en cause, les sociétés citées étant par rapport à elle très décentralisées.

C'est à la sous-direction des affaires économiques de la direction centrale de la police judiciaire qu'incombe désormais d'approcher une vérité peut-être plus complexe. M. Gérard Pluyette, juge d'instruction à Pontoise, saisi du dossier jeudi 7 avril par le parquet de Pontoise, a immédiatement confié à la direction de la police judiciaire l'enquête que menaient depuis près d'un an les policiers de la brigade financière d'Argenteuil. Cette mesure est justifiée par l'étendue des investigations à mener pour déterminer le rôle respectif des deux sociétés qui ont subi un préjudice, déterminer les éventuelles responsabilités, estimer exactement ce préjudice.

Les premières investigations font craindre qu'il ne s'agisse de sommes bien supérieures — on avait tout d'abord avancé un chiffre compris entre 40 et 80 millions — aux montants des dossiers contentieux avancés par la CIRP.

On souligne de source judiciaire que l'instruction, qui sera menée dans les délais les plus rapides, devra, pour apprécier l'étendue du préjudice, démêler l'écheveau de très nombreux dépôts de bilan en cascade, retrouver la trace de sociétés aujourd'hui « évaporées », établir les liens qu'ont pu entretenir entre elles certaines de ces sociétés. C'est cette « valse » des sociétés qui avait déclenché les soupçons de la justice, et son ampleur est sans commune mesure avec la défection de quelques emprunteurs.

Il est évident, précise-t-on de même source, que certaines péripéties de la mise en exploitation difficile et partielle des Flanades ressortissent à des tentatives d'escroquerie caractérisée. Les deux sociétés d'économie mixte responsables de la promotion et de la construction des Flanades (la CIRP) et de sa gestion (la SCIC) ne sont, pour le moment, pas parvenues à cette conclusion.

LE MAIRE DE SARCELLES : de curieuses personnes.

M. Henry Canacos, député du Val-d'Oise (P.C.), maire de Sarcelles, a déclaré, jeudi 7 avril au cours d'une conférence de presse, qu'il avait « *à plusieurs reprises attiré sans succès l'attention de la direction générale de la SCIC sur les curieuses personnes qui créaient des sociétés au centre commercial des Flanades.*

« *La SCIC,* a continué M. Canacos, *nous a répondu qu'au nom de la liberté d'entreprise elle ne pouvait sélectionner les individus désireux de s'installer et de travailler aux Flanades. Ce qu'elle a oublié de nous dire, c'est que ces curieuses personnes obtenaient des prêts sans garanties suffisantes.* »

L'enquête sur le meurtre de Jean de Broglie

A LA RECHERCHE D'UN AGENDA

Après l'audition pendant deux jours du docteur Nelly Azerad, libéré jeudi 7 avril en fin de matinée, les responsables de la brigade criminelle observent le plus grand mutisme concernant le bilan de leurs investigations. Le médecin cardiologue aurait cependant déclaré ne pas avoir détruit son agenda et son répertoire téléphonique comme le lui aurait demandé M[e] Alain Beaumier, l'avocat de Pierre de Varga. Elle aurait affirmé avoir remis à un ami ce fameux agenda, dans lequel ses rendez-vous étaient consignés, et notamment celui avec Jean de Broglie, dont Pierre de Varga affirme ne pas avoir été informé.

L'ami du docteur Azerad, un magnétiseur dont l'identité n'a pas été révélée, a été entendu jeudi après-midi 7 avril par les policiers. Il aurait déclaré que le docteur Azerad ne lui avait jamais confié ce carnet de rendez-vous. Une perquisition a été effectuée dans la soirée à son domicile. Celle-ci n'a donné aucun résultat. Son audition continue ce vendredi 8 avril.

« Ma femme n'a rien à voir avec cette affaire »

L'époux de Mme Azerad, le docteur Jacques Azerad, a précisé que sa femme n'avait fait aucune déclaration accablante pour Pierre de Varga devant M. Guy Floch, le juge d'instruction chargé de l'affaire de Broglie, qui s'est rendu à la brigade criminelle jeudi matin 7 avril. M. Azerad, qui est également médecin cardiologue, a affirmé que M[e] Alain Beaumier n'avait jamais demandé à son épouse de fabriquer un faux alibi. « *Elle a fait ses déclarations et signé une lettre qui ne devait pas être publiée, dans des circonstances très défavorables pour elle. Elle était en effet très fatiguée nerveusement, surtout après son éviction comme médecin des prisons* », a-t-il ajouté. « *Ma femme n'a strictement rien à voir avec cette affaire. Je ne comprends pas ce qui s'est passé.* »

M. Guy Floch a reçu jeudi soir 7 avril M[es] Alain Beaumier et Robert Pignot. Il a ensuite communiqué son dossier au parquet.

Meurtrier de sa femme et de ses deux enfants

L'ambassadeur Amanrich bénéficie d'un non-lieu pour démence

M. Gérard Amanrich, âgé de cinquante six ans, l'ancien ambassadeur de France au Vatican, qui fut écroué le 3 février sur mandat de M. Robert Pagès, premier juge d'instruction à Paris, après avoir tué, le 1[er] février, sa femme et ses deux enfants dans l'appartement familial, 39, avenue Bugeaud (16[e]), va quitter la prison de Fresnes pour un établissement psychiatrique.

Les trois experts aliénistes qui ont examiné l'inculpé, les docteurs Yves Roumajon, Alain Diederichs et Cénac-Thaly, ont constaté que celui-ci se trouvait en état de démence lors du triple meurtre et qu'il n'est toujours pas guéri ; le magistrat instructeur a donc signé une ordonnance de non-lieu.

L'article 64

L'article du code pénal dispose : « *Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu' était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister.* »

Le nombre de décisions de cette nature est, dit-on à la chancellerie, égal au nombre des « sorties sur non-lieu » figurant dans le rapport annuel de l'administration pénitentiaire. Il a été de 1 271 pour 1974 (derniers chiffres officiels connus), soit 1 147 hommes et 124 femmes.

Après une telle décision, seul le médecin — sous le contrôle du ministère de l'intérieur — peut mettre fin à la détention pour démence.



(Dessin de KONK.)

CHAMBÉRY

« Le goût de la violence gratuite »

De notre correspondant

Chambéry. — Le 29 janvier 1977, vers 21 heures, dans un bar de Chambéry, une petite altercation se produisit entre deux ressortissants tunisiens et la gérante de l'établissement, qui leur avait demandé de se pousser un peu pour ne pas gêner le travail du serveur. Sans avoir été mêlé à l'affaire, M. Yves Davoli intervenait pour « vider » les deux hommes. Après avoir été propulsé dehors, l'un des Tunisiens était atteint d'une balle tirée par un revolver 22 long rifle.

A Chambéry, comme dans de nombreuses autres villes des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, altercations et agressions se multiplient contre les étrangers. « *Il existe un extraordinaire climat de violence contre nous,* affirme un ouvrier marocain, installé depuis dix ans à Chambéry. *Le soir, nous hésitons à sortir.* » Dans les deux départements savoyards les étrangers représentent plus de 10 % de la population. On peut trouver une explication partielle de cette flambée de racisme dans le climat de crise que traverse actuellement cette région

M. Yves Davoli, qui est inculpé de coups et blessures volontaires et de port d'armes prohibées, appartenait à ces petits groupes qui, dans l'agglomération chambérienne, font la chasse aux travailleurs immigrés et qui, selon le procureur de la République, « *ont un goût délibéré pour la violence gratuite* ». L'agression commise contre les deux Tunisiens en est l'illustration.

M. Davoli comparaissait, jeudi 7 avril, devant le tribunal correctionnel de Chambéry, c'est-à-dire deux mois après les faits qui ont conduit à son inculpation. L'avocat de la partie civile, M[e] Jean-Charles Detharré, estime qu' « *on a montré beaucoup de vélocité dans l'exercice de la justice pour cette affaire* » et que celle-ci est curieusement évoquée, comme subrepticement et pendant les vacances judiciaires pour éviter l'auditoire habituel des audiences correctionnelles et la publicité des débats — une centaine de personnes ont cependant assisté à l'audience.

« *Dans cette affaire,* ajoute l'avocat, *la justice fait tout pour aller vite.* » Ainsi la juridiction de Chambéry a maintenu en détention M. Davoli, alors que le juge d'instruction avait pris en sa faveur une ordonnance de mise en liberté, et précipité l'achèvement de son information.

Estimant très grave le climat de violence qui règne dans la région contre les étrangers et le « *racisme évident* » de M. Davoli, le procureur de la République a demandé au tribunal qu'il prononce contre l'inculpé une peine d'emprisonnement qui ne soit pas inférieure à un an, assorti d'une autre année de prison, mais celle-ci avec sursis. Le tribunal rendra son jugement le 22 avril prochain

CLAUDE FRANCILLON.

Faits et jugements

35 kilos d'héroïne grise saisis à Roissy.

Les douaniers de l'aéroport de Roissy - Charles - de - Gaulle ont saisi, mardi 5 avril, 35 kilos d'héroïne grise dans les bagages de trois passagers en provenance de Bangkok (Thaïlande). Un total de 32,700 kilos a été découvert dans deux valises qu'un voyageur avait confiées à un jeune Thaïlandais de vingt-deux ans, M. Tuang Ratama, muni d'un passeport diplomatique et dont le père est attaché d'ambassade à Paris. Un troisième ressortissant thaïlandais, âgé de trente-sept ans, a également été interpellé, le même jour, avec 2,300 kilos d'héroïne grise, qu'il transportait dans un sac de voyage.

La gendarmerie commente les inculpations de Bandol.

Après l'inculpation de quatre gendarmes de Bandol (Var) et non de cinq, comme nous l'avions indiqué dans notre première édition datée du 8 avril sur la foi d'une dépêche d'agence, la direction de la gendarmerie nationale, après avoir rappelé dans un communiqué que « *les inculpés restent présumés innocents aussi longtemps que leur culpabilité n'a pas été reconnue* », précise : « *Si des éléments dégagés par cette action judiciaire permettaient d'établir le bien-fondé total ou partiel des accusations portées, les sanctions qui s'imposeraient alors seraient prises par les autorités de la gendarmerie nationale indépendamment des peines éventuellement prononcées par la justice.* »

La direction de la gendarmerie rappelle également dans son communiqué qu'en mars 1976 « *quatre sous-officiers de la brigade de gendarmerie de Bandol ont été accusés d'avoir exercé des sévices à l'occasion de l'audition d'une personne soupçonnée de vol* ». « *Parallèlement à une enquête administrative, une information judiciaire est en cours* », ajoute le document.

Attentat près de Saint-Jean-de-Luz.

Un attentat a été commis, dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 avril, vers 2 h. 50, au hameau Port-Socoa, complexe d'appartements à vocation touristique situé en bordure de mer sur une anse de la baie de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure. L'agence de vente appartenant à M. Cathala et deux magasins de souvenirs installés sous les arcades dans une galerie marchande ont été entièrement détruits par l'explosion dont on ignore la cause et le système adopté pour l'engin.

L'attentat a été revendiqué par l'organisation Ipartarak (Basques du Nord ou Ceux du Nord), à l'aide de tracts et d'inscriptions.

CARNET

Naissances

— Denise et Jean-Pierre Enjalbert, Emmanuelle, sont heureux d'annoncer la naissance de
Antoine,
à Paris, le 4 avril 1977.

Décès

— Mme Alexandre Rauzy a la douleur de faire part du décès, survenu le 2 avril, de
M. Alexandre RAUZY,
ancien député,
ancien conseiller général
de l'Ariège.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Niaux le 5 avril 1977.
22, allées de Villotte, 09000 Foix.
[M. Alexandre Rauzy était né à Albi (Tarn) le 14 janvier 1933. Conseiller général de l'Ariège, il avait été élu pour la première fois député (socialiste) le 29 avril 1928. Il était le benjamin de cette législature (1928-1932). M. Rauzy avait été réélu en 1932 et en 1936.]

— Mme Maurice Barthalon, son épouse,
M. et Mme Patrick Vicaire et leurs enfants,
MM. Olivier, Vincent et Xavier Barthalon,
Mlles Martine, Véronique et Marie-Thérèse Barthalon, ses enfants,
Mme Gaston Barthalon,
M. et Mme Frédéric Barthalon,
Le docteur et Mme Robert Legros,
Le docteur et Mme Michel Barthalon,
Le comte et la comtesse Attale du Parc et leurs enfants,
Le personnel de la Compagnie d'énergétique linéaire,
font part du décès de
M. Maurice BARTHALON,
ancien élève
de l'École polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 7 avril 1977
Les obsèques religieuses auront lieu en l'église de Verrières-le-Buisson le samedi 9 avril 1977, à 10 h. 30.
On se réunira à l'église.
Ni fleurs ni couronnes.
Allée des Sapins, 91370 Verrières-le-Buisson.
[Né le 12 septembre 1923 à Avignon (Vaucluse), ancien élève de l'École polytechnique, M. Barthalon fut successivement ingénieur en chef-directeur technique de la Sigma à Lyon (1949-1964), président-directeur général (à partir de 1965) de la Compagnie d'énergétique linéaire MB et de la Société d'études des électrocompresseurs MB.
Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle et de quatre commissions du Plan (depuis 1969), président de la Commission nationale pour l'innovation (depuis 1970) et vice-président de la Fondation pour l'innovation (depuis 1971), M. Barthalon était professeur de méthodologie de l'innovation à l'École centrale de Lyon depuis 1969 et inventeur de l'Urba (moyen de transport comparable au métro quant à sa vitesse mais se déplaçant sur coussin d'air négatif et requérant peu de frais d'installation), de l'Aircel et du Traklec.]

— Mme Marcel Beral a la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de
M. Marcel BERAL,
administrateur de théâtres.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue de la Paix, 75002 Paris.

— M. et Mme Pierre Callot, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Jacques Callot, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Maurice Callot, leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Paris dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, le 4 avril 1977, de
Mme Maurice CALLOT,
née Marie Lemierre,
leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.
86, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.
35, rue Schweighaeuser,
67000 Strasbourg.
24, avenue de Friedland,
75008 Paris

— M. et Mme Gérard D. Khoury, leurs enfants et toute leur famille ont la grande tristesse de faire part du décès de
Mme Philippe D. KHOURY,
née Marcelle Cabbabé,
survenu le 1[er] avril 1977.
Les obsèques ont eu lieu en toute intimité.
La Bohème, chemin de Repentance, 13100 Aix-en-Provence.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Roger LOLOM,
survenu le 4 avril
Les obsèques ont eu lieu le 6 avril dans la plus stricte intimité.

— Cusset.
M. et Mme Marcel-Gilbert Péronnet,
M. et Mme Gabriel Péronnet,
Mme veuve Maurice Auclair et ses fils,
M. et Mme Michel Lheritier, ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Antoine PÉRONNET,
née Jeanne Rousset,
survenu à Cusset dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
Les obsèques ont eu lieu le mercredi 6 avril en l'église de Cusset.
9, rue Jean-Baptiste-Bru,
03300 Cusset.
6, square de l'Avenue-Foch,
75116 Paris.
12, rue André-Theuriet,
92340 Bourg-la-Reine.

— Mme Antoine Poméon,
M. et Mme Lucien Trompette,
M. et Mme Patrick Trompette,
Leur famille, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Antoine-Léon POMÉON,
ancien vice-président
de la Fédération des chambres syndicales des fabricants de cartonnage de France,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
rappelé à Dieu dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les funérailles religieuses ont eu lieu le mercredi 6 avril 1977 en l'église Saint-Charles de Serin, à Lyon-4[e].

— Mme Pierre Rinqueberck,
M. et Mme François Bonifas,
M. et Mme Daniel Rinqueberck,
M. et Mme Alain Bonifas,
M. Christian Bonifas,
M. et Mme Louis Guilleminot,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre RINQUEBERCK,
survenu le 4 avril 1977 à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Selon la volonté du défunt, l'inhumation a eu lieu le mercredi 6 avril dans la plus stricte intimité au cimetière de Gentilly dans le caveau de famille.
42, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

Remerciements

— La famille Vladut-Audhoin, très touchée par les marques d'affection témoignées lors de la perte de leur fils
Georges-Maxime VLADUT,
remercie vivement tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition de notre amie
Andrée de DORREMOCHEA,
née Guiot,
survenue à Madrid le 9 avril 1976, dans sa trente-cinquième année, une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue.

Communications diverses

— L'Association des amis de Jean Prévost organise le mardi 19 avril, de 20 h. à 23 h., au Club des poètes, 30, rue de Bourgogne (75007 Paris), un hommage à l'écrivain, héros du Vercors.
Participeront à cet hommage, présidé par J.-P. Rosnay, ses amis, écrivains ou compagnons de combat : Mmes Renée Massip et Odile Yelmick ; MM. Marcel Arland, de l'Académie française, Roger Massip Gilbert Grandval, compagnon de la Libération, ancien ministre, Henry Bertrand.
Des textes et des poèmes de Jean Prévost, ainsi que des témoignages seront interprétés par Elise Simorre, Nicole Huc, Marie-Lise Bargues, Marcelle Rosnay, Mathis, Jacques Tiano.

Visites et conférences

SAMEDI 9 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 58, rue de Richelieu, Mme Legregeois : « Exposition George Sand ».
13 h. 30, place de la Concorde, Mme Legregeois : « Château de Vaux-le-Vicomte ».
15 h., grille esplanade, côté Seine, Mme Magnani : « La collection d'armures du Musée de l'armée ».
15 h., métro place Monge, Mme Oswald : « Histoire et rénovation du quartier Mouffetard ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « Hôtel de Sully ».
15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Sénat. Le café Procope » (A travers Paris).
15 h. 15, 5, rue de Navarre : « Les arènes de Lutèce. La Contrescarpe » (Mme Barbier).
15 h., métro Abbesse : « Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., métro Vavin, M. Elby-Hennion : « Les Américains à Paris » (Connaissance de Paris).
14 h. 45, métro Chambre-des-Députés : « Le Palais-Bourbon » (Mme Ferrand) (entrées limitées).
15 h., Musée des monuments français : « Provence et Languedoc au douzième siècle » (Histoire et archéologie).
16 h. 30, 3, rue Royale : « Chez Maxim's » (M. de La Roche).
15 h., 24, rue Pavée : « De l'hôtel Lamoignon aux Ambassadeurs de Hollande » (Paris et son histoire).
14 h. 30, angle rue de l'Oratoire-rue de Rivoli : « Promenade dans le quartier Beaubourg » (Mme Rouch-Gain).
15 h. 15, 47, boulevard de l'Hôpital : « Histoire de la Salpêtrière » (Visages de Paris).
CONFÉRENCE. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale : une technique de repos profond » (entrée libre).

ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

Les autres fonctions du ramassage scolaire

Bus stop

Les véhicules affectés aux transports scolaires — plus particulièrement les cars — peuvent-ils admettre d'autres passagers que les enfants se rendant sur le lieu de leurs études ? Une expérience est actuellement en cours dans le département de l'Aisne, qui, à l'issue de cette année scolaire, devrait apporter des réponses à cette question.

Les responsables du ministère de l'équipement apportent dans le Journal officiel du 2 avril, d'intéressantes précisions sur les raisons qui ont motivé l'initiative prise dans l'Aisne. Bien qu'il ait été difficile de trouver des véhicules réservés aux écoliers dans lesquels, en raison de leur taux d'occupation élevé, d'autres usagers pourraient être admis, plusieurs circuits spéciaux ont pu néanmoins être ouverts à d'autres usagers lors de la rentrée scolaire 1976-1977. L'expérience porte sur des circuits dont les retours à vide peuvent être utilisés, et même rentabilisés, et sur lesquels sont déjà transportés des parents d'élèves ou des membres du personnel enseignant.

D'une façon plus générale, l'accueil de passagers à bord de véhicules affectés aux services spéciaux de transports d'élèves conduit à distinguer deux cas : s'il s'agit de transporter des adultes en dehors de la présence des élèves à l'intérieur des cars — par exemple à l'occasion des retours à vide des véhicules — aucun problème de principe ne se pose si ce n'est la souscription d'assurances spécifiques destinées à couvrir les risques encourus par les personnes transportées.

En revanche, l'admission simultanée d'adultes et d'élèves dans les véhicules affectés aux services spéciaux est une formule qui ne peut être envisagée que si certaines conditions sont remplies, notamment : qu'il y ait dans les véhicules un nombre de places suffisant pour que tous les élèves accomplissent en position assise l'intégralité du trajet qu'ils ont à effectuer, le nombre d'adultes à admettre à bord des cars étant strictement fonction des capacités d'accueil existant à cet égard; que le tracé du circuit et la durée des trajets imposés aux élèves ne soient en rien modifiés.

La modification du décret du 4 mai 1973 ne pourrait être envisagée sur le vu des seuls résultats de l'expérience actuellement poursuivie dans l'Aisne. Une extension de cette expérience à quelques départements pilotes devrait permettre de tirer des conclusions plus significatives.

● *Candidats verts en Belgique.* — Sous le titre « Wallonie-écologie », les défenseurs belges de l'environnement vont présenter des listes dans neuf villes lors des élections du 17 avril prochain, au cours desquelles le corps électoral doit désigner sénateurs, députés et conseillers provinciaux.

P.T.T.

1977 SERA L'ANNÉE DE LA QUALITÉ DU SERVICE déclare le secrétaire d'État

« *L'année 1977 sera placée, pour la poste, sous le signe prioritaire de l'amélioration de la qualité du service* », vient de déclarer le secrétaire d'Etat aux P.T.T., en réponse à une question écrite de M. Raoul Honnet, député (non-inscrit) de l'Aube.

Ce dernier attirait l'attention du responsable des P.T.T. « *sur la dégradation du service postal, en lui signalant tout spécialement les retards enregistrés dans la distribution postale* ». « *De plus en plus souvent*, précisait-il, *les lettres prennent des retards surprenants, et la remise des quotidiens ou des périodiques ne se fait plus avec la régularité que sont en droit d'attendre les abonnés.* » M. Honnet demandait, en conclusion, « *si les usagers, qui attachent avec juste raison une grande importance à la régularité du service public des postes, peuvent espérer que seront rapidement apportées les améliorations prioritaires qui permettront aux postes françaises de ne pas voir mis en cause un fonctionnement bénéficiant naguère d'une excellente réputation* ».

L'administration paraît compter beaucoup sur la modernisation des opérations de tri pour améliorer cette qualité du service. « *Quatorze nouveaux centres de tri*, explique le secrétaire d'Etat, *déjà en fonctionnement, sont équipés progressivement en matériels automatiques. A terme, soixante-quatre centres de tri automatiques équiperont l'ensemble du territoire, dont une trentaine seront en exploitation à la fin du VII° Plan. En outre, le développement de l'automatisation du tri s'accompagne d'une profonde restructuration des réseaux d'acheminement, avec la mise en service de nouveaux moyens de transport tels que les trains-poste autonomes et les rames automotrices postales.* »

TRANSPORTS

L'accident de Tenerife sera peut-être le plus coûteux de l'histoire de l'assurance

L'accident de Tenerife sera certainement le plus coûteux de l'histoire de l'aviation, et peut-être de l'histoire de l'assurance. Actuellement, assureurs et réassureurs redoutent que le montant des indemnités qu'ils auront à régler atteigne 350 millions de dollars (1 750 millions de francs). A titre de comparaison, la catastrophe aérienne d'Ermenonville leur avait coûté, en 1974, 100 millions de dollars (500 millions de francs), ce qui était déjà un record dans les annales de l'aviation civile.

Jusqu'à présent, ce sont les cataclysmes naturels qui ont coûté le plus cher aux assureurs, tel l'ouragan Betsy aux Etats-Unis, il y a quelques années (250 millions de dollars), et celui qui détruisit Port-Darwin, en Australie, au début de 1975 (300 millions de dollars).

Dans le cas de l'accident de Tenerife, l'ampleur des capitaux exposés est due à trois facteurs. Le premier est le coût très élevé des appareils en service : c'est la première fois que deux avions géants sont détruits en même temps. En dépit de la dépréciation qui résulte de leur vieillissement, la note à payer s'élève tout de même à 63 millions de dollars (315 millions de francs).

Le deuxième facteur est que la responsabilité de l'un, au moins, des acteurs du drame (compagnies aériennes ou autorités aéroportuaires) va sans doute pouvoir être invoquée par les victimes et leurs ayants droit : en ce cas, le plafond d'indemnité forfaitaire fixé par les conventions de Varsovie et de Montréal n'est plus appliqué, ce sont les tribunaux de droit commun qui fixent librement le montant des capitaux alloués en dédommagement.

Le troisième facteur est que parmi les victimes de l'accident de Tenerife figurent trois cent soixante Américains, originaires de Californie. Or les tribunaux d'outre-Atlantique, et spécialement ceux de cet Etat, sont réputés pour leur générosité en matière d'indemnités. Déjà, les familles des trois cent six Californiens disparus dans la catastrophe ont intenté une action en justice près d'un tribunal de San-Francisco et, globalement, réclament 2 milliards de dollars (10 milliards de francs) aux compagnies K.L.M. et Pan Am et au constructeur Boeing.

Le montant demandé par victime s'élève donc à 6,5 millions de dollars (32 500 000 francs). A titre d'indication, l'indemnité moyenne fixée par les tribunaux américains pour les victimes de l'accident d'Ermenonville ressortait à 230 000 dollars (1 150 000 francs) : il est vrai qu'il ne s'agissait « que » de citoyens anglais et japonais... et non pas de Californiens.

La facture sera donc très lourde pour l'assurance mondiale. Le montant pour lequel étaient assurés les appareils détruits a déjà été versé : les 23 millions de dollars de l'appareil de la Pan Am étaient à la charge des marchés américain (40 %), britannique (45 %) et français (15 %) ; les 40 millions de dollars de celui de la K.L.M. ont été répartis entre l'ensemble du marché britannique (45 %) et les marchés néerlandais, suisse et scandinave, à hauteur de 18,33 % chacun.

Quant à la responsabilité civile à l'égard des victimes, dont le montant reste à fixer, elle serait plafonnée à 400 millions de dollars pour la K.L.M. et 260 millions de dollars pour la Pan Am. Bien entendu, le poids de ce règlement est fractionné à l'extrême sur l'ensemble de la planète par le jeu des compagnies de réassurance, auxquelles les compagnies d'assurances cèdent les neuf dixièmes de leurs risques, notamment les risques spéciaux. Si on ajoute que les compagnies de réassurance elles-mêmes rétrocèdent aux compagnies d'assurances une part appréciable de leurs engagements sous forme de « réacceptations », on s'aperçoit que le poids du règlement est fractionné à l'extrême, entre mille ou deux mille compagnies dans le cas d'un ouragan et plusieurs centaines dans celui de Tenerife.

De toute façon, il faudra au moins un an avant de connaître le montant et la répartition exacte des indemnités à payer, la part finale des assureurs français devant s'élever à 8 à 10 % environ.

FRANÇOIS RENARD.

LA CONVENTION DE VARSOVIE

Le transport aérien international est régi par la convention de Varsovie du 12 octobre 1929, dont l'article 17 établit une présomption de responsabilité contre le transporteur, sauf si les tribunaux établissent la faute du transporté. Cette responsabilité, limitée au départ, par l'article 22, à 125 000 francs Poincaré, a été portée à 250 000 francs Poincaré par le protocole de La Haye en 1955, et est fixée actuellement à 58 000 dollars (290 000 francs), frais judiciaires exclus, pour l'ensemble des pays européens (300 000 francs pour la France au titre de la loi du 18 juin 1976).

Les Etats-Unis ont fait dissidence, l'accord de Montréal de 1975 fixant à 75 000 dollars (375 000 francs) le plafond d'indemnité, frais judiciaires inclus, pour les liaisons avec ce pays.

Il convient de noter que ces chiffres ne constituent pas un forfait : la victime ou ses ayants-droit doivent prouver que le dommage subi atteint ce chiffre, les tribunaux étant juges. Enfin, l'article 25 de la convention de Varsovie prévoit que le plafond saute et que la réparation devient intégrale quand le dommage provient d'une « faute inexcusable » du transporteur. C'est au demandeur d'en faire la preuve, mais les tribunaux, assez favorables aux victimes, admettent de plus en plus souvent que la faute a été « inexcusable ». — F.R.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

POINT DE VUE

Larzac, Draguignan, T.G.V... les régions ont-elles le droit d'intervenir ?

par PIERRE FERRARI (*)

« *NUL doute que c'est des hommes eux-mêmes que dépendra la valeur des institutions, de leur sens des responsabilités, de leurs qualités autant intellectuelles que morales.* » Telle était la conclusion du ministre d'Etat, chargé des réformes administratives, lors du débat de l'Assemblée nationale le 26 avril 1972 relatif aux régions.

Certes, l'avenir des établissements publics régionaux était et reste lié à la volonté de ceux qui les animent, mais il ne faut pas oublier le rôle que le juge administratif assure chaque fois qu'il s'agit de déterminer la place d'une nouvelle institution dans notre ordre juridique. En effet, le Conseil d'Etat, par la mission qui lui revient d'interpréter et d'appliquer les textes législatifs, peut, à son gré, si ces textes comportent un certain degré d'intermination, en étendre ou en limiter la portée. A partir de fondements législatifs extrêmement ténus, la haute juridiction administrative se livre souvent à des constructions dans lesquelles elle fait triompher implicitement ou explicitement ses propres conceptions. C'est ce qu'elle vient de faire en rendant une série de décisions concernant les régions.

L'étude des solutions données aux deux principaux problèmes posés, qui sont, d'une part, l'intervention des régions dans un litige et, d'autre part, l'étendue de leur pouvoir consultatif, permettra de mesurer la conception du rôle des régions, qui est actuellement celle de notre juridiction administrative suprême.

* * *

Le droit d'intervenir dans un procès engagé entre deux ou plusieurs parties marque, quand il est reconnu, l'intérêt que l'intervenant a à faire prévaloir ses droits. Pour une personne publique, l'établissement public régional, par exemple, c'est, en même temps qu'on lui permet de devenir partie au procès, déterminer l'étendue de sa compétence. Le Conseil d'Etat a eu dans deux affaires récentes à se prononcer sur ce droit d'intervention des régions. Si, dans la première affaire, il s'est montré, conformément à une jurisprudence constante, assez libéral, dans une seconde il a fermé le prétoire aux régions dans des conditions assez discutables.

La première décision rendue le 5 mars 1976, sieur Tarlier et autres, concernait l'extension du camp militaire du Larzac. En l'espèce, la haute juridiction administrative a reconnu à la région Midi-Pyrénées le droit d'intervenir dans un litige entre l'Etat et des particuliers, litige mettant en cause l'aménagement et le développement de la région. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur l'article 4-1 de la loi du 5 juillet 1972, précisant que « *l'établissement public régional a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes, de contribuer au développement économique et social de la région* ». Certes, ce texte ne confère aucune compétence à la région en matière de défense, mais, comme le soulignait justement le commissaire du gouvernement dans ses conclusions : la décision d'implanter ou d'étendre un terrain militaire sur plusieurs milliers d'hectares, qui entraînera la suppression d'exploitations agricoles et la modification des voies de communications, aura des incidences certaines sur le développement économique et social et sur l'équilibre même de la région.

Dans une seconde décision, en date du 26 novembre 1976, sieur Soldani et autres, il rejeta l'intervention de la région Provence-Côte d'Azur à propos du transfert du chef-lieu du Var de Draguignan à Toulon, au motif que les mesures qui ont fait l'objet du décret attaqué (décret de transfert du chef-lieu du département) ont été prises dans un domaine étranger à celui des attributions des régions ; par suite, la région Provence-Côte d'Azur est sans intérêt et, dès lors, sans qualité pour intervenir à l'instance. Cette motivation assez péremptoire fait facilement litière de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1972, qui donne aux instances régionales le pouvoir d'émettre des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région. Le déplacement d'un chef-lieu de préfecture comportait indiscutablement des conséquences pour deux agglomérations d'environ deux cent mille habitants.

La solution du Conseil d'Etat est dans cette deuxième espèce bien en retrait par rapport à celle adoptée dans l' « affaire du Larzac ». Cela tient essentiellement à l'interprétation restrictive que la haute juridiction a donnée du pouvoir consultatif que le législateur a confié aux régions. C'est le second problème à examiner.

* * *

— *Le pouvoir consultatif des régions.* — Il faut ici rappeler l'article premier de la loi du 5 juillet 1972 qui dispose : « *Il est créé, dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de « région », un établissement public qui reçoit la même dénomination.* » Le terme « région » prend de la sorte une double signification, désignant à la fois une aire géographique d'administration des affaires de l'Etat et une personne publique autonome. Cette double signification, voulue par le Parlement, explique la double compétence de l'établissement public régional : une compétence de décision définie par l'article 4 pour ses affaires propres et une compétence consultative pour les affaires de l'Etat dans la circonscription d'action régionale.

La première affaire est celle qui a été évoquée précédemment, elle concerne le transfert du chef-lieu de préfecture du Var. La haute juridiction a estimé que le conseil régional n'avait pas à être consulté. Pour déterminer si le transfert en question entrait ou non dans le champ d'application de l'article 8 de la loi, elle s'est demandée si le problème posé était un problème de développement et d'aménagement. Elle a répondu par la négative, laissant entendre que le transfert d'un chef-lieu était une question purement administrative et que la région n'était compétente que pour s'occuper des problèmes économiques. Singulière interprétation que celle-ci. En effet, un tel transfert n'est-il pas une question d'aménagement et de développement si l'on veut bien prendre en considération le fait qu'une préfecture est un pôle de développement essentiel, carrefour de communications, lieu d'équipements importants. Il suffit de connaître Toulon pour le constater. D'autre part, et surtout, le Conseil d'Etat, semble vouloir accréditer une notion de région qui serait exclusivement économique. Or, on ne rencontre cet adjectif que dans l'article 4 de la loi qui fait appel au « développement économique et social ». Mais cet article vise uniquement la compétence de décision de l'établissement public régional, nullement son rôle consultatif prévu à l'article 8 qui ne comprend aucun qualificatif économique. Dès lors, toute décision de l'Etat, même purement administrative, qui aurait une incidence sur le développement et l'aménagement de la région, devrait être soumise obligatoirement au conseil régional.

Dernière affaire : elle a été traitée le 21 janvier 1977, Sieur Peron Magnan et autres, à propos de la future ligne du Train à grande vitesse (T.G.V.). Le Conseil d'Etat, ici encore, admet la légalité de l'absence de consultation des régions au motif que la déclaration d'utilité publique de la construction d'une ligne de chemin de fer à grande vitesse entre Paris et Lyon n'avait pas le caractère d'un problème de développement ou d'aménagement régional. Curieuse interprétation. Ou bien il pense que l'opération n'est pas régionale parce qu'elle est nationale, et alors il ignore volontairement, et, contrairement à l'article 8 de la loi, que le pouvoir consultatif des régions doit intervenir justement pour les affaires de l'Etat s'inscrivant dans un ou plusieurs espaces régionaux. Ou bien, il pense que l'opération n'est pas un problème de développement et d'aménagement, et alors il y a tout lieu d'être inquiet de l'idée qu'il se fait de ces deux notions. Car la construction de cette voie nouvelle et spéciale avec deux arrêts, entre Paris et Lyon va créer de nouvelles charges, soit en raison de l'implantation de l'ouvrage, soit parce qu'elle implique un remodelage et une redistribution du trafic sur le territoire des régions concernées ; enfin, cette opération ressemble à celle de la construction d'une autoroute pour laquelle l'Etat exige bien la contribution financière des régions intéressées.

* * *

On ne peut s'empêcher de penser que notre haute juridiction administrative, en interprétant très strictement la loi du 5 juillet 1972, a volontairement voulu restreindre le rôle des régions.

Au moment où l'on parle beaucoup de développer la responsabilité des collectivités publiques, notamment locales, où l'on préconise la participation de tous à l'action administrative, n'est-il pas anachronique de refuser, contre l'esprit même de la loi si ce n'est contre sa lettre, aux innstances les plus concernées le pouvoir de formuler un avis qui ne serait même pas contraignant ? Au nom de quel grand principe fondamental de notre droit public le Conseil d'Etat interprète-t-il restrictivement la loi du 5 juillet 1972 ? La conception qu'il se fait du rôle des régions étant loin d'être strictement juridique, on est alors en droit de se demander : Pourquoi cette jurisprudence ?

(*) Président de l'université de Metz, membre du comité économique et social de la région Lorraine.

Corse

UN MAUVAIS EXEMPLE POUR L'INDUSTRIALISATION

La fabrique de cigares Tabacap va-t-elle disparaître ?

De notre correspondant

Bastia. — *Occupée par le personnel depuis le 30 mars dernier, la fabrique de cigares Tabacaq, installée à 20 kilomètres au sud de Bastia, est sur le point de fermer ses portes. Cette entreprise devait près de 1 million de francs à ses fournisseurs et à la Sécurité sociale notamment, ce qui la contraignit à réduire son personnel de trente-quatre employés à dix-sept. Le Crédit lyonnais lui refusa tout découvert et résilia par anticipation ses cautions.*

Par voie de conséquence, la douane lui a interdit jusqu'à nouvel ordre l'exercice de la profession. Les fournisseurs refusent de l'approvisionner depuis un an. Cette société n'a réalisé aucune vente, sauf en Corse, si bien qu'elle a aujourd'hui en stock deux millions cinq cent mille cigares Lucciana.

Ouverte en 1973, la Tabacap commence à travailler avec la principauté d'Andorre, qui s'avérait une excellente plaque tournante pour l'écoulement de sa production. Puis, désireuse d'étendre son activité, elle se tourna vers le marché continental. La SEITA, qui jouit du monopole des tabacs et allumettes, s'était engagée à faciliter la commercialisation du cigare Lucciana sur le continent. Or si, depuis l'été 1975, 1 300 000 cigares ont été vendus en Corse, 24 000 seulement l'ont été sur le continent.

De cette constatation la Tabacap tire une conclusion : la SEITA ne respecte pas ses engagements et se livre en fait à un véritable sabotage du produit. La SEITA répond que si le cigare Lucciana présente un certain attrait en Corse auprès des touristes, il n'en est pas de même auprès du consommateur continental. La Tabacap refuse ces arguments. Elle a la preuve, après enquête auprès de divers débitants de Marseille et de Paris, que les commandes de ces derniers auprès de la SEITA n'ont pas été honorées sous le prétexte d'une rupture de stock qu'elle conteste.

Une réponse attendue

Il est certain, qu'au regard de la situation d'ensemble de l'économie nationale, l'abhaire de la Tabacap peut paraître désisoire. Pour la Cors, elle est cepndant un cas exemplaire. Si l'usine ferme définitivement ses portes, la crédibilité de l'industrialisation de la Corse sera largement entamée. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont demandé au promoteur de Tabacap de poursuivre son effort. En échange, et pour le soutenir, la délégation d'aménagement du territoire s'efforcerait d'obtenir pour 1 million d francs de licence d'importation supplémentaire des tabacs en Andorre afin de permettre l'écoulment du cigare Lucciana. La mission interministérielle, de son côté, s'efforcerait d'obtenir la commercialisation effective du produit par le Seita et, notamment, la mise en place de deux cents cigares auprès de sept mille des quarante-sept mille sept cents débitants de tabac continentaux.

Or la délégation n'a obtenu que 171 000 francs de licence d'importation supplémentaire. Quant à la mission interministérielle, elle a obtenu du Seita qu'il alloue à la Tabacap une subvention de 60 000 francs pour assurer la promotion de son cigare.

Cet échec, que l'on espère ici momentané, condamne irrémédiablement la Tabacap. Au contraire, si l'aide promise lui était accordée, elle pourrait non seulement reprendre son activité mais faire passer à court terme son effectif de dix-sept à cent douze employés. On attend une réponse de Paris le 13 avril.

TONY GRAZIANI.

ILE-DE-FRANCE

● *La commission départementale du Conseil de Paris*, réunie jeudi 7 avril sur convocation de M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a élu son bureau. Pré- (R.P.R.), ancien syndic du Conseil de Paris. Vice-présidents : M. Raymond Long (R.I.). M. Patrick de Saevsky (R.P.R.), ancien vice-président du Conseil de Paris.

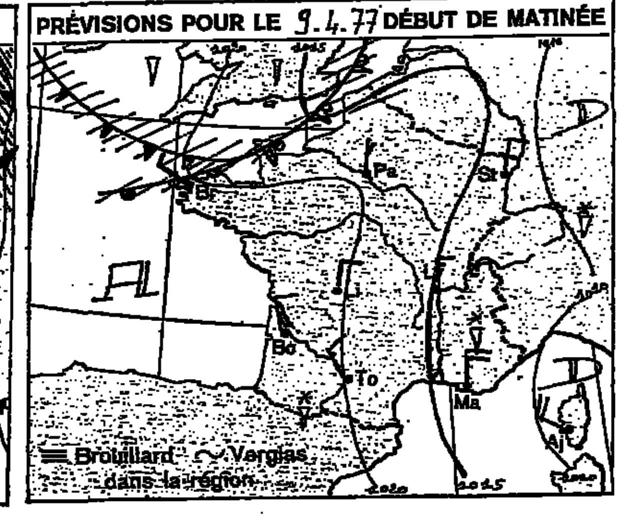
La commission départementale, qui comprend sept membres, dont deux élus de l'opposition, se réunit ua moins une fois par mois dans l'intervalle des sessions du conseil général et assure ainsi une sorte de permanence. Elle a pour rôle de régler les affaires qui lui sont envoyées par le conseil ou sur lesquels le préfet lui demande son avis.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 08.04.77 A 0 h G.M.T.



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 8 avril à 0 heure et le samedi 9 avril à 24 heures :

Le flux froid, de secteur nord, persistera de la mer de Norvège à la Méditerranée, mais des masses d'air océanique plus doux, circulant de l'Islande à la péninsule Ibérique pénétreront samedi sur nos régions de l'Ouest.

Ce jour-là, les nuages seront abondants le matin en Bretagne et en Normandie, où ils donneront quelques pluies. Sur le reste de la France, le ciel sera peu nuageux, et il fera encore froid avec des gelées de 0 °C à —3 °C dans l'intérieur. Au cours de la journée, les nuages et les faibles pluies s'étendront vers la Vendée et le Bordelais, tandis qu'ailleurs se développeront des nuages d'instabilité donnant encore des averses.

Les vents, de secteur nord, seront assez forts dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, modérés et irréguliers ailleurs.

Les températures, en hausse de la Bretagne et de la Normandie à la Vendée, varieront peu ailleurs.

Vendredi 8 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget de 1 012,3 millibars, soit 759,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 avril ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 20 et 7 degrés ; Biarritz, 13 et 3 ; Bordeaux, 13 et 2 ; Brest, 8 et 0 ; Caen, 7 et 1 ; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et 0 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 14 et 3 ; Lille, 8 et 0 ; Lyon, 12 et 1 ; Marseille, 19 et 9 ; Nancy, 9 et 2 ; Nantes, 9 et 1 ; Nice, 15 et 10 ; Paris-Le Bourget, 9 et 0 ; Pau, 13 et 3 ; Perpignan, 17 et 7 ; Rennes, 9 et 0 ; Strasbourg, 10 et 2 ; Tours, 8 et 1 ; Toulouse, 16 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 10 degrés ; Amsterdam, 7 et —1 ; Athènes, 20 et 13 ; Berlin, 7 et 0 ; Bonn, 8 et —2 ; Bruxelles, 8 et 0 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, 1 et —3 ; Genève, 13 et 8 ; Lisbonne, 15 et 9 ; Londres, 7 et —1 ; Madrid, 17 et 6 ; Moscou, 8 et 1 ; New-York, 6 et 6 ; Palma-de-Majorque, 18 et 11 ; Rome, 20 et 13 ; Stockholm, 0 et —10.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 avril 1977 :

DES DECRETS

● Relatif à l'exercice des attributions du premier ministre pendant l'absence de M. Raymond Barre ;

● Relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre ;

● Relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre (fonction publique).

Stages

● *L'université d'été du Centre Saint-Dominique* organise quatre sessions internationales d'étude théologique et exégétique. Les thèmes choisis cette année concernent les lectures de saint Marc (22 au 29 juillet), La liberté et la loi (1er au 8 août), Comment lire les Evangiles (10 au 17 août), et Péché, Culpabilité et Névrose (19 au 26 août). D'autre part, cet organisme propose d'autres activités, dont deux sessions dans l'esprit du zen (24 au 30 juin et du 2 au 8 septembre).

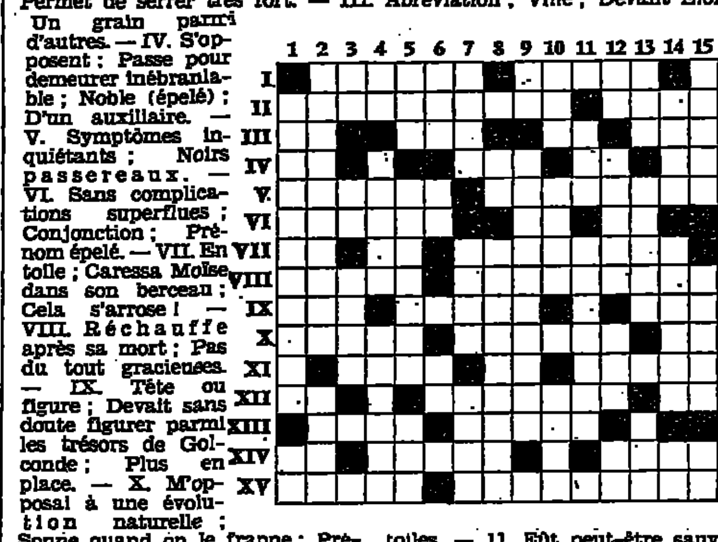
★ Renseignements et inscriptions : Centre Saint-Dominique, B.P. 10, 69210 L'Arbresle.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 732

HORIZONTALEMENT

I. Garde la ligne et porte des bretelles ; Laisse prévoir qu'il y aura un certain tirage. — II. Se manifeste surtout par des gestes ; Permet de serrer très fort. — III. Abréviation ; Ville ; Devant Eloi ; Un grain parmi d'autres. — IV. S'opposent ; Passe pour demeurer inébranlable ; Noble (épelé) ; D'un auxiliaire. — V. Symptômes inquiétants ; Noirs passereaux. — VI. Sans complications superflues ; Conjonction ; Prénom épelé. — VII. En toile ; Caressa Moïse dans son berceau ; Cela s'arrose ! — VIII. Réchauffe après sa mort ; Pas du tout gracieuses. — IX. Tête ou figure ; Devait sans doute figurer parmi les trésors de Golconde ; Plus en place. — X. M'opposai à une évolution naturelle ; Sonne quand on le frappe ; Préfixe. — XI. Point historique ; Abréviation ; Petit, chez Valentine. — XII. Conjonction ; Rétablis ; Sorti. — XIII. Réplique d'une image divine ; Modestes demeures. — XIV. Fait le joli cœur ; Roule à terre ; Belle vallée. — XV. Retenue du résultat d'une soustraction ; Ont de quoi être troublées.



VERTICALEMENT

1. Le fait d'être grasse ne l'empêche pas d'être leste ; Conjonction. — 2. La dernière vient avant la première ; Marqué. — 3. Préposition ; Lettres d'amour ; Racontés. — 4. Pronom ; Ajoute au pittoresque d'un paysage du Roussillon ; Préconisée par Danton. — 5. S'ouvre quand le temps change ; Libérés ; Peut couver longtemps avant d'apparaître au grand jour. — 6. Juge ; Pronom ; Symbole. — 7. Utiliser ; Douce, chez Breffort ; Circule parmi les moules. — 8. Accord de félibre ; Se doute bien que toute médaille a son revers. — 9. Conjonction ; Reçoivent le 1er janvier. — 10. S'agitent dans un cornet ; Autant dire zéro ! ; Marchand de toiles. — 11. Eût peut-être sauvé Marat en effarouchant Charlotte Corday ; Corps mous. — 12. Pronom ; Que l'on ne peut sauver ; Apparus ; Monnaie. — 13. Grecque ; Ancien bâtiment ; Révéla certains mystères. — 14. Un morceau qu'on mange ; Eut le même sort que ses fils ; Bonne note. — 15. Vivent de la main tendue ; Se retrouve fatalement sur le sable ; Préposition.

Solution du problème n° 1 731

Horizontalement

I. Offre ; Lés. — 2. Roi ; Glèbe. — III. Nues ; Eson. — IV. Elles ; Eue. — V. Maërls. — VI. Rais. — VIII. Eteintes. — VIII. Moineau. — IX. Aisés ; Pot. — X. Il ; Mère. — XI. Terriens.

Verticalement

1. Orne ; Semait. — 2. Foule ; Toile. — 3. Fiel ; Reis. — 4. Semaine. — 5. Eg ; Saines. — 6. Le ; Esta ; Me. — 7. Léser ; Eupen. — 8. Eboulis ; Ors. — 9. Sénés ; Ute.

GUY BROUTY.



TIRAGE DU 6 AVRIL 1977 — n° 14

7 — 8 — 18 — 25 — 33 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 42

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	2 359 293,90 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	62 049,70 F
5 bons numéros	6 983,90 F
4 bons numéros	119,30 F
3 bons numéros	8,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 14 AVRIL 1977

VALIDATION JUSQU'AU 13 AVRIL 1977 APRES-MIDI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE NATIONALE

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 8 AVRIL

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Téléfilm : « le Portique des cieux », de G. Haurey, réal. R. Dallier, avec R. Guillet, J.-J. Fleury, V. Gauthier.

22 h. 15, Eurovision : Chemin de croix à Rome.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Série : *Un juge, un flic*, de H. Viard, réal. M. de la Patellière, avec M. Duchaussoy, P. Santini.

21 h. 35, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (Francis Ponge, la figue et la poésie).

22 h. 40, Journal.

22 h. 55, FILM (Ciné-Club) : VERTS PATURAGES, de M. Connelly et W. Keighley (1936), avec R. Ingram, O. Polk, Ed. Anderson, F. Wilson (v.o. sous-titrée, N.) (Rediffusion.)

Un pasteur noir raconte la Bible à ses jeunes élèves du cathéchisme, qui se forgent une représentation naïve et familière de Dieu et des personnages de l'Ancien Testament.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : L'industrie du bébé, par J. Radiguet (voir Tribunes et débats) ; 21 h. 30, Document : Scénario pour une ville (Annecy), par G. Claysse, réal. E. Cloué.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Les Mémoires de l'européenne Louise Weiss.

21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Peinture : Les années 20 (Duchamp, par G. Buffet) ; 23 h., De la nuit, par E. Lansac ; 23 h. 50, Poésie : A. Chouraqui.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Jour J de la musique ; 21 h. 20, Cycles franco-allemands... Orchestre symphonique du Sudwestfunk, direction H.-M. Schneidt, avec W. Scholtz, trompette : Zimmermanées, Reger ; 23 h., Cabaret de jazz, par A. Francis et L. Maison : Miles Davies et Alain Brunet ; 0 h. 5, Polyphonie des Pygmées par P. Sallée ; 0 h. 30, Création du monde, par P. Gillard et D. Levaillant : Miroglio, Tekemitsu, Schumann, Stravinski, Mahler.

SAMEDI 9 AVRIL

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 10 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 17 h., Feuilleton : Le jeune Fabre.

20 h. 30, Variétés : Show Joe Dassin ; 21 h. 30, Feuilleton : Peyton Place.

22 h. 25, Basket-ball : Finale de la Coupe de France.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h. 5, La télévision super 8.

20 h. 30, Feuilleton : César Birotteau, d'après H. de Balzac, réal. R. Lucot, avec A. Ferjac, M. Trévières, D. Jemma ; 21 h. 55, Entretien : Questions sans visage, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot.

22 h. 50, Variétés : Drôle de baraque, réal. R. Sangla.

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h., Le magazine du cheval : Cavalcade ; 20 h. 30, Retransmission lyrique : « Il était une fois l'opérette », prod. de l'Opéra de Lyon, avec M. Mesplé, A. Patrick, L. Barney, A. Jobin, réal. A. Quercy.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, par L. Sion : « Mademoiselle Anne », de G. Mauplot. Réal. G. Gravier. Avec D. Gence, A. Motet ; 21 h. 55, Ad lib, par M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin, par B. Jérôme ; 23 h. 50, Poésie : A. Chouraqui.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Premier Jour J de la musique : Groupe folklorique sud-américain Anka Kuna... Folklore du Chili, du Pérou, de la Bolivie et de l'Argentine ; 20 h. 35, Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. S. Celibidache : « Symphonie n° 8 », de Bruckner ; 23 h., Vieilles cires : Le quatuor Busch interprète Schumann et Dvorak (enregistrements de 1942 et 1941) ; 0 h. 5, Un musicien dans la nuit : Marc Legras reçoit Toto Bissainthe.

DIMANCHE 10 AVRIL

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 30 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 17 h. 30, FILM : LES TROIS MOUSQUETAIRES, de B. Borderie.

20 h. 30, FILM : LES TUNIQUES ECARLATES, de C. B. de Mille (1940), avec G. Cooper, M. Carroll, P. Goddard, P. Foster, G. Bancroft. (Rediffusion.)

22 h. 30, Concert à Michelangelo de la chapelle Sixtine : Palestrina (liturgie du samedi saint), par les chœurs de la chapelle Sixtine.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. 30 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 14 h. 20, Jeu : Ces messieurs nous disent.

20 h. 30, Variétés : Music and Music ; 21 h. 35, Feuilleton : Scènes de la vie conjugale, d'I. Bergman ; 22 h. 30, Essai : Réalité et fiction, de J. Frapat, réal. G. Gozlan.

Le metteur en scène de théâtre Jorge Lavelli, brodant sur le texte d'une interview dont il ne connaît pas les protagonistes (« Réalité »), réalise un court-métrage (« Fiction ») et fait ses débuts de metteur en scène de cinéma.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question : M. Maurice Druon, de l'Académie française ; 21 h. 30, Aspects du court métrage français.

22 h. 20, Journal ; 22 h. 30, FILM (Cinéma de minuit) : MARIANNE DE MA JEUNESSE, de J. Duvivier (1954), avec M. Hold, I. Pia, P. Vaneck, G. Vidal, J. Yonnel (N., rediffusion).

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Un nommé Judas », de C.-A. Puget et P. Bost. Réal. J. Reynier. Avec M. Aumont, R. Acquaviva, C. Winter, F. Huster ;

20 h. 5, Poésie ininterrompue, par M. Olender, avec A. Chouraqui ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Une bouchée intelligible » (nouvelle diffusion) ; 23 h., Black and Blue : Lennie Tristano ; 23 h. 50, Poésie : Jean-Pierre Verheggen.

0 h. 5, Concert extra-européen : la chanteuse japonaise Kinchi Tsuruta et Atsu Nora ; 1 h. 30, Trêve.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Echanges internationaux : Quatuor Heutling, avec H. O. Graf, alto, et H. Deinzer, clarinette : « Quintette pour cordes en la majeur » (Mendelssohn) ; « Quintette pour clarinette et cordes en si mineur » (Brahms) ; « Quintette pour cordes en fa majeur » (Bruckner) ; 23 h., Musique de chambre... Musiques holligérogènes.

LUNDI 11 AVRIL

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 14 h. 45, FILM : LES TROIS MOUSQUETAIRES (deuxième époque), de B. Borderie.

20 h. 30, FILM : LES DEGOURDIS DE LA 11e, de Christian-Jaque (1937), avec Fernandel, A. Lefaur, S. Fabre, P. Carton, G. Leclerc. (N.)

A Montauban, en 1906, trois soldats tire-au-flanc sont requis par le colonel pour tenir, aux côtés d'une actrice en tournée, des rôles de Romains dans une tragédie écrite par sa sœur.

21 h. 40, Pour le cinéma.

22 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 20 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 16 h. 25, FILM : LA TUNIQUE, de H. Koster.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes, prés. Ph. Gildas et Th. Roland ; 21 h. 55, Les grands chefs d'orchestre : Claudio Abbado, réal. E. Menalori ;

22 h. 55, Polémique : L'huile sur le feu, de Ph. Bouvard (Le fisc et les impôts).

Avec MM. Leclerc (propriétaire de grandes surfaces) et Saunier (inspecteur général des impôts).

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (cinéma public) : SEUL LE VENT CONNAIT LA REPONSE, d'A. Vohrer (1974), avec M. Ronet, M. Keller, R. Pellegrin, K. Dor, A. Diffring.

Sur la Côte d'Azur, l'inspecteur d'une compagnie allemande d'assurances mène une enquête sur la mort bizarre d'un milliardaire.

Film policier correctement fabriqué, dans le goût du cinéma européen.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Hommage à Berthe Bovy : « Voltaire, ou la Journée de Ferney », de J. Bodin. Avec B. Bovy, M. Barbulée, J.-C. Houdinière, P. Perval ; 21 h., L'autre scène, ou les vivants et les dieux : Rencontres bibliques, par E. Wiesel et P. Nemo ; 22 h. 30, Peinture : Les années 20 : l'épanouissement de l'art abstrait en Europe (une revue, « Het Overzicht », à Anvers, centre de recherches internationales, par M. Seuphor) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : J.P. Verheggen.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., En direct de Moscou : Messe de la Résurrection au monastère de Zagorsk ;

0 h. 5, De la Terre Sainte à Moscou : Scriabine, Szymanovsky, Stravinski, Chostakovitch, Gorecki.

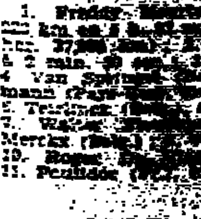
L'office orthodoxe de Pâques depuis l'ancienne résidence du patriarche de toutes les Russies.

L'INTERSYNDICALE DES JOURNALISTES D'ANTENNE 2 PROTESTE CONTRE LES DÉCLARATIONS DE JEAN-PIERRE ELKABBACH A « LUI »

L'intersyndicale des journalistes d'Antenne 2 proteste, dans un communiqué, contre certaines déclarations contenues dans l'interview de Jean-Pierre Elkabbach, publiée dans le numéro 159 du magazine *Lui*. Le nouveau directeur de l'information de la deuxième chaîne s'en prend, en effet, en termes très vifs, à l'ancien rédacteur en chef adjoint, aujourd'hui écarté de la rédaction et « mis à la disposition » de la société : M. Christian Guy.

Celui-ci a exprimé l'intention d'intenter un procès en diffamation contre Jean-Pierre Elkabbach. D'autre part, l'intersyndicale, qui considère que le directeur de l'information a « *mis en cause plusieurs journalistes et même, indirectement, toute la rédaction* », a demandé une audience à M. Marcel Jullian, président-directeur général d'Antenne 2 (qui, devant le comité d'entreprise de la société, avait, il y a plus d'un an, exprimé sa solidarité avec M. Christian Guy). L'intersyndicale a fait savoir qu'elle « *mettait tout en œuvre, y compris d'éventuels moyens de justice, pour protéger l'honneur et la dignité de tous les journalistes d'Antenne 2* ».

[L'entretien que publie le dernier numéro de « Lui » semble déjà ancien, puisque Jean-Pierre Elkabbach revient sur la querelle personnelle qui l'a opposé à Christian Guy au moment de son arrivée à la tête de la rédaction d'Antenne 2, querelle dont « le Monde » s'était fait l'écho dans notre article du 15 février. L'ancien responsable du journal de la mi-journée sur France Inter met d'ailleurs en cause, au passage, l'exactitude des sondages cités dans cet article, et selon lesquels l'audience du magazine « 13-14 », qu'il présentait à l'époque, n'a jamais dépassé 3,6 % des auditeurs. « Je ne sais pas quelles sont les sources de la journaliste du « Monde », déclare dans « Lui » Jean-Pierre Elkabbach. Qu'il se rassure. Les chiffres émanent du secrétariat de la présidence de Radio-France. — A.R.]






RADIO-TÉLÉVISION

LE FRONT POPULAIRE VU PAR CLAUDE SANTELLI

(Suite de la première page.)

Oui c'était cela, et après cela, après la victoire de l'espérance, le 4 mai, les grèves *« paisibles et fracassantes »*, les grèves massives, les occupations d'usines pour revendiquer *« le droit au bonheur »*. Et l'accord de Matignon, la semaine de quarante heures, les congés payés, les délégués du personnel enfin admis dans le bureau du patron, la *tête nue, disait Thorez, mais le front* haut. Et puis, quatre jours après les lampions du 14 juillet 1936, les canons du putsch franquiste en Espagne. *La fête est finie. L'espérance* aussi. L'agonie commence.

Oui c'était cela : et cela les auteurs de cet hymne à la gauche unie, intéressés par les seules données passionnelles de l'histoire, l'ont exprimé, l'ont *chanté*, un peu longuement *peut-être, l'ont illustré de documents* souvent inédits avec un enthousiasme, un lyrisme, une tendresse communicative. Seulement voilà, le Front populaire ce n'était pas que cela. Ni avant, ni pendant, ni après. Ce qu'on aurait aimé savoir, nous, au lendemain des dernières municipales, et à l'avant-veille des prochaines législatives que la nation, à nouveau divisée, attend ou craint, tout ce qu'il *aurait fallu nous expliquer avec un* peu plus de précisions, ce sont les raisons, les vraies raisons, politiques et économiques, de cette victoire aux urnes et de cette défaite au Sénat quatorze mois plus tard.

A quoi a tenu le report de voix *sur les socialistes et les communistes* en mai 1936, et sur quoi est tombé le gouvernement Blum, qui l'a mis en minorité en juin 1937 ?

Ces grèves « spontanées », qui les a préparées, permises, organisées ? Quel rôle ont joué les syndicats ? Et *quelles ont été les conséquences*, sur le plan financier (fuite des capitaux, inflation, dévaluation), des lois sociales ?

On ne nous en a rien dit, pas un mot ; c'est dommage. Seul M. François Mitterrand a été autorisé à *tirer — si brièvement ! — la leçon* d'un échec. Seul, il a pu répondre à la question que chacun se posait : comment éviter que cela ne se reproduise ? Par l'alliance de deux partis homogènes, unis dans une même direction, sur un même plan d'action, capables d'une approche scientifique du fait économique et social, capa*bles d'une véritable analyse. Cette* analyse justement — ce n'était pas son propos, je sais, — qui manquait à l'émission.

On aura tout de même appris de la bouche de Laurent Salini comment s'est produite la *« première fêlure »*, la *« première déception »*, pourquoi les communistes, s'ils l'ont soutenu, n'ont pas participé à l'aventure du Front populaire. A la réflexion, il *estime, lui, qu'ils auraient dû*. Ils n'ont pas vu alors l'immense portée de *« ce mouvement qui a libéré le pays »*. Ils n'étaient pas sortis de *l'enfance*, ils avaient encore le regard tourné vers l'Est, persuadés que ce qui s'y était passé se reproduirait ici et ailleurs. Si les choses sont plus claires aujourd'hui, il faut qu'elles le soient jusqu'au bout, a-t-il conclu.

Et Pierre Mendès France, admirable *de clarté sereine, attentive — pour* moi il a dominé la soirée, — Pierre Mendès France a analysé à notre intention les perplexités de Léon Blum au moment de la guerre d'Espagne et son désir d'alliance avec les Anglais, opposés à l'intervention. Ces *Anglais dont lui, Mendès France*, pensait que s'ils avaient été mis d'autorité, immédiatement, devant le fait accompli par des Français courageux et décidés à appliquer les traités avec Madrid — qui demandait seulement des armes, pas des hommes — oui, les Anglais l'auraient très bien accepté. La droite en France n'aurait pas eu le temps de relever ses mille *têtes et de cracher le venin renou*velé du racisme, de la vengeance et de l'appel au crime.

On a beaucoup parlé, trop à mon avis, de cette guerre et de ses retombées. On est passé un peu vite sur une année si lourde pourtant d'enseignements et on s'est retrouvé aux obsèques de Salengro... *« Novembre 1936, c'est l'agonie du Front populaire, c'est son grand fantôme que l'on porte en terre. »* On a beaucoup parlé de Blum aussi, rien de plus normal ; de Jaurès et de *sa verrerie autogérée d'Albi, de cette coopérative* ouvrière inaugurée en 1896. Là, en revanche, c'était remonter un peu loin dans le temps. Eloignées dans l'espace, plus proche cependant de nos préoccupations actuelles, les comparaisons de Régis Debray entre Blum et Allende. La droite hait la gauche, a-t-il *constaté*, la gauche, elle, ne hait pas *la droite*. C'est *vrai* cela, profondément vrai. Pourquoi ? On se le demandait avec *lui après avoir assisté, en 1940, au* casino de Vichy, à la revanche de Laval et à l'assassinat de la République. Oui, pourquoi ?

CLAUDE SARRAUTE.

La Rocque et Maurras

A propos de cette émission sur 1936, M. Jean de Mierry nous écrit :

On est effaré à la pensée que la jeunesse, friande d'informations *concernant* le Front populaire, puisse absorber de graves erreurs sur des faits qualifiés d'historiques.

Voici comment ont été présentées deux séquences odieuses, encadrées par deux citations de Charles Maurras :

— Dans la première partie, « l'Espérance » : à un défilé, rue de Rivoli, en 1934, précédé de pancartes « Les Fils de Croix de feu » et « Les Volontaires nationaux », fait suite un détachement de l'armée allemande photographié dans la même rue durant l'occupation ;

— La dernière partie, « l'Agonie », se termine sur une vue de l'armée allemande descendant les Champs-Elysées, immédiatement suivie de la montée des mêmes Champs-Elysées par les Croix de feu, avec le commentaire suivant : « 14 juillet 1940 — tout est accompli — les *nazis descendent* les Champs-Elysées avec quelque gratitude sans doute pour ceux qui, six ans plus tôt, en 1934, les *remontaient au-devant d'eux.* »

Quand avons-nous pu flirter avec les Allemands alors qu'il nous était interdit d'entrer au Comité *France-Allemagne* sous peine de radiation de nos associations. La déportation de La Rocque et de ses collaborateurs, la mort de notre vice-président, Noël Ottavi, au camp d'extermination de Sandbostel, ne sont-elles pas des réponses ?

Sur neuf membres du conseil d'administration du *Petit Journal*, on compte deux administrateurs emprisonnés à Fresnes, cinq déportés, deux membres décédés dans les camps d'extermination. Albert Camus estimait qu'aucun quotidien n'avait un tel bilan.

C'est très grave, car nous apparaissons hitlériens et, de surcroît, maurassiens, alors que Maurras était le pire adversaire du colonel !

L'INDUSTRIE DU BÉBÉ, CE VENDREDI, SUR FR 3

Doux, doux, doux

L'industrie du bébé — l'exploitation commerciale du nourrisson pour lequel rien n'est trop beau, — est le sujet du magazine de la troisième chaîne, ce vendredi, à 20 h. 30. Mais les enfants sont également utilisés comme « appâts » par la publicité télévisée.

Si vous voulez avoir la peau lisse, rose, satinée, faites comme bébé, utilisez... « *Maman* » appelle justement le chérubin que nous contemplons régulièrement à l'heure du dîner, « *Maman* » crie-t-il en tirant sur un interminable rouleau de papier doux, doux, doux, aussi doux que long...

Nous n'avons rien contre les enfants. Nous allons jusqu'à déposer dans leurs assiettes, la crème-dessert qu'ils réclament parce qu'ils ont vu un gamin de leur âge la déclarer « *géniale* » à l'écran. *Mais il y a des limites à* l'exploitation des charmes du premier âge pour les annonceurs.

En ce moment, peut-être *l'aurez-vous remarqué, la publicité* télévisée s'appuie presque entièrement sur le pouvoir de séduction de têtes blondes « shampouinées » *de frais, de fillettes menacées de* perdre père et mère que seule une assurance-vie sauvera de la misère, de marmots qui apprennent le calcul *en comptant* des gâteaux secs et adolescentes chargées de nous vanter telle ou telle marque de tampons ou de serviettes périodiques.

Quand il ne s'agit pas de produits pour bébés, il est question d'aliments pour animaux. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups et confier à un bambin le soin de servir la pâtée du chien. Voilà qui serait véritablement à croquer. C'est aussi, c'est encore à des garçonnets aux grands yeux tendrement sévères, que la Ligue anti-alcoolique et la Sécurité routière demandent de mettre leurs pères en garde contre les excès de boisson ou de vitesse, puis de récompenser leurs efforts de modération par un « Papa, je t'aime ! » d'une irrésistible niaiserie.

Comment peut-on tolérer pareils abus ? Serions-nous le seul pays d'Europe à ne pas appliquer dans son sens le plus strict la régle*mentation — elle existe —* de l'emploi des enfants au-dessous de seize ans dans le monde du spectacle ? C'est au préfet de délivrer *ces autorisations individuelles*, ces dérogations à la loi. Sur avis conforme d'une commission bien indulgente apparemment, bien prompte à donner satisfaction aux producteurs. A force de traîner des bébés au studio, de les faire rire et pleurer à la commande (est-ce qu'on les maquille aussi pendant qu'on y est ?), à force de gratter la corde sensible de l'opinion, on va finir par la casser. Attention !

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 8 AVRIL

— *La Ligue du droit des femmes* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *Mmes Hélène Missoffe*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, *Carole Sandrel*, journaliste, *le professeur Jean Rey*, MM. de Voville, rédacteur en chef de *Parents*, et Badevend, président de la société Guigoz, participent au débat du magazine Vendredi sur « L'industrie du bébé ». FR 3, 20 h. 30.

SAMEDI 9 AVRIL

— « *La justice fiscale en économie libérale, est-ce possible et comment ?* », telle est la question à laquelle tentent de répondre MM. Pierre Uri, membre du Conseil économique et social, Pierre Ribes, député (R.P.R.) des Yvelines, Mᵉ Pierre Courtois, et les professeurs Christian de Brie, Thierry Lamorlette, Jean Matouk, sur France-Culture, à 8 h. 30.

ARTS ET SPECTACLES

Formes

JOURS DE FÊTE

Jour de fête pour les collages d'Eugène Fidler. *D'un adroit assemblage de* coupures de journaux — *le Monde* n'en est pas exclu — de fragments de papiers peints, de cartes routières, voire de neumes grégoriens et autres « déchets », mais d'assemblages revus et corrigés par le dessin et les couleurs les plus vives, les plus joyeuses, sont nés ces personnages aux attitudes happées au vol et figées pour l'éternité, qui peuvent être les figurants d'une parade foraine, ou quelquefois des rois et des reines de carnaval, au repos ou gesticulants, seuls ou en groupes, à pied, en voiture, à cheval. Peut-être ces habits d'*arlequins, au sens général du terme*, contribuent-ils à évoquer des pantins plutôt que des humains, dans leurs poses volontairement raides, et pourtant quand il le faut les femmes redeviennent femmes avec toutes leurs rondeurs.

Ce sont certes des jeux, qui n'ont rien d'enfantin en dépit des apparences, des jeux graves. L'artiste a voulu méduser l'instant qui passe, comme l'image d'un film stoppé en pleine projection. On partage avec Fidler la nostalgie de ce qu'on ne reverra plus et qu'il exprime par des fictions symboliques plus proches du rêve que du réel. Elles relèvent de la pure *poésie*, qui ne trouve pas seulement refuge dans les halos colorés qui nimbent ces collages : elle transfigure les moindres scènes et les transporte au pays des merveilles.

Peintre et graveur, céramiste et sculpteur, Fidler s'est mis assez tard à *une technique* qu'il a su recréer à son propre usage et patiemment mettre au point. En 1966. C'est donc à une sélection rétrospective qu'on assiste aujourd'hui et à laquelle sont conviés ceux qui hantent les côtes normandes en ces vacances pascales, en face du plus joli petit port du monde (1). Ils pourront du même coup admirer les carreaux de céramique murale et les assemblages textiles d'Edith Fidler, d'une toute autre *inspiration que les œuvres de son mari.* Mais qui, eux aussi, nous enchantent.

Félixe Rozen n'a pas chômé depuis dix-huit mois, depuis le jour de mai 1975 où le hasard et Simone Badinier me mirent en présence de ses peintures, sculptures, gravures. Elles reflétaient un passé douloureux et tragique. Déjà transposées, elles traduisaient en langage plastique les révoltes et les élans qui liaient son sort à celui de la planète, et, sous le joug, ses aspirations à la liberté. Il fallait donc qu'elle aussi, la forme, se libère, *s'élargisse*. La vision, concurremment avec la couleur et avec le format des compositions grouillantes de germes, a conquis de légitimes dimensions. Que ces vastes huiles traduisent *en codes sensibles les émotions sensorielles* de ce passionné de musique, les réactions de cet affamé de justice devant la violence et l'oppression, les impressions d'un voyage au Japon, la véhémence de *Porc chérie*, toutes sont ordonnées selon l'architecture de leurs lignes de force. Comme quoi, en dépit d'un vocabulaire que le profane pourra juger ésotérique — et encore *la Chaussure de grand-mère* persiste à exprimer en clair son tendre symbole — un peintre n'a nul besoin de références à l'objet pour être compris (2).

Pour sa rentrée à Paris — sa rentrée de peintre s'entend : son livre *le Fou et les rois, tumultueuse autobiographie* couronnée par le prix Aujourd'hui 1976, a révélé en outre un authentique écrivain, et il avoue que ce nouvel exercice, l'écriture, a transformé sa peinture — Marek Halter expose dans deux galeries à la fois (3) ce qu'il intitule Transparences. Ce n'est pas une façon de parler. Quintessenciées à l'extrême, ces toiles, soie ou coton, sont vraiment transparentes et ses œuvres sur papier donnent la même impression. Les motifs ont l'air d'être hors du temps, hors de la matière, de se juxtaposer et superposer sur deux ou plusieurs plans, dans des *tonalités si merveilleusement ténues*, répondant aux lointains appels d'une aurore rose et verte d'outre-monde.

Pourtant, c'est parce qu'elles sont tamisées, l'explique qui pourra, que les « informations » nous parviennent renforcées, comme si elles avaient, après le ghetto de Varsovie, traversé l'U.R.S.S., la Pologne, la France, Israël, où son combat pour la paix est resté sans résultat. Est-ce comme « garde-*l'U.R.S.S., la Pologne, la France, Israël*, que Marek a imposé à ses impalpables visions des grilles (qui ne *déchiffrent* rien) numérotées, un réseau quadrillé, une pudique voilette ? Marek s'efface derrière son œuvre où les blancs finiront par gagner.

Une pieuse rétrospective (l'épithète l'aurait bien fait rire) des toiles d'Henri Ginet au Ranelagh (4) rappelle le souvenir de cet homme généreux qui, parallèlement à son activité de « peintre surréaliste français », présida aux destinées de l'ancien et charmant théâtre du treizième siècle, jadis salle de musique du marquis de Boulainvillers, dont il fit un cinéma d'art et d'essai, et où il exposa et aida de toutes *les manières* tant de jeunes artistes. Cet hommage est d'abord une manifestation d'amitié, ce qui n'ôte rien à l'intérêt que présentent des œuvres où s'opère la métamorphose de l'humain en anguleuses constructions industrielles.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Les Arts de l'Enclos, 4, rue Saint-Antoine, Honfleur.
(2) Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal.
(3) Galeries Valois, 20, rue Saint-Denis, et Christiane Colin, 33, quai Bourbon.
(4) Le Ranelagh, 5, rue des Vignes.

En bref

Théâtre

● **« LA DOUBLE INCONSTANCE ». — Théâtre de la Lisière, 21 h.**

Tiens, un Marivaux de plus. Un loulou, *une effrontée en socquettes*, une aventurière, un maquereau sentimental : Marivaux vulgaire. Vautrés dans un décor de voilages beiges, *Arlequin, Silvia, Flaminia et le prince* se mangent les joues de baisers avec des petits bruits de sparadrap qu'on arrache. Silvia se baigne toute nue, prétexte à l'affiche du spectacle et, pour faire plaisir au spectateur, il y a des flots de lumière, des jeux subtils de projecteurs, et de la musique entre chaque scène.

C'est antipathique ? Un peu. Mais il y a, *derrière*, un *vrai travail*, une sorte de conscience professionnelle. La mise en scène de Bernard Jourdain n'est pas sans cohérence. Le piège, qui se referme autour d'Arlequin et de Silvia, est installé dans le grand château de la perdition. *Seulement, mal dirigés*, les acteurs s'en échappent et jouent, à côté, un marivaudage boulevardier.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Livres

● **ENCYCLOPEDIA OF ROCK, par Nick Logan et Bob Woffinden, Hamlyn édit. 80 F. Importation Givaudan.**

La première encyclopédie sérieuse de la musique rock écrite par les Anglais Nick Logan et Bob Woffinden du New Musical Express. Six cent cinquante biographies et analyses compétentes, documentées, complètes, avec des notes discographiques et *bibliographiques*, dans un livre superbement mis en pages et luxueusement illustré (trois cent cinquante photos en couleurs et quatre-vingt-dix photos, souvent rares, en noir et blanc). Un ouvrage de référence. On notera que les seuls *Français cités sont les musiciens* du groupe Magma.

CLAUDE FLEOUTER.

Exposition

Si vous n'aimez pas les monnaies...

Pour être certain de ne pas aimer les monnaies — genre réputé ingrat et confidentiel — pourquoi ne pas profiter d'une occasion assez exceptionnelle offerte par l'actualité des « grandes ventes » ?

Avant une grande vente (Monte-Carlo, 22-23 avril), plus de six cents monnaies remarquables sont ces jours-ci à Paris, chez l'expert Jean Vinchon : un musée imaginaire presque complet des émissions célèbres, des villes grecques aux dernières pièces d'or gravées en France par Bazor (1929, 1933, 1936). Le choix du plus beau ou du plus rare est déjà fait pour ceux qui disent « n'y rien connaître ».

Ce n'est pas une exposition didactique et préparée, simplement, en attente, dans une série de plateaux empilables, une collection de collections (Farouk, Sacha Guitry, etc.). Là se superposent — chaque monnaie posée sur un cercle d'ambre creusé dans du velours — des signes d'empires écroulés, des profils de puissants, des symboles successifs de peuples. Comme si le dernier mot des gloires de l'histoire appartenait à l'art, qui peut encore, éclairant de si faibles masses d'argent et d'or, nous communiquer toute la dignité ou toute la saveur des symboles périmés : l'Apollon nu de Bruttium-Caulonia, le crabe d'Agrigente, le Dionysos de Naxos ou, dans l'un des chefs-d'œuvre de la collection grecque, cette image féminine de la Terre, noblement campée entre cep et épis à l'avers d'un statère cyzicène en électrum.

Aux visages couronnés de lauriers des empereurs romains, dont un admirable Octave-Auguste frappé à Pergame, et à neuf monnaies gauloises seulement (ce n'est pas la section la plus riche) succède un surprenant trésor d'or de la guerre de Cent Ans, où la médaille passe du relief au graphisme. Avec soixante-sept frappes enfouies en Bretagne, vers 1425, toutes dans un état éblouissant, c'est le monde des blasons et des agneaux, du lys royal et de la croix gracieusement feuillue et cantonnée. Il faut en rapprocher une très rare collection de monnaies et médailles d'Alsace, plus tardive, où persiste l'imagination héraldique médiévale. L'aigle à deux têtes y trouve des accents baroques et les portraits des empereurs et des archiducs des reliefs puissants et détaillés.

La collection française du « Mouton d'or » de Jean le Bon aux « Louis » classiques, « Mirliton » ou « Vieille tête », et aux frappes d'essais contemporaines, est marquée par une élégance harmonieuse que porte à une simple perfection le fameux « Ecu de Calonne » de 1774.

Dans les œuvres polonaises on retrouvera les fonds de paysage délicats contrastant avec les portraits en haut relief qui caractérisent les réussites européennes du dix-septième siècle : la monnaie incorpore le tableau de la bataille navale ou le plan, étoilé à la Vauban, de la ville fortifiée, tandis qu'un prince caracole sur l'autre face.

Des œuvres de la Russie impériale, souvent particulièrement spectaculaires par leur taille, un peu sèches mais comme toutes les autres de très haute qualité, complètent cet ensemble assez riche et varié pour séduire même ceux qui n'aimeraient pas encore les monnaies.

Ils pourront découvrir leur charme, surtout sensible quand elles sont « démonétisées » : privées de leur valeur légale, de leur pouvoir d'achat, elles se chargent de la valeur et du pouvoir des beaux signes.

Non sans entrer dans une catégorie inattendue, celle qu'achètent d'autres monnaies ayant cours. Et notons une certaine « valeur ajoutée » aux superbes pièces « démonétisées » qui vont être dispersées à Monte-Carlo : beaucoup d'entre elles ont reçu une estimation de base qui approche souvent et parfois dépasse largement un million ancien.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Exposition à Paris chez M. Jean Vinchon, 77, rue de Richelieu (10 à 12 h., 14 h. à 18 h.), jusqu'au 18 avril, et à Monte-Carlo, hôtel Loews, jeudi 21 avril (11 h. à 18 h.).

SPORTS

CYCLISME

UN EXPLOIT DE MAERTENS

Verviers. — Féroce, la riposte de Maertens. Battu cinq jours plus tôt dans le tour des Flandres par Roger de Vlaeminck, qui avait surtout profité de ses efforts, le champion du monde a remporté, jeudi 7 avril, la Flèche wallonne en lâchant, cette fois, son rival dans la côte de Stavelot, située à 45 kilomètres de l'arrivée, et une simple accélération lui a suffi pour s'en débarrasser. Il a ensuite distancé de près de trois minutes ses poursuivants, au nombre desquels Moser, Van Springel, Merckx, Poulidor, Kuiper et Thurau.

Ajoutant l'efficacité à l'esprit de décision et le style à la force, Freddy Maertens a obtenu l'une des victoires les plus significatives de sa carrière, à l'issue d'une épreuve extrêmement *difficile* — dix-sept obstacles de fort pourcentage, répartis sur 224 kilomètres — disputée en partie dans les bourrasques de neige.

Handicapé par le mauvais temps, Poulidor (quarante et un ans) s'est néanmoins classé onzième et premier Français après avoir contre-attaqué dans la montée de Stockeu. A ses côtés, on a remarqué un jeune Italien, qui pourrait être *son fils*, et qui a confirmé de très brillantes dispositions : Giuseppe Saronni. — J. A.

CLASSEMENT.

1. Freddy Maertens (Belg.), les 223 km en 5 h. 52 min. 44 sec. (moy. hor. 37,968 km) ; 2. F. Moser (It.), à 2 min. 50 sec. ; 3. Saronni (It.) ; 4. Van Springel (Belg.) ; 5. Knetemann (Pays-Bas), tous même temps ; 6. Teirlinck (Belg.), à 2 min. 54 sec. ; 7. Walter Planckaert (Belg.) ; 8. Merckx (Belg.) ; 9. Verbeeck (Belg.) ; 10. Roger De Vlaeminck (Belg.) ; 11. Poulidor (Fr.), etc.

BASKET-BALL

Le quatorzième titre de Villeurbanne

En battant le Berck-Basket-Club par 122 à 88, l'Association sportive de Villeurbanne (ASVEL) a obtenu, jeudi 7 avril, au palais des sports de Lyon, un titre qu'elle n'espérait plus voici une semaine. Après leur défaite face aux basketteurs de la Croix-Rousse dans le derby lyonnais, les Villeurbannais comptaient deux points de retard sur Caen à deux journées de la fin des compétitions. Il aura donc fallu une défaite assez étonnante des Caennais le 2 avril à Challans, où les basketteurs locaux luttaient pour éviter la relégation en deuxième division, et une victoire des Villeurbannais à Tours, *le champion* sortant, pour permettre aux banlieusards lyonnais de revenir à égalité de points avant la dernière journée du championnat (1).

Dès le premier match retour de la compétition, Alain Gilles, le capitaine de Villeurbanne, avait confié qu'il croyait à la conquête du titre, car la chance semblait être avec son équipe (*le Monde* du 4 janvier). Il faisait allusion aux quatre paniers décisifs qu'il avait lui-même réussi chaque *fois dans les cinq* dernières secondes du match, pour donner la victoire à son club.

Si cette réussite fut indispensable aux Villeurbannais, il convient aussi de souligner leurs mérites. Ce n'est pas un hasard si les nouveaux champions de France obtiennent ainsi leur quatorzième titre en vingt-huit ans (1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1964, 1966, 1968, 1969, 1971, 1972, 1975 et 1977). Les Villeurbannais ont, en effet, su s'adapter à l'« américanisation » du championnat sans renoncer pour autant à leur vocation de conservatoire du basket-ball, avec près de trois cents éléments dans leurs équipes de jeunes d'où sont sortis quelques-uns des meilleurs joueurs français, il n'est pas illogique de voir les Villeurbannais redevenir champions l'année où la Fédération a pris des mesures limitatives vis-à-vis des éléments étrangers ou naturalisés. — G. A.

(1) Caen recevra Nice pour son dernier match le samedi 9 avril, mais, même s'ils gagnent, les Normands seront devancés par Villeurbanne au goal-average.

BASKET-BALL. — *Le Maccabi-Tel-Aviv a inscrit, pour la première fois, son nom au palmarès de la coupe d'Europe des clubs champions, en battant d'un point (78 à 77), le 7 avril, à Belgrade, l'équipe de Varèse, détentrice du trophée.*

FOOTBALL. — *Au tournoi international junior de Cannes, la France a battu le Mexique 1 à 0.*

TENNIS. — *Le Suédois Borg, vainqueur de l'Américain Dibbs (6-4, 6-2) retrouvera en demi-finale du tournoi de Monte-Carlo l'Argentin Vilas, qui a éliminé l'Italien Panatta (6-4, 6-2). L'autre demi-finale opposera le Tchèque Kodès, qui s'est imposé devant le Polonais Fibak (6-4, 6-4) à l'Italien Barazzuti, vainqueur du Hongrois Taroczy (4-6, 6-4, 6-1).*

VOLLEY-BALL. — *Pour son troisième match de la Coupe féminine du printemps, l'équipe de France a été battue par celle d'Allemagne fédérale (3 sets à 0).*

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Pelléas et Mélisande.
Chaillot, grande salle, 20 h. 15 : Gilles de Rais. — Gémier, 20 h. 30 : Transit.
Petit Odéon, 18 h. 30 : De qui sont-ce les manches ?
Petit TEP, 20 h. 30 : Risibles Amours.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, salle Papin, I, 20 h. : Lettre à mon fils. — Salle Papin, II, 20 h. : Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Dimitri.

Les théâtres de Paris

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Sujet, Katherine Mansfield ; 22 h. : D'Oscar à Sébastien.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 20 h. 30 : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Ivanov.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 30 : Fando et Lis.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
La Conciergerie, 20 h. 30 : la Religieuse.
Le Connétable, 22 h. : la Voix humaine.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Une femme presque fidèle.
Essaïon, 20 h. 30 : Transe Kamikaze Express.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Fraises musclées ; 22 h. 30 : le Grand Rêveur.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Lisière, 20 h. 45 : la Double Inconstance.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 30 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, Madame !
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Tumeur Cervykal.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 21 h. : le Cours Peyol.
Palace, 19 h. : Coulisses cocktails ; 22 h. 30 : Gabriel.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaine, 20 h. 45 : José.
Poche-Montparnasse, 30 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Loin d'Hagondange.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : la Femme de Socrate.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 30 : Dernier Bal.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Guyette Lyr.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : les Bonnes.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : le Nouveau Monde. — *Petite salle, 20 h. 30 : la Plage.*
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 30 : l'Histoire de Tobie et de Sara.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Théâtre en rond de Paris, 21 h. : le Dibouk.
Tristan-Bernard, 21 h. : l'Oiseau de bonheur.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Evry, Hexagone, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Ivry, Salle des conférences, 20 h. 30 : Iphigénie Hôtel.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l' folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : la Pluie en sens inverse.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Etrange Pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Gros-Câlin.
Le Café d'Edgar, I, 21 h. : J.-M. Thibault ; 22 h. 30 : Je vote pour moi. — II, 22 h. 15 et 23 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Silences nocturnes aux îles des Fées ; 22 h. : *Une pitoyable mascarade.*
Le Connétable, 20 h. 30 : C'est pas la mère à boire ; 23 h. 30 : C'est très important.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : Pardon, je m'excuse ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.
Cour des Miracles, 22 h. : les Jeannes ; 23 h. : What a fair foot.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 15 : le Président.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : Cami.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
La Vieille Grille, 21 h. : Gustava Esterazy ; 22 h. : Salut les moutons.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : Gilles Vigneault.
Déjazet-Théâtre, 20 h. 30 : Coluche.
Le Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez Lido !
Mayol, 21 h. : Bouquets de nus.
Olympia, 21 h. : Georges Moustaki, Astor Piazzola.
Palais des arts, 20 h. 45 : Je, François Villon.
Palais des sports, 21 h. : Holiday on ice.
Le Palace, 20 h. 30 : Dzi Croquettes.

Jazz, rock, folk et pop'

Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 : Jacques Higelin (dernière).
La Vieille Grille, 20 h. 30 : R. Boni et Cl. Bernard ; 23 h. : A. Pinsolle.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 8 avril

Théâtre Mouffetard, 22 h. 15 : Pierre Akendengue.

La danse

Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Théâtre Bolchoï (Don Quichotte).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : la Fille aux cheveux blancs.
Théâtre de l'église américaine, 20 h. 45 : le Partage du sang.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

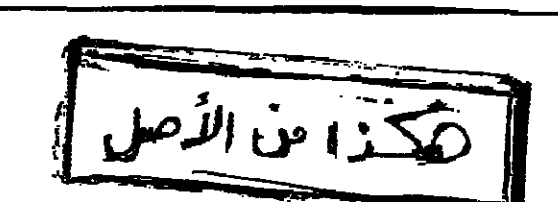
La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Ligne générale, de S. M. Eisenstein ; 18 h. 30 : le Caporal épinglé, de J. Renoir ; 20 h. 30, cinéma des pays arabes : Beyrouth ya Beyrouth, de M. Boghdadi (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : l'Heure du loup, d'I. Bergman.
Centre Georges-Pompidou, 18 h. et 21 h. : Une histoire du cinéma.

Les exclusivités

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
ARMAGUEDON (Fr.) (*) A.B.C., 2e (236-55-54), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Colisée, 8e (359-29-46), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), Nations, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'AUTRE FRANCE (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Calypso, 17e (754-10-68).
LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.f.) : *Berlitz, 2e (742-60-33)*, Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
BEHINDERT (Ang.-All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BILITIS (Fr.) (**) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), France-Elysées, 8e (723-71-11), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf sam. à 17 h. et mar. à 21 h.).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40), *Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36)*, Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), *Gaumont-Convention, 15e* (225-47-19).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), U.G.C.-Marbeuf, 8e 225-47-19).
CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Haussmann, 9e (770-47-55).
CHEWING GUM RALLYE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
CINE FOLLIES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71) ; V.f. : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
COMME SUR DES ROULETTES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUPLE TEMOIN (Fr.-suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42), U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; les Templiers, 4e (272-94-56) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-47-19) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Calypso, 17e (754-10-68).
DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DE SOL A SOL (Port., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
DIS BONJOUR A LA DAME (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DROLES DE ZEBRES (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), George-V, 8e (225-41-46), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), *les Images, 18e (522-47-94)*, Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ENQUETE SUR LA SEXUALITE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), du L. au V. à 18 h., S. et D. à 24 h.
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp. vo.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LES EXTRA-TERRESTRES (All., *v.f.) : Lord-Byron, 8e (225-03-31)*, Maxéville, 9e (770-72-86).
IRENE, IRENE (It., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).





هكذا من الأصل

SPECTACLES

JE DEMANDE LA PAROLE (Sov., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE JUGE FAYARD, DIT LE SHERIFF (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Ternes, 17e (380-10-41), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
JULIETTE ET L'AIR DU TEMPS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : *Marignan, 8e (359-92-82).* — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LAST FREE RIDE (A., v.o.) : Action Christine, *6e (325-85-78).*
LIP 73-74 (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15), à 13 h. 30.
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
1900 (It., v.o.-v.f.) (**) (deuxième partie) : Les Templiers, 4e (272-94-56).
MON CŒUR EST ROUGE *(Fr.)* : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
NETWORK (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis Saint-Germain, *6e (222-72-80), Publicis* Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, *13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse*, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NOUA (Alg., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
NOUS AURONS TOUTE LA MORT POUR DORMIR (Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NUIT D'OR *(Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e* (033-20-12).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, *8e (723-69-23). — V.f. : Bretagne*, 6e (222-57-97), Haussmann, 9e (770-47-55), Mistral, 14e (539-52-43).
PAROLE D'HOMME (A., v.o.) : Mercury, *8e* (225-75-90). — V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES PASSAGERS (Fr.) (*) Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, *8e (359-92-82)*, Français, *9e (770-33-88).*
LE PAYS BLEU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Impérial, 2e (742-72-52), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN (Fr.-Can.) (V. angl.) : *Saint-Michel, 5e (326-79-17), v.f.* : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
PIQUE-NIQUE A HANGING ROCK (Aust., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), *Cambronne, 15e (734-42-96).*
PIEDRA LIBRE (Arg., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
PROVIDENCE (Fr., v. angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), La Pagode, 7e (705-12-15), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89).
QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMELE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : *Rio-Opéra*, 2e (742-82-54), Omnia, 2e (233-39-36), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Les Nation, 12e (343-04-67), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
REGGIE'S AND BACON (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
REQUIEM A L'AUBE (Fr.) (*) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ROCKY (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Dragon, 6e (548-54-74), *Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Français*, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA ROULETTE CHINOISE (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les films nouveaux

LA GRANDE FRIME, film français d'Henri Zaphiros : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LA GRIFFE ET LA DENT, film *français de François Bel et* Gérard Vienne : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Madeleine, 8e *(073-56-03)* ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Caravelle, 18e (387-50-70).

LES SORCIERS DE LA GUERRE, film américain d'animation de Ralph Bakshi ; v.o. : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, *8e (225-67-29).*

HISTOIRE D'AIMER, film italien de Marcello Fondato ; v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

UN TUEUR DANS LA FOULE, film américain de Larry Peerce (**) ; v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : *Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48)* ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70).

GODZILLA CONTRE MONSTER MECANIK, film japonais de Jun Fukuda ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

SALO *(It., v.o.)* (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SCRIM (Holl., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SEBASTIANE (Ang., v. latine) (**) : Marotte, 2e (233-32-79), Racine, 6e (633-43-71), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
SERVANTE ET MAITRESSE (Fr.) *(**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)* ; Biarritz, 8e (723-69-23).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
UNE FILLE POUR LE DIABLE (A., *v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70)* ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) (*) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-*Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont*-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les festivals

FELLINI (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 14 h. : *Fellini-Roma*, 16 h : Amarcord, 18 h. : les Clowns, 19 h. 30 : les Nuits de Cabiria, 21 h. 30 : Satyricon, 23 h. 30 : Huit et demi.
SERIE NOIRE AMERICAINE (v.o.), Action-La Fayette (9e) (878-80-50) : Pas d'orchidées pour Miss Blandish.
OLYMPIC (14e) (542-67-42) (v. o.) : Des hommes contre.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Action-République (11e) (805-51-33) : les Trente-Neuf Marches.
DUSTIN HOFFMANN (v.o.), Boite-à-Films (17e) (754-51-50), 14 h. 30 : Little Big Man (v.f.), 20 h. 15 : Macadam cow-boy ; 23 h. 45 : Chiens de paille.
ROBERT REDFORD *(v.o.), Boite-à-*Films (17e), 15 h 30 : Nos plus belles années, 17 h. 30 : Jeremiah Johnson.
CINEMA DIFFERENT (v.o.), Boite-à-Films (17e) (v.o.), 13 h : Easy Rider, 16 h. 45 : le Shérif est en prison, 18 h. 30 : Cette sacrée vérité, 21 h. 30 : Délivrance, ven., sam., à 24 h. : Panique à Needle-Park.
FOOTBALL (v.f.), Palais-des-Glaces (10e) (607-49-93), Coups de pieds vers la gloire, les Géants du Brésil.

Les grandes reprises

ALAMO (A., v.o.) : Broadway, 16e *(527-41-16).*
AMARCORD (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
COUSIN-COUSINE (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Athéna, 12e (343-07-48).
CHINATOWN (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., *v.o.)* : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30, permanent S. et D.
FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e, horaire spécial, perm. S. et D.
LA FLUTE ENCHANTEE (suéd., v.o) : La Pagode, 7e (705-12-15).
JOUR DE FETE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; *Paramount-Galaxie*, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e 326-22-17).
LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MELIES TEL QU'EN LUI-MEME (Fr.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), horaire spécial.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
MURIEL (Fr.) Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e *(326-58-00).*
PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-42-27) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SHERIF EST *EN* PRISON (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) en soirée.
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT *(Fr.)* : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, *9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille*, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
VIOLETTES IMPERIALES (Fr.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
WOODSTOCK (A., v.o.) : New-Yorker, *9e (770-63-40).*

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h. 15.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h. ; Le Ranelagh, 16e (288-64-44), à 22 h., sam. et dim., à 17 h. et 22 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h. 05.
LA CLEPSYDRE *(Pol., v.o.) : Le* Seine, 5e (325-95-99), à 20 h. et 22 h. 15.
CUL DE SAC (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 12 h. (sf dim.).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h. 10.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, mer., jeu., ven., sam., à 24 h.
GENERAL IDI AMIN DADA (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sf sam., dim., le 11).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 20 (sf dim).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sf dim.).
LOLA (Fr.) : Palais-des-Art, 3e (272-63-98), à 12 h.
MASH (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.
LA MEDECINE DES RICHES CHEZ LES PAUVRES (Fr.) : Palais-des-Arts, 3e, à 12 h.
LE MESSAGER (Ang., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), le 12, à 21 h.
MORT A VENISE (It., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h et 24 h. ; Boite à *films, 17e (754-51-50), à 19 h. 30.*
LE MANUSCRIT TROUVE A SARAGOSSE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e, à 17 h 45.
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 14 h. 15 et 16 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), le 12 à 21 h. ; Boite à films, 17e (754-51-50), à 22 h. 15.
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e, sam. à 17 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. *et 13 h.*
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70.00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AÉRIENS
recherche
P.P. I.F.R.
Adresser candidature manuscrite avec C.V. détaillé à CAMPBELL, n° 922, B.P. 57, 75824 Paris Cedex 17

Important établissement public parisien recherche
UN ANALYSTE DE GESTION
— Dans un premier temps, il sera chargé de la mise en place de la comptabilité analytique par activité.
— Dans un second temps, il sera chargé d'exploiter les résultats statistiq. et financiers et de dégager notamment les prix de revient.
Envoyer C. V. et prétentions à M. HATTE, 10 bis, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS.

représent. offre

OFFRE EXCEPTIONNELLE
nouvelle marque de stylos, résultat important, propose à représentants introduits clientèle Paris et région, une situation stable et immédiate. C.V. complet à GRAFFITING, 41, avenue Bosquet, PARIS-7e.

LA CRISE DE L'ENERGIE CREE DES OCCASIONS
Des profits importants pour vous en entreposant et vendant les produits économiseurs d'énergie d'un fabricant américain de premier plan. Fournissez les nouveaux produits d'imperméabilisation et d'étanchéité d'une seule pièce à base d'aluminium qui s'appliquent par pulvérisation et économisent l'énergie pour les vieux toits et extérieurs de bâtiments aux usines, hôpitaux, écoles et immeubles de votre région. Ventes unitaires élevées. Profits importants pour vous. Entrepôt en Europe. Nous fournissons une formation pour la vente, des brochures en anglais, des crédits de publicité. Pour les détails, écrire : Box 5036, Kansas-City, Missouri 64132 Etats-Unis.

RÉGIONALES

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA FRANCE recherche un cadre en vue de conduire ses activités forestières.
Il sera chargé :
— De gérer la politique de boisement mise en œuvre par la société ;
— De diriger l'entreprise de travaux forestiers intégrée en son sein ;
— D'élaborer de nouvx modes d'intervention visant à accroître l'activité ds ce domaine.
Seront prises en considérat. des connaissances et/ou expér. ds les domaines génerx suivants :
- Economie, gest. des entrepr., mécanismes financ. et bancaires, et aussi ds les domaines techniq. liés à la production du bois et à son utilisation dans l'industrie.

Ecrire à SOMIVAL, 46, bd Pasteur, 63001 CLERMONT-FERRD Cedex, en env. réf., C.V., photo.

Maison de la Culture de Grenoble recrute DIRECTEUR à partir du 1er septembre 1977. Ecrire au Président (B.P. 507, 38020 Grenoble Cedex), avant le 1er mai 1977.
Joindre curriculum vitae détaillé
— Rapport succinct des actions ou expériences antérieures.
— Motivations de la candidature.

capitaux ou proposit. com.

Rech. ASSOCIE DISPOSANT 200.000 à 300.000 F pour affaire NAUTIQUE COTE D'AZUR. F.M.S. 5, avenue Paul-Arène, 06600 ANTIBES

demandes d'emploi

CADRE 41 ans, 16 a. AFRIQUE NOIRE, BP banque, réf. Direct. Admin. fin. et comm., expér banq., vte créd., mat. plast Brass. Organisat. et Dyn., conn. Inform. Angl. et portug. Pilote privé. Act. chef de compt. Côte-Ivoire, ch. poste resp., rég. ind. possib. logem., voit. appréc. Ecr. à 729 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Technicien, 30 a., ch. service après-vente/vente petit matériel pour implantat. rég. d'Auxerre (89). Etudie toutes propositions Ecr. à 747 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

COMPTABLE DACTYLO
Expérience 12 a., nat. Afrique. Paie, C.A., charges sociales. Libre de suite, ch. poste stable. Ecr. n° 6.477, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jeune homme 23 ans, bachelier, B.T.S. publicité, cherche empl. agence de publicité, ou presse, ou édition. Libre de suite. — Ecr. n° 6.476, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Cadre 43 ans, diplôme I.C.H., ancien élève Boulle, formation droit architecture, 24 ans expérience T.C.E. dans conception et construction tout projet, cherche emploi en région parisienne dans promotion cabinet architecte, B.E.T. ou entreprise. — Ecr. n° 6.473, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Hme jne, excell. présent., titulaire 2 brevets professionnels H. et F., cherche situat. av. responsabilités ds salon coiffure ou stés cosmétologie. Sanchez R., 61, rue Fbg-St-Martin, 206-08-34

bateaux

PARTICULIER vend house-boat 1975 acier, type catamaran, 10,40 m., 6 couchettes en 3 cabines indépendantes, plages importantes, très grand conft, bien équipé, moteur Volvo Diesel 25 CV in board. Voir sur place : PLAISANCE SERVICE, Port d'AUXERRE.

autos-vente

DS TTES ANNEES, GARANTIE TOTALE DANS TOUTE LA FRANCE. Tél. H.B. 270-99-43 et après 20 heures : 857-31-38.

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans_16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

MERCEDES 280 SEL, avril 76 35.000 km., voiture de direction B.A. intérieur velours, peinture métall. tempomat, T.O. et glaces teintées électriques. Téléph 686-51-51, le matin, ou 903-36-99 toute la journée (rép. automat.)

TRES BELLE 504 B.A. 1972 Tél. : 270-99-43 H.B. et 857-31-38 après 20 heures.

Le Monde
INFORMATION-EMPLOI

Depuis le 28 mars, un nouveau service vous est proposé afin de vous aider dans la recherche d'un emploi et faciliter la communication entre candidats et entreprises.

La recherche d'un emploi est fondée en grande partie sur une bonne connaissance du marché du travail. Depuis septembre « le Monde » répond mieux à ce besoin en proposant, sur abonnement, une synthèse hebdomadaire des annonces classées publiées dans « le Monde » : INFORMATION-PROFESSIONS.

Pour répondre à la demande de lecteurs, nous proposons un nouveau service : INFORMATION-EMPLOI. Chaque lundi et mardi nous publierons, à la première page des annonces classées, des informations pratiques concernant :

- Le curriculum vitae et la lettre d'accompagnement ;
- *Les organismes et les moyens disponibles* pour la recherche d'un emploi ;
- La préparation des entretiens ;
- Les informations à recueillir au moment de l'engagement, etc.

Elaborés à partir des problèmes rencontrés par les candidats, les conseils du « MONDE » INFORMATION-EMPLOI devront être, bien entendu, adaptés par chacun à sa situation *particulière.*

L'immobilier

appartements vente

COTE D'AZUR - PROCHE NICE - Hauteurs Vaugrenier - 4.200 F le m2
Conditions exceptionnelles jusqu'au 20 AVRIL
PETITE RESIDENCE LUXUEUSE
de 30 appartements, du 2 au 4 pièces, vue mer imprenable, jardins privatifs, piscine.
PRIX FERMES ET DEFINITIFS
Appartement témoin : S.C.I. - Les Argonautes, *chemin de l'Aveno*
06270 Villeneuve-Loubet - Tél. : (93) 20-19-36.

Paris Rive droite

RUE DU RANELAGH
Dans bel imm. P. de T., asc., MAGNIF. 4 P., 100 M2 + 3 P., 82 m2, tout confort. POSSIB. DUPLEX 7 PIECES, 182 m2. PX EXCEPT. VU URG. Téléphone : 225-18-30.

ÉGLISE D'AUTEUIL
EXCEPTION. DANS BEL IMM. catég. 2 A, ascens., chff. centr., GDS 5 PIECES, TOUT CONFT, LIBRES OU OCCUPES, INNONDES DE SOLEIL. PX EXCEPTION. VU URG. T. : 225-18-30.

MARAIS - BEAUBOURG
Propr. à Propr. dble liv. + ch., tout confort, 60 m2. - 277-84-12.

INVESTISSEURS
Rentabilité immédiate Indexation
STUDIOS - 2 PIÈCES
Gestion locative assurée
SEFIMA 622-35-05 (le matin) M. ANTEBI

RUE DE PASSY
CALME, SOLEIL SUPERBE **2 P.** Poutres Caract. URGENT - 326-19-10

11e - PHILIPPE-AUGUSTE
5-7, impasse Lamier. Petit imm. pierre de taille, tout électrique : studio, 2 et 3 pièces, livrables printemps 77, à partir 4.200/m2. Prix ferme et définitif. Vis. de l'appartement témoin le vendr., sam., dim., lundi, de 14 h. à 19 h. S.C.I. LAMIER : 346-71-88

11e Fg St-Antoine, duplex 170 m² (extraordinaire living - atelier 100 m² + 3 chb.), gros travaux faits. Prix intéressant. 589-20-97 après 18 heures.

18e MONTMARTRE. Bel imm. P. de T., catégorie 2 A, asc., ch. centr., vide-ordures, propriétaire vend son appt tt cft moderne, 57 m², état neuf, 145.000 F. Tél. 520-13-57. S/place 1er étage, 16 h. à 18 h., samedi, dimanche, lundi, 21, RUE LAGHOUAT.

Paris Rive gauche

RUE D'ALÉSIA
Immeuble neuf STUDIO 172.000 F.
SEFIMA - 622-35-05
le matin, M. ANTEBI.

ECOLE MILITAIRE
Plusieurs STUDIOS et 2 PIECES de différentes surfaces sur rue et cour-jardin, imm. 1930, en cours de restauration, tout confort par imm., garage poss. Vis. les lundi, mercredi et vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30, 13, RUE CHEVERT (VIIe).

AV. BRETEUIL BEAU STUDIO cuis., bains, tt confort, téléph. Prix 195.000 F. 566-50-46.

PANTHEON. Immeub. P. de T., 5e ét. ss asc., 3 P., entr., cuis., bs. chf., tél. 345.000. F 033-06-03.

Me CARDINAL-LEMOINE
Très beau 3 Pces, env. 70 m2, appt bon état, très calme, cuisine équipée, immeubl. ancien. PREBAIL : 260-38-83.

Région parisienne

MAUREPAS (78) Près Versailles
« Les Hauts Bouleaux »
GRDS APPARTEMENTS 5 P. 104 m2. Prix 270.000 à 295.000 F.
Parkings ss-sol inclus
Prix fermes et définitifs
Prêt P.I.C. - Crédit 80 %
Renseign. et documentation
SOPERES Groupe RIBOUD
Tél. : 754-14-00
ou appartement témoin sur place

NEUILLY-SUR-SEINE
Pptaire vd directem. studios et 2 pièces. Tél. 293-66-66, le matin, pour r.-v. sur pl. 7 et 8 avril, de 15 à 19 h., 4, rue Bouterd.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

LE VESINET Centre, dans belle resid., livg double, 2 chb. tout cft, calme, soleil, 445.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch à Chatou - 976-30-02.

NOISY-LE-ROI. Appt standing, Résidence avec tennis, 118 m² habitables + loggia, séj. 32 m², 3 chb., bains, s. d'eau, cave, parkg couvert, local, exposition Est-Ouest, calme. Px 400.000 F. J.M.B., 970-79-79.

ST-CLOUD. Appt 92 m² + loggia excellent état, séjour 37 m² + 2 chb., cuis., bs, wc, parking couvert, cave. Prix 440.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

JUVISY. 6 pces, except., résid. Bds de Seine, 10e étg., gd stdg, 126 m² + 8 m² loggia, 2 s. bs, tél., parkg, cave, amén. lux. prox. gare, 650.000 F. 903-74-28.

Province

CANNES RESIDENTIEL Propriétaire vend urgent, ds bel imm., 5 P., cuis., bains, w.-c. Petite rénovation. 350.000 F. Sur place 8-9-10 et 11 avril : 3, bd Guynemer. Téléphone Paris : 357-82-04.

LA BAULE Vds mon F1 gd stdg 30 m², log. 10 m², ch. c., parc b. Prix 170.000. Tél. (40) 76-73-01.

SAINT-MANDRIER (VAR)
Vd appt 51 m², séj. 2 ch. mezz., s. bs, terrasse 30 m², vue port rade, 200.000 F. Téléphone : (23) 63-85-59, après 20 heures.

locations non meublées Offre

Paris

Gérant loue GARE DE L'EST gd 2 p., tt cft, tél., 1.010 F 18e. Gd studio nf, tout cft, tél., vue, 695 F + chg. - 580-01-20.

Région parisienne

COURBEVOIE Chancellerie 2, 20, rue de Belfort (angle avec rue Kléber), tout près du R.E.R., Mo et bus, studios et 2 p., cuis. équipée, parkg, tél. Location sur place, tous les jours de 10 à 19 h. Tél. : 789-30-10.

PAVILLON, gd séj., 2 chbr., tt conft, bns, standing 1968, tél., tr. calme, 1.800 F/m gar., jard. Rév. 7000 NOISY. - 303-73-86.

locaux commerciaux

A vdre libre - Imm. splendide
42, RUE DE PARADIS
R.-de-c. Bout. sur rue 75 m2. Ss-sol ccial sur rue 200 m2. R.-de-c. locx cclaux 53/500 m2. 1er ét. s/rue 425 m2. 3e ét. s/rue 170 m2. 5e ét. s/rue 290 m2 + 170 m2. 6e ét. s/rue 170 m2. Appart. 6e ét. s/rue 104 m2. Vis. s/pl. ts les jrs 9 h. 30/12 h., 14/17 h. 30. Bur. vte escalier D 5e étage - Porte face

SAINT-DENIS (93)
PRES AUTOROUTE NORD
Partic. loue hangar et bureaux de 650 m² s/terrain de 3.500 m², possibilité 4.500 m². ACCES GROS PORTEUR Bail 3, 6, 9.
Ecr. n° 6.455, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHELLES (77)
MEILLEUR EMPLACEMENT
500 m de locaux, façade 30 m Park. 700 m2. Bail ts commerces Tél. à partir de 20 h : 004-05-90

villas

A louer villa F 4 Ste-Geneviève-des-Bois (91), gar. ss-sol + cuis. amén. Agce s'abst. T. 015-86-48.

AIX-en-Provence, prop. vd villa provençale constr. 75. 173 m2. pinède 6.600 m2. P. vis. période Pâques t. Paris 380-61-00, extension 322 ou Aix (91) 29-01-98.

COYE-LA-FORET
Belle maison sur 850 m2 2 gar., ss-sol complet. Entrée, salon, séjour, 2 ch., s. bains. 1er 2 ch., s. bns. T. (4) 457-30-98.

VAUCRESSON - PLATEAU
Maison meulière de caractère 160 m2 habit. Terrain 1.000 m2. Calme. Près commerces, écoles, gare. Px 760.000. J.M.B. 970-79-79

LE PECQ - PAV. MODERNE
100 m2 habitables + sous-sol total. Sél. 3 chbres, cuisine, bains, gar. Terrain 500 m2. Px 580.000 F. Rdez-vous sur place samedi 9 avril 14 h. - 18 h. 30, 10, résidence ORANGERIE Domaine de GRANCHAMP J.M.B. - 970-79-79

ST-NOM-LA-BRETECHE. Magn. mais. pierre de t. 300 m2 habit. Rez-ch., entrée, cuis., s. à mang. Liv. 63 m2, dressing, chbre + bains. 1er ét. à terminer, 4 ch., bains, ss-sol total. Gar. 3-4 voit. Prox. commerces, écoles. Prix 1.100.000 F —J.M.B. 970-79-79.

propriétés

VALLÉE MARNE
Flanc coteau - 80 km PARIS Bel. mais. pierre en équerre, vestibule, s. à m., cheminée, 3 vastes ch., plac., cuis., four à pain, gren. amén., cave voûtée, cell., dép., gar. S/2.000 m2 clos. **ACM** 14, pl. Marché, MEAUX. 434-01-66 / 877-43-40

LYS-CHANTILLY. A vdre belle propriété + maison de gardien. Tél. : (44) 21-53-55

LUBERON. MAS XVIIIe siècle, bon état, 20 ha bois et terres. Vue exceptionnelle. Village à 2 km. AGENCE E. GARCIN, 8, boulevard Mirabeau, 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE. Téléphone (90) 92-01-58.

18 KM. DE DEAUVILLE
8 km. sortie autoroute Paris, à vendre BELLE PROPRIETE, parc 12.000 m², nombreux arbres, maison normande à colombages, tuiles anciennes, grand séjour 50 m², cheminée ancienne, poutres et solives apparentes, 3 ch., cuis., 1 salle de bains, 1 salle d'eau, cft. Tél. 16 (31) 62-04-32.

50 km. du MANS, JOLI MOULIN RENOVE, 1 ha, bord du Loir. Px 900.000 F. (43) Tél. 95-03-42.

A 45 minutes de Paris
Ferté-s/Jouarre, Bel. ppté vue, 2.250 m², pr. Petit-Morin. Gd séj. av. gde chem., gde s. à m., bur., sal., cuis., off., 6 ch. av. cab. t., caves, 2 gar. Prop. BLO. 59-62.

Magnifique manoir tout confort, avec piscine, étang peuplé 5 ha. Px 2.000.000 de F. (43) 95-03-42.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

COTE D'AZUR VAROISE
PROPR. vend belle propriété avec villa grand standing. Sur parc clos 3.000 m2. 10 pièces, cuisine équipée, 2 bains, piscine et maison gardien - Vue mer. Prix 1.000.000 F, crédit ou viager 50 %. - FOUCOU, r. Metz 83100 TOULON.

CAP-D'ANTIBES
Baie des Milliardaires
Les pieds dans l'eau
Living accès direct sur mer. Terrasse, cuis., 2 chbres, s. de bains. A rénover. Tous les jours 14 h. 30/18 h., Villa HOUZE Chemin de l'Ylette.

Près PACY-SUR-EURE
(6 km) dom. château de Vaux, parc, arbres cent., bord rivière, étangs, piscine, 3 tennis.
1) TERRAIN A BATIR 2 500 m2 placement exceptionnel 40 F le m2, il reste encore quelques TERRAINS très bien placés.
2) JOLIE DEMEURE RUSTIque neuve, séj. en L + cuis. + 4 chbres, + 2 s. de bns + 2 w.-c., terrain boisé 2 000 m2.
Prix défiant toute concurrence pour visiter s/place tous les jours Tél. : (16-32) 36-61-73.
POUR TRAITER :
A. 13 Vernon - 72, av. Paris Tél. : 16 (32) 51-19-19

VAR SAINT-AYGULF Villa 200 m² parc 1.200 m², vue imprenable mer et Esterel. T. (93) 35-89-95.

UN ÉVÉNEMENT
GEBAT 78
Pour la première fois en France, dans le cadre de l'Office du bâtiment, architectes et entrepreneurs se groupent pour promouvoir la Maison Individuelle.

Qu'est-ce que le Gébat 78
Nous sommes un groupement d'entrepreneurs qualifiés OPQCB et d'architectes diplômés qui n'ont qu'un seul but, "satisfaire la demande des usagers de maisons individuelles".
Pourquoi Gébat 78
Parce qu'aujourd'hui l'exigence de qualité est plus grande que naguère et s'accomode mal de "l'à peu près" technique et architectural, nous avons décidé de constituer un outil qui puisse répondre à la demande des usagers par le sérieux et la rigueur de nos méthodes.
Ce que propose Gébat 78
Une architecture recherchée, respectant l'environnement et adaptée à votre mode de vie.
Des plans réalisés par des architectes diplômés répondant aux normes exigées dans le cadre de la nouvelle législation.
Les garanties Gébat 78
- Le contact direct avec votre constructeur.
- Des constructions en matériaux traditionnels.
- Un personnel qualifié.
- Une technique sérieuse et suivie.
- Le contrôle de votre chantier par les architectes.
- Les garanties biennales, décennales légales.
- La garantie bancaire de bonne fin de travaux.
- La prise en charge de toutes les formalités administratives.

GEBAT 78
Une nouvelle manière de construire sa Maison Individuelle.
33, rue de Poissy - 78100 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 973.79.70
bureau ouvert tous les jours, sauf dimanche.
Zones de construction : départements 78 - 95 - 92 - 27 - 60.

JE DÉSIRE RECEVOIR GRATUITEMENT, SANS ENGAGEMENT DE MA PART, UNE DOCUMENTATION DÉTAILLÉE.
Nom ____
Ville ____ Code postal ____
Profession ____
Je possède un terrain OUI ☐ NON ☐ Lieu : ____
Je recherche un terrain OUI ☐ NON ☐ Lieu : ____
MON 3

appartements occupés

6e APPART. OCCUPE 31 m² près GARE MONTPARNASSE r.-de-ch., pce, chbre, cuis., bs. Prix 130.000. J.M.B., 970-79-79.

15e ARRDT - OCCUPÉS
IMMEUBLE ENTIER. RENOVE
APPTS 1 - 2 - 3 PIÈCES
CALME - SOLEIL
TEL. 766-04-17 (p. 255)

constructions neuves

9, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (5e)
LE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
Imm. de qualité. Façade classée Disponibles 12 APPTS luxueux, de la chambre au 4 pièces
PRIX FERME ET DEFINITIF
Livraison fin 1er trimestre 1977
Visite sur place tous les jours de 14 h à 19 h, sauf mardi.
SAGE - 874-49-32

15e - DUPLEIX
53, RUE ROUELLE
Dans petite résidence standing de 6 étages privés
3 APPTS DE 4 PCES
Clés en main. - Visite tous les jours sauf mardi, 14 h. 30 à 19 h. SAGE, 5, rue de Calais 75009 Paris. - Tél. 874-49-32

hôtels-partic.

IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av Friedland 359-43-79
rech. pour un de ses clients immeuble ou hôtel particulier SANS MITOYENNETE 1.500 à 2.500 m2 7e, 8e, 16e, NEUILLY

immeubles

PARIS Quartier Saint-Martin-Beaubourg. A vdre deux imm contigus 276 m2 au sol et possib. dans même imm à vdre Fonds tous commerces, gros ou détail, 104 m² surface de vente. Ecr. à 703, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

usines

VAR ARCS-s.-ARGENS 1.000 m2 locaux + 10.000 m2 terr., eau gratuite + électr illimitées. Proche N. 7 et autor. Actuellem. laverie de minerai, location précaire. Ecr. EGETE, 95, bd Berthier. 75017 Paris. 755-84-74.

locaux indust.

A louer ANGERS, 2 h. 1/2 de PARIS, 1.800 m² bâtiments industriels. Terrain 200 m². Bureaux parking. Ecr. HAVAS ANGERS n° 856

Boutiques

PRES PLACE OPERA
Bail à céder 30 m² tous commerces. Téléph. 073-75-18.

locations non meublées Demande

Paris

URGENT. Ch. petit studio Rive gauche. Vue dégagée. 464-08-15.

Part. rech. mai 3-4 p. 70 m², 12e, 13e, 14e, 3e, 4e, 5e, 6e arrdt, 1.750 F maxi. TUR. 97-12 (H.B.)

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F maxi. 283-5702.

fonds de commerce

Cède CAFE-RESTAURANT centre ville, 15 km. Lille, 10 km. Tourcoing. Agencement, materiel et logement impecc. Loyer annuel 9.000 F. C.A. 76, 480.000 F pr. 300.000 F. Prêt brasserie. Ecr. à T 99.607 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

URGENT
CAUSE SANTE, SACRIFIE mes 4 magasins dont une MAROQUINERIE à BIARRITZ, plus de 200 m². Affaire unique sacrif. 290.000 F M. Dacret, BP 63, Biarritz 64200

Cause Famille. Vends région Ouest 2 h. de Paris MAISON REPOS 60 lits, convent. Ecr. à HAVAS LE MANS 8.797, q. tr.

A 5 minutes de
CHANTILLY
25 MINUTES DE PARIS-NORD
LE HARAS AU BOIS
31 VILLAS
INDIVIDUELLES, gd standing DANS PARC BOISE CLOS DE MURS
Construction traditionnelle avec ou sans sous-sol, terrain de 1.000 à 1.800 m² cloturé.
PRIX FERME à partir de 585.000 F clés en main.
Renseignements :
DEVIQ Place de la Gare CHANTILLY
Tél. 15 (4) 457-12-02 ou sur pl. : C. D., 909, route de Gouvieux, samedi et dimanche, 14 à 18 h.

DEAUVILLE, ENTRE LE PORT DES YACHTS ET LA GARE.
LA DEAUVILLAISE
Plein sud.
Belle construction normande.
Grand standing.
Studio de 26 à 40 m² ; 2 pièces de 31 à 70 m² ; 3 pièces de 50 à 79 m². Prix moyen : 5.200 F le m². Livré Pâques 78.
Bureau de vente sur place : Tél. (31) 88.67.88 et : 198 bis avenue de la République à Deauville. Tél. (31) 88.77.35.

Veuillez m'adresser sans engagement de ma part votre documentation sur "La Deauvillaise".
Nom ____
Adresse ____
Tél. ____
MD

Jacques Ribourel S.A.
120 Champs-Elysées 75008 Paris - Tél. 256.00.90

terrains

LOIRET Orée forêt 9.500 m2 70 m façade - 17 F le m2. Tél. (16-22) 91-61-22

NORMANDIE
PAYS D'AUGE, mer à 60 km Vds 2 terrains plats de 4.000 m2 ds pt. bourg. - Toute viabilité. Tél. : (33) 35-71-70

fermettes

Région POUILLY-SUR-LOIRE
Dans hameau calme
FERMETTE à rénover gros-œuvre bon état, 2 p., cave, dépend., terrain 1.000 m2.
65.000 F Crédit poss. 80 %
Châteauneuf, Val de Bargis
A rest. gros-œuvre, bon état, ds hameau calme, rivière et forêt
2 P. remise, écurie, terrain 700 m2
40.000 F Crédit poss. 80 %
Centre Régional Immobilier 49, rue Waldeck-Rousseau 58150 POUILLY-SUR-LOIRE Tél. le matin de préférence : 16 (86) 39-16-70 ou 48
Nbrses affaires. Ouv. ts les jours Dimanche et jours fériés compr.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris, loue à la SEM., QUINZAINE ou MOIS studios et appartem. Téléph. 577-54-04.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière. Mo Opéra. Seuls frais 300 F - 742-78-93.

maisons de campagne

LANGUEDOC - ROUSSILLON
Au cœur des CORBIERES (45 km de la mer), ancienne MAISON DE MEUNIER avec ses 2 moulins dominant village typique. Vue étendue. 145.000 F. PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 BERGERAC. Téléph. (53) 57-53-75. (Docum. avec photo sur dem.)

YONNE
MAISON DE CAMPAGNE habitable suite, 4 pièces, cave, grenier sur tout, dépend., terr. 2.000 m² env., toit., gros œuvre TR. BON ETAT. PX 145.000 F. Téléph. 16 (86) 52-76-15.

manoirs

Magnifique manoir tout conft av. piscine, étang peuplé 5 ha Px 2.000.000 F. T. (43) 95-03-42.

pavillons

LA COURNEUVE (93)
PAVILLON 6 PIECES 180 m2 habitab. 600 m2 terrain. Prix 640.000 F. Tél. : 985-37-58 - 987-06-13

CABOURG. Pav., 4 chbr. livg, 2 s. de bs, cft, jd. mer à 300 m. 400.000 F. Tél. (31) 91-31-12.

CHATOU. Charm. pav. récent, état neuf, séj. dble, 4 chbr., 2 wc, 2 bains, décoration soignée, joli jard., bien enclos, gar., cellier, 600.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou - 976-30-02.

domaines

Vds 97 ha résineux 18 a. dans 23. Ag. Chauveau, 191, av. L.-Blum, 63000 Clermont-Ferrand

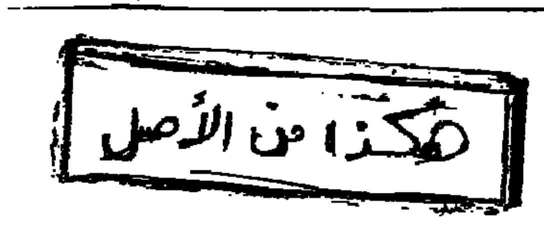
viagers

Rech. appartements libres ou occupés pour clients sérieux. ETUDE LODEL - 355-61-58

villégiatures

CANNET (06110). A louer mois juillet appart. F 2 + terrasse. 85 bd Carnot. - T. (93) 45-61-00.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La C.G.T. et la C.F.D.T. décident des grèves avec manifestations dans les secteurs public et nationalisé pour la fin du mois d'avril

Des grèves d'au moins vingt-quatre heures seront déclenchées par la C.G.T. et la C.F.D.T. dans les secteurs public et nationalisé, durant la quatrième semaine d'avril. Accompagnées de manifestations de rue, elles pourront s'étendre sur deux ou trois jours, ou, au contraire, se concentrer sur vingt-quatre heures.

En annonçant le 7 avril cette décision, prévue depuis leurs contacts des jours précédents, les deux centrales n'ont pas voulu préciser davantage les modalités de l'action, car elles déclarent toujours espérer que la FEN se joindra à elles (ainsi que les syndiats F.O.). Cependant, les déclarations antérieures de M. Henry, secrétaire général de l'organisation des enseignants, réduisent fortement la possibilité d'un mouvement unitaire. M. Henry, en effet, avait dit que sa fédération ne donnerait une consigne nationale de grève que si l'ensemble des syndicats du secteur privé entraient en action comme ceux des secteurs public et nationalisé. Or, si les cégétistes et les cédétistes font valoir le développement des débrayages dans les entreprises privées, ils n'estiment pas encore venu le moment de lancer des directives de portée nationale.

Dans une longue déclaration, la C.F.D.T. et la C.G.T. constatent que les dernières élections municipales, dont patronat et gouvernement « *sortent affaiblis* », ont confirmé le profond mécontentement des travailleurs, qui ont « *condamné sans appel le plan Barre* ». Une « *action syndicale vigoureuse s'impose* » pour obtenir à tous les niveaux des négociations sur le pouvoir d'achat, l'emploi et les conditions de travail, la Sécurité sociale et les libertés syndicales.

« *Si le gouvernement persiste dans sa volonté de porter atteinte au droit à la santé pour tous* », la C.G.T. et la C.F.D.T. organiseront une riposte dans la plus large unité, avec débrayages et rassemblements.

Enfin, ce texte appelle les travailleurs français et immigrés à manifester massivement le 1er mai, pour l'emploi et « *pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs en Europe et dans le monde* », thème déjà exprimé par MM. Maire et Séguy lors de la conférence syndicale tenue le 6 mars 1977 à Genève.

Divergences surmontées

Les deux dirigeants, commentant devant la presse cette déclaration, ont souligné qu'elle constituait une nouvelle confirmation de leur accord de juillet 1974. Les divergences de ces derniers temps sont donc surmontées une fois de plus. Si chacun des deux partenaires se réserve le droit de lancer seul un mouvement revendicatif, il est convenu que, préalablement, il offrira à l'autre de partager l'intiative, ce qui était loin d'être le cas depuis plusieurs mois.

D'autre part, a dit M. Maire, le projet de plate-forme de revendications de la C.F.D.T. et ses « objectifs de transformation » en cas de victoire de la gauche en 1978 ne sauraient être contraire à l'attitude de la C.G.T. vis-à-vis du « *programme commun de gouvernement* ». Les deux centrales se rencontreront ultérieurement pour harmoniser leurs positions.

De son côté, M. Séguy a souligné qu'après le succès de la gauche aux « municipales » il ne s'agissait pas pour autant de « *précipiter la fin du régime* ». (...) « *Avant tout*, a-t-il dit, *il faut défendre les travailleurs dans le contexte actuel. Si le patronat et le gouvernement cessaient de s'opposer à la négociation, une détente pourrait se produire, sinon, ce sera le politique.epp?* »

Les travailleurs postés, de l'étang de Berre font grève « pour mieux vivre »

« Faisons de Pâques 77 la fête des postés de l'étang de Berre ». Sur ce thème, les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. ont appelé l'ensemble des travailleurs postés des usines pétrochimiques et des raffineries de l'étang de Berre à une grève générale pendant les fêtes de Pâques. Quatre mille salariés, soit environ la moitié des effectifs des entreprises concernées, devraient observer des arrêts de travail allant de vingt-quatre à quarante-huit heures. Le mot d'ordre de grève porte sur la diminution des horaires hebbomadaires et la récupération double des jours fériés travaillés.

De notre correspondant régional

Marseille. — Le mouvement qui affecte principalement sept entreprises (Esso et ICI à Fos-sur-Mer, Naphtachimie et B.P. à Martigues-Lavera, C.P.F. à La Mède, Shell française et Shell-Chimie à Berre), dont les effectifs varient entre deux cents et deux mille huit cents personnes, est le premier du genre qui soit lancé de façon coordonnée à la fois dans les dates et la nature des revendications. Sa principale originalité vient de ce qu'il concerne une même catégorie de travailleurs, à laquelle une grève apparaissait, il y a peu de temps encore, comme techniquement impossible. Il se distingue également par son caractère qualitatif puisque les grévistes mettent l'accent non sur une revalorisation des salaires ou du pouvoir d'achat, mais sur un gain de temps «*pour mieux vivre*».

Cette « révolte des postés » tend, d'autre part, à créer un nouveau rapport de forces entre salariés et patronat, puisqu'elle concrétise la solidarité effective des travailleurs de toute une zone géographique dans un secteur économique important. Elle permet aussi aux syndicats de s'appuyer sur un « noyau dur » pour relancer les négociations bloquées depuis plusieurs mois au niveau de chaque entreprise.

Cette grève résulte d'une manifestation de « ras le bol » qui s'était déjà exprimée à Noël par un arrêt de travail de quarante-huit heures, très largement suivi, déclenché à l'appel de la C.F.D.T. à l'usine Shell-Chimie de Berre. « *Les postés*, lit-on dans un tract commun des syndicats C.F.D.T. et C.G.T., *acceptent de moins en moins d'être des marginaux qui se retrouvent devant des cadrans ou des vannes pendant les fêtes au lieu de passer celles-ci en famille. Ils veulent du temps pour vivre et refusent de monnayer leur santé, et parfois même leur vie, contre quelques primes aléatoires.* »

Lancé sur l'initiative de l'Union des sections des industries chimiques de l'étang de Berre (USICEB) de la C.F.D.T., qui regroupe mille deux cents adhérents appartenant à douze entreprises différentes, le mouvement de Pâques a fait l'objet d'une longue préparation afin qu'il ait un maximum d'efficacité sans apporter de gène excessive aux travailleurs de jour. D'où le choix de deux jours fériés qui symbolise bien en même temps les contraintes du travail posté. Toutes les sections des syndicats C.F.D.T. et C.G.T. ont consulté les travailleurs dans des assemblées générales ou par vote à bulletin secret (comme à Naphtachimie, où les postés ont voté la grève à plus de 80 %). Selon les entreprises, les arrêts de travail d'une durée de vingt-quatre à quarante-huit heures s'échelonneront du vendredi 8 au mardi 12 avril.

Des demandes prioritaires

En fonction du temps nécessaire aux manœuvres, délicates, d'arrêt et de redémarrage progressifs des installations, ils provoqueront toutefois une désorganisation du travail beaucoup plus longue. Les cadres ne se sont pas joints au mouvement, mais, à la Shell française notamment, ils ont indiqué qu'ils ne se substitueraient pas aux grévistes.

Les organisations syndicales entendent avant tout marquer un coup d'arrêt à la généralisation du travail par poste, lequel, s'il se justifie pour assurer la marche d'installations complexes à feu continu, n'est en rien indispensable dans de nombreux ateliers de conditionnement ou d'expédition, par exemple. Deux revendications prioritaires sont avancées : la diminution de la durée hebdomadaire du travail de quarante-deux heures (avec quatre équipes) à trente-trois heures vingt minutes (avec cinq équipes) et la récupération double des jours fériés travaillés.

Ces objectifs ne peuvent toutefois être atteints du jour au lendemain sans poser de sérieux problèmes économiques aux entreprises. Aussi, la C.F.D.T. préconise un calendrier qui s'étalerait sur quatre ans.

La grève de l'étang de Berre peut constituer un précédent important pour les luttes dans les usines fonctionnant à feu continu. Déjà, devant la menace de grève, la direction de l'usine Cabot France (fabrication de noir de fumée) a accepté d'examiner le cahier de revendications déposé par la C.F.D.T. et de ramener l'horaire à trente-trois heures un tiers avec sept jours de congé supplémentaires à solder en fin d'année.

GUY PORTE.

LES GRÉVISTES DE LA B.N.P. ACCEPTENT LE COMPROMIS PROPOSÉ PAR LA DIRECTION

Manifestement, la désescalade a commencé au centre informatique Barbès de la B.N.P. Après vingt-huit jours de grève marqués par de multiples manifestations, deux interventions policières et une grève de la faim de dix-sept jours de deux informaticiens, une rencontre, jeudi matin 7 mars, entre ces derniers et le directeur du personnel a permis d'assainir quelque peu le climat.

Au cours de cette réunion, qui se déroulait quelques heures avant une manifestation qui a rassemblé un peu plus d'un millier de personnes aux alentours du siège social de la B.N.P., de nouvelles propositions ont, en effet, était faites aux deux grévistes de la faim. Il leur était proposé une mutation temporaire, une rétrogradation relativement faible et la promesse de retrouver leurs fonctions initiales au centre informatique de Paris dans un délai restant à préciser. « Nous vous proposons donc un billet de retour non daté », leur indiquait la direction du personnel.

Tout en soulignant qu'il s'agissait d'une demi-victoire — car les sanctions ne sont pas totalement levées, — l'assemblée du personnel acceptait ces propositions à une importante majorité. En conséquence, les piquets de grève ont été levés. Restent les revendications professionnelles qui étaient à l'origine du mouvement. Des discussions ont eu lieu ce vendredi matin et doivent se poursuivre mardi prochain. De leur résultat dépendra la reprise ou non du travail au centre informatique.

CONJONCTURE

M. Barre devrait faire preuve de psychologie sociale

déclare le président de la chambre régionale de commerce du Nord

De notre correspondant

Lille. — Au cours de l'assemblée générale des délégués consulaires de la métropole du Nord, M. Robert Delesalle, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie a formulé des critiques assez vives à l'égard du plan Barre. Tout en soulignant la nécessité d'un rigoureux programme anti - inflationniste, M. Delesalle est revenu sur le discours de Lyon du premier ministre en déclarant : « *Je regrette que le premier ministre n'ait pas cru devoir ajouter que le contrôle persistant des changes est tout aussi nuisible en matière de commerce extérieur que celui des prix vis-à-vis de la production intérieure. (...) A l'heure actuelle, il n'est pas d'exportations possibles de la part des entreprises petites et moyennes si leurs chefs ne font pas montre d'une vocation de commis disciplinés des douanes et du Trésor.* » (...)

« *L'Etat doit renoncer à un interventionnisme tout à la fois excessif, brouillon et superficiel. En quoi un tel arsenal de mesures, le plus souvent gadgets dérisoires sur le plan de la technique fiscale, mais presque toujours l'épouvantail — ras le bol — sur le plan psychologique, peut-il s'avérer compatible avec la volonté gouvernementale de susciter la création d'entreprises et d'encourager la croissance des petites et moyennes entreprises existantes ?* »

M. Delesalle a ajouté : « *Je formulerai volontiers au profit de M. Barre le souhait que la nouvelle voie d'application de son plan soit pour lui l'occasion non seulement de confirmer son rang de premier économiste français, mais aussi et peut-être surtout d'acquérir un accessit de psychologie sociale. C'est une illusion éminemment dangereuse et en tout cas résolument anachronique de penser que le bonheur des Français aujourd'hui compromis par l'hydre inflationniste, pourra demain être rétabli par voie technocratique, c'est-à-dire malgré eux, alors que la seule voie efficace est de le faire démocratiquement, c'est-à-dire avec eux.* »

G. S.

L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES VONT UN PEU RAFFERMIR LA CONJONCTURE, estime le C.N.P.F.

Les mesures récentes en faveur des secteurs et des régions en difficulté et l'« *amélioration du climat des affaires* » devraient contribuer à «*raffermir quelque peu une conjoncture en voie d'assainissement* », estime le Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) dans son analyse mensuelle de la conjoncture française.

Selon le C.N.P.F., le rythme de la production s'est adapté à l'évolution de la demande, dont la progression a fléchi depuis quelques semaines, mais « *un ralentissement plus accentué de l'expansion paraît exclu* ».

« *Si l'on considère l'évolution sur plusieurs mois, on observe un certain ralentissement de l'expansion. Celui-ci caractérise les commandes intérieures de biens d'équipement, à l'exception des petits matériels ou de la mécanique de précision. Pour les industries de biens de consommation, la situation est variable selon les activités. Globalement, un léger ralentissement d'une conjoncture qui était soutenue s'est manifesté au cours des dernières semaines, sauf pour l'industrie automobile.* » Le C.N.P.F. ajoute que « *des signes de stabilisation, voire d'amélioration, peuvent être relevés dans quelques industries de base, dont la situation reste médiocre dans l'ensemble* ».

PRESSE

Discussions bloquées dans le labeur

Le comité exécutif de la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. appelle ses adhérents à « *exiger dans les entreprises, les localités, les régions, la prise en compte du cahier revendicatif fédéral afin que s'ouvrent immédiatement de véritables négociations* ».

Informée des discussions paritaires dans le labeur du 31 mars et de « *l'attitude méprisante de la délégation patronale* », la F.F.T.L. considère que « *ce refus persistant d'aborder les revendications sera ressenti comme une provocation et débouchera sur une riposte d'envergure dans la profession* ».

Le communiqué conclut : « *Les travailleurs ne sont nullement responsables des difficultés actuelles, le chômage, les augmentations qu'ils subissent en matière de loyers, transports, produits de consommation, etc., qui amputent leur pouvoir d'achat, et aggravent leurs conditions de vie. Ils refusent de supporter les conséquences du plan Barre-Giscard-Ceyrac.* »

La Fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques fait valoir, de son côté, que, lors des discussions du 31 mars, sa délégation « *a fait ressortir les impératifs rigoureux de la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation et ses contraintes au plan de la gestion des entreprises.*

» *Elle a rappelé l'augmentation précédente des salaires de 4,50 % au 1er janvier 1977, et constaté que le dépassement par rapport à l'indice de référence atteignait actuellement 0,78 %.*

» *La délégation patronale s'est engagée à ce que, dans le cadre des dispositions transitoires pour l'année 1977, le pouvoir d'achat des salariés soit réajusté lorsqu'un seuil de déclenchement de 2 % sera atteint* ».

LES JOURNALISTES SPORTIFS : à chacun son métier.

L'Union syndicale des journalistes sportifs se fait l'écho des protestations qui se sont élevées contre « *les conditions dans lesquelles s'est effectué, sur TF 1, le reportage du match Zurich-Liverpool* ». Allusion au fait que M. Pierre Garonnaire, dirigeant de A.S. Saint-Etienne, s'est littéralement substitué à Georges de Caunes pour le commentaire...

Déplorant que « *des non-professionnels prennent de plus en plus la place de journalistes à la radio-télévision* », le syndicat rappelle que « *la relation des faits ne peut être que du ressort des journalistes détenteurs d'une carte professionnelle qui engage leur responsabilité et les soumet à des règles déontologiques auxquelles ne sont pas astreints les non-professionnels* ».

« QUATRE MILLIARDS DE JOURNAUX » : TRENTE ANS D'HISTOIRE DE LA PRESSE DE PROVINCE

« Quatre milliards de journaux », cela fait beaucoup de papier. C'est aussi un ouvrage de près de cinq cents pages pour la rédaction duquel deux « enfants de la balle » ont uni leurs efforts. En effet, François Archambault, fils de l'ancien P.-D. G. de *la Nouvelle République du Centre - Ouest*, et Jean - François Lemoine, héritier du trône directorial laissé par son père à *Sud-Ouest*, ont été élevés dans le sérail. Ils connaissent donc leur sujet, ce qui leur permet, sans complaisance excessive, d'éviter les traquenards en scrutant les annales de certains journaux.

Même s'il ne s'agit pas d'un historique à proprement parler, trente ans d'histoire de la presse régionale et départementale sont retracés dans *Quatre Milliards de journaux*, titre qui symbolise le tirage total annuel de ces quotidiens. En annexe, quelque soixante pages présentent l'annuaire de ces journaux de province ainsi qu'une billographie complète des ouvrages ou études consacrés à la presse.

François Archambault et Jean-François Lemoine représentent bien la nouvelle génération des directeurs de journaux et leurs certitudes traditionnelles : la recherche du profit demeure la base de l'entreprise de presse, et ceux qui pensent autrement sont des rêveurs ; les patrons des journaux sont les meilleurs garants de la liberté d'expression. Autant d'affirmations controversées.

Cependant, pour qui s'intéresse au problème de la presse en France, *Quatre Milliards de journaux* » est un bon document de travail. — C. D.

★ *Quatre milliards de journaux*, de François Archambault et Jean-François Lemoine, Alain Moreau édit. 483 pages. 55 F

LA VIE ÉCONOMIQUE

BILLET

LE XXXI CONGRÈS DE LA F.N.S.E.A.

Dans l'attente de 1978

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — *Première leçon de ce trente et unième congrès de la Fédération des exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), qui s'est terminé le 7 avril : les paysans estiment qu'ils sont mal aimés de la France. Bon nombre de délégués en font porter la responsabilité à la presse, qu'ils soupçonnent d'ourdir de noirs complots contre les ruraux les déclarations des dirigeants paysans seraient coupés, déformés ; l'information agricole ne passerait pas ; la réalité de la charge financière des autres secteurs économiques comparés à celle de l'agriculture ne serait pas exposée aux Français.*

En se fondant sur de telles remarques — mauvaise foi ou mauvaise information ? — plusieurs orateurs demandent que la F.N.S.E.A. se dote d'un délégué chargé de surveiller véritablement l'information. « Nous chercherons partout à défendre et à mettre en valeur la place de l'agriculture et des agriculteurs dans la nation », *assure d'ailleurs M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, en conclusion de son discours devant le congrès comme pour confirmer qu'un supplément de considération est bien nécessaire à la paysannerie.*

Autre leçon de ce congrès de Strasbourg : l'évolution de la situation européenne inquiète quasiment tous les exploitants. Mais pour des raisons différentes : les uns, qui représentent essentiellement la grande culture céréalière et betteravière, craignent que la dégradation de la situation monétaire ne porte un coup fatal aux exportations agricoles en raison des distorsions de concurrence qu'elle perpétue ; le plus grand nombre redoute que l'exemple des Britanniques — plus soucieux des prix alimentaires que du revenu des exploitants — ne soit finalement suivi par le conseil des ministres des Neuf lors des prochaines négociations de Bruxelles ; d'autres enfin, qui sont agriculteurs au sud de la Loire, pensent que l'adhésion de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce à la C.E.E. les ruinera.

Ce sont eux qui, à travers l'intervention de M. Maffre-Baugé, le bouillant leader vigneron, ont trouvé les accents les plus vibrants pour défendre leur cause. Le contrepoint à ce concert qu'entonne également l'état-major de la Fédération des exploitants est à peine audible : « Peut-on laisser ces trois pays devenir des colonies américaines, en leur fermant la porte de la Communauté ? » *demande M. Marcel Bruel, président des producteurs de bovins. Bonne question à l'adresse de ceux qui ne jurent que par l'Europe. M. Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A., répond que les Neuf doivent trouver d'autres formules que l'élargissement pour venir en aide à ces Etats libérés de la dictature.*

Un demi-succès pour M. Debatisse

Troisième pôle d'intérêt de ce congrès : la présentation par le président de la F.N.S.E.A. des groupes Initiative et Responsabilité (GIR), dans lesquels il s'est engagé aux côtés des cadres, des chefs d'entreprises petites et moyennes, des médecins et des artisans. Les critiques publiques ne le mettant pas réellement en difficulté, M. Debatisse s'en est expliqué néanmoins par deux fois en raison des oppositions de « couloir ». *Une quinzaine de fédérations départementales contestataires ont, en effet, fait circuler — bien timidement il est vrai — une motion qui proposait* « un nouveau type d'action syndicale », *car elles refusent* « la réflexion et l'action avec des forces sociales qui ont toujours été conservatrices ».

Tout en affectant de tenir pour nulles ces réactions officieuses, M. Debatisse devait-il renoncer à proposer officiellement aux responsables des fédérations de s'engager dans les sections départementales des GIR comme il en avait eu l'intention ? Toujours est-il qu'en dépit des applaudissements qui ont suivi ses interventions, cette affaire n'a pas été pour lui un succès sans partage, au contraire du secrétaire général, M. François Guillaume, et du secrétaire adjoint, M. Auguste Grit, dont les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Dernier point : l'« examen de passage » du nouveau et jeune ministre de l'agriculture, M. Pierre Méhaignerie introduit par M. Debatisse comme fils d'un agriculteur qui a été président de la fédération départementale d'Ille-et-Vilaine et comme beau-frère d'un des délégués présents à Strasbourg, il a franchi l'obstacle sans difficulté. Son discours fut un exposé détaillé sur la politique agricole communautaire et française.

Il ne laissa entrevoir aucun infléchissement, aucune nouveauté. Seulement une volonté de ne pas reculer à Bruxelles sous les coups de boutoir britanniques, une réserve sérieuse à l'égard de l'élargissement de la C.E.E., une attention plus particulière à l'application de plans de développement (modernisation des exploitations) et à l'agriculture à temps partiel. Il annonça enfin que le premier ministre accédait à un souhait de la F.N.S.E.A. : revoir à l'automne les prix agricoles en fonction de l'évolution des coûts des produits nécessaires à la production.

Etait-ce reconnaître implicitement que la norme de la hausse des prix fixée par le plan Barre ne sera pas respectée en la matière ? Quoi qu'il en soit, on a retrouvé dans le face à face ministre-représentants syndicaux une qualité de rapports perdue ces derniers temps : l'auditoire n'a pas porté au compte du du ministre le passif de son prédécesseur.

En bref, lors de ce congrès quasiment tout a été dit, pensé, fait, esquivé, ou éludé avec une même arrière-pensée : les élections législatives de 1978.

ALAIN GIRAUDO.

A G R I C U L T U R E

L'avenir de la politique agricole commune

II. - LES REMÈDES

par JEAN DELEAU (*)

Dans un premier article, M. Jean Deleau a passé en revue les difficultés auxquelles se heurte la politique agricole commune du fait des disparités monétaires, économiques et sociales entre les Etats membres (voir « le Monde » daté 8 avril). Quels peuvent être les remèdes ?

Contrairement à ce que pensent certains, la solution de la crise que traverse l'Europe verte ne réside pas dans une renégociation du *traité de Rome ou dans la* remise en cause des principes de base de la politique agricole commune, mais plus simplement dans la réforme des règlements en vigueur. Les objectifs prioritaires à atteindre sont au nombre de trois : rétablir l'unité de marché, adapter la réglementation aux conditions nouvelles créées surtout par le désordre monétaire, assurer une existence décente aux ménages agricoles qui ne peuvent plus dégager de leurs exploitations un revenu suffisant.

Considéré initialement comme le meilleur moyen d'éviter des perturbations dans les échanges agricoles intracommunautaires, le système des montants compensatoires monétaires a pratiquement conduit à un cloisonnement du territoire européen en autant de marchés « protégés » qu'il existe de pays. Les obstacles ainsi apparus sont préjudiciables aux exportations agricoles, mais aussi au rétablissement de l'équilibre des échanges extérieurs. L'exemple de la balance commerciale franco-allemande est éloquent : chacun des deux pays a l'autre comme premier client, mais le bilan est nettement en faveur de la République fédérale. Or celle-ci est exportatrice de produits industriels et importatrice de produits agricoles. Les premiers circulent sans aucune entrave, alors que les seconds sont frappés de véritables droits de douane déguisés en montants compensatoires.

Faute de pouvoir abolir ces derniers brutalement et sans délai, on pourrait imaginer un calendrier de suppression progressive étalé par exemple sur cinq ans. Cette procédure n'a-t-elle pas été appliquée pour l'alignement des tarifs extérieurs lors de la mise en place de l'union douanière et pour faciliter l'intégration des trois nouveaux partenaires lors de l'élargissement de la C.E.E. ?

Dans l'hypothèse où un tel échéancier viendrait à être établi, il serait prudent de prévoir une marge suffisante pour « absorber » les variations monétaires susceptibles de s'ajouter dans l'intervalle à celles actuellement constatées. Il va sans dire qu'une telle opération ne pourra être couronnée de succès que si, parallèlement un effort vigoureux et continu permet d'aboutir sinon à la stabilité des taux de changes tout au moins à une stricte limitation des fluctuations monétaires. Tous ceux qui portent quelque intérêt à l'Europe savent que si cet objectif n'était pas atteint, ce ne serait pas la politique agricole commune qui se trouverait menacée, mais la Communauté elle-même.

Adapter les règlements

Toute réforme des règlements devra tenir compte de l'équilibre relatif qui s'est établi entre le volume de la production et les besoins. Mais il faudra aussi s'inspirer de l'expérience acquise au cours des dix dernières années quant à leur application. L'une des premières données à retenir est qu'aucun marché agricole ne sera stable et équilibré si le principe de la préférence communautaire n'est pas respecté.

Il est vrai que l'application de la réglementation en vigueur fait suffisamment respecter cette préférence à l'identique. Mais il n'en reste pas moins qu'elle est de plus en plus largement tournée par l'importation croissante de produits de substitution. Le fait que la plus grande partie de ces produits aient leurs droits de douane consolidés (1) au GATT ne doit pas empêcher la Commission de Bruxelles de demander la réouverture de ce dossier devant la conférence générale de cet organisme. N'a-t-elle pas su protéger l'industrie européenne de l'acier contre les importations « sauvages » et retrouver des commandes pour les chantiers navals ?

Les règlements ne doivent pas être calqués les uns sur les autres, mais être adaptés aux conditions du marché de chaque produit. Il n'y a aucune commune mesure entre la gestion du marché des céréales, qui peuvent toujours se vendre sur le marché international, et celui de la poudre de lait, dont la demande solvable ne représente qu'une faible part de la production mondiale. Il s'agit en tout état de cause, par des mesures prises en temps opportun, d'assurer l'équilibre des marchés afin que les cours se situent entre le prix d'intervention (garantie du producteur) et le prix de seuil à l'entrée dans la Communauté (garantie du consommateur).

Chaque Etat membre possède déjà, pour un secteur ou l'autre de son économie agricole, son système d'intervention. Des mécanismes *ad hoc* existent aussi au niveau de Bruxelles, mais ils manquent de souplesse. Nous en voulons pour preuve les nombreuses occasions perdues d'interventions bénéfiques, soit par un « retard » dans la prise de décision, soit par une certaine lenteur dans son exécution. Rappelons simplement pour mémoire qu'en 1973, au moment de la pénurie céréalière, la Communauté aurait pu s'assurer des débouchés extérieurs stables, et qu'en 1973 et 1974 elle a laissé échapper à plusieurs reprises la possibilité d'éviter un gonflement des stocks de poudre de lait.

La réforme nécessaire consisterait à institutionnaliser la participation à titre consultatif des représentants qualifiés des professionnels de la production, de la transformation et de la consommation au sein des comités de gestion et à laisser à ces comités une indépendance de décision qui les libérerait des intérêts des Etats en les rendant plus solidaires de la politique communautaire.

Il faudrait, en outre, mettre à la disposition des organismes d'exécution que sont les comités de gestion des ressources suffisantes provenant non seulement des Etats membres mais aussi d'une participation des producteurs, des transformateurs et des commerçants.

La responsabilité financière des producteurs pourrait être couverte soit par une contribution directe proportionnelle aux livraisons, soit par l'institution de quotas (2) ou d'un quantum (3). Cette disposition impliquerait la création de fonds autonomes par produit à l'intérieur du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) pour garantir la couverture des besoins financiers de tel ou tel marché, fixer d'un commun accord la hauteur des quotas ou du quantum et s'assurer que les efforts d'un secteur ne se confondent pas dans la masse générale.

Des aides « sociales » directes

Il est certain que l'introduction du système des quotas et du quantum dans la politique agricole commune n'ira pas sans problèmes pour de nombreuses exploitations françaises, et en particulier pour celles ayant un faible revenu ou mal structurées. Pour y remédier, on pourrait envisager une formule d'aides directes aux revenus les plus bas (dont les modalités d'attribution pourront ultérieurement être précisées).

Ce qu'il convient de faire remarquer avant tout aujourd'hui c'est que :

1) La disparité des revenus en agriculture va s'accroître au détriment des exploitations les moins bien structurées et à faible potentiel de production ;

2) Les aides directes devront revêtir un caractère plus social qu'économique dans la mesure où le complément de revenu devra être apporté non à *l'exploitation* mais au ménage agricole, afin de lui assurer des conditions de vie décentes ;

3) Cette nécessaire évolution de la politique de soutien aux plus défavorisés ne peut se concevoir que dans le cadre d'une politique régionale concertée à l'échelle de l'Europe.

Il a été souvent affirmé ici ou là que la politique agricole commune avait atteint le « point de non-retour ». Sans doute. Mais si la Communauté n'a pas le courage de voir la réalité d'aujourd'hui en face, les faits économiques se chargeront de lui démontrer la vanité de cette affirmation. Il n'y aura pas rupture spectaculaire, mais une déliquescence continue des marchés agricoles européens. Et grande sera la tentation pour les Etats membres de revenir à la conception d'une agriculture « assistée », autrement dit à l'opposé d'une agriculture dynamique que le traité de Rome a voulu promouvoir pour en faire un élément essentiel de l'économie européenne.

FIN

(*) Vice-président du Conseil économique et social.

(1) *Droits de douane consolidés* : selon les règles du GATT, lorsque, par un mutuel accord, un droit de douane est « consolidé », celui-ci ne peut plus être augmenté. Si un pays se trouve néanmoins dans l'obligation de « déconsolider », il ne peut le faire qu'après accord des autres membres du GATT et en leur accordant, sur d'autres produits, des concessions douanières d'importance équivalente.

(2) Quota : contingent de livraison attribué au producteur par l'usine de transformation dans le cas des betteraves sucrières.

(3) Quantum : quantité bénéficiant d'un prix garanti préfixé.

Les viticulteurs du Midi préparent une campagne d'actions

Le Comité régional d'action viticole (CRAV) du Midi devrait se réunir ce vendredi 8 avril afin de définir les actions à mener en raison de la mévente du vin et des récents dégâts du gel. De son côté la Fédération nationale des producteurs de vins de table et de vins de pays (F.A.V.F.) vient de se prononcer pour un renforcement des contrôles sur les vins importés et pour la fixation rapide des modalités et du montant des aides aux viticulteurs sinistrés qui s'engageront à distiller leurs vins.

Le ministère de l'agriculture a indiqué dans un communiqué, le 7 avril, que les directeurs de l'agriculture des départements sinistrés du Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte-d'Azur ont reçu des instructions pour examiner les dossiers d'indemnisation *« à un rythme élevé, de façon à ce que les indemnités individuelles puissent être versées entre le 15 juin et le 15 juillet »*. Ces indemnités s'établiront à quelque 1,30 F par degré hecto. Le ministère a également conseillé aux viticulteurs « *d'utiliser au maximum la possibilité d'obtenir une indemnisation au titre des calamités agricoles, ainsi que la distillation préventive volontaire (...) afin d'éviter de garder en stock des vins médiocres qui ne trouveront pas à s'écouler sur le marché des vins de table* » (...).

Le gel a provoqué aussi des dégâts dans le vignoble girondin, qui serait touché de 40 à 80 % selon les endroits. Les professionnels ont demandé à être classés en zone sinistrée. Le vignoble nantais, qui produit du muscadet, du gros-plant et du gamay, serait endommagé à 80 %. Dans ces deux régions les producteurs ont néanmoins estimé qu'un nouveau bourgeonnement pourrait redresser partiellement la situation.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Baisse des réserves prouvées de pétrole aux Etats-Unis.* — Les réserves pétrolières prouvées — c'est-à-dire celles qui sont économiquement exploitables — des Etats-Unis représentaient 30,9 milliards de barils au 31 décembre 1976, soit 1,7 milliard de barils de moins qu'un an auparavant, a annoncé, le 7 avril, l'Institut américain du pétrole. L'accroissement des réserves prouvées a été de 1,1 milliard de barils, tandis que la production a dépassé 2,8 milliards de barils. — *(A.F.P.)*

● *Le Japon va régulariser ses ventes de téléviseurs couleur aux Etats-Unis.* — Un accord de principe est intervenu le 7 avril à ce sujet au cours d'une rencontre entre le premier ministre, M. Takeo Fukuda, et le négociateur commercial spécial de la Maison Blanche, M. Robert Strauss, arrivé le 6 avril à Tokyo. Le montant de la réduction des ventes nipponnes, qui n'a pas été précisé, devrait faire l'objet de négociations intergouvernementales. — *(A.F.P.)*

● *C.D.F.-Chimie va créer une centaine d'emplois en Lorraine*, en implantant sur sa plate-forme de Saint-Avold (Moselle) une unité de fabrication d'acide acrylique, dont l'installation, dans le premier plan de développement décennal lancé par la firme d'Etat en 1975, avait été initialement programmée dans le Nord. Le Nord n'est pas abandonné pour autant. C.D.F.-Chimie va y développer ses activités dans l'industrie des peintures (cent soixante emplois seront ainsi créés) et y poursuivre la modernisation de ses ateliers d'engrais (Mazingarbe).

● *C.G.C.T. et L.M.T. constituent un G.I.E.* — La Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.), filiale du groupe américain I.T.T., et la société le Matériel téléphonique (L.M.T.), filiale de Thomson, viennent de constituer un groupement d'intérêt économique, FRAMETA, pour développer le système de commutation électronique METACONTA 11 F. Rappelons que ce système a été retenu, avec d'autres, par l'administration des P.T.T. pour équiper le réseau français.

● ERRATUM. — Une mauvaise formulation nous a fait écrire dans l'article consacré aux huiles usagées (*le Monde* du 6 avril) que les produits pétroliers ne supportaient pas la taxe intérieure. Il fallait lire : les huiles re-raffinées ne supportent pas la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Conflits et revendications

● *La grève des bandothécaires* (gestion des bandes informatiques) de la Caisse primaire d'assurance-maladie de la région parisienne risque d'entraîner des perturbations importantes dans le règlement des prestations. Les activités du département de l'informatique, rue de l'Ourcq, à Paris-19e, sont en effet bloquées depuis le 5 avril. Les bandothécaires ont cessé le travail le 10 mars, afin d'obtenir la reconnaissance de leur qualification et la revalorisation de leur coefficient. Après *« des menaces de sanctions contre les douze employés »*, indique le syndicat F.O., l'ensemble du personnel du secteur exploitation (cent quatre-vingts personnes) s'est mis en grève le 1er avril, avec le soutien de la C.G.T. et de F.O.

Etranger

● *Les prix de gros ont augmenté de 1,1 % en mars aux Etats-Unis.* — C'est la plus forte augmentation mensuelle depuis le mois d'octobre 1975. En février, la hausse n'était que de 0,9 %. Une part importante de cette progression est attribuée aux prix alimentaires et à ceux des combustibles. — *(Reuter.)*

● *L'indice du coût de la vie en République fédérale allemande* a augmenté de 3,9 % de mars 1976 à mars 1977, a annoncé, le 7 avril, à Wiesbaden, l'Office fédéral de statistique. De février à février, la hausse était de 4 %. — *(A.F.P.)*

● *Augmentation du coût de la vie au Canada.* — L'indice des prix à la consommation a augmenté de 1 % au Canada au mois de mars, a annoncé le 7 avril, l'organisme officiel Statistiques Canada. Cette hausse mensuelle, provoquée par l'augmentation du prix des aliments et des carburants, porte à 7,4 % le rythme de l'inflation pour les douze derniers mois. — *(A.F.P.)*

● *En Grande-Bretagne, le taux d'escompte* a été ramené, le 7 avril, de 9,5 à 9,25 %, après avoir été, la semaine dernière, abaissé de 10,5 à 9,5 %. La nouvelle baisse est la onzième consécutive depuis l'amorce, en novembre, de la désescalade du taux record de 15 %. — *(A.F.P.)*

Monnaies et changes

● *Les acheteurs à la huitième adjudication d'or du F.M.I.* — Le Fonds monétaire international a publié la liste des acheteurs de sa huitième adjudication d'or, qui a eu lieu mercredi. Il s'agit des établissements financiers suivants parmi lesquels les banques suisses sont à nouveau au premier rang : Société de banque suisse, Banque de crédit suisse, Union de banque suisse, Banque Lieu (Zurich), Associated Bullion Group (Zurich), Dresdner Bank (Francfort), Deutsche Bank (Francfort), Compagnie luxembourgeoise de banque, Samuel Montagu and Co (Londres), Republic National Bank (New-York), J. Aron and Co (New-York). La prochaine vente aura lieu le 4 mai.

● *Une réunion d'experts à Paris pour l'élargissement des possibilités de crédit du Fonds monétaire.* — Des experts financiers des grands pays industrialisés du monde se réuniront à Paris les 16 et 17 avril prochains pour discuter du projet de mise à la disposition du Fonds monétaire international de nouvelles possibilités de crédit, a annoncé mercredi 6 avril la Banque centrale du Japon. — *(Reuter.)*

Organisation internationale

● RECTIFICATIF. — Le directeur général du Bureau international du travail est M. Francis Blanchard, et non Blancher, comme il a été écrit par erreur dans *le Monde* du 7 avril.

Salaires

● *1,05 % d'augmentation pour les cheminots.* — Les fédérations des cheminots, reçues le 7 avril par la direction de la S.N.C.F., ont été informées que le salaire de base des personnels était augmenté de 1,05 % à compter du 1er avril.

Selon la direction, le système de calcul de majoration des rémunérations qui résultait de l'accord salarial de 1976 avait déjà apporté une augmentation provisionnelle de 0,45 % au 1er janvier 1977. Cette augmentation a été déduite du taux d'ajustement sur les prix de 1,50 % appliqué par le gouvernement dans l'ensemble des secteurs public et nationalisé.



LA VIE ÉCONOMIQUE

LA GRANDE-BRETAGNE RESTRUCTURE SON INDUSTRIE INFORMATIQUE

Le gouvernement britannique va s'efforcer de renforcer l'industrie de l'informatique, qu'il estime sous-développée, en l'aidant notamment à développer ses activités à l'étranger.

Le National Enterprise Board, agence officielle d'intervention industrielle, a fondé à cet effet une filiale, l'Insac Data Systems, qui vient d'annoncer sa première opération : une prise de participation pour près de 550 000 livres dans la Computer Analysts and Programmers, une des plus efficaces entreprises de logiciel. Par la suite, l'Insac Data Systems se propose de s'implanter dans une demi-douzaine de firmes pour restructurer et rationaliser cette branche qui compte environ cinq cents entreprises plus ou moins efficaces. L'Insac Data Systems entreprendra ultérieurement une action similaire dans la branche du matériel, où l'on dénombre une centaine de firmes. — *(A.F.P.)*

MONNAIES

RÉFORME DU MARCHÉ DES CHANGES DE PARIS

Le marché des changes parisien fait peau neuve : le 2 mai entrera en vigueur une nouvelle procédure de cotation officielle des cours des changes. *Il s'agit d'aménagements techniques destinés à harmoniser les modalités de cotation à Paris avec celles en usage sur la plupart des autres places européennes. La salle des changes du palais Brongniart perdra peut-être de son originalité, mais elle devrait gagner en efficacité.*

Jusqu'à présent, la cotation, *comme sur le marché boursier*, se fait à la criée : la quasi-totalité des cambistes de banque et des courtiers se rencontrent en début d'après-midi, durant une demi-heure, pour reconstituer l'ensemble des opérations du marché. En fin de séance, les cours extrêmes, plus haut et plus bas, sont publiés.

La réforme qui va être instituée *simplifiera cette procédure par* l'adoption d'un système de « fixage instantané » et successif de chaque monnaie, ce qui ne requérera que la participation d'un petit nombre de cambistes autour de la corbeille. Au lieu d'enregistrer tous les cours et de retenir les extrêmes, on procédera désormais à la détermination d'un cours d'équilibre entre banques pour chacune des monnaies en commençant sur *le dollar, puis le* mark, etc., et l'on établira les cours acheteurs et vendeurs applicables à la clientèle.

Cette formule aura l'avantage de moins dégarnir les effectifs qui restent dans les banques pendant les séances boursières.

AFFAIRES

Le Crédit lyonnais continue à améliorer ses résultats

Le Crédit lyonnais a réalisé en 1976 un bénéfice net d'un peu plus de 287 millions de francs, nettement supérieur à celui de 1975, qui s'établissait à 163 millions de francs.

L'amélioration de la situation financière de cet établissement, qui *avait subi une perte de 153 millions* de francs en 1974 pour la première fois de son histoire, s'est poursuivie en dépit d'une conjoncture plus difficile, marquée, notamment, par l'augmentation sensible des provisions pour créances douteuses : ces dernières se sont élevées à 673 millions de francs contre 497 millions de francs en 1975 et 340 millions de francs en 1974.

Malgré une diminution de la marge commerciale, c'est-à-dire la différence entre le taux des ressources et le taux des emplois, qui est revenue de 5,57 % à 4,87 %, le développement de ses opérations avec la clientèle a permis au Crédit lyonnais d'augmenter de 17 % ses résultats d'exploitation avant amortissements et provisions. Comme pour la majorité des banques françaises, ce développement s'est effectué principalement à l'étranger, où le volume des crédits a progressé de 31 % (contre 15 % pour la France), et qui a assuré le *quart des bénéfices de l'exercice.*

Sur le plan de la trésorerie et de l'organisation interne, qui avaient été à l'origine des difficultés rencontrées par l'établissement, il y a trois ans, les mesures énergiques prises dès le second semestre de *1974 ont continué à faire sentir* leurs effets. Des allégements de trésorerie substantiels (près de 10 milliards de francs en deux ans, dont 2,7 milliards de francs en 1976) ont été obtenus par une accélération du recouvrement des chèques et des effets remis à l'établissement et par la diminution du coût moyen des ressources. *La réduction de la part* des crédits accordés à taux fixe, dont l'importance avait valu de graves déboires au Crédit lyonnais au moment de la montée des taux en 1973-74, s'est poursuivie.

Enfin, pour la première fois depuis *plusieurs années, cet établissement* est parvenu à freiner fortement la progression de ses frais généraux, qui n'ont augmenté que de 12,80 % contre 23,90 % en 1975, les charges salariales et sociales ayant progressé toutefois de 15,9 %, avec des effectifs pratiquement constants.

KRUPP RENONCE A PRENDRE UNE PARTICIPATION DANS EUROTUNGSTÈNE

La société Eurotungstène, filiale du groupe PUK, restera française. Le groupe allemand Krupp, qui devait prendre une participation dans son capital, y a renoncé.

Eurotungstène, qui regroupe les activités « tungstène » d'Ugine-Carbone, filiale de PUK, avait été créée à la fin de 1976 à la suite d'un accord passé entre le groupe français et le groupe allemand *Krupp, qui prévoyait* un rapprochement de leurs activités dans les métaux durs. Aux termes de cet accord, Widia, filiale de Krupp, devait prendre une participation initiale de 55 % dans le capital d'Eurotungstène. L'opération avait été rigoureusement dénoncée par les syndicats qui y voyaient « un bra-

BOURSE DE NEW-YORK

Légère reprise

Après deux tentatives infructueuses, le marché de New-York est parvenu à se redresser légèrement durant la séance de jeudi, l'indice des industrielles s'inscrivant, en clôture, à 916,88, soit 4,15 points au-dessus de son niveau de la veille.

Sur 1 863 valeurs traitées, 777 ont monté, 581 ont baissé et 505 n'ont pas varié.

Surprenante, cette reprise l'est apparue à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle s'est effectuée avec un volume de transactions assez faible (17,26 millions de titres échangés contre 16,60 millions). Ensuite parce qu'elles est survenue en même temps que la publication de l'indice des prix de gros pour le mois de mars, dont la hausse (+ 1,1 %) a été encore plus forte que prévu.

En fait, une fois de plus, le phénomène du fait accompli a joué. De surcroît, les opérateurs ont appris que les ventes au détail s'étaient accrues de 2,8 % durant la semaine écoulée, signe manifeste d'une reprise de la consommation. Ajoutons enfin qu'à la veille du *long week-end pascal — Wall Street* sera fermé le vendredi saint et le lundi de Pâques — quelques opérateurs ont jugé bon de procéder à des ajustements de portefeuille ainsi qu'à quelques achats sélectifs en prévision d'une hausse toujours possible. De fait, après Bourse, une information susceptible de provoquer un tel mouvement parvenait à leur connaissance : la contraction *de la masse monétaire.*

VALEURS	COURS 6/4	COURS 7/4
Alcoa	55 1/4	56 3/4
A.T.T.	62 1/2	62 1/2
Boeing	41 7/8	41 1/2
Chase Manhattan Bank	30 1/8	30 ...
Du Pont de Nemours	123 ...	123 3/4
Eastman Kodak	68 1/4	68 1/2
Exxon	50 1/2	50 3/4
Ford	53 3/8	54 5/8
General Electric	49 1/4	49 3/8
General Foods	31 1/2	31 5/8
General Motors	66 5/8	67 7/8
Goodyear	19 1/2	19 5/8
I.B.M.	276 1/2	278 3/4
I.T.T.	31 5/8	32 ...
Kennecott	27 1/8	27 1/4
Mobil Oil	66 ...	65 7/8
Pfizer	27 3/4	28 ...
Schlumberger	59 1/4	60 ...
Texaco	26 5/8	26 7/8
U.A.L. inc.	19 3/4	20 1/4
Union Carbide	56 ...	56 1/2
U.S. Steel	46 ...	46 1/2
Westinghouse	18 5/8	18 3/8
Xerox	46 1/2	46 1/4

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Le 1er avril 1977 se sont tenues les assemblées générales ordinaires des deux SICAV du groupe :

— La Compagnie d'investissement et de placement CIP, sous la présidence de M. François Simonnet ;

— A.G.F.I.M.O., Société anonyme pour la gestion financière de valeurs immobilières, sous la présidence de M. Roger Papaz.

Les résolutions proposées ont été adoptées, et les conseils d'administration qui ont suivi les assemblées ont fixé la date de paiement des dividendes au 12 avril 1977.

Au 31 mars 1977, la situation des deux sociétés était la suivante :

	Compagnie d'investissement et de placement CIP	A.G.F.I.M.O. Société anonyme pour la gestion financière de valeurs immobilières
Nombre d'actions au 31 mars 1977 (actions de 100 F nominal)	318.930	962.316
Actif net par action	254,47	162,42
Actif net total	81.158.366,22	156.299.902,59
Répartition actif net en %		
— Disponible	4,17	8,04
— Obligations françaises	36,67	29,40
— Obligations étrangères	3,16	—
— Actions françaises	25,83	61,93
— Actions étrangères	30,17	0,63
Rappel : Dividende par action de 100 F nominal		
— Montant net et avoir fiscal	12,49 + 2,34	11,14 + 0,76
— Date de paiement	12 avril 1977	12 avril 1977



elf gabon

Lors de sa séance du 5 avril, le conseil d'administration d'ELF Gabon a *décidé* de proposer à *l'assemblée* générale de la société de fixer à 3 500 F C.F.A. (70 F français) le dividende net de l'exercice 1976. Compte tenu de l'acompte précédemment versé, *le solde* du dividende à mettre en paiement s'élèverait à 1 900 F C.F.A. (38 F français).

RADAR S.A.

Le conseil d'administration, réuni le 6 avril 1977, a arrêté les comptes de *l'exercice 1976*, qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin prochain.

Pour Radar S.A., le bénéfice net, *qui provient essentiellement des dividendes* encaissés de ses filiales au titre de l'exercice précédent, ressort à 20 796 000 F contre 12 807 000 F en 1975.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin prochain de reconduire le dividende de l'exercice précédent, de 20 F, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 10 F, soit au total 30 F.

Les ventes totales du groupe ont atteint 5,017 milliards de francs, en progression de 19,45 % par rapport à 1975, en ne retenant pour les sociétés associées que la quote-part du chiffre d'affaires correspondant *au pourcentage de participation* détenu dans celles-ci par le groupe.

Le bénéfice net consolidé s'élève à 28 466 000 F contre 38 482 000 F en 1975. Ce résultat s'entend après :

— 72 948 000 F d'amortissements (contre 55 911 000 F en 1975) ;

— 2 333 000 F de provisions pour investissements (contre 1 020 000 F en 1975) ;

— 4 925 000 F d'augmentation de provision pour congés payés (contre 1 600 000 F en 1975) ;

— *7 460 000 F de provision pour* hausse de prix (contre 10 929 000 F en 1975) ;

— 3 775 000 F de provision pour participation (contre 4 665 000 F en 1975) ;

— 27 317 000 F d'impôt sur les sociétés (contre 28 673 000 F en 1975) *dont 1 100 000 F de contribution* exceptionnelle ;

— 7 913 000 F de plus-values sur cession d'éléments d'actif et pertes et *profits* exceptionnels (contre 6 278 000 F en 1975).

Ces résultats sont, pour l'ensemble des sociétés du groupe, fortement marqués par les effets du blocage des prix intervenu au 15 septembre 1976.

Par ailleurs, les hypermarchés n'interviennent dans ces résultats que pour 3 565 000 F contre 13 millions 361 000 F en 1975.

En fait, malgré les conséquences de l'incendie de Niort et une grève de plus d'un mois à Dreux, les anciens magasins ont enregistré un bénéfice comparable de 14 184 000 F contre 13 361 000 F en 1975, ramené à 3 565 000 F par le jeu des frais de premier établissement et de lancement des hypermarchés ouverts au cours de *l'exercice* :

— Fameck, le 14 avril *1976* ;
— Boissy-Saint-Léger, le 27 octobre 1976 ;
— *Metz-Saint-Jacques*, le 17 novembre 1976, dont l'incidence est d'autant plus importante que, pour deux de ces magasins, l'ouverture *se situe tout à fait en fin* d'année.

JAEGER

Le conseil, réuni le 31 mars, a arrêté les comptes de l'exercice 1976. Ceux-ci marquent le redressement de la situation de la société, dont la structure du bilan est fortement améliorée.

Le bénéfice net s'établit à 21 millions 507 000 F, contre une perte de 9 625 000 F l'année précédente, après dotation aux fonds d'amortissement *de 23 000 000 de francs et constitution* notamment d'une provision pour hausse de prix de 5 000 000 de francs.

Par ailleurs, le conseil a jugé nécessaire, pour concrétiser l'amélioration de la situation financière, d'affecter le montant net des plus-values à long terme de l'exercice, soit 7 220 000 F, directement à la réserve spéciale, de telle sorte que l'autofinancement global ressort à 59 000 000 de *francs* et la situation nette à 63 000 000 *de francs, contre* 51 000 000 de francs au début de l'exercice.

Il sera *proposé*, à l'assemblée générale des actionnaires qui se *réunira le 10 juin, de reporter* à nouveau le bénéfice de l'exercice, ce qui portera la situation nette à 84 000 000 de francs, soit 105 F par action. Le report à nouveau, débiteur à fin 1975 de 40 496 000 F, n'atteindra plus que 18 989 000 F.

Toutes les filiales françaises et étrangères sont bénéficiaires. La société établit actuellement la situation consolidée du groupe qui sera publiée ultérieurement. Néanmoins, on peut déjà indiquer que le béné*fice consolidé s'élèvera* à environ 27 000 000 de francs.

THE BRISTISH PETROLEUM COMPANY LIMITED

	1976	1975 (par action ordinaire de 1 £ nominal)
Dividende final ..	12,914 p	11.74 p
Total des dividendes	19,789 p	17,99 p

Lors de la réunion du conseil d'administration de The British Petroleum Company Limited qui s'est tenue le 17 mars 1977 il a été décidé de proposer pour les actions ordi*naires* un dividende final de 12,914 pence, lequel ajouté au dividende intérimaire de 6,875 pence aboutit à un total distribué de 19,789 *pence qui correspond au maxi*mum autorisé par la législation britannique en vigueur actuellement et présuppose qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de l'acompte d'impôt sur les sociétés.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 28 avril 1977 à midi, à l'adresse suivante :

Britannic House, Moor Lane
Londres EC2Y 9BU.

Le dividende final, s'il est approuvé, sera payé le 5 mai 1977. Les actions transmises avant le 1er avril 1977 auront droit à ce dividende.

Des exemplaires du rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1976 et comprenant le bilan consolidé, l'état des résultats de The British Petroleum Company Limited et de ses filiales, ainsi qu'une traduction française des rapports du président et du conseil d'administration, peuvent être obtenus gratuitement *auprès des établissements* suivants :

— Banque nationale de Paris,
— Crédit lyonnais,
— *Société générale*,
— Crédit commercial de France,
— Crédit industriel et commercial,
— Banque de Paris et des Pays-Bas,
— Banque de l'union européenne.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2-3. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : le programme nucléaire du président Carter.

3. ASIE

3. DIPLOMATIE
— Les liens sont rétablis entre les Etats-Unis et Cuba.
— Après la mise en garde des Etats-Unis aux Européens contre une domination des P.C. sur les gouvernements.

4. PROCHE-ORIENT
— LIBAN : la pression s'accentue sur les localités tenues par la droite.

5. AFRIQUE
— TUNISIE : vingtième congrès de l'Union générale des étudiants.

4 à 6. EUROPE
— ALLEMAGNE FÉDÉRALE : l'assassinat du procureur général Bubak.

6 à 9. POLITIQUE
— L'actualisation du programme commun.
— POINT DE VUE : « Jean Elleinstein et l'Union soviétique », par Jeannette Thorez-Vermeersch.

10. RELIGION
— « La pierre du tombeau », par Henri Fesquet.

10. ÉDUCATION
— A Lyon, l'ADIF a déposé son bilan.

LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS
Pages 11 à 17
— Questions d'aujourd'hui : Existe-t-il une autre façon de prendre ses vacances ?
— Tauromachie : Demi-dieux en Camargue.
— Plaisirs de la table : Un pas de quatre.
— Clin d'œil.
— Mode ; Maison ; Animaux ; Jeux ; Philatélie ; Hippisme.

18. JUSTICE

19. ÉQUIPEMENT
— A PROPOS DE... : les autres fonctions du ramassage scolaire.

19. D'UNE RÉGION A L'AUTRE
— POINT DE VUE : « Larzac, Draguignan, T.G.V... les régions ont-elles le droit d'intervenir ? », par Pierre Ferrari.

21 à 23. ARTS ET SPECTACLES

25 à 27. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— CONFLITS ET REVENDICATIONS : la C.G.T. et la C.F.D.T. décident des grèves avec manifestations dans les secteurs public et nationalisé pour la fin du mois d'avril.
— AGRICULTURE : « L'avenir de la politique agricole commune », par Jean Deleau ; Le XXXI[e] congrès de la F.N.S.E.A.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (20 et 21)
Annonces classées (24 et 25) ; Aujourd'hui (20) ; Carnet (18) ; « Journal officiel » (20) ; Loto national (20) ; Météorologie (20) ; Mots croisés (20).

● *Le tremblement de terre*, qui a frappé, le 6 avril au soir, le centre sud de l'Iran, aurait fait cent morts et un nombre indéterminé de blessés. Le séisme, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, qui a secoué la région du sud-ouest d'Ispahan, deuxième ville d'Iran à 600 kilomètres au sud de Téhéran, a été suivi d'une autre secousse d'intensité 5,5, dans la région de Bandar-Abbas, déjà éprouvée le 22 mars dernier par un tremblement de terre qui a fait au moins cent cinquante morts et cent vingt blessés. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 8 avril 1977 a été tiré à 540 366 exemplaires.

AU CONSEIL DE PARIS

M. Baudouin et le refus de la proportionnelle

M. Denis Baudouin, chargé des relations extérieures et de l'information à la mairie de Paris, a commenté, vendredi 8 avril, le débat du Conseil de Paris, siégeant en conseil général, consacré à la désignation des représentants de la capitale au conseil régional d'Ile-de-France (« le Monde » du 7 avril). Au cours de ce débat, la représentation proportionnelle demandée par la gauche a été écartée au profit du scrutin majoritaire : la majorité a donc emporté les trente sièges attribués aux élus de la capitale.

M. Baudouin a déclaré : « La majorité n'a pas dérogé à la pratique des sept autres conseils généraux de la région. Selon la loi du 6 mai 1976, le conseil de la région Ile-de-France comporte trois collèges : celui des parlementaires, élus par leurs pairs à la représentation proportionnelle ; celui des représentants des communes, élus par les maires à la représentation proportionnelle ; celui, enfin, des conseillers généraux, élus par les conseils généraux selon leurs règles propres, c'est-à-dire au scrutin majoritaire. Pour préserver l'équilibre politique du conseil régional, la majorité n'avait aucune raison de faire exception à la pratique majoritaire des conseils généraux et de l'ancien Conseil de Paris. »

Avant les élections municipales, les partis de gauche disposaient de cinquante sièges et la majorité de cent quatorze. Le succès électoral de l'union de la gauche devrait se traduire par dix mandats supplémentaires. Elle en aurait obtenu onze autres si la représentation proportionnelle avait été appliquée par le conseil général de Paris.

INCULPATION DU DOCTEUR AZERAD ?

Selon certaines *informations persistantes*, le docteur Azerad, entendu pendant quarante-huit heures dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Jean de Broglie, pourrait être très prochainement inculpé pour violation de l'article 439 du code pénal sur la destruction de documents « de nature à faciliter la recherche des crimes ». Un mandat de dépôt ne serait alors pas exclu. Se poserait alors le cas de M[e] Alain Beaumier, avocat de Pierre de Varga, que Mme Azerad avait accusé de manœuvres tendant à lui faire établir des *faux pour innocenter son client.*

● *Un commando de catholiques traditionalistes* d'une quinzaine de personnes a fait irruption le 7 avril, peu avant 22 heures, dans l'église Saint-Séverin, à Paris (5[e]) et a troublé, pendant une vingtaine de minutes, l'adoration au reposoir du jeudi saint.

L'abbé Jean de Divonne, vicaire de la paroisse, qui a déclaré reconnaître certains des occupants de Saint-Nicolas, a saisi le cet incident M. Jean Guitton, médiateur désigné par le tribunal des référés dans l'affaire de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet par des catholiques *traditionalistes.*

LA GRÈVE DE BRITISH AIRWAYS

Une partie du personnel des services d'entretien est licencié

Londres (A.F.P.). — Une partie des techniciens des services d'entretien de l'aéroport de Londres-Heathrow, dont la grève paralyse depuis le dimanche 3 avril tous les vols moyen-courrier de la British Airways, ont été licenciés, a annoncé jeudi soir la compagnie britannique.

La Bristish Airways a informé le comité paritaire de l'aviation civile, qui comprend des représentants de la direction et des syndicats, de ces mesures, qui prennent effet immédiatement.

Le comité a donné son accord et les seize syndicats qui y sont représentés se sont engagés à aider la compagnie à obtenir dès que possible un retour à la normale.

Cet accord sur des licenciements à titre disciplinaire constitue, estiment de nombreux observateurs, une mesure sans précédent dans l'histoire sociale britannique.

La décision de *British Airways intervient* quelques heures après le rejet par la base de l'accord conclu mercredi entre la direction de la compagnie et le syndicat auquel sont affiliés les grévistes.

Tous les vols de Bristish Airways à destination de l'Europe, ainsi que tous les services intérieurs assurés par la compagnie ont été annulés jusqu'à mardi matin. La compagnie serait toutefois en mesure d'assurer ses vols intercontinentaux pendant le week-end de Pâques, a précisé un *porte-parole.*

SELON KINSHASA

Le Maroc va envoyer un contingent au Shaba pour soutenir l'armée zaïroise

La Chine fournira une « aide spéciale »

Tandis que l'offensive des anciens « gendarmes katangais » marque le pas dans la province du Shaba, le Zaïre a annoncé officiellement qu'il venait d'obtenir *une assistance militaire de Rabat* et qu'un contingent marocain était attendu dès ce vendredi 8 avril à Kinshasa. L'agence Zaïre Presse se félicite d'une décision qui « *scelle dans le sang l'amitié des peuples zaïrois et marocain* », et révèle que le roi Hassan II a eu, jeudi, un entretion téléphonique avec le président Mobutu.

Notre correspondant à Rabat — où aucune confirmation officielle n'avait encore été donnée vendredi, en fin de matinée, — Louis Gravier, rappelle que dès le début des combats au Shaba le souverain marocain avait envoyé au Zaïre, pour une mission d'information, son ministre des affaires islamiques, puis qu'il avait reçu à Marrakech M. Karl-I-Bond, vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères du Zaïre.

Le quotidien marocain *le Matin* avait, au lendemain de cette visite, assuré que la « *vocation pacifique du Maroc ne l'empêchera pas de s'opposer à la balkanisation d'une région de plus en plus convoitée* ».

Par ailleurs, Pékin a décidé d'accorder une « *aide spéciale* » au Zaïre. Selon Kinshasa, une « *première livraison* » de 30 tonnes de fournitures dont la nature n'a pas été précisée est attendue « *dans les tout prochains jours* » par voie maritime. Un « *autre pays africain* » non désigné se prépare, selon l'agence Zaïre Presse, à fournir une aide à Kinshasa, où une nouvelle « *marche de solidarité avec le président Mobutu* » sera organisée samedi. Enfin, plusieurs journaux américains rapportent qu'une *campagne de recrutement de mercenaires* destinés à appuyer l'armée zaïroise serait en cours en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

A Kolwezi, principale ville menacée par l'avance des forces insurgées, la situation demeure calme. L'ambassadeur de France au Zaïre, M. André Ross, s'est rendu les 5 et 6 avril dans la ville et a tenu à *faire savoir que* les Français qui y résident « *sont en bonne condition physique et ont un excellent moral* ». Les nombreux Belges travaillant à Kolwezi n'ont pas demandé à être évacués. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

M. DE GUIRINGAUD : la rivalité des superpuissances exacerbe les tensions en Afrique.

Devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a, jeudi 7 avril, parlé du Proche-Orient, de la situation en Afrique, des affaires européennes et de la politique étrangère américaine.

Il a déclaré en substance que l'évolution des pays de l'Afrique australe, de la corne de l'Afrique et de l'Afrique centrale, montre que la rivalité des superpuissances exacerbe les tensions et tend à « déstabiliser » le continent, notamment au profit de l'U.R.S.S. qui se découvre une vocation africaine. La crise la plus grave menace le Zaïre, où la situation demeure préoccupante dans le sud du pays. Les Africains perçoivent cependant les dangers que des solutions de force font courir à leur continent et il importe de ne pas abandonner les initiatives en faveur d'un règlement des problèmes, *fondé sur la concertation...*

